

Sous la direction de
François Claveau et Julien Prud'homme

Experts, sciences et sociétés



Les Presses de l'Université de Montréal

LIBRE ACCÈS

PDF et ePub gratuits en ligne
www.pum.umontreal.ca

EXPERTS, SCIENCES ET SOCIÉTÉS

Experts, sciences et sociétés

Sous la direction de
François Claveau et Julien Prud'homme

Les Presses de l'Université de Montréal

Mise en pages: Yolande Martel

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Prud'homme, Julien, 1978-, auteur

Experts, sciences et sociétés / Julien Prud'homme, François Claveau.

Comprend des références bibliographiques.

Publié en formats imprimé(s) et électronique(s).

ISBN 978-2-7606-3846-4

ISBN 978-2-7606-3847-1 (PDF)

ISBN 978-2-7606-3848-8 (EPUB)

1. Spécialistes. 2. Expertises – Aspect social. 3. Expertises – Aspect politique. I.
Claveau, François, 1983-, auteur. II. Titre.

HM651.P78 2018

306.4'2

C2017-942352-5

C2017-942353-3

Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Les Presses de l'Université de Montréal, 2018

Les Presses de l'Université de Montréal remercient de leur soutien financier le Conseil
des arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec
(SODEC).

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

IMPRIMÉ AU CANADA

REMERCIEMENTS

Ce projet collectif découle de coopérations précieuses et de curiosités partagées. Il met à profit les réseaux de collaboration interdisciplinaire du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST). Le CIRST rassemble une quarantaine de chercheurs provenant d'une dizaine d'institutions et d'autant de disciplines des sciences humaines et sociales. Parmi les précieux partenaires du CIRST, soulignons en particulier l'UQAM et l'Université de Montréal, ainsi que le Fonds de recherche du Québec – Société et culture et le Programme des chaires de recherche du Canada. Le soutien de nos partenaires nous permet d'apporter une contribution concrète à la recherche en sciences humaines et sociales, qui s'avère essentielle pour comprendre et maîtriser les transformations de nos sociétés.

Le CIRST a aussi fourni aux auteurs de cet ouvrage collectif un soutien moral et logistique essentiel. Il faut en remercier ses directeurs successifs, Frédéric Bouchard et Mathieu Marion, ainsi que l'indispensable Martine Foisy et le personnel des Presses de l'Université de Montréal, qui avait aussi favorisé la réalisation d'un premier ouvrage de référence piloté par le Centre, *Sciences, technologies et sociétés de A à Z*, paru en 2015. À titre de responsables, nous tenons à remercier Pamela Giguère-Roy pour son assistance à la recherche et, enfin, l'ensemble des coauteurs qui ont contribué à l'entreprise par leur engagement sans faille, par leur grande compréhension et leur... expertise!

François Claveau
Julien Prud'homme

Introduction

François Claveau et Julien Prud'homme

En 1885, la variole sévit à Montréal, tuant 3164 personnes, principalement des Canadiens français catholiques. Les autorités tentent d'isoler les malades et d'imposer la vaccination. Fin septembre, des émeutes éclatent ; l'armée est appelée en renfort. Dix ans plus tard, l'historien Andrew Dickson White relate l'épisode en ces termes :

Cette année-là, la variole a fait irruption avec une grande virulence à Montréal. La population protestante a été épargnée presque entièrement grâce à la vaccination, mais une multitude de leurs concitoyens catholiques, sous l'influence de vieilles idées orthodoxes, a refusé la vaccination et en a épouvantablement souffert¹. (White cité dans Farley *et al.*, 1987 : 122, note 77)

À en croire un tel résumé, l'épisode de 1885 constituerait l'un de ces cas emblématiques où une population est victime de sa méfiance envers le consensus des experts sur l'efficacité de la vaccination. L'obscurantisme religieux, notamment, aurait freiné les bienfaits de la science : White cite l'abbé Filiatrault déclarant que Dieu punissait par la variole les vices de la chair assouvis au carnaval d'hiver. Et il est d'ailleurs vrai qu'un siècle plus tard,

1. Pour d'autres historiens adoptant une interprétation semblable, voir la note 126 dans Farley *et al.*, 1987.

la variole sera bel et bien éradiquée grâce à une campagne de l'Organisation mondiale de la Santé conjuguant surveillance, confinement et vaccination.

En 1885, cependant, tout n'était pas si simple, et c'est peut-être le compte rendu de White qui pêche par simplisme. L'épisode, au contraire, illustre trois aspects cruciaux du débat actuel sur la place des experts dans nos sociétés.

En premier lieu, les tensions entourant l'épidémie de 1885 sont multidimensionnelles et débordent le seul débat sur la vaccination. La population s'opposait davantage à l'autoritarisme des responsables (placardage des maisons touchées, transport forcé des malades vers un hôpital mobilisé pour la cause) qu'au principe de la vaccination lui-même. De plus, on pouvait légitimement mettre en doute la compétence des autorités : l'épidémie était attribuable à la négligence d'un hôpital, les doses de vaccin étaient souvent d'une qualité si discutable que plusieurs médecins refusaient de les administrer, et les mesures d'isolement forcé donnèrent lieu à diverses bavures. Enfin, l'épidémie survient dans un contexte de fortes tensions politiques entre franco-catholiques et anglo-protestants, suivant de près le procès et la condamnation à mort du leader métis Louis Riel, qui indignent les Canadiens français. Aussi, lorsque des industriels anglophones obligent leurs ouvriers francophones à se faire vacciner, les plus méfiants voient dans la campagne sanitaire un nouveau front dans la « guerre contre les Canadiens français ».

En outre, les lignes de clivage entre les acteurs n'ont en fait rien de simple et ne confirment pas le mythe d'une opposition claire entre, d'un côté, une populace mal instruite victime d'une élite cléricale obscurantiste et, de l'autre, une élite laïque et bourgeoise au fait des avancées scientifiques. En réalité, et contrairement à ce que White insinuait, les autorités cléricales catholiques appuient alors ouvertement, et depuis des décennies, les politiques de vaccination. À l'inverse, la communauté « experte » en santé publique est loin

de faire bloc derrière les autorités. Au Québec comme ailleurs, la communauté médicale du XIX^e siècle est divisée. Des médecins anti-vaccin, tant francophones qu'anglophones, soutiennent que la vaccination n'est pas une technologie appropriée, ou à tout le moins qu'elle n'est pas au point. Plusieurs de ces médecins ne sont pas des conservateurs, mais des progressistes – voire des socialistes – qui estiment que la cause principale des épidémies est plutôt l'insalubrité qu'entraînent la pauvreté et le mauvais aménagement des villes : ces médecins s'appuient sur diverses données de santé publique et estiment que la science est de leur côté.

Ce dernier point montre, en troisième lieu, que le recours à la science ne suffit pas toujours à régler ce genre de question. Au XIX^e siècle, même les médecins qui approuvent la vaccination ne s'appuient pas sur un réel consensus scientifique : il existe entre ces experts d'importantes divergences d'opinions, portant sur la nature réelle de l'effet vaccinal ou sur les conditions d'une vaccination efficace (nombre de doses, etc.). Dans ces conditions, plusieurs médecins provaccin de l'époque s'appuient, en partie, sur des conclusions que nous savons aujourd'hui être fausses. Bref, même si l'histoire a validé la pratique de la vaccination, celle-ci suscitait, dans ces temps pionniers, plusieurs incertitudes légitimes qui opposaient les « experts » entre eux.

Ces trois aspects, à savoir la multidimensionnalité des enjeux sociopolitiques liés à l'expertise, les lignes de clivage souvent plus floues qu'on ne le voudrait entre les groupes sociaux, et l'insuffisance du seul recours au consensus scientifique pour résoudre un bon nombre de questions, caractérisent les débats d'aujourd'hui dans un éventail de domaines. Les pouvoirs et les opinions se fient à des experts pour façonner l'avenir et, en contrepartie, il arrive fréquemment que ces sources d'expertise se trouvent contestées, utilisées, interprétées, brandies, idéalisées ou diabolisées de manières multiples, et qui laissent perplexe. Que penser des interventions d'experts sur les politiques économiques ou de

santé publique, sur les risques écologiques ou les changements climatiques, dans les causes judiciaires ou la tenue des recensements? Les experts prennent-ils « trop » de place dans la discussion publique, ou « pas assez »? Quel poids devrait avoir un avis d'expert face à des situations nécessairement complexes et, on l'a vu, multidimensionnelles? Comment, de manière générale, évaluer la crédibilité d'un expert, et à qui se vouer dans les cas (fréquents) où des experts divergent d'opinion? Quel type de savoir détient un expert, et de quoi la « montée des experts » est-elle le symptôme? Qui donc est, ou devrait être, un expert, et expert de quoi?

L'expert et l'expertise : délimiter notre objet

Le terme « expert » est d'un emploi courant. Il revêt, par conséquent, plusieurs significations. Nous souhaitons ici délimiter l'interprétation que nous en faisons.

Une raison d'être circonspect est que tout travail de définition du terme « expert » suppose un travail d'exclusion aux implications politiques évidentes : décider qui est ou n'est pas un expert a un effet sur la distribution des avantages et du pouvoir en société. Divers acteurs ont un intérêt direct soit à influencer les interprétations communes du terme (pour attribuer ou ôter le chapeau d'expert à certains individus), soit à adapter leur comportement pour se conformer à ces interprétations.

Il demeure qu'une discussion sérieuse se doit de définir ses termes principaux. Dans un ouvrage de synthèse comme le nôtre, cette exigence devient d'autant plus impérieuse : une définition préalable est nécessaire pour offrir un tour d'horizon cohérent, mais aussi pour baliser une discussion qui permettra d'explorer, de préciser, voire de nuancer les idées de départ. Ne serait-ce que de façon provisoire, nous proposons donc de circonscrire le personnage de l'« expert » selon trois caractéristiques.

Premièrement, l'expert est un individu qui possède une supériorité épistémique (c'est-à-dire une supériorité de connaissance) dans un domaine donné. Cela appelle quelques commentaires. Première remarque: la mention d'un « domaine » est cruciale, car l'expertise implique la spécialisation. L'expert n'est pas expert de tout, ce qui signifie qu'un individu, même expert dans un domaine particulier, reste un non-expert dans la grande majorité des autres domaines. De là la définition en forme de boutade offerte par Paul Feyerabend (1999 [1970], 112-113): un expert, dit-il, est un individu « qui a décidé d'atteindre l'excellence, l'excellence suprême dans un domaine étroit aux dépens d'un développement équilibré ». Comme les enjeux sociopolitiques sont multidimensionnels, cette spécialisation implique qu'un expert ne pourra en éclairer qu'une partie. Seconde remarque: l'idée de « supériorité » est, par définition, relative: elle suppose une comparaison avec autrui. Cet aspect comparatif est double. D'une part, être supérieur à autrui ne signifie pas être infaillible: il faut distinguer supériorité et perfection. D'autre part, la forte maîtrise d'un domaine ne suffit pas à faire un expert: il faut encore que cette maîtrise soit significativement plus élevée que la moyenne. Par exemple, marcher sans tomber ne fait pas de vous un expert en marche, puisque ce savoir-faire est largement répandu. Finalement, notons que l'idée de supériorité épistémique indique déjà la dimension politiquement sensible de la figure de l'expert: désigner quelqu'un comme expert, c'est le situer, du point de vue épistémique et dans un domaine circonscrit, au-dessus de ses concitoyens.

Deuxièmement, le propre de l'expert est de se réclamer de cette supériorité pour orienter l'action publique. Ce lien à l'action publique peut prendre la forme d'un avis que donne l'expert à un décideur quelconque, qu'il s'agisse d'un élu voulant implanter une politique, d'un fonctionnaire ou d'un juge qui doit rendre un verdict. Le conseil au décideur peut aussi emprunter des voies plus indirectes, par exemple, quand l'expert se prononce dans les

médias ou par d'autres canaux de la société civile afin d'influencer, au bout du compte, la décision publique. À l'inverse, l'expert peut s'impliquer dans l'action plus directement que par le conseil : on peut le mandater pour agir au nom d'autrui, comme le médecin qui met en place des programmes de santé publique ou le spécialiste de la politique monétaire qui devient banquier central. Dans tous les cas, ce lien à l'action rend le phénomène de l'expertise politiquement sensible, puisque le décideur, en reconnaissant son ignorance, délègue à l'expert au moins une partie du processus de décision publique. Notons que ce rapport à la décision et au politique, de même que la variété des formes possibles d'intervention de l'expert contribuent à brouiller les lignes de partage entre les actions de l'expert et la décision publique elle-même, ou encore entre l'expert et d'autres acteurs impliqués dans la décision (voir les chapitres de Landry, de Prud'homme ou de Wallut et Prévost).

Troisièmement, la supériorité épistémique de l'expert est reconnue socialement. Cette reconnaissance est typiquement liée à la formation, et donc à un processus institutionnalisé, relativement uniforme, censé procurer et attester cette supériorité – le plus souvent une formation universitaire. Dans nos sociétés, cette institutionnalisation de la formation des spécialistes participe d'un idéal ambitieux de régulation des savoirs : on s'attend à ce que les experts d'un domaine donné partagent des savoirs communs au point d'en devenir pratiquement interchangeables. Leurs avis, dans leur domaine propre d'expertise, devraient converger, attestant de ce fait le caractère éprouvé et normalisé de leurs connaissances. Or dans la réalité, cette interchangeabilité est souvent illusoire (voir, entre autres, les chapitres de Bernheim et de Montpetit) ou à tout le moins relative, ce qui peut alimenter la méfiance des profanes envers les communautés d'experts. Il faut aussi noter qu'une formation institutionnalisée n'est pas une condition absolument nécessaire d'une reconnaissance sociale et qu'il existe d'autres façons d'obtenir cette reconnaissance, comme

en témoignent les revendications d'« expertise citoyenne » (voir le chapitre de Bérard) ou la persistance d'une compétition entre le personnage de l'expert et d'autres dépositaires d'un savoir spécial (voir le chapitre de Giry et Landry).

L'expert et ses personnages frontière

Ces trois caractéristiques permettent de circonscrire le personnage de l'expert de façon substantive (supériorité épistémique), fonctionnelle (service pour l'action publique) et relationnelle (reconnaissance sociale de la supériorité). Elles permettent de distinguer entre l'expert et d'autres personnages qui rassemblent seulement une partie de ses caractéristiques. De surcroît, elles signalent utilement les cas où les frontières se brouillent. En réalité, ces personnages frontière sont nombreux.

Un premier personnage frontière est le chercheur scientifique, ou autre spécialiste réputé, qui est détenteur de la première caractéristique et de la dernière : il en sait plus sur son domaine que le profane et il est reconnu comme tel. Mais tout spécialiste réputé n'est pas nécessairement un expert selon notre définition : il faudrait encore qu'il utilise son savoir pour orienter l'action publique. Un spécialiste du Big Bang, par exemple, pourra nous fasciner en nous relatant les dernières découvertes sur l'origine de l'univers, sans pour autant orienter l'action. Il est pertinent de noter que l'exclusion du champ de l'expertise pour un type de connaissance n'est pas un invariant historique : les spécialistes des lunes de Jupiter deviennent experts lorsqu'on décide de coloniser ces dernières. Il demeure cependant utile de distinguer l'« expert » du « scientifique », de manière à envisager séparément les dynamiques bien différentes qui prévalent dans la sphère de la décision publique et dans la sphère universitaire (même s'il est parfois utile de réfléchir à partir de situations communes aux deux personnages ; voir les chapitres de Millerand, Heaton et Myles ou de Bouchard et Montminy).

Notre définition aide aussi à exclure de l'analyse le personnage du « charlatan ». Dans ce cas, c'est la première caractéristique qui fait défaut : la prétention à la supériorité épistémique est factice. Le charlatan a une action particulièrement dommageable lorsqu'il profite d'une forte reconnaissance sociale pour influencer la décision publique ; bref, il est nocif quand il n'est pas reconnu pour ce qu'il est vraiment. Il s'ensuit qu'il est primordial que nos mécanismes sociaux de reconnaissance de l'expertise ne soient pas arbitraires : idéalement, il faudrait que la supériorité épistémique ne soit socialement reconnue que si et seulement si elle est réelle. Bien sûr, nos mécanismes d'évaluation et de reconnaissance sont imparfaits, et les critères à employer ne font pas toujours l'unanimité (voir les chapitres de Guillin, de Beauchamp et Dubé ou de Claveau et Voisard). Le plus souvent, ces mécanismes imparfaits produisent des résultats ambigus et il arrive qu'une part de la population perçoive une crédibilité là où les autres détectent le charlatanisme.

Un troisième personnage, celui du « connaisseur méconnu », est l'envers du charlatan. Dans ce cas, les mécanismes sociaux de reconnaissance sont trop restrictifs : quelqu'un ayant des connaissances spécialisées qui pourraient éclairer la décision publique ne reçoit pas la reconnaissance nécessaire pour exercer une influence. Plusieurs individus ou groupes organisés formulent ainsi des « revendications d'expertise », c'est-à-dire qu'ils veulent faire reconnaître leur expertise dans ce qu'ils perçoivent comme des tentatives de s'extraire du statut de connaisseur méconnu (voir le chapitre de Bérard). Il y a un avantage clair pour une société à diminuer le nombre de connaisseurs méconnus. Assouplir nos mécanismes de reconnaissance face à leurs revendications risque toutefois d'ouvrir la porte aux charlatans, qui peuvent adapter leurs comportements pour afficher ce qui est socialement perçu comme des marqueurs d'expertise.

Chacun à sa façon, ces personnages frontière ont le mérite de nous forcer à préciser, ne serait-ce que par la négative, ce que nous

entendons par les mots « expert » ou « expertise » – en réfléchissant à la fois sur les traits propres à l'expert lui-même et sur les mécanismes sociaux par lesquels nous produisons, reconnaissons et sollicitons les experts. Une vaste réflexion, qui requiert de multiples points de vue.

L'expertise : un enjeu transdisciplinaire

La place des experts (ou de ceux qui se font reconnaître comme tels) dans nos sociétés est un sujet chaud. L'exemple de la crise des vaccins de 1885 nous montre que la tension entre notre méfiance et notre dépendance à l'endroit des experts n'est pas qu'un phénomène passager.

Il existe à cela diverses raisons, propres à la vie moderne. L'une est la perception que la vie sociale, en changement continu, jette à nos pieds des problèmes sans cesse inédits, nous inspirant un besoin toujours renouvelé de repères. Une autre raison est la division du travail, qui nous force à admettre que nos champs de compétences sont limités et que les repères que nous cherchons ne peuvent venir uniquement, ou même principalement, de nous-mêmes (sur la reconnaissance de l'ignorance et la montée de l'expert de manière générale, voir le chapitre de Düppe). À ces conditions s'ajoutent toutefois des raisons de douter des experts. Nous en avons déjà évoqué une : évaluer la supériorité épistémique d'un prétendant au titre d'expert n'est pas facile, et les circonstances laissent souvent place à un doute raisonnable. À cette raison épistémique s'ajoute une raison plus politique, et résolument moderne : notre soif d'autonomie, individuelle mais aussi collective, qui s'exprime autant dans le projet des Lumières de « penser par soi-même » que dans l'idéal du régime démocratique. Vue sous cet angle, la reconnaissance de la supériorité d'un grand nombre d'expertises peut être interprétée (ou vécue) comme une abdication de notre droit individuel et collectif à nous autodéterminer.

Bref, la tension entre méfiance et dépendance envers les experts est plus qu'un sujet chaud : plus profondément, elle unit différentes facettes de notre vie moderne. C'est pourquoi les chercheurs de diverses disciplines visent à mieux la comprendre. Leurs questions, nous semble-t-il, se complètent : l'historien cherche les origines du phénomène et ses trajectoires au long cours, le politologue étudie l'insertion des experts dans la prise de décision et les institutions publiques, le sociologue caractérise des formes novatrices de revendications d'expertise ainsi que leurs fortunes sociales, le chercheur en communication inspecte les véhicules techniques qui modifient le partage et le dialogue sur le savoir, le philosophe se questionne sur ce qui peut guider ou rendre raisonnables les opinions expertes sur le plan épistémique.

La littérature sur l'expertise est donc vaste et riche, avec des recherches qui se font encore souvent dans un cadre disciplinaire. Notons, par exemple, des introductions du point de vue de la sociologie (Trépos, 1996 ; Delmas, 2011), et des ouvrages collectifs avec des ancrages en sciences politiques (Dumoulin *et al.*, 2005), en philosophie (Selinger et Crease, 2006), en histoire (Rabier, 2007) et en communication (Maxim et Arnold, 2012). La réflexion sur l'expertise a toutefois tout à gagner à de plus grands échanges entre les disciplines. Pour le chercheur ou l'observateur individuel, qui plus est, il paraît nécessaire de s'abreuver aux divers points de vue pour se bâtir un regard équilibré. Le champ STS (pour « science, technologie et société » ou, en anglais, *Science and Technology Studies*) constitue sans doute le meilleur lieu pour une telle rencontre. Les chercheurs en STS participent depuis longtemps à la réflexion sur le sujet (p. ex. : Jasanoff, 1990), avec des contributions innovantes jusqu'à ce jour (p. ex. : Collins et Evans, 2017).

En brossant un tableau de l'état de la question, une première en langue française, ce livre entend montrer que le croisement des perspectives disciplinaires autour d'une définition commune permet d'éclairer le phénomène contemporain de l'expertise, d'en

offrir une compréhension fine et d'ouvrir à des échanges et des pistes de recherche inattendus. C'est pourquoi chaque chapitre, tout en se concentrant sur un aspect spécifique du phénomène de l'expertise, fait référence aux autres chapitres pertinents de l'ouvrage. Le livre est ainsi organisé à la fois pour se lire d'un trait, comme un manuel ou un ouvrage de synthèse, ou pour être consulté selon les besoins du moment en suivant les renvois d'un texte à l'autre, à la manière d'un ouvrage de référence. Chaque chapitre se termine par une courte bibliographie qui indique certains titres incontournables. Les collaborateurs à cet ouvrage ont aussi participé à la constitution d'une liste plus exhaustive de références que l'on peut consulter sur le site web du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, à l'adresse www.cirst.uqam.ca/publications/experts-sciences-societes².

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première campe le personnage de l'expert lui-même, en explorant ses origines historiques et sa relation étroite avec les formes modernes de gouvernement, en le distinguant de l'intellectuel pour préciser ses modes d'intervention publique, et en analysant l'émergence des catégories de l'expertise citoyenne pour en étendre les ramifications politiques. La deuxième partie reprend et approfondit l'organisation sociale de l'expertise. L'expert n'étant pas un électron libre, ses interventions sont fondamentalement conditionnées par des structures sociales et des institutions. Cet ensemble de chapitres souligne la diversité des conditions institutionnelles qui façonnent concrètement l'expertise – du cabinet ministériel aux tribunaux, en passant par les bureaux statistiques, les *think tanks*, les communautés virtuelles et les regroupements professionnels. La dernière partie aborde des enjeux évaluatifs : comment les experts devraient-ils se comporter, et comment pouvons-nous les

2. Par ailleurs, on trouvera la bibliographie complète sur www.pum.umontreal.ca/catalogue/experts-sciences-et-societes.

juger ? Il y est question des normes applicables aux communautés d'experts et des raisons qui peuvent justifier la dépendance relative du profane à l'endroit d'une telle communauté.

Ce tour d'horizon rappelle l'importance d'une curiosité partagée et d'un vocabulaire précis pour entretenir une relation intelligente à ce fait social, politique et intellectuel majeur qu'est l'essor de l'expertise comme catégorie de gouvernement. Ce dialogue est exigeant. Mais la maîtrise de notre avenir commun ne requiert-elle pas une meilleure compréhension du potentiel et des limites de l'expertise ?



- Collins, Harry et Robert Evans (2017). *Why Democracies Need Science*. Cambridge: Polity Press.
- Delmas, Corinne (2011). *Sociologie politique de l'expertise*. Repères. Paris: La Découverte.
- Dumoulin, Laurence, Stéphane La Branche, Cécile Robert et Philippe Warin (dir.) (2005). *Le recours aux experts: raisons et usages politiques*. Symposium. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Farley, Michael, Peter Keating et Othmar Keel (1987). « La vaccination à Montréal dans la seconde moitié du XIX^e siècle: pratiques, obstacles et résistances », dans Marcel Fournier, Yves Gingras et Othmar Keel (dir.), *Sciences et médecine au Québec: perspectives sociohistoriques*. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 87-127.
- Feyerabend, Paul K. (1999 [1970]). « Experts in a Free Society », dans John Preston (dir.), *Paul K. Feyerabend: Knowledge, Science and Relativism*, volume 3. Cambridge: Cambridge University Press, 112-126.
- Jasanoff, Sheila (1990). *The Fifth Branch: Science Advisers as Policymakers*. Cambridge: Harvard University Press.
- Maxim, Laure et Gérard Arnold (dir.) (2012). « Les chercheurs au cœur de l'expertise », *Hermès*, 64.
- Rabier, Christelle (dir.) (2007). *Fields of Expertise: A Comparative History of Expert Procedures in Paris and London, 1600 to Present*. Newcastle: Cambridge Scholars Publishing.
- Selinger, Evan et Robert P. Crease (2006). *The Philosophy of Expertise*. New York: Columbia University Press.
- Trépos, Jean-Yves (1996). *La sociologie de l'expertise*. Que sais-je ? Paris: Presses universitaires de France.

PARTIE I

Qu'est-ce qu'un expert ? Genèse et frontière

1 Les origines historiques de l'expertise

Till D  ppe

C'est depuis peu que l'expertise attire l'attention des chercheurs int  ress  s par les usages et les institutions du savoir dans notre soci  t  . Cet int  r  t vient du fait que les experts s'imposent maintenant dans des institutions qui, auparavant, ne requ  raient pas de connaissances d'expert. On peut penser au r  le, souvent juridiquement ancr  , des experts aupr  s des tribunaux, des organisations gouvernementales ou des organisations non gouvernementales ax  es sur les politiques, ainsi qu'   leur influence sur les d  cideurs, qu'il s'agisse des juges, des hommes politiques, des administrateurs ou des membres de comit  s divers – voire m  me sur la soci  t   enti  re, par l'entremise des   lecteurs et du discours public. Les experts influencent ainsi les d  cisions de personnes qui sont choisies pour leurs talents ou leur exp  rience, et non pour leurs connaissances.

Si, dans plusieurs domaines, la place de l'expert ne pose pas n  cessairement probl  me, il en va autrement lorsqu'il s'agit d'enjeux touchant la d  mocratie : le r  cent conflit entre les   lecteurs grecs et les experts de la *troika* en constitue un exemple concret.    mesure qu'augmente le pouvoir per  u de l'expert dans nos soci  t  s, les chercheurs en   tudes sociales des sciences et technologies (STS) cherchent    en mesurer l'influence r  elle et posent la question, normative, du degr   acceptable de leur ascendant sur la prise

de décisions. C'est dans cette optique que quelques remarques à caractère historique peuvent être pertinentes.

Alors que les débats sur la nature de la connaissance en général ont une longue histoire, les discussions sur l'« expertise » à proprement parler sont plus récentes et n'ont pas d'équivalent évident dans les époques antérieures. Chaque tentative d'écrire une histoire de l'expertise sur la longue durée est ainsi une reconstruction à partir d'un point de vue d'aujourd'hui. Qui plus est, la diversité des types d'expertise qui existent aujourd'hui peut suggérer des histoires tout aussi variées, ce qui explique l'inexistence, encore aujourd'hui, d'une histoire unique de l'expertise. Au vu de cette inexistence, notre réflexion vise ici non à offrir un récit unifié, mais à interroger, par diverses incursions, les *conditions historiques* grâce auxquelles l'expertise est devenue le phénomène litigieux qu'elle est aujourd'hui, ce qui suppose aussi d'expliquer pourquoi l'expertise n'a pas provoqué de trouble épistémologique ou politique à d'autres époques ou dans d'autres sociétés. Par conséquent, au lieu de prendre la forme d'une narration chronologique, les considérations qui suivent ont pour but de dégager les conditions – sources, circonstances, origines – susceptibles d'inspirer diverses histoires de l'expertise, mettant chacune en lumière différents enjeux relatifs aux institutions contemporaines d'expertise.

De nombreuses pistes s'offrent à nous. Nous distinguerons d'abord l'expertise actuelle de formes plus anciennes de savoirs privilégiés (comme les métiers spécialisés), qui n'étaient pas jugés problématiques dans le passé; cela nous permettra de présenter l'émergence de l'expertise comme un élément clé dans l'histoire de l'État moderne. Nous distinguerons ensuite l'expertise et l'idéologie d'État afin d'insister sur les institutions particulières qui hébergent les experts. En troisième lieu, nous approfondirons les tensions qui opposent les universités et les experts afin de mettre en lumière la montée d'une épistémologie, le positivisme, qui

concourt au pouvoir des experts. Enfin, nous identifierons l'essor de la technologie comme une condition historique qui a favorisé l'ascension de l'expert. Nous explorerons ces pistes en insistant sur le rôle d'experts dans la prise de décision politique et juridique, en privilégiant l'exemple de l'expertise économique, souvent présentée comme le cas emblématique d'une expertise qui affecte la vie démocratique (voir Martini et Boumans, 2014; pour d'autres disciplines, voir Rabier, 2007).

Le point commun à toutes ces histoires est une conception de l'expertise comme un phénomène distinctif de la société moderne. Pour quelle raison ? L'expert requiert un client qui admet sa propre ignorance. La montée de l'expert accompagne ainsi un sentiment accru d'ignorance, intimement lié à la perception d'une « complexité » elle aussi accrue de la société – un lieu commun dans la sociologie de la vie moderne. C'est cette perception qui fait du problème de l'expertise un phénomène essentiellement moderne, et absent des cultures, passées ou autres, qui conçoivent plutôt le monde comme intelligible à la population générale. Comprendre l'histoire de l'expert exige donc de comprendre dans quelles conditions historiques s'est forgée cette perception moderne de la complexité du monde ou, plutôt, comment elle s'est façonnée en réponse à la perplexité éprouvée devant la complexité.

L'expert dans l'histoire de l'administration gouvernementale

Pour saisir en quoi l'expertise est devenue un phénomène litigieux, il est utile de la contraster avec le phénomène des métiers spécialisés (comme la cordonnerie, le bâtiment ou d'autres artisanats). Ces métiers, en principe, ne soulèvent pas de questionnement et existent dans toutes les sociétés différenciées, qu'elles soient prémodernes ou modernes. Les métiers incorporent de la connaissance dans des pratiques spécialisées, et requièrent des clients qui payent pour bénéficier de cette connaissance. En ce sens,

les guildes médiévales, par exemple, qui avaient chacune leur domaine d'autorité propre, peuvent être considérées comme les gardiennes d'une forme de connaissance spécialisée.

L'expert est certainement, lui aussi, un spécialiste de métier. Pourtant, chercher son origine dans l'histoire des métiers spécialisés contribuerait peu à notre compréhension de l'expertise aujourd'hui. On n'y trouverait pas, notamment, un trait spécifique à l'expertise : le fait que le client qui prend des décisions en s'appuyant sur des avis experts pourrait tout aussi bien les prendre sans recourir à ces informations. En effet, si les services de bien des gens de métier (ou de professionnels modernes ; voir le texte de Prud'homme) ne peuvent pas être assurés par n'importe quel quidam (sans l'aide d'un cordonnier, le ressemelage d'une chaussure pourrait mal tourner), les décisions d'ordre politique et juridique, en revanche, peuvent tout à fait être prises en s'appuyant sur d'autres sources que l'expertise, telles que les codes moraux, la tradition, le discours, l'autorité ou simplement l'intuition.

Toutefois, cette seule distinction ne suffit pas à rendre le phénomène de l'expertise historiquement spécifique : en effet, le conseil politique et juridique a toujours existé. Les puissants du passé avaient aussi leurs conseillers. Aristote était le prescripteur d'Alexandre le Grand, Érasme celui de Charles V, tout comme les gouvernements actuels ont des armées de consultants. Ainsi, il faut faire une distinction entre le conseiller moderne et le personnage prémoderne du « savant ». La tâche du savant n'était pas d'informer sur une question précise à propos de laquelle des clients acceptent leur ignorance, mais plutôt de présenter plusieurs perspectives sur diverses questions ou d'attirer l'attention sur des aspects négligés de celles-ci. De plus, comme le décideur politique demeure la personne qui doit ultimement justifier sa décision, et que c'est à lui qu'il revient de convaincre ses opposants, le conseiller doit offrir un raisonnement ouvert, transparent et compréhensible pour le politicien. Tout bien considéré, le savant

prémoderne n'offre au politicien qu'une occasion de réfléchir avec lui « à haute voix ».

Il y a une littérature abondante qui analyse le début de la modernité sous l'angle d'une diminution de la confiance à l'égard de la personne du souverain et la conséquente réorganisation épistémique du conseil politique. Michel Foucault (1991), notamment, a montré que la montée de l'État-nation administratif, en ce qui concerne le commerce international au XVII^e siècle et l'agriculture au XVIII^e, a établi une culture de la justification épistémique dans le discours politique. Inspiré de penseurs comme Machiavel, un « art du gouvernement » eut alors pour effet de dépersonnaliser la « principauté » du prince et d'asservir le pouvoir de celui-ci à un ensemble de règles formelles. Le penseur classique de l'économie politique, soutient Foucault, généralisa la portée de cet art du gouvernement en l'élevant à un statut de science, entraînant une transition du personnage du savant à celui de l'« expert » politique.

Cette piste peut mener à considérer plusieurs épisodes comme étant à l'origine de l'expertise. Notamment, la période du mercantilisme au XVII^e siècle partout en Europe, qui contraignit tout particulièrement les marchands à justifier leurs activités de commerce international, a introduit une culture épistémique dans le discours politique. En effet, la méfiance des autorités en la capacité des marchands à porter des jugements au bénéfice de la société les a conduites à avancer de nouvelles formes d'arguments faisant moins appel à l'autorité morale et plus à la loi naturelle, conçue comme un objet de découverte dont la connaissance exige une activité intellectuelle spécialisée (Düppe, 2011). Au XVIII^e siècle, les penseurs du droit naturel ont à leur tour ouvert la porte à l'autorité d'experts, comme les économistes physiocrates, favorables au laisser-faire en politique agricole et qui assument un rôle politique non négligeable dans la France prérévolutionnaire. Au XIX^e siècle, il conviendrait d'analyser le développement de l'État-nation administratif dans des pays

comme la Prusse, où le caméralisme a introduit la politique des experts en finances publiques (Tooze, 2001), l'Angleterre victorienne (MacLeod, 2003) ou encore les États-Unis du début du XX^e siècle (Leonard, 2016). Max Weber est probablement le plus connu parmi ceux qui ont associé les formes modernes de la connaissance et la montée de la bureaucratie. Au cours de la Première Guerre mondiale, c'est l'administration de la planification de la guerre qui a créé des institutions étatiques d'expertise sociale et politique, notamment les ministères économiques, par exemple, en Allemagne. Après la Deuxième Guerre mondiale, l'expertise économique est devenue une norme politique dans des institutions telles que le Council of Economic Advisers aux États-Unis (1946), le Conseil allemand des experts économiques (1963) et, bien sûr, le FMI et la Banque mondiale, qui fournissent un grand bassin d'experts occidentaux exportés partout dans le monde. Tous ces développements ont facilité l'avènement d'une nouvelle réalité où des experts de diverses provenances – avocats, ingénieurs, économistes, médecins, sociologues, politologues – travaillent comme fonctionnaires pour des agences de service public de plus en plus différenciées.

L'expert dans l'histoire de l'université

L'histoire de l'expertise, toutefois, n'est pas qu'un simple sous-chapitre de l'histoire de l'État-nation et de ses institutions. On comprendrait mal le problème de l'expertise en identifiant l'expert comme un représentant des croyances constitutives de l'État, voire de son idéologie. En effet, pour se bâtir et pour préserver leur crédibilité en tant que titulaires d'une connaissance « neutre », les experts doivent se rattacher d'une manière ou d'une autre à des institutions plus indépendantes du pouvoir politique, et situées à tout le moins hors du périmètre immédiat de l'État. L'université et les académies des sciences fournissent vite de tels lieux d'attache

naturels. Néanmoins, cette assise de la connaissance experte dans le contexte universitaire est aussi la source de divers conflits. De fait, le rôle des universités dans l'histoire de l'expertise et de sa montée dans la société est surtout d'avoir offert des espaces de négociation entre *savoir* et *jugement*, sans offrir toutes les clés pour aplanir les éventuelles tensions entre les deux termes.

Une première source de tension tient au fait que l'ethos du scientifique et celui de l'expert ne sont pas tout à fait identiques : il s'agit de personnages sociaux bien distincts. Le scientifique est un personnage très individué : à bien des égards, on présume que son accès privilégié à la vérité repose sur des traits individuels, notamment son talent personnel, visibles dans un travail dont on attend une certaine originalité (sur la régulation épistémique du scientifique individuel, voir le chapitre de Bouchard et Montminy). L'expert, lui, joue un rôle présumément interchangeable : il agit à titre d'intervenant censé donner le même avis que celui que l'on obtiendrait si on faisait appel à un autre expert du même domaine. Bref, alors que des scientifiques étoiles comme Newton, Bohr et Einstein posent une image idéale fondée sur l'originalité scientifique (quoique toujours reçue et jugée par une communauté), les experts d'un domaine donné, eux, s'appuient sur leur conformité à un corpus de savoirs et de procédures préétabli. On n'est pas expert parce qu'on manifeste des capacités intellectuelles singulières, mais au contraire parce qu'on maîtrise une méthode standardisée. C'est aussi le cas à l'échelle institutionnelle, les institutions d'experts étant souvent fermement associées à une méthode spécifique – comme le modèle du rapport Meadows du Club de Rome, ou encore le modèle dynamique stochastique d'équilibre général des banques centrales. Ainsi, alors qu'en contexte universitaire, le conformisme épistémique est fréquemment remis en cause par crainte d'une hégémonie intellectuelle, c'est tout le contraire dans les institutions d'experts, où un tel monisme méthodologique devient plutôt un gage d'autorité.

Une deuxième source de conflit vient du fait que le travail de l'expert, en principe, est *commandé*, et non créé de sa propre initiative. L'expert produit une connaissance circonscrite par la question posée par son client (pour des contre-exemples, voir le chapitre de Montpetit). C'est en partie pour cette raison que les universités, qui valorisent la « liberté académique », n'offrent pas un environnement idéal pour les experts. De plus, les experts sont généralement appelés comme médiateurs afin de créer des consensus, alors que l'idéal moral de l'université, qui associe la liberté académique à un certain iconoclasme et aux controverses scientifiques, valorise au contraire la divergence et la multiplicité des idées. Même s'il s'agit d'idéaux plus que d'états de fait, ces écarts entre les visées de la science et celles de l'expertise attisent les tensions récurrentes entre les fonctions scientifiques de l'université et ses fonctions de formation d'experts. Historiquement, la distance plus marquée qu'entretiennent plusieurs écoles d'ingénieurs et écoles de commerce avec les universités, ou à l'inverse la résistance de certains universitaires à la « privatisation » de leurs institutions (pour répondre à des demandes externes), pour ne nommer que ces cas de figure, illustrent les tensions venant de l'imbrication des institutions universitaires et de celles des experts.

Souvent à l'écart des corps de métiers institués, cherchant à atténuer leur proximité avec le pouvoir et les institutions d'État, mal à l'aise dans les universités, les experts ont eu tendance à chercher leurs propres espaces institutionnels en s'installant dans des établissements qui leur sont propres mais au statut ambigu, à la fois publics et privés, semi-universitaires et semi-commerciaux. C'est ce statut « louche » ou hybride des institutions d'experts qui alimente plusieurs des controverses sur leur légitimité épistémique (voir le chapitre de Landry).

Si l'on poursuivait sur cette piste pour écrire l'histoire de l'expertise, on commencerait par s'attarder à la naissance, aux

XIX^e et XX^e siècles, d'institutions informelles bâties sur le partage d'un même programme politique. Au XIX^e siècle, en économie politique, on peut citer le Political Economy Club de Londres (1813) qui, favorisant les idées de libre-échange, a accueilli à la fois les économistes les plus célèbres et des politiciens, ainsi que d'autres acteurs du libre-échange. Une autre institution britannique semi-universitaire, qui accueillait à la fois des scientifiques et des politiciens sociaux-démocrates, était la Fabian Society (1884), dont l'activité fut décisive pour la fondation du British Labour Party et de la London School of Economics. Aux États-Unis, il faut mentionner le patronage philanthropique des recherches industrielles, médicales et sociales accordé par des fondations telles que la Fondation Rockefeller (1913) ou la Fondation Ford (1936), consacrées à des programmes spécifiques à caractère social et politique, incluant même des recherches sur l'eugénisme. Mais c'est dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale que la naissance de la Société du Mont-Pèlerin inaugure la multiplication de ces institutions politiques semi-universitaires. La Société du Mont-Pèlerin entend réunir, selon les termes de ses fondateurs, des « revendeurs professionnels d'idées » afin d'exercer une influence à long terme sur la société, par l'intermédiaire de « journalistes, professeurs, ministres, conférenciers, publicistes, commentateurs de radio, écrivains de fiction, caricaturistes et artistes ». Le programme politique de la Société est alors clair : en réponse à la vague des *leaderships* personnalisés qui ont mené à la Seconde Guerre mondiale, la Société souhaite ouvrir une autre voie en encourageant la foi dans un marché libre et anonyme. On peut appeler cette société la mère des *think tanks*, tout un empire de groupes de réflexion fournissant des conseils professionnels aux politiciens les plus éminents (voir le texte de Landry).

L'expert dans l'histoire de l'épistémologie

On a indiqué plus haut que la connaissance experte serait informée par la recherche de consensus pour la prise de décisions par le débat. Cela signifie que l'on pourrait aussi écrire l'histoire de l'expertise comme le récit de la montée d'une épistémologie spécifique qui soutient cet objectif. Si l'on suit cette piste, on pourrait arguer que ce qu'on appelle parfois le « positivisme », qui se manifeste par une préférence pour le fait empirique, elle-même souvent réduite à des données quantitatives, fournit l'épistémologie d'attache naturelle à l'expertise. En adhérant à l'esprit positiviste, l'expert peut prétendre donner des réponses définitives sans avoir à remettre en cause les questions que posent ses clients. La recherche d'un tel espace épistémique ne date pas d'hier. Bien avant que des écoles positivistes se développent au XIX^e siècle, justement en opposition aux savants des universités – pensons à la critique d'Émile Durkheim à John Stuart Mill –, d'importantes discussions sur le statut de la preuve empirique avaient eu lieu dans les tribunaux et, plus généralement, dans le monde du droit – faisant du « témoin » une figure fondatrice de l'expert.

Les cours de justice connaissent depuis longtemps le recours à des expertises techniques, médicales ou commerciales, qui se manifestent sous la figure de *témoins* intervenant sur des questions comme la culpabilité, la négligence ou la fraude. Comme la division du travail épistémique dans les cours est formalisée par des règles de loi, la nature du savoir défendu par l'expert a fait l'objet de divers débats. Une question capitale s'est ainsi posée avant même la révolution scientifique au XVI^e siècle : doit-on considérer les témoignages d'experts comme des *témoignages oculaires* ou comme des *jugements*? Si l'expert était l'équivalent d'un témoin oculaire, son rôle à la cour serait le même que celui de tout autre témoin : on attribuerait à l'expert une position lui permettant de voir des choses que d'autres ne sont pas en mesure de voir, mais la

connaissance qu'il produit ne serait pas différente de l'énonciation du fait empirique pur, sans recours au moindre raisonnement. Si l'expert, cependant, faisait également appel au raisonnement hypothétique, il agirait comme un juge, et sa présence à la cour créerait un conflit avec le juge en fonction. La question du pouvoir de l'expert a été discutée dans les termes d'une distinction classique de l'épistémologie, entre empirisme et rationalisme. Kargon (1986) affirme même que la présence d'experts dans les tribunaux constitue l'origine sociale de la lutte entre connaissance empirique et connaissance hypothétique, et que la révolution scientifique aurait été favorisée par cet usage, dans la rhétorique juridique, de distinguer le fait (la vérité empirique offerte comme « évidence » par l'expert) de la spéculation (voir le texte de Bernheim pour un traitement de l'expertise judiciaire contemporaine).

En partant de cette lutte au sein du droit, on pourrait revisiter l'histoire du positivisme en sciences sociales à partir du XIX^e siècle, un siècle souvent décrit comme étant à l'origine de notre culture moderne d'expert, et dont l'esprit positiviste s'étend à la naissance des sciences statistiques qui rendent la politique « calculable ». Cet argument a été développé par Tooze (2001) concernant l'État prussien, par Timothy Mitchell à propos des États-Unis et de la comptabilité nationale, et par Alain Desrosières au sujet de la statistique en France. Il faudrait revisiter les chemins qui relient ces premiers visages du positivisme statistique à ce qu'on appelle aujourd'hui la politique « fondée sur les preuves », dans une histoire montrant le rôle de la calculabilité des politiques publiques comme facteur facilitant le recours à l'expertise. Une telle histoire de l'expertise devrait aussi analyser la spectaculaire vague de spécialisation des savoirs experts en sciences sociales dans la deuxième moitié du XX^e siècle, et des préférences accrues pour des méthodologies de faible degré d'intelligibilité, dont la science économique offre encore une fois une illustration exemplaire.

Enfin, cette histoire d'une épistémologie propre aux savoirs experts connaîtrait d'autres inflexions. L'un des virages les plus caractéristiques serait l'abandon, après la Seconde Guerre mondiale, des méthodes déterministes au profit de méthodes dites probabilistes. Ces méthodes, en devenant dominantes dans les sciences sociales, ont contribué à l'expansion des méthodes quantitatives dans plusieurs domaines concernant la décision publique : dans le secteur de la santé, par exemple, elles ont profondément transformé la connaissance et le rôle propres au médecin. L'expertise basée sur des méthodes probabilistes a un double visage : en apparence, elle peut donner l'impression de laisser des espaces ouverts au jugement politique, mais dans les faits, elle réduit l'espace véritable des débats possibles dans la sphère publique.

L'expert dans l'histoire de la technologie

Une dernière piste pour étudier l'essor de l'expertise est le développement de la technologie. On associe ainsi souvent la montée de l'expertise à la montée d'une prétendue « technocratie » et à un rapprochement, plus étroit qu'auparavant, entre la connaissance scientifique et des modes de pensée « techniques », c'est-à-dire plus associés à des savoir-faire et à des visées appliquées. Si l'on suivait cette piste, on porterait intérêt, par exemple, à l'essor des écoles d'ingénieurs et d'autres modes de formation en ingénierie aux XVIII^e et XIX^e siècles, notamment dans le cadre de l'aménagement urbain. En France, par exemple, le recours aux conseils techniques fournis par les ingénieurs des différents « corps » (de l'École des ponts et chaussées, de l'École des mines, etc.) était une pratique bien établie au début du XIX^e siècle.

L'expertise de ces ingénieurs paraît essentielle pour la poursuite de la révolution industrielle, la construction des infrastructures urbaines, la définition de normes des biens produits en masse, l'administration des brevets et la sécurité sanitaire. Le

caractère propre aux savoirs « technologiques » des ingénieurs (ou des médecins, à la même époque) semble amplifier l'écart, déjà relevé dans ce texte, entre savoir scientifique et savoir expert. La distance souvent persistante entre les lieux de formation en génie et les universités, visible dans le monde anglo-saxon comme en Europe continentale, montre également que la connaissance scientifique était difficilement réduite au savoir-faire technique. Les ingénieurs et les scientifiques sont encore perçus comme logeant à l'enseigne de deux cultures épistémiques différentes. C'est pourquoi le rapprochement apparent entre science et technologie au XX^e siècle, dans un éventail de domaines allant de la maîtrise du vivant à la gestion du social, apparaît à plusieurs comme un revirement majeur.

Ce rapprochement, qui favorise au XX^e siècle l'essor d'une « expertise technologique » favorisant l'idée d'un « savoir-faire » de métier applicable à la décision politique, est moins le fait de l'industrie que de la guerre. La course aux armements, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, a aiguillé les scientifiques et les ingénieurs vers des établissements de recherche non universitaires qui, après la guerre, allaient constituer un lieu permanent de production de connaissances d'experts au bénéfice des gouvernements. Le meilleur exemple est la RAND Corporation, fondée « pour assurer le maintien du travail d'équipe entre les militaires, les autres agences gouvernementales, l'industrie et les universités » et qui illustre bien le fait, constaté plus haut, que l'expert se sent davantage chez soi dans des espaces hybrides – semi-publics, semi-privés, semi-universitaires, semi-commerciaux. RAND a participé à des recherches éclectiques sur l'ingénierie des systèmes d'armes, la logique, l'informatique, la recherche opérationnelle et la théorie des jeux, devenant un modèle pour d'autres centres de recherche « technologique » situés entre le militaire, les industries, les États et les universités, comme les laboratoires AT&T Bell, DARPA, la Corporation MITRE ou encore Eureka en Europe.

Selon nous, toutefois, ce n'est pas la nature propre des savoirs technologiques qui influe sur le statut problématique des experts aujourd'hui. En effet, la technologie offre aux problèmes qu'on lui soumet des « réponses » qui ne peuvent pas être remplacées par des intuitions, des décisions démocratiques ou des codes moraux : à ce titre, l'expertise technique paraît plus proche de la connaissance d'un corps de métier, tel qu'on l'a défini en début de texte, et qui n'est pas problématique en soi. Le problème vient plutôt du fait que le recours à des connaissances technologiques, ou dites telles, s'étend désormais à une palette d'enjeux beaucoup plus large. Dans bien des domaines, il semble ainsi que la distinction entre technique et expertise contribue à réduire le politique lui-même à une question technique, comme cela semble visible, par exemple, dans le domaine de l'environnement, ou comme l'avancent également des thèses reposant sur la métaphore mécanique en économie (notamment chez les néokeynésiens).

* * *

L'histoire de l'expertise reste à écrire. Il reste à historiser de nombreux autres aspects des connaissances spécialisées si l'on veut comprendre le rôle (problématique) des experts dans nos sociétés démocratiques. Une dernière remarque normative, concernant la relation constitutive entre expertise et ignorance, pourrait éclairer ces histoires à venir. Les experts, on l'a dit, ont besoin de clients ignorants, mais on a aussi indiqué que cette ignorance ne vient pas de nulle part. L'étude des conditions d'émergence de cette ignorance serait sans doute aussi révélatrice que l'étude, plus courante, des experts eux-mêmes (à l'image des analyses « symétriques » en sociologie des sciences). Bref, au lieu de se lamenter sur la manière dont les experts contribuent à déprécier les valeurs démocratiques, on pourrait se demander comment il se fait que nous ayons si désespérément besoin d'eux.



- Düppe, Till (2011). *The Making of the Economy: A Phenomenology of Economics Science*. Lanham : Lexington.
- Foucault, Michel (1991). « Governmentality », dans Graham Burchell, Colin Gordon et Peter Miller (dir.), *The Foucault Effect : Studies in Governmentality*. Chicago : University of Chicago Press, 87-104.
- Kargon, Robert (1986). « Expert Testimony in Historical Perspective », *Law and Human Behavior*, 10(1/2), 15-27.
- Leonard, Thomas C. (2016). *Illiberal Reformers : Race, Eugenics, and American Economics in the Progressive Era*. Princeton : Princeton University Press.
- MacLeod, Roy (dir.) (2003). *Government and Expertise : Specialists, Administrators and Professionals, 1860-1919*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Martini, Carlo et Marcel Boumans (dir.) (2014). *Experts and Consensus in Social Science*. New York : Springer International.
- Rabier, Christelle (dir.) (2007). *Fields of Expertise : A Comparative History of Expert Procedures in Paris and London, 1600 to Present*. Newcastle : Cambridge Scholars Publishing.
- Tooze, Adam (2001). *Statistics and the German State, 1900-1945 : The Making of Modern Economic Knowledge*. Cambridge : Cambridge University Press.

2 L'expert et l'intellectuel public

Johan Giry et Julien Landry

Dans l'arène des débats publics et politiques, certains acteurs disposent d'une prise de parole privilégiée, découlant de compétences sociales et épistémiques particulières qui légitiment leur intervention dans les discussions publiques ou les processus de prise de décision. On peut classer ces acteurs sous diverses étiquettes, dont celles de l'expert et de l'intellectuel public.

Le terme « expert » évoque un spécialiste doté de méthodes techniques et de connaissances substantives qui lui permettent de se pencher sur des problèmes précis attachés à son domaine de compétence. L'« intellectuel public » renvoie plutôt à la figure du généraliste qui mobilise son érudition et son esprit critique pour appuyer un engagement plus multiforme sur la place publique. Ces postures renvoient ainsi à des types de connaissances différents, mais aussi à des définitions concurrentes des responsabilités civiques associées au travail intellectuel, ainsi qu'à des modes d'intervention distincts et codifiés dans la culture politique des sociétés modernes.

Pourtant, la nature de cette distinction n'est pas toujours claire. Cette confusion peut nuire à notre appréhension de ces rôles et de leurs transformations, et nourrir des condamnations hâtives ou des glorifications exagérées. Les prochaines pages visent à clarifier le diptyque expert-intellectuel. Par un retour

historique et une formulation sociologique du problème, nous comprendrons mieux les modes d'intervention propres à l'expert et à l'intellectuel, et leurs rapports aux modes d'expression qui prirent dans les espaces sociaux où ils cherchent à se faire entendre.

D'où vient l'expertise ?

De sa racine latine *experitus*, venant d'*experior* qui signifie vérifier ou prouver (voire essayer, mettre à l'épreuve), la notion d'expertise connote un fondement qui relève d'un savoir, et plus souvent d'une connaissance spécialisée comportant des éléments techniques ou scientifiques. La reconnaissance du domaine de compétence particulier d'un expert évoque aussi une demande d'information venant d'autres acteurs prêts à déléguer à l'expert une certaine autorité. À ce titre, la notion d'expertise évoque la connaissance, mais aussi sa mobilisation pour l'action et la prise de décision dans un rapport de consultation. À partir du XIX^e siècle, la réforme de l'administration publique dans plusieurs pays européens et de l'Atlantique Nord fait émerger de nouvelles bureaucraties fondées sur la mise en action de telles expertises. À la même époque, l'idée d'expertise s'enrichit aussi d'un ethos particulier, celui d'une compétence technique libérée de tout sentiment subjectif. Dès lors, une définition de l'expertise comme habileté scientifique et technique au service de l'administration et de l'État se répand dans la plupart des langues européennes.

Il faut saisir cette acception moderne de la notion d'expertise à la lumière des processus historiques et macrosociologiques de sécularisation, de rationalisation et de contrôle tels qu'ils ont été analysés par les sociologues de la modernité, qui ont beaucoup insisté sur l'accélération de la division du travail au XIX^e siècle. À bien des égards, les sciences sociales sont en elles-mêmes une réponse aux angoisses que pose la modernité politique et socio-économique (voir le chapitre de Dürpe dans cet ouvrage). Or, le

recours à l'expertise n'est pas qu'une réaction à l'éclatement des repères qui accompagne la différenciation sociale : il est partie prenante de cette différenciation, puisqu'il réalise la spécialisation des fonctions dans un vaste ensemble de domaines, politiques, administratifs, judiciaires, artistiques, voire scientifiques. Si cette différenciation est source d'interdépendance, elle génère aussi des tensions : concurrence entre spécialistes, mais aussi imposition au « profane » d'un lien social de dépendance face à l'affirmation des savoirs scientifiques ou techniques comme sources supérieures de connaissance. Le réseau d'acteurs qui construit ces connaissances s'étend parfois au-delà des experts professionnels à proprement parler – la contribution des parents dans le développement de la compréhension de l'autisme en sera un exemple au XXI^e siècle (voir Eyal, 2013) –, mais l'enjeu demeure l'imposition de pratiques et de discours faisant autorité.

Qu'est-ce qu'un intellectuel public ?

Le travail intellectuel est souvent discuté en des termes forts généraux et il en découle une tendance à subsumer, sous le substantif « intellectuel », des acteurs pourtant très différents. C'est le cas de ceux que l'on nomme intuitivement des experts, mais aussi de ceux qu'on rattache davantage à la figure classique de l'intellectuel public.

Des réflexions sur le rôle social et politique du travail intellectuel sont menées depuis l'Antiquité. Cependant, le sens du mot intellectuel comme figure des débats publics tire ses origines de la fin du XIX^e siècle en France, où on l'emploie d'abord de façon péjorative pour discréditer les professeurs et les littéraires engagés dans l'affaire Dreyfus – avant que ces derniers ne le reprennent comme un slogan unificateur. À ce titre, les intellectuels dreyfusards se conçoivent comme les défenseurs d'un savoir impartial, porteurs d'un discours acquis à des idéaux universels et, par

là même, soustrait aux biais des vues partielles et partiales de ceux qui occupent une position particulière dans les rapports de production. Pour les universitaires qui investissent cette figure, l'intervention intellectuelle est aussi un terrain à partir duquel ils peuvent légitimer leur existence. Dans un contexte où, déjà, se multiplient les critiques à l'endroit de savants jugés trop spécialisés et retirés du monde, l'affaire Dreyfus leur offre « une occasion inespérée de démontrer que la science qu'ils pratiquaient n'avait pas seulement pour but d'enrichir la connaissance, mais qu'elle remplissait aussi une fonction civique nécessaire dans une démocratie » (Noiriel, 2010: 63).

On trouve une description idéal-typique de cette figure classique de l'intellectuel dans l'ouvrage de Julien Benda, *La trahison des clercs*, paru en 1927. Dans un contexte où les passions politiques semblent s'emparer des foules avec une force inédite, Benda voit dans la formalisation des idéologies en lutte une trahison de la fonction des intellectuels, lorsque ceux-ci entretiennent les passions partisans et oublient leur devoir envers la raison et l'universel. Déjà chez Benda, la figure classique de l'intellectuel – figure idéalisée – s'articule au regret de sa prétendue disparition. Il part de l'idée selon laquelle la sphère de la culture et ceux qui s'y meuvent, les intellectuels, représentent un univers détaché des autres sphères de la vie sociale (politique, économique, religieuse, etc.). On retrouve là tout le poids de la différenciation de la société en sphères d'activité distinctes organisées chacune par leur propre *nomos*. Dans cette perspective, l'intellectuel assure une fonction universaliste de production des œuvres de l'esprit et doit, pour cela, se distancier des intérêts particuliers et refuser toute forme d'engagement particulariste (attaché à la classe sociale, à la nation, etc.). Ce détachement, que traduit bien la formule biblique dont Benda fait la devise du clerc, « Mon royaume n'est pas de ce monde » (Benda, 2003: 127), ne doit pas occulter toutefois la mission de cet ordre culturel universaliste vis-à-vis du monde social :

les clercs conformes à leur vocation contribuent à freiner les effets délétères des intérêts temporels, au premier rang desquels les passions politiques, soit en donnant « l'exemple de l'attachement à l'activité purement désintéressée de l'esprit », soit en prêchant, sous le nom d'humanisme ou de justice, « l'adoption d'un principe abstrait, supérieur et directement opposé à ces passions » (*ibid.*). En toute circonstance, il revient aux intellectuels de préférer et de promouvoir des valeurs universelles et désintéressées, au premier rang desquelles la raison et la liberté, à rebours de l'attachement au particulier et au pratique (possessions matérielles, pouvoir temporel, intérêts personnels). C'est à cette condition qu'ils peuvent remplir, toujours selon Benda, leur fonction de mise au jour et d'entretien de la conflictualité et du sens critique, nécessaire à la vie démocratique. Fort de cette définition substantive de l'intellectuel, Benda ne peut interpréter la dérogation à cette figure idéale que comme une « trahison ».

De la figure à la posture

Cette formulation classique de l'intellectuel public, reposant sur l'image d'une personne à l'autonomie considérable qui réinvestit ses connaissances dans les débats publics au nom d'un engagement civique et d'une vision universaliste, guide par la suite les descriptions de l'intellectuel. De manière générale, en effet, les définitions sociologiques des « intellectuels » tournent autour de la capacité (ou non) des acteurs à transcender leur origine de classe ou leurs intérêts. L'intellectuel est ainsi jugé, en quelque sorte, selon qu'il confirme (par son autonomie) ou qu'il contredit (par son hétéronomie, c'est-à-dire sa sujétion à des facteurs extérieurs) la figure classique de l'intellectuel.

Cette opposition entre autonomie et hétéronomie inspire des regards multiples sur l'intellectuel. Kurzman et Owens (2002) montrent l'émergence de trois perspectives sociologiques, qui

définissent les intellectuels comme, respectivement : a) une classe en soi ; b) des individus dépourvus d'attaches de classe ; c) les défenseurs de classes particulières. La première vision, celle des intellectuels comme « classe en soi » définie par son autonomie et son universalisme, est la vision que défend Julien Benda. Une autre vision, développée notamment par Karl Mannheim, dépeint plutôt les intellectuels comme des individus qui, de par leurs conditions socioéconomiques d'existence, ne sont attachés *a priori* à aucun *locus* particulier de l'espace social et peuvent donc choisir soit d'assurer une fonction de médiation entre les différentes idéologies, soit de se faire les défenseurs d'une classe particulière. La troisième vision, celle d'Antonio Gramsci, rejette l'idée d'indépendance des intellectuels, en soutenant que ceux-ci sont non seulement liés de façon nécessaire aux classes sociales, mais qu'ils assurent au sein de chacune des fonctions de direction, d'organisation et d'éducation. En ce sens, on ne peut dissocier leur existence, leur identité et le sens de leurs actions des groupes auxquels ils sont objectivement attachés ainsi que des rapports entre ces groupes. Les divergences entre ces approches tiennent à l'opposition empirique qui existe entre le fondement de la légitimité propre à l'intellectuel (son autonomie, son devoir de vérité et de raison) et les différents degrés d'hétéronomie concrètement associés au travail intellectuel dans un contexte indéniablement politique.

Ainsi, pour autant que la définition des intellectuels fût substantive, l'enjeu de la sociologie des intellectuels a longtemps été d'élucider les propriétés de leur position sociale pour en inférer une supposée « allégeance » ou non à tel ou tel groupe social (voir Eyal et Buchholz, 2010). Cependant, comme le souligne Medvetz (2012), cette problématique a comme effet délétère de cristalliser les débats sur la nature des « vrais » intellectuels. Une conséquence de ces définitions substantives fut l'émergence, après 1980, de diagnostics postulant le déclin des intellectuels. Cette thèse,

notablement avancée par Russell Jacoby, fut amplement discutée. Certains ont voulu la confirmer, acquiesçant que les intellectuels tendent désormais à s'absorber dans des carrières universitaires qui ne valorisent pas l'engagement public. D'autres, au contraire, avancent que les intellectuels publics sont aujourd'hui plus nombreux que jamais. La multiplication des chroniqueurs, analystes et experts intervenant dans les médias et la généralisation du phénomène du *think tank* semblent corroborer cette position. Cela exige toutefois d'accepter que ces rôles soient équivalents ou interchangeables, ce qui suppose une certaine redéfinition que n'acceptent pas les tenants d'une vision plus classique de l'intellectuel.

Cette impasse a été rendue plus aisément surmontable par le passage d'une sociologie de l'allégeance des intellectuels à ce que Eyal et Buchholz appellent la « sociologie des interventions ». Ce terme désigne une étude des intellectuels qui prend pour objet l'activité de production et d'intervention intellectuelles sous ses diverses formes plutôt qu'un type d'acteur social particulier. Cette approche, de plus en plus commune dans la sociologie des experts et des intellectuels, a l'avantage de parer à plusieurs difficultés. Il s'agit de traiter la figure classique de l'intellectuel public non comme un type d'acteur, mais comme une *posture*, voire un mode d'intervention, dont les caractéristiques sociales et discursives peuvent être qualifiées par contraste avec d'autres formes de positionnement et d'intervention. Par exemple, Gérard Noiriel défend l'idée selon laquelle la catégorie d'intellectuel renvoie à une posture dans l'espace public, dont la forme particulière est susceptible de varier. Selon sa nomenclature, à chaque justification avancée pour légitimer l'intervention dans l'espace public (critiquer le pouvoir, gouverner l'opinion, éclairer les citoyens) correspond une posture particulière (celles, respectivement, de l'intellectuel révolutionnaire, de l'intellectuel de gouvernement et de l'intellectuel spécifique). Ce genre de perspective permet d'aborder les conditions de production de ces interventions et les ressources matérielles

et symboliques que requiert chacune des différentes postures. Reprenant le concept de champ de Pierre Bourdieu, par exemple, Gisèle Sapiro qualifie les « modèles d'intervention politique des intellectuels » en fonction de leur autonomie, de leur degré de spécialisation et de leur capital symbolique. La formulation de ces modes d'intervention et des paramètres de leur variation change selon les auteurs et les dimensions analysées, mais cette approche générale permet de situer la figure de l'intellectuel public en tant que posture particulière et de la différencier d'autres postures, comme celles de l'expert ou du commentateur médiatique.

De ce point de vue, la différence entre les formes de connaissance attribuées à la posture de l'intellectuel public et à celle de l'expert relève d'un processus sociohistorique. Elle s'explique en partie par une différenciation des espaces d'expression, de réception et de contrôle associés à ces formes d'intervention. Dans ces différents espaces priment des conceptions distinctes de ce qu'est et doit être une intervention légitime. Ces critères constituent eux-mêmes un enjeu de luttes et sont déterminés par l'état des rapports de force entre groupes qui s'affrontent pour imposer leur définition de la bonne intervention dans un espace sociohistorique donné. À ce titre, la configuration actuelle des contrôles auxquels sont astreintes les interventions intellectuelles et expertes est tributaire de luttes passées et toujours susceptible d'être amendée, ou battue en brèche, à la faveur d'une évolution des rapports de force. Une typologie des différentes postures doit donc s'associer à l'analyse de leurs conditions de production et de pérennisation pour dépasser les cartographies statiques.

L'évolution historique des interventions intellectuelles

Dans cette perspective sociohistorique, le premier processus à souligner est celui de l'« expertisation » du travail intellectuel. On observe qu'une liaison étroite s'est nouée, à partir du milieu du

XIX^e siècle, entre la connaissance scientifique du monde social et l'exercice de l'autorité politique. Face à l'absorption de la société par le marché et à sa fragmentation, l'État s'est vu attribuer la charge de penser et de mettre en œuvre un ensemble de dispositifs et de technologies à même d'agir sur un monde complexe, et de construire une vision globale d'une société aux enjeux sectoriels aussi divers que l'agriculture, la pauvreté ou l'industrie. À la charnière du XIX^e et du XX^e siècle, la volonté d'exercer un contrôle technocratique sur l'action publique passe aussi par divers mouvements de réforme, de plus en plus dominés par des spécialistes en sciences sociales. À partir de la Première Guerre mondiale, qui offre un terrain d'exploration sans précédent pour l'intervention sociotechnique, les États se montrent plus disposés à adopter des schèmes de planification expertisés. La mobilisation de spécialistes dans l'effort de guerre nourrit aussi l'espoir de mobiliser les sciences sociales et les données statistiques pour maîtriser les cycles économiques en temps de paix, et soumettre les conflits idéologiques et la politique politicienne à l'épreuve des « faits ». Cela se manifeste notamment par l'engouement pour la planification, réputée plus efficace que la régulation libérale du XIX^e siècle, particulièrement à la suite de la crise économique mondiale de 1929.

L'après-Seconde Guerre mondiale marque, de ce point de vue, un élargissement de l'éventail des sciences sociales mobilisées pour informer les États. Si les économistes continuent à jouir d'une préséance en la matière, on sollicite de plus en plus de psychologues, de politistes et de sociologues pour participer aux dispositifs de planification pendant la guerre, puis à d'autres programmes après la fin des hostilités. La demande étatique a d'ailleurs pu apparaître aux chercheurs en sciences sociales comme une voie opportune pour se doter des ressources nécessaires à l'autonomisation de leurs disciplines face à la tutelle, notamment, de la philosophie.

Mais, et l'on touche ici à un paradoxe central, le fait que l'État se constitue comme seul espace légitime de production d'une vision globale de la société marginalise les groupes sociaux (religieux, notamment) susceptibles de le concurrencer sur ce terrain. L'universel, en ce sens, devient une pensée d'État et une pensée d'experts. Dans ce contexte, on assiste à une valorisation des postures spécialisées (celle du « savant » ou du « professeur ») sur lesquelles il est loisible à l'État de s'appuyer pour gouverner, et à une marginalisation progressive des postures moins spécialisées, au détriment de l'« homme complet » du XIX^e siècle, à la fois militant politique, journaliste et savant. Ce dernier est désormais réputé se mêler de ce qui ne le regarde pas, c'est-à-dire, concrètement, qu'on le suspecte d'empiéter sur les affaires de l'État. Entre-temps, le discours expert est déjà envisagé comme une ressource politique supérieure : utile pour gouverner, mais aussi pour argumenter.

Cette évolution se nourrit, de la fin des années 1940 au début des années 1970, du consensus libéral-pragmatique, qui repose tout à la fois sur la prospérité économique des Trente Glorieuses, la légitimité politique du référentiel modernisateur (que l'on pense au New Deal ou à ses équivalents européens), la confiance dans la capacité des instruments technocratiques de l'État à maintenir la croissance économique et l'importance de cette croissance dans la lutte contre le totalitarisme soviétique. Loin d'avoir attendu *La fin de l'histoire* de Francis Fukuyama, la thématique du dépérissement des idéologies domine ainsi largement la scène intellectuelle des années 1950 et 1960 dans le monde anglo-saxon et, dans une moindre mesure, en Europe de l'Ouest.

Le consensus libéral-pragmatique suppose notamment l'acceptation de l'État-providence et de la démocratie libérale. Les termes de la discussion semblant *a priori* fixés, il ne s'agit plus, comme au XIX^e siècle, d'élaborer une pensée pour refonder la société, mais de résoudre une suite de problèmes pratiques, appelant des solutions techniques et circonscrites. L'adoption d'une

posture experte s'en trouve favorisée, au détriment d'autres qui, réputées insuffisamment spécialisées, apparaissent inutiles ou laissent craindre des débordements dans les urnes ou dans les rues. Cette configuration – où se renforcent mutuellement la crédibilité du scientifique et l'autorité de l'État – donne forme à la posture du « technocrate », qui adopte une attitude positiviste et partage les objectifs des décideurs au pouvoir.

Cette « dépolitisation » du politique repose en fait sur des alliances très politiques, marginalisant les postures qui s'écartent de l'acception courante de la neutralité. Il s'opère ainsi un double déclassement, d'une part des modes d'intervention plus ouverts, et, d'autre part, des postures politiques qui débordent à gauche ou à droite du centre libéral-pragmatique. En réaction, les intellectuels qui promeuvent un libéralisme plus classique établissent, dès les années 1940, les bases intellectuelles et organisationnelles du mouvement néolibéral, préparant leur résurgence dans les années 1970 et 1980. La droite œuvre aussi à réunir les mouvements conservateurs, avec des succès relatifs à partir des années 1950 aux États-Unis où des magazines comme la *National Review* incarnent un programme dit *fusionniste*, qui réunit l'activisme promarché et la réinvention de la droite culturelle et sociale. L'opposition au consensus libéral-pragmatique est également le fait d'intellectuels de gauche qui, à la manière de Charles W. Mills, déplorent l'anti-intellectualisme de leur époque, qu'ils imputent aux élites politiques. Selon eux, ces élites auraient embrassé, sous les dehors d'un « libéralisme » politique, un centrisme mou alliant méfiance à l'encontre du socialisme, distance vis-à-vis des classes populaires, et promotion d'un système d'économie mixte. Face à cela, des intellectuels, qu'on qualifie aujourd'hui de « vieille gauche », à l'image de Christopher Lasch, se sont employés à remettre en circulation des discours qui, en conservant une tonalité universaliste (c'est-à-dire préoccupée par la construction d'un monde commun), mettent l'accent sur les contradictions et

les tensions qui traversent le corps social. Bref, à gauche comme à droite, s'affichent des forces d'opposition dont les prétentions à l'autonomie et à l'universalisme disent bien l'attachement à la figure classique de l'intellectuel.

Avec le temps, ces figures sont toutefois débordées par d'autres groupes, eux aussi critiques du pouvoir, mais dont les interventions s'accordent mieux avec la tendance à la spécialisation des paroles intellectuelles et expertes. Sans effacer la figure classique, ces nouvelles postures lui font concurrence, autant dans les champs intellectuel et politique que dans les luttes pour définir les formes d'intervention légitimes. On le voit dans la reconfiguration de la demande sociale de pensée critique après 1970 au profit de questions culturelles et identitaires associées à des groupes particuliers et au détriment des discours classiques prenant pour objet les structures générales du corps social. Selon Luc Boltanski et Ève Chiapello, la récession des années 1970 et la perte de vitesse des syndicats et des forces politiques de gauche contribuent en effet à marginaliser la « critique sociale » englobante, valorisant l'égalité et la solidarité, au profit d'une « critique artiste » plus localisée et davantage fondée sur des revendications de liberté, d'autonomie et d'authenticité. Cette critique met aussi en cause le consensus libéral-pragmatique, mais sur la base de référents moraux plus particularistes et individualisants. C'est notamment le cas de la critique antidiscriminatoire (féministe ou ethnique, par exemple), qui bat en brèche l'idée selon laquelle les démocraties occidentales seraient exemptes de toute forme de domination. À la spécialisation technique de l'expert s'ajoute ainsi cette spécialisation thématique et revendicatrice de l'intellectuel de la « nouvelle gauche ».

Cette tendance à la spécialisation se donne également à voir à droite, dans les critiques adressées à cette « gauche culturelle », justement. La montée de la gauche particulariste va de pair avec le déploiement d'une rhétorique réactionnaire, dont certains des porteurs les plus en vus, au premier rang desquels Irving Kristol

et Daniel Bell, sont des transfuges de la « vieille gauche ». Ces néoconservateurs investissent les guerres culturelles en faisant notamment valoir l'importance des valeurs religieuses et les effets pervers d'un trop fort investissement dans l'État-providence.

Par ailleurs, les néoconservateurs se sont assez vite départis d'une posture intellectuelle classique pour investir celle de l'expertise militante, se rapprochant sur ce point des chantres du libéralisme économique. Alors que les pionniers du néoconservatisme proposaient un discours d'allure universaliste, ses plus récents promoteurs, économistes et politistes en particulier, occupent davantage le terrain de l'expertise, en proposant aux décideurs des grilles interprétatives et des arguments ciblés pour convaincre l'électorat, et en parvenant à se placer au plus près des instances. La trajectoire d'Irving Kristol, qui se joint à l'*American Enterprise Institute* en 1972 pour se faire champion de l'identité néoconservatrice, illustre parfaitement ce point. À droite, en effet, la multiplication des fondations et laboratoires d'idées conservateurs et néolibéraux à partir des années 1970 est au cœur des efforts du mouvement conservateur de l'époque pour construire une capacité d'organisation et de production discursive crédible, pouvant rivaliser avec celle des technocrates du centre libéral-pragmatique. Il en résulte une nouvelle forme de mobilisation politique reposant sur une synthèse de l'activisme militant et du discours expert. Des organisations de gauche, comme l'*Institute for Policy Studies* (fondé en 1963), investissent aussi ce mode d'intervention, même si c'est la droite qui, au bout du compte, réussit le mieux à s'imposer sur ce terrain.

Cette montée des activistes-experts dans la deuxième moitié du XX^e siècle relève à bien des égards d'une tentative pour faire concurrence au discours expert qui s'est consolidé dans les institutions de l'après-guerre. À droite comme à gauche du centre politique dominant, il importe de revêtir les atours de l'expertise (études, statistiques, association à un champ de savoir précis)

tout en les liant aux modalités d'expression et de sollicitation de l'activisme politique (brièveté, accessibilité, réseautage et militantisme). À la différence de l'expertise « neutre », cependant, la légitimité de cette expertise militante repose aussi sur son allégeance plus ou moins explicite à une identité politique particulière. À la fois technique et particulariste, cette expertise militante, de droite et de gauche, contribue à la marginalisation des postures plus généralistes et universalistes.

Avec la percée de l'idéologie néolibérale dans les milieux décisionnaires à partir des années 1980 et sa reprise du souci d'efficacité, on a observé un renforcement des termes et des standards de l'expertise. En témoignent la réémergence, dans les années 1990, de l'engouement autour de l'expérimentalisme, par le référentiel de l'*evidence-based policy* ou « la théorie du Nudge », ainsi que le recours croissant à l'évaluation technique basée sur des indicateurs de performance formels, concomitant à la percée du *New Public Management*. Selon Albert Ogien, on assiste à la généralisation d'un modèle gestionnaire de l'exercice du pouvoir, caractérisé par une prétention à l'universalité et un rapport étroit à la rationalité, et plus précisément à deux de ses attributs modernes, la calculabilité et la prévisibilité. L'imposition de ce modèle est due, en partie, aux inquiétudes suscitées, du côté des décideurs, par la multiplication des participants, y compris des experts de tous bords, au débat public. Il doit permettre aux décideurs de rehausser leur capacité à départager le bon grain de l'ivraie en matière de connaissances et à consacrer une version des faits qui fasse autorité. Seulement, parce qu'il cristallise la distinction entre « connaissance objective » et « valeurs subjectives » et fait prévaloir la formalisation et la hiérarchisation des savoirs, on ne peut exclure que ce modèle nourrisse encore une minimisation de la dimension proprement politique du gouvernement au profit d'un « vouloir nécessaire » qui rompt avec l'idée d'une volonté collective produite par la discussion et ouverte *a priori* à une

diversité de principes de jugement. Cette rupture était anticipée par Pierre Bourdieu et Luc Boltanski qui, dès 1976, soulignaient le poids croissant dans les milieux décisionnaires d'une idéologie fondée sur une représentation instrumentale et techniciste des sciences sociales. En fait, à la technicisation du politique qui suit la Deuxième Guerre mondiale succèdent de nouveaux programmes technocratiques reposant cette fois sur les repères politiques et intellectuels devenus dominants au cours du dernier tiers du XX^e siècle.

Hybridation, professionnalisation et médiatisation des intellectuels

De ce qui précède, on peut comprendre que le recours croissant au discours expert puisse déclasser les formes d'intervention valorisées par des auteurs comme Julien Benda et Russell Jacoby. Il faut toutefois se garder de prêter au renforcement de l'expertise une force sociale telle qu'il en vienne à faire disparaître purement et simplement la figure de l'intellectuel, qu'elle soit classique ou plus spécialisée. L'expertise militante, après 1970, transforme la posture des intellectuels publics vers une plus grande ouverture de ses formes narratives et de son engagement politique. D'autres intervenants, comme l'économiste Paul Krugman, réinvestissent la reconnaissance sociale de leurs compétences spécialisées dans des interventions plus générales visant à « éclairer » les citoyens. À cet égard, on comprend que le recours croissant aux formes de l'expertise ou du militantisme spécialisé n'est pas la seule voie empruntée par des intellectuels qui cherchent à se faire entendre.

À droite, il semble d'ailleurs que l'expertise exerce un attrait plus fort sur les néoconservateurs américains que sur leurs homologues français. En effet, le néoconservatisme qui émerge en France depuis une dizaine d'années, autour d'une alliance entre anticapitalisme et traditionalisme (scellée dans le creuset

du «républicanisme»), est porté par des acteurs qui continuent de manifester une attache forte à la posture de l'intellectuel plutôt qu'à celle de l'expert. Ils sont moins souvent conseillers des gouvernants, associés de *think tanks* ou partenaires de sociétés de conseil, et davantage tribuns autoproclamés des plateaux télévisés et essayistes à succès, soucieux de faire entendre le plus largement possible ce qu'ils estiment être une nécessité de se recentrer sur le *vrai* peuple (les ouvriers *français* contre les étrangers) et les *vraies* valeurs (contre la marchandisation capitaliste tout autant que contre les politiques de la diversité).

De même, à gauche, on ne peut conclure que la critique culturelle a complètement effacé la critique sociale. Certains intellectuels aujourd'hui qualifiés de représentants de la «vieille gauche» critiquent la gauche culturelle sans emprunter la voie de la spécialisation ou de l'expertise, tout au contraire. Telle est la perspective d'auteurs qui, comme Richard Rorty, soutiennent que la préséance donnée à la conquête de droits culturels ou centrés sur des groupes particuliers (minorités raciales, femmes, LGBT) s'est faite au détriment d'une posture intellectuelle qui, marquée par les idées socialistes, était toujours empreinte d'une rhétorique de solidarité nationale. La gauche culturelle universitaire aurait ainsi contribué, selon eux, à installer au centre du débat public les politiques de la différence et de la reconnaissance identitaires, en lieu et place des critiques plus structurelles, centrées sur l'égalité des conditions de vie, et des questionnements se donnant pour objet une entité englobante, capable de réunir des gens différents par la force morale d'un lien qui les unit les uns aux autres.

Il est vrai, donc, que la parole intellectuelle peut encore s'exprimer selon les modalités de postures plus classiques. On ne peut toutefois pas préjuger de leur succès. En effet, force est de constater que les tenants de la «vieille gauche», attachés à la figure classique de l'intellectuel, peinent désormais à exister, tant dans le champ universitaire que dans le champ médiatique.

Plusieurs, dont Russell Jacoby, ont noté que l'autonomisation du champ universitaire, par le renforcement de ses régulations institutionnelles, a déprécié la posture de l'intellectuel classique, qui peut porter atteinte aux critères de professionnalisme et à la légitimité scientifique des disciplines. La hausse des entrants dans ces filières de l'enseignement supérieur contribue au recentrement de la compétition autour d'enjeux strictement disciplinaires. À cela s'ajoutent l'exacerbation de la compétition universitaire pour les subventions et le recours croissant aux procédures d'évaluation managériale du travail scientifique qui pèsent sur les velléités d'engagement dans les débats publics.

Ce déclassement de la posture de l'intellectuel classique est aussi attribuable à une plus forte dépendance du champ intellectuel vis-à-vis du champ journalistique: le second est parvenu à imposer au premier sa propre définition de la parole intellectuelle légitime. Aux représentants de la République des lettres ou des sciences succèdent tendanciellement, dans les tribunes de presse, sur les étals des essais politiques à succès ou sur les plateaux de télévision, les journalistes eux-mêmes, les chroniqueurs et commentateurs professionnels, et ceux qui, comme les « nouveaux philosophes » français et autres intellectuels médiatiques, apparaissent les mieux disposés à adopter leur posture morale et éditoriale. De ce point de vue, la posture intellectuelle n'a pas disparu, mais elle est graduellement prise en charge par des individus qui, s'ils s'essayaient toujours à saisir le sens global des tensions qui animent le corps social, diffèrent de l'intellectuel classique ou spécifique en ne s'appuyant pas sur des compétences épistémiques et des savoirs spécifiques pour fonder leurs montées en généralité.

Bref, la reconfiguration des contrôles sociaux et cognitifs exercés sur les paroles intellectuelles et expertes à la faveur d'exigences accrues de spécialisation et de soumission aux codes médiatiques nous permet de mieux comprendre ce qui est souvent

dépeint comme un « déclin des intellectuels ». Ce prétendu déclin relève en fait plus de la marginalisation d'une certaine posture intellectuelle classique, associée au progressisme new-yorkais du premier XX^e siècle ou aux intellectuels français d'inspiration dreyfusarde. Les uns et les autres faisaient montre d'une attache claire aux idées de nation et de religion civique, ce dont témoigne notamment leur commune souscription aux idées socialistes. Forts de ces référents qui se veulent universalistes, ils donnaient à leurs interventions publiques des accents généraux, préoccupés de saisir les grandes transformations d'un corps social appréhendé dans sa totalité. Or ce sont ces schèmes mentaux qui ont été marginalisés tour à tour par la montée en puissance de ces deux formes d'intervention plus spécialisées que sont l'expertise et une critique intellectuelle attachée davantage au traitement de problèmes plus sectoriels ou à la reconnaissance d'identités particulières. Ces schèmes mentaux sont aussi déclassés dans les contextes journalistiques et disciplinaires au sein desquels priment respectivement les normes de l'économie médiatique et celles des carrières universitaires.

* * *

En formulant les catégories de l'expert et de l'intellectuel comme des postures plutôt que des types d'acteurs, on arrive à les penser en référence à des modes d'intervention qui mobilisent des ressources matérielles et symboliques différentes. Les experts mobilisent un savoir spécialisé et technicisé. Cette forme d'intervention leur confère une forte autorité sociale. En se soumettant à des standards tacites et explicites, comme l'usage de chiffres ou de méthodes certifiées, les experts maximisent leurs chances d'accéder aux forums de l'analyse et de l'évaluation des politiques publiques.

Les modes d'intervention des intellectuels publics, plus ouverts, moins spécialisés, semblent aujourd'hui déclassés et ne leur permettent plus de se voir reconnaître une telle autorité sur la décision publique. Ils renvoient plutôt à un travail de diffusion dans la sphère de l'opinion, où leurs interprétations du monde social doivent transformer, conforter ou enrichir les perspectives qui circulent en société. Les espaces où sont véhiculées les interventions des intellectuels – particulièrement les médias et les médias sociaux – ne sont pas démunis de contrôle, mais ceux-ci sont ouverts à des formes de connaissance et de prises de paroles moins contraignantes que dans les espaces propres aux interventions techniques.

Le déclassement de la posture de l'intellectuel tient aussi au fait que les espaces ouverts aux intellectuels n'excluent pas les experts, alors que la réciproque est moins vraie : les formes de connaissance associées à l'intellectuel ne lui donnent pas accès aux forums réservés aux experts. Le sort réservé à ceux qui se collent à la figure classique de l'intellectuel paraît d'autant plus sombre du fait qu'ils n'arrivent pas non plus à s'imposer dans ce qui était naguère leurs propres espaces privilégiés, désormais gouvernés par le rythme des cycles médiatiques et dominés par des journalistes, des représentants de *think tanks* et des intellectuels médiatiques. La production savante, tournée vers les normes et questions qui priment dans les carrières universitaires et les revues disciplinaires, offre également peu de répit à cette posture assiégée. Les tenants de la posture classique de l'intellectuel subissent ainsi une double évolution, à la fois centrale et paradoxale : ils font face tantôt à une spécialisation croissante de la parole intellectuelle (qu'exemplifie la centration des débats sur la reconnaissance d'identités particulières), tantôt à une monopolisation de la parole généraliste par d'autres acteurs dans le champ médiatique, qui ne requiert ni leurs savoirs spécifiques ni leur crédit scientifique.

De manière générale, les obstacles au réinvestissement des espaces médiatiques par les intellectuels publics sont nombreux : parmi eux, l'inadéquation des formats médiatiques à l'exposition de diagnostics complexes ou la réticence des chercheurs universitaires à investir des espaces où ils ont plus à perdre qu'à gagner pour leur carrière. La compréhension de ces obstacles est centrale et ne peut faire l'économie d'une appréhension des catégories d'expert et d'intellectuel en matière de postures, attachées à des ressources distinctes et plus ou moins favorisées par les dispositifs de contrôle cognitif propres aux différents espaces d'expression.



- Benda, Julien (2003). *La trahison des clercs*. Paris : Éditions Grasset.
- Boltanski, Luc et Eve Chiapello (2011). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- Bourdieu, Pierre et Luc Boltanski (1976). « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2, 373.
- Eyal, Gil et Larisa Buchholz (2010). « From the Sociology of Intellectuals to the Sociology of Interventions », *Annual Review of Sociology*, 36(1), 117-137.
- Eyal, Gil (2013). « For a Sociology of Expertise : The Social Origins of the Autism Epidemic », *American Journal of Sociology*, 118(4), 863-907.
- Kurzman, Charles et Lynn Owens (2002). « The Sociology of Intellectuals », *Annual Review of Sociology*, 28(1), 63-90.
- Medvetz, Thomas (2012). *Think Tanks in America*. Chicago : University of Chicago Press.
- Noiriel, Gérard (2010). *Dire la vérité au pouvoir. Les intellectuels en question*. Paris : Agone.
- Ogien, Albert (1995). *L'esprit gestionnaire. Une analyse de l'air du temps*. Paris : Éditions de l'EHESS.
- Rorty, Richard (1999). *Achieving our Country : Leftist Thought in Twentieth-century America*. Cambridge : Harvard University Press.
- Sapiro, Gisèle (2009). « Modèles d'intervention politique des intellectuels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1, 8-31.

3 L'expertise citoyenne

Yann Bérard

La notion d'« expertise citoyenne » est difficile à appréhender, car elle est contre-intuitive, voire paradoxale. Pourquoi paradoxale ? Parce qu'elle rompt avec deux « grands partages » qui caractérisent les sociétés modernes : d'un côté, le partage entre les spécialistes et les profanes ; de l'autre, le partage qui impose une distance entre les citoyens ordinaires et leurs représentants institutionnels.

Dans le premier cas, la notion d'« expertise profane » (en anglais *lay expertise*) relève de façon évidente du paradoxe, dans la mesure où elle associe une figure du savoir (l'expert) à une figure qui en est en principe dépourvue (le profane) ; étymologiquement, le terme « profane » (du latin *pro* « devant » et *fanum* « lieu consacré ») désigne d'ailleurs celui qui se situe « en dehors » du savoir. À cet égard, il convient sans doute de marquer une différence entre « savoir » et « expertise », au sens où un savoir peut être d'usage ou de proximité là où une expertise suppose l'inscription de ce savoir dans un processus d'action publique et sa reconnaissance sociale. Dans le second cas, la promotion d'une telle « compétence profane » peut s'associer à une revendication accrue d'autonomie personnelle, locale ou professionnelle face à des formes d'autorité savante, hiérarchique ou technocratique. Sur ce point, le pluriel s'impose donc aussi bien quant à la catégorie *des* savoirs qu'à celle *des* expertises. Cette revendication d'autonomie des citoyens

ordinaires se renouvelle singulièrement dans le contexte d'une multiplication des risques perçus de type environnemental ou sanitaire à la fin du XX^e siècle, souvent au croisement d'aspirations militantes et de travaux de sciences sociales.

Le caractère paradoxal de la notion d'expertise citoyenne ne s'arrête pas à la remise en question de ces deux grands partages. Comme le montrent de récents travaux sur la construction des problèmes publics, l'irruption des savoirs profanes dans les controverses scientifiques conforte par des voies inattendues le « modèle de l'expertise », en suivant une logique de rationalisation toujours plus poussée de la vie démocratique (Lascoumes, 2011). L'essor des technologies collaboratives en constitue un bon exemple au regard de l'une des dimensions organisationnelles de l'expertise citoyenne (voir le chapitre de Millerand, Heaton et Myles). À ce titre, l'expertise citoyenne se rapporte à une dynamique sociale particulière que l'on peut résumer ainsi : confrontés à une conjoncture problématique, les savoirs profanes appellent à être légitimés socialement au nom d'une compétence propre, laquelle présuppose l'existence ou l'ouverture d'un champ d'action publique adapté à la situation. C'est cet enjeu de la légitimation des savoirs profanes comme sources d'expertises qui conduit à englober, à côté de situations fortement codifiées, les situations peu formalisées où l'expérimentation d'un savoir en quête de reconnaissance tant sociale que scientifique est rendue possible.

En rupture avec de grands partages de la vie politique moderne, tout en confortant le modèle de l'expertise, la notion d'expertise citoyenne multiplie ainsi les tensions : entre dénonciation des experts scientifiques et valorisation de la diffusion des savoirs, entre émancipation démocratique et « nouvelle » technique de gouvernement, il n'est pas toujours aisé d'y voir clair. Comment s'y retrouver ?

Nous nous y prendrons en trois temps. Nous présenterons d'abord les travaux pionniers de sociologie des sciences et de

sociologie politique qui, en mettant l'accent sur des controverses qui débordent le seul cadre scientifique, ont conduit à valoriser le rôle des savoirs d'usage et de proximité (dits « profanes ») dans l'action publique. Nous verrons ensuite comment ces enquêtes ont reformulé certains problèmes de la sociologie de l'expertise ; dans ce cadre, il devient important d'éviter de diluer la catégorie d'« expert », au point où chacun pourrait prétendre à ce rôle de manière équivalente. Enfin, nous discuterons des conditions de la reconnaissance sociale des savoirs profanes à l'ère de la société des alertes et du risque, pour montrer que l'entrée en expertise des citoyens, comme personnes privées et comme sujets politiques, emprunte des chemins très variables.

Savoirs profanes

Si l'expertise citoyenne contribue au déploiement des controverses dans l'espace public ainsi qu'au renouvellement des connaissances, c'est avant tout en mettant en cause le « grand partage » issu de la modernité qui sépare les scientifiques des personnes ordinaires (Callon, Lascoumes et Barthe, 2014 [2001]). Au cours des années 1990, une série de travaux – notamment anglophones – bousculent les catégories de l'expertise scientifique traditionnelle : l'accent est porté sur la reconnaissance de l'expérience « pratique » des profanes, en rupture avec un schéma réductionniste assimilant ces derniers à de simples réceptacles de l'information savante. De là résulte un intérêt marqué pour la déconstruction du « travail de frontières » entre expert et non-expert, c'est-à-dire ce qui sépare autant que ce qui rapproche des manières différentes de connaître et d'éprouver le monde. Parler de « savoirs profanes » revient dès lors à s'interroger non seulement sur la pluralité des savoirs, mais également sur leur distribution dans la société, en soulignant la place et le rôle des équipements matériels et cognitifs, des affects

et du corps dans l'expérience des problèmes publics. À cet égard, trois enquêtes pionnières méritent d'être mises en avant.

La première est celle du sociologue américain Phil Brown (1992) sur la mobilisation de victimes de produits toxiques dans une localité des États-Unis, à partir de laquelle il développe la notion d'« épidémiologie populaire » (*popular epidemiology*). Brown décrit la mobilisation des résidents de la ville de Woburn (Massachusetts) pour faire la démonstration du lien entre ce que ces derniers perçoivent alors comme un nombre anormalement élevé de leucémies infantiles et la présence de déchets chimiques abandonnés à proximité par diverses entreprises industrielles, que l'on suspecte fortement d'avoir entraîné une contamination des eaux de consommation. À cet égard, il montre que les profanes et les scientifiques entretiennent des vues conflictuelles sur la façon de collecter et d'interpréter les données, tenant compte de besoins, de méthodes et d'objectifs différents. Plus précisément, il distingue huit étapes dans l'engagement et la mobilisation des citoyens : 1) recensement de problèmes sanitaires et de polluants ; 2) mise en hypothèse d'un lien de causalité ; 3) partage de l'information ; 4) échange avec les représentants politiques et les experts professionnels ; 5) regroupement en vue de poursuivre les investigations ; 6) études officielles (lesquelles, précise Brown, ne trouvent généralement pas d'association entre les polluants et des effets sur la santé) ; 7) enrôlement par les profanes de leurs propres spécialistes en vue de conduire de nouvelles enquêtes ; 8) confrontation des résultats. Brown définit ainsi la notion d'épidémiologie populaire comme le processus par lequel des citoyens ordinaires collectent eux-mêmes des données, mobilisent et confrontent des connaissances scientifiques en vue de comprendre la distribution et les causes d'une maladie. Ce faisant, l'épidémiologie populaire ne témoigne pas que de la diffusion du paradigme épidémiologique ; il s'agit aussi d'une critique de l'épidémiologie savante qui appelle une action collective, susceptible de mettre en cause

les modalités mêmes d'évaluation du risque ou de la régulation sanitaire et de déboucher sur des actions en justice.

Le deuxième cas qui concourt singulièrement à la promotion de la notion d'« expertise profane » est l'étude du sociologue américain Steven Epstein (1995) sur la participation à la recherche des mouvements sociaux dans la lutte antisida aux États-Unis. Epstein confronte la grande diversité des acteurs intervenant dans la lutte contre le sida (scientifiques, médias, activistes, etc.) aux difficultés qui entourent la construction d'une connaissance crédible de l'épidémie. Dans ce contexte, il s'intéresse plus particulièrement à la manière dont les mouvements sociaux établissent leur crédibilité en adoptant le langage de la science médicale. Sur ce point, il met en évidence quatre « tactiques » (*credibility tactics*) qui s'articulent les unes aux autres : 1) l'acquisition d'une compétence culturelle ; 2) l'établissement d'une représentation politique ; 3) la mise en relation de revendications épistémologiques et éthiques ; 4) la prise en compte des controverses antérieures. De cette manière, Epstein montre comment les mouvements sociaux contribuent à l'élaboration de la connaissance scientifique en infléchissant certaines pratiques de la recherche biomédicale ou les techniques thérapeutiques. Plus largement, cette expertise citoyenne se déploie à l'encontre d'un double préjugé : celui voulant que la science constitue un espace autonome, vierge de toute influence extérieure ; et celui selon lequel le rôle des « profanes » (*lay people*) dans les controverses est purement passif, comme une ressource ou un allié toujours disponibles à l'usage des entrepreneurs scientifiques. En réalité, les mouvements sociaux qu'étudie Epstein se montrent capables de défendre leurs propres stratégies à l'intérieur du champ scientifique tout en contribuant à élaborer des savoirs basés sur des relations et des identités originales, qui ouvrent la voie à de nouveaux formats institutionnels.

Troisième enquête marquante : celle du sociologue britannique Brian Wynne (1996), qui rend compte des controverses entre

savants et profanes autour de l'identification d'une source de contamination radioactive longtemps niée par les pouvoirs publics. Wynne inscrit son analyse dans une discussion des thèses de Beck et de Giddens sur la « société du risque », auxquels il reproche de ne prêter aucune valeur à la réflexivité ordinaire, par contraste avec une vision du monde scientifique fortement outillée, qui priverait l'expertise citoyenne de contenu et d'autorité. Pour Wynne, il s'agit toutefois d'une conception « faible » de l'expertise, en ce sens qu'elle ne tient compte ni de la porosité ni du caractère construit des frontières entre expert et non-expert, dont la « séparation des savoirs » (*expert-lay knowledge divide*) est jugée à la fois artificielle et contre-productive. Il fonde sa critique sur l'observation des interactions conflictuelles qui se nouent entre des scientifiques et des éleveurs de moutons du comté de Cumbria, région montagneuse du nord-ouest de l'Angleterre, sujets à des restrictions administratives dues à une contamination radioactive d'abord attribuée à l'accident de la centrale de Tchernobyl en 1986. L'expérience mise en avant par les éleveurs conduit à montrer que la contamination découle en réalité d'un incident survenu une trentaine d'années plus tôt, en 1957, dans le complexe nucléaire de Sellafield, situé à proximité des zones de pâturage. Wynne montre que la défiance des éleveurs vis-à-vis des scientifiques tient au sentiment que leurs compétences propres, tirées d'une connaissance intime et ancienne des lieux et de leurs troupeaux, sont purement et simplement ignorées. *A contrario*, il souligne la façon dont l'expertise scientifique incorpore des présupposés sur les valeurs et les comportements humains, qui conduisent les experts à présumer l'ignorance, voire l'irrationalité des éleveurs et de leur résistance. Ces mêmes scientifiques, pourtant, se révèlent étroitement dépendants d'autres acteurs sociaux, politiques et économiques notamment. Wynne en conclut que la société du risque court surtout le risque de l'aveuglement culturel des « systèmes experts » qui occultent la pluralité des savoirs et leur distribution dans la société.

Ces travaux pionniers inspirent deux manières d'appréhender l'expertise citoyenne, distinctes mais pas nécessairement exclusives. La première consiste à mettre l'accent sur la capacité des acteurs profanes à entrer dans une logique de production scientifique (Brown, Epstein), tandis que la seconde revient à insister davantage sur l'existence de savoirs pratiques, subjectivement incorporés, irréductibles à une logique purement savante (Wynne). En France, Callon, Lascoumes et Barthe (2014 [2001]) relaient ces analyses par d'autres exemples, pour montrer comment des profanes disputent l'autorité de savoirs issus de la « recherche confinée » en laboratoire et forgent leurs propres savoirs de « plein air », en se faisant spécialistes de problèmes qui les concernent. Plus largement, ces auteurs voient dans la multiplication des « forums hybrides », en particulier l'institutionnalisation de pratiques délibératives (conférence de consensus, débat public, etc.), des signes forts de l'avènement d'une « démocratie dialogique », qu'ils appellent de leurs vœux. Ce faisant, ils enjoignent à relativiser l'autre « grand partage », celui qui met à distance les citoyens ordinaires de leurs représentants institutionnels. Mais dans quelle mesure les savoirs incorporés et subjectivés des profanes diffèrent-ils des connaissances formalisées et codifiées des scientifiques ? La revendication d'une expertise profane rend cette interrogation particulièrement difficile, car même si l'on peut considérer le savant et le profane comme des personnes toutes deux compétentes, les critères qui permettent de les distinguer entre eux, quant à eux, restent flous.

Repenser l'expertise ?

Placée sous le signe de la crise des modes de prise de décision face au destin technologique des sociétés modernes, la réflexion de Collins et Evans (2007) engage une mise à plat des principaux problèmes épistémologiques soulevés par l'irruption des savoirs

profanes sur le terrain de l'expertise scientifique. Pour ces auteurs, le dilemme n'est certes pas nouveau, mais il a la dent dure : doit-on baser les décisions techniques sur la seule opinion des « meilleurs experts », au risque d'être publiquement accusé de confisquer le pouvoir politique, ou doit-on étendre la légitimité démocratique de ces décisions en élargissant la participation des publics, au risque de l'indécision ? Face à ce questionnement, Collins et Evans distinguent deux problèmes : celui de la légitimité et celui de l'extension. Selon eux, la sociologie des sciences a permis de résoudre le problème de la légitimité en montrant que la prise de décisions techniques pouvait et devait être élargie au-delà du seul groupe des experts scientifiques. En revanche, elle n'a pas réussi à résoudre le problème de l'extension, en ne posant pas de limites clairement établies à l'expertise, eu égard notamment à la participation des profanes. À ce titre, ils rejettent l'oxymore expertise profane, pour lui préférer la notion d'« expertise fondée sur l'expérience ». Dans cette voie, leur réflexion s'outille de nombreux concepts innovants.

Au fondement de leur approche, Collins et Evans différencient l'expertise commune (*ubiquitous expertise*) de l'expertise spécialisée. Partagée par tous, l'expertise commune rassemble les nombreuses compétences que chaque membre d'une société doit posséder afin d'y vivre, à l'instar du langage parlé naturel. Avec cette expertise, chaque individu fait valoir un important capital de « connaissances tacites » – concept clé emprunté à Michael Polanyi –, soit toutes ces choses que l'on sait faire sans forcément être en mesure d'explicitier les règles qui permettent de les faire. Ainsi, l'expertise commune correspond essentiellement aux aptitudes que les individus acquièrent en cheminant dans la vie. Dans ce cas, le problème de l'extension ne se pose pas, puisque tout le monde peut être considéré comme un expert qui contribue à la vie sociale sans nécessairement s'en rendre compte. Cela dit, cette expertise partagée communément, malgré son vaste capital de

connaissances tacites, ne doit pas être confondue avec l'expertise technique des spécialistes.

En effet, le savoir des experts (spécialisés) repose également en partie sur des connaissances tacites, mais celles-ci sont propres à la communauté spécialisée. Pour acquérir une telle connaissance tacite spécialisée, il est nécessaire d'avoir été immergé dans un domaine spécialisé. À ce titre, Collins et Evans distinguent deux types d'expertise spécialisée : l'expertise contributive et l'expertise interactionnelle. L'expertise contributive désigne ce qui est requis pour exercer une activité avec compétence dans un domaine spécialisé ; sa possession traduit la pleine maîtrise d'une connaissance tacite spécialisée. L'expertise interactionnelle se définit quant à elle par la maîtrise du langage d'un domaine spécialisé, mais dénuée de compétence pratique ; cette expertise implique une capacité à interagir et à discuter d'un domaine spécialisé, sans être en mesure de réaliser pratiquement ce dont il est question. Ainsi, l'expertise interactionnelle est typiquement celle que l'on peut associer au journaliste spécialisé ou au critique d'art, par exemple. Toutefois, l'expertise interactionnelle ne saurait se limiter au déploiement d'un ensemble de propositions formelles, dans la mesure où son acquisition requiert l'acculturation à l'intérieur d'une communauté linguistique spécifique. C'est pourquoi l'expertise interactionnelle ne peut s'apprendre qu'en interaction avec des communautés qui possèdent une expertise contributive ; inversement, l'expertise contributive ne peut s'acquérir auprès de ceux qui ne possèdent qu'une expertise interactionnelle.

À côté des expertises communes et spécialisées, Collins et Evans introduisent une troisième catégorie d'expertise qu'ils appellent « métaexpertises ». D'une façon générale, les métaexpertises désignent des expertises qui jugent d'autres expertises (voir le chapitre de Bouchard et Montminy). Ce concept précise la manière dont les auteurs entendent réintroduire la participation d'acteurs profanes dans les débats techniques, en proposant une

vaste classification des expertises, une architecture dont le centre serait l'expertise interactionnelle. Ils distinguent à cet effet deux grands ensembles de métaexpertises. Le premier rassemble les prérogatives de ceux qui jugent d'autres experts par la maîtrise de connaissances propres à un domaine spécialisé (*internal meta-expertises*). L'évaluation d'un article soumis à publication ou d'un projet par des pairs en offre une bonne illustration. Le second ensemble de métaexpertises comprend ceux qui jugent d'autres experts sans pour autant posséder la même expertise (*transmuted expertise*). Ces métaexpertises reposent sur un certain degré d'expertise commune et une « connaissance locale », qui permettent d'effectuer deux types de jugement ou de discrimination : une « discrimination commune » (*ubiquitous*) renvoyant aux jugements ordinaires (sur la famille, les voisins, les étrangers, etc.), d'une part ; une « discrimination locale », souvent associée aux formes d'expertise profane, d'autre part.

À ce titre, Collins et Evans discutent des travaux de Wynne sur les éleveurs de moutons. Selon eux, le travail de Wynne a eu une influence à la fois positive et négative dans la définition et la résolution du problème de l'extension : d'un côté, ils accordent effectivement à Wynne d'avoir montré que l'expertise technique ne saurait appartenir aux seuls experts attitrés ; d'un autre côté, cependant, ils lui reprochent d'avoir entraîné une confusion en étendant l'expertise aux « profanes », sans préciser la nature de l'expertise en question. À leur avis, Wynne aurait dû la qualifier de manière plus formelle et plus élaborée. Car les éleveurs disposent bien d'une expertise contributive, liée à une connaissance intime et ancienne des lieux et de leurs troupeaux, quoiqu'ils soient sans diplôme ni certificat professionnel. Face à l'expertise spécialisée des scientifiques, ils se montrent donc aptes à opérer des « discriminations locales » dans une logique de métaexpertise, qui conduit à relativiser la contribution des experts professionnels, soit à exercer un contrôle sur la validation de leur discours. Pour

Collins et Evans, le choix de l'expression d'« expertise profane » est donc malencontreux, puisqu'elle entretient l'idée selon laquelle les profanes posséderaient une expertise de même nature que celle des scientifiques, alors qu'il n'en est rien. Des critiques similaires sont adressées à Epstein.

En résumé, Collins et Evans reprochent à ces études d'avoir voulu résoudre le problème de la légitimité sans prendre au sérieux le problème de l'extension. Bien sûr, le problème de l'extension découle en partie de celui de la légitimité : il concerne les frontières qui déterminent la contribution légitime du public aux choix technologiques. Néanmoins, pour Collins et Evans, ceux qui peuvent contribuer à ces débats doivent « savoir de quoi ils parlent », et c'est pourquoi l'extension des débats ne peut inclure n'importe qui, ni tout le monde. En ce sens, on peut qualifier leur approche de l'expertise et de la démocratie de conservatrice, puisqu'elle restreint la participation des citoyens au débat ; elle est en revanche libérale au sens où elle admet la compagnie de « ceux qui savent de quoi ils parlent » auprès des experts attitrés. En prônant une approche normative de l'expertise, Collins et Evans demeurent cependant en retrait d'approches plus attentives aux jeux d'acteurs et de pouvoirs dans lesquels s'inscrit empiriquement la reconnaissance publique des savoirs profanes. Cette limite est patente si l'on tient compte d'autres travaux plus ancrés dans la sociologie politique. Ceux-ci révèlent qu'il est essentiel de ne pas séparer la formation de l'expertise citoyenne du contexte sociopolitique qui conditionne son existence.

Situations d'expertise

Le traitement relativement décontextualisé de l'expertise que proposent Collins et Evans conduit à relever l'importance d'étudier les situations concrètes d'expertise pour mieux appréhender les ressorts de la reconnaissance sociale des savoirs profanes.

Cet enjeu permet d'insister sur le caractère foncièrement situé des savoirs profanes, fondés dans des pratiques et une réflexivité (sur soi, son milieu ou ses façons d'agir) singulières, mais dont le « devenir-expert » (Trépos, 1996) se révèle tout aussi étroitement dépendant d'autres formes de savoirs et de pouvoirs. C'est dans cette optique que l'on peut mettre à profit l'apport d'enquêtes qui décrivent de quelles manières l'expertise citoyenne relève de dynamiques d'assemblage multiples, parfois extrêmement fines, alternant entre des logiques d'inclusion, d'exclusion ou d'hybridation de compétences variées, qu'elles soient « savantes » ou « profanes ». Afin de restituer ces nuances, nous mettrons à l'épreuve les catégories de Collins et Evans pour mieux apprécier la portée empirique des concepts présentés plus haut. Deux enquêtes récentes se prêtent à une telle relecture.

Dans la lignée des recherches sur la sociologie de la traduction et des lanceurs d'alerte, Terral et Weisbein (2010) analysent la manière dont un monde social considéré *a priori* comme marginal – celui du surf – déploie en son sein une expertise publiquement reconnue en matière de surveillance et de gestion des littoraux. En distinguant des considérations d'ordre épistémique et d'ordre social (incluant ici les non-humains), ils montrent que la construction de « l'expertise des surfeurs » se fonde sur une amalgame de savoirs hétérogènes, traduisant le passage d'une connaissance tacite liée à la pratique du surf (présence sur l'eau, lecture des vagues, « monde inspiré », etc.) à une expertise spécialisée sur le traitement des risques sanitaires et environnementaux. Ils analysent les interactions qui se nouent entre une association militante – la Surfrider Foundation Europe (SFE) – et d'autres acteurs évoluant au voisinage d'arènes politico-administratives après la marée noire engendrée en 2002 par le naufrage du *Prestige* sur les côtes du golfe de Gascogne. Au départ une ONG américaine, née en 1984 de problématiques singulières (la pollution récurrente de la plage de Malibu, à Los Angeles, et un projet d'aménagement

déposé par les autorités fédérales), l'association met à contribution l'important capital de connaissances tacites des surfeurs dans le cadre de nouveaux dispositifs de surveillance du littoral. À côté de manières d'être décrites comme « manquant de sérieux » ou comme des manifestations de type « pas dans ma cour » (ou *NIMBY, not in my backyard*), la SFE déploie une expertise contributive de plus en plus instrumentée et sophistiquée (bactériologie, courantologie, droit de l'aménagement, santé publique, etc.). Cette évolution est rendue possible grâce aux compétences techniques des membres dont se dote l'association, mais aussi par les liens qu'elle tisse avec des institutions scientifiques, qui lui permettent d'en synthétiser les résultats dans une expertise unique. Ainsi, les dispositifs de surveillance qui exploitent les connaissances tacites des surfeurs rendent manifeste leur capacité de vigilance et de détection des alertes, comme en atteste, par exemple, la supériorité des « pavillons noirs » sur les données abstraites, ponctuelles et cloisonnées produites par les services techniques des administrations. Cette reconnaissance institutionnelle de la place de SFE dans les dispositifs de surveillance du littoral a pour effet d'asseoir l'existence des surfeurs comme lanceurs d'alerte et, plus encore, d'étendre leur expertise des épisodes de crise aux périodes ordinaires, dans la mesure où les surfeurs eux-mêmes apparaissent aux yeux de certains acteurs politiques et administratifs comme des usagers incontournables de la mer.

Jouzel et Prete (2015), pour leur part, se sont intéressés au travail politique de mise en visibilité de problèmes de santé environnementale jusque-là ignorés, en s'interrogeant sur le rôle que jouent certains acteurs intermédiaires dans les mobilisations de victimes associées à des processus d'épidémiologie populaire. Leur enquête porte sur une mobilisation inédite en France, celle des agriculteurs qui s'estiment malades en raison de leur exposition aux pesticides. Jouzel et Prete insistent sur l'importance de l'expertise interactionnelle dans la mise en œuvre par les citoyens

eux-mêmes d'actions réglementaires et en justice, qui recoupent aussi des enjeux plus politiques. En 2011, un groupe restreint de familles d'agriculteurs fonde l'association Phyto-victimes, dans le but d'œuvrer à la reconnaissance légale du préjudice subi par les travailleurs intoxiqués et d'obtenir un contrôle plus strict des produits phytosanitaires. Dans cette histoire, Jouzel et Prete montrent l'influence qu'a exercée un groupe restreint de militants proches de l'écologie politique, engagés dans une critique des méfaits sanitaires et environnementaux des pesticides, sur fond de mise en cause du productivisme agricole. La capacité particulière de ces militants à relayer l'expérience des agriculteurs repose sur la mobilisation de registres variés d'expertise spécialisée et de métaexpertise. Face à des agriculteurs qui pratiquent pour la plupart une agriculture intensive et ne disposent pas d'expérience militante, ils interviennent à un double niveau : d'une part, comme « courtiers » qui mettent les victimes en contact entre elles et avec d'autres militants souvent dotés d'une forte expertise interactionnelle, voire contributive (journalistes, avocats, scientifiques engagés, etc.) ; d'autre part, comme « entrepreneurs de morale » qui fournissent des ressources matérielles et des cadres interprétatifs, soit une expertise interactionnelle qui leur est propre, encourageant certains agriculteurs à se considérer comme victimes et à s'engager dans une action collective. Jouzel et Prete montrent aussi que l'institutionnalisation du mouvement des Phyto-victimes s'accompagne d'une renégociation des termes de l'alliance initiale : la structuration du mouvement et son inscription dans la durée révèlent des divergences qui rendent problématique le travail de coalition, mêlant des considérations stratégiques d'efficacité politique (transition vers le « bio », conversion à l'agriculture biologique) et des considérations d'ordre symbolique (identité de victimes). Ces épreuves font ressortir en quoi l'enrôlement des savoirs profanes dans la mise en cause juridico-technique de l'usage des pesticides est une démarche négociée,

qui oscille entre l'affirmation d'une identité de victimes par les agriculteurs concernés et la définition d'un coupable identifié par les militants écologistes.

Ces enquêtes montrent que la reconnaissance des savoirs profanes dépend de processus complexes qui gagnent à être déconstruits, au même titre que l'expertise scientifique, pour ne pas faire l'objet d'un nouveau mythe de la modernité réflexive. Au-delà des enjeux strictement épistémiques, normatifs ou même organisationnels, elles montrent que la position sociale qu'occupe l'expertise citoyenne dépend fortement des relations que les scientifiques et les profanes entretiennent entre eux, mais aussi avec l'ensemble des acteurs sociopolitiques concernés par les problèmes en cause (élus, militants, fonctionnaires, journalistes, avocats, etc.). Sur ce point, les catégories de Collins et Evans paraissent utiles pour ne pas fondre l'expertise des personnes ordinaires dans le magma indistinct de l'expertise en général. L'analyse des situations d'expertise, attentive aux dynamiques multiples et enchevêtrées du « devenir-expert » citoyen, met quant à elle en avant les mouvements fins susceptibles de faire passer d'une identité d'acteur profane à une autre : d'usager à lanceur d'alerte, de malade à victime, etc. La diversité et le caractère situationnel de ces façons d'« entrer dans l'expertise » rendent manifeste l'intérêt d'une analyse des conditions de reconnaissance publique des savoirs profanes, une dimension que masquerait une vision essentialiste de l'expertise.

La fin de la « contre-expertise » ?

Quelles grandes configurations d'expertise ressortent de cette montée en puissance des citoyens ordinaires dans les controverses publiques ? Sur le plan épistémique, on l'a vu, deux orientations se dégagent des travaux pionniers : la première conduit à mettre l'accent sur la capacité des acteurs profanes à entrer dans une logique de production scientifique, tandis que la seconde revient à

insister sur l'existence de savoirs pratiques, subjectivement incorporés, irréductible à une logique savante. Ces orientations ne sont pas mutuellement exclusives. À cet égard, les catégories de Collins et Evans se montrent précieuses pour distinguer formellement l'expertise des personnes ordinaires et celle des scientifiques, et décrire la variété de leurs interactions. Quant à elle, l'analyse des situations d'expertise indique que l'existence d'une expertise citoyenne dépend également d'une multitude d'acteurs, selon les situations : scientifiques ou profanes, mais aussi militants, politiques, administratifs, etc.

Sur le plan politique, il en résulte deux directions possibles. La première justifie la reconnaissance des savoirs profanes par une logique de mouvement social animé d'un sens moral de la justice, tandis que la seconde fait dépendre cette reconnaissance de leur inscription dans des dispositifs – participatifs ou délibératifs – conventionnels. Sur ce dernier point, les procédures de débat public qui ont vu le jour dans les démocraties au cours des vingt dernières années (déchets nucléaires, OGM, nanotechnologies, changement climatique, etc.) prévoient la constitution systématique d'une expertise citoyenne. Sur le plan historique, on peut considérer cette logique d'institutionnalisation comme une conséquence de la multiplication des pratiques de contre-expertise qui ont accompagné les grandes controverses environnementales et sanitaires de la fin du XX^e siècle, avec l'essor de mouvements sociaux (écologistes, féministes, etc.) souvent dotés d'une riche capacité en matière d'expertise interactionnelle, voire contributive.

Plutôt que d'opposer une légitimation « par le bas » à une légitimation « par le haut » des savoirs profanes, l'analyse des situations d'expertise montre qu'il est possible de dégager différents gradients sur un large spectre allant d'une reconnaissance sociale à partir d'une légitimité profane acquise de façon locale (cas des malades du sida ou des surfeurs) à une reconnaissance sociale découlant de

l'enrôlement des profanes dans des instruments de gouvernement (cas des procédures d'épidémiologie conventionnelle qui intègrent aujourd'hui des formes d'épidémiologie populaire). Dans un cas comme dans l'autre, toutefois, les savoirs profanes doivent tenir compte d'un certain nombre de règles, parfois directement inspirées du modèle de l'expertise judiciaire, et qui contribuent fortement à discipliner les voies/voix de la contestation. Cela concourt bien sûr à la reconnaissance publique de ces savoirs, mais n'est pas sans conséquence sur l'évolution des formes d'action collective : si cette normalisation de la critique atteste la capacité des personnes ordinaires à se mêler d'enjeux et de décisions à fort coefficient technique, le risque demeure que la critique citoyenne s'épuise dans un « militantisme de papier », sans effet sur la décision. Cette relative neutralisation politique des savoirs profanes, par leur incorporation dans des dispositifs d'expertise conventionnels, peut alimenter les revendications d'autres mouvements plus radicaux, qui contestent cette légitimité acquise (comme le mouvement « zadiste » en France). Le développement de l'expertise citoyenne engendre ainsi des conséquences paradoxales, entre une volonté de délibération rationnelle et des accès de violence politique, dont les sciences sociales n'ont pas fini de démêler les implications pour l'art moderne de gouverner.



- Brown, Phil (1992). « Popular Epidemiology and Toxic Waste Contamination: Lay and Professional Ways of Knowing », *Journal of Health and Social Behavior*, 33, 267-281.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2014 [2001]). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil, coll. « Points-Essais ».
- Collins, Harry et Robert Evans (2007). *Rethinking Expertise*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Epstein, Steven (1995). « The Construction of Lay Expertise: AIDS Activism and the Forging of Credibility in the Reform of Clinical Trials », *Science, Technology & Human Values*, Special Issue: Constructivist Perspectives on Medical Work: Medical Practices and Science and Technology Studies, 20(4), 408-437.

- Jouzel, Jean-Noël et Giovanni Prete (2015). « Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides. Émergence et évolution d'une coalition improbable », *Politix*, 28(111), 175-196.
- Lascoumes, Pierre (2011). « Savoirs, expertises et mobilisations », dans Ludivine Damay, Benjamin Denis et Denis Duez (dir.), *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*. Bruxelles : Facultés universitaires Saint-Louis, coll. « Travaux et Recherches », 221-227.
- Terral, Philippe et Julien Weisbein (2010). « Ce que savent les surfeurs. Formes de traduction entre savoirs situés et registre expert dans le monde social du surf », dans Yann Bérard et Renaud Crespin (dir.), *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 65-77.
- Trépos, Jean-Yves (1996). *La sociologie de l'expertise*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
- Wynne, Brian (1996). « May the Sheep Safely Graze : A Reflexive View of the Expert-Lay Knowledge Divide », dans Scott Lash, Bronislaw Szerszynski et Brian Wynne (dir.), *Risk, Environment and Modernity : Towards a New Ecology*. Londres : Sage Publications, 44-83.

PARTIE II

L'organisation sociale de l'expertise

4 Les scientifiques et les politiques publiques

Éric Montpetit

Les univers scientifique et politique seraient antagoniques. Dans un ouvrage qui a beaucoup fait parler au Royaume-Uni, Mark Henderson (2012) illustre cette dualité de la façon suivante : devant un désaccord entre deux personnes, l'une soutenant que $2+2=4$ et l'autre que $2+2=5$, le scientifique trancherait sans hésiter, affirmant haut et fort que la première personne dit vrai alors que la seconde a tort. À l'opposé, le politicien pourrait être tenté de proposer 4,5 comme solution de compromis, de manière à ne pas trop déplaire à la seconde personne. La vérité chère aux scientifiques ne conviendrait donc pas aux politiciens, toujours prêts à prendre quelques libertés avec celle-ci pour préserver leurs appuis. Avec cette analogie colorée, Henderson exprime le souhait que la politique s'imprègne davantage de l'esprit scientifique. Mais est-ce possible ?

Accroître le rôle des scientifiques dans l'élaboration des politiques publiques est en effet concevable. Il importe cependant de préciser que cela n'est pas la même chose que de consacrer la version idéalisée de la science dépeinte par Henderson. Aussi, un rôle accru des scientifiques pourrait ne pas diminuer la nécessité de compromis politiques.

La difficile relation entre scientifiques et décideurs politiques

Dans un article récent du *New York Times*, on regrettait qu'un écart se soit creusé entre la réglementation américaine, qui découragerait l'usage des cigarettes électroniques, et les connaissances scientifiques, qui indiqueraient que le vapotage est moins dangereux que le tabac (Tavernise, 2016). Selon l'article, la politique britannique, qui, elle, encourage l'utilisation de la cigarette électronique pour arrêter de fumer, serait plus en phase avec les connaissances scientifiques. Un professeur de Harvard conclut ainsi l'article en affirmant, à propos de la situation américaine : « *You want to be married to the science, but in this case, I think there's been a kind of unmooring, and that's a somewhat dangerous game.* » En d'autres termes, les gouvernants devraient se laisser guider par les scientifiques, du moins lorsque ceux-ci ont des résultats de recherche à faire valoir. Tout écart serait alors une dérive.

Cette opinion est répandue dans les médias (Montpetit, 2016), bien qu'on l'entende aussi parmi les politiciens qui citent des connaissances scientifiques pour faire valoir leurs préférences. Pourtant, nous savons que la relation entre décideurs politiques et scientifiques rend difficile toute forme de guidage des politiques publiques par les connaissances scientifiques. La littérature permet de recenser quatre facteurs principaux qui interfèrent avec ce guidage (Sarkki *et al.*, 2014).

L'écart entre les temporalités

La temporalité de la production des connaissances scientifiques est souvent longue et, surtout, imprévisible. Il n'est pas rare qu'un projet de recherche ne produise des résultats concluants qu'après une très longue période, parfois beaucoup plus longue que prévu. Revenons sur la cigarette électronique. Son usage s'est répandu soudainement en Europe et en Amérique du Nord à partir de 2009, ce qui a permis aux scientifiques d'entreprendre rapidement des

recherches sur d'importantes cohortes d'utilisateurs. Les protocoles se sont surtout attardés aux risques pour la santé, lesquels, comme l'indiquait le *New York Times*, se sont avérés moins importants que ceux associés à la cigarette conventionnelle. Les séries de données temporelles sur les utilisateurs qui ont permis de produire ces conclusions demeurent néanmoins courtes par rapport à ce qui se pratique habituellement en santé publique. Les risques recensés jusqu'ici sont donc des risques à court terme, l'évaluation de risques à plus long terme exigeant forcément la poursuite des recherches sur une plus longue période (Blanding et Drexler, 2016).

L'attention portée aux risques dans les premières recherches sur la cigarette électronique se comprend aisément. Ne sachant rien de ce nouveau produit, les scientifiques ont rapidement compris l'urgence de produire des connaissances sur sa sécurité. La question de l'efficacité de la cigarette électronique comme outil de lutte contre le tabagisme ne s'est donc posée que plus tard ; les connaissances accumulées jusqu'ici sur la question sont ainsi, au mieux, des connaissances partielles. Elles reposent essentiellement sur une corrélation observée aux États-Unis entre la popularité grandissante du vapotage et la diminution du nombre de fumeurs, ainsi que sur des sondages révélant que la cigarette électronique a aidé des Américains à cesser de fumer. La preuve est mince, puisqu'on peut très bien attribuer la diminution du nombre de fumeurs américains à des facteurs omis par les études, et que rien ne permet d'affirmer que les répondants aux sondages ont délaissé le tabac définitivement. Seuls des suivis de cohortes d'utilisateurs sur de longues périodes permettront de produire des connaissances scientifiques solides sur l'efficacité de la cigarette électronique dans la lutte contre le tabagisme.

Les décideurs politiques, cependant, n'ont pas le temps d'attendre. Reprenant une citation de février 2015 du Surgeon General des États-Unis (l'équivalent du directeur du Service de la santé publique du Canada), le magazine *Harvard Public Health*

écrivait : « *health officials are “in desperate need of clarity” on electronic cigarettes to help guide policies* » (Blanding et Drexler, 2016). Les décideurs pressent les scientifiques de les guider dans leurs décisions, chose difficile compte tenu de l'état d'avancement des connaissances scientifiques.

Il y a une grande différence entre un avis tardif – scientifique ou autre – et une décision tardive : ne pas produire d'avis laisse un vide, alors que ne pas décider, c'est aussi décider. Autrement dit, le décideur qui préfère ne pas se prononcer sur un enjeu favorise le *statu quo*. Comme l'indique l'article du *New York Times* cité plus haut, la politique américaine actuelle, qui restreindrait l'usage de la cigarette électronique, est contestée par ceux et celles qui croient que le pays se prive d'un outil efficace de lutte contre le tabagisme. Si à long terme les partisans de la cigarette électronique devaient avoir raison, les décideurs qui seront restés impassibles – qui auront préféré maintenir les restrictions faute de connaissances scientifiques suffisamment convaincantes – seront sanctionnés. Mais si à long terme les partisans devaient avoir tort, les gouvernants qui auront été réactifs – qui auront changé le *statu quo* malgré l'incertitude – devront répondre de leur décision mal avisée. Les scientifiques demeurés discrets, compte tenu de l'état des connaissances, n'auront, quant à eux, aucune conséquence à assumer. Il n'est donc pas étonnant que les décideurs politiques pressent les scientifiques de leur fournir rapidement des réponses valides, et que ceux-ci hésitent à le faire, à cause du temps requis pour produire de telles réponses et du faible coût qu'ils ont à assumer s'ils se tiennent cois.

La complexité et l'incertitude

Les décideurs politiques sont à la recherche de réponses simples à des questions simples, alors qu'émerge souvent des recherches scientifiques un monde complexe et incertain. La cigarette électronique est-elle moins dangereuse que la cigarette conventionnelle ?

Voilà une question simple. Et voici quelques éléments de réponse issus de la recherche scientifique. La cigarette conventionnelle contient plus de 7000 substances chimiques et particules fines, dont on sait que 70 causent le cancer. La cigarette électronique en contient moins, mais elle contient plusieurs substances nocives, dont certaines sont cancérigènes, et que l'on connaît moins bien que celles issues du tabac. En fait, nous savons que la chaleur très élevée que produit une cigarette électronique augmente la nocivité de certains composés chimiques que l'on retrouve aussi dans le tabac au-delà des seuils atteints lors de leur combustion dans une cigarette conventionnelle. Cette augmentation, cependant, pourrait être compensée par l'absence dans la cigarette électronique de substances toxiques présentes dans le tabac. Aussi, on ne peut exclure la possibilité d'interactions impliquant les nouvelles substances chimiques de la cigarette électronique et dont les effets sur la santé ne se révéleraient qu'à long terme, bien que l'incertitude à ce sujet soit élevée. Enfin, si la vapeur qu'inhalent les utilisateurs de la cigarette électronique semble moins nocive que la fumée qu'inhalent les fumeurs de cigarettes conventionnelles, la vapeur secondaire issue de la cigarette électronique serait aussi nocive pour les non-utilisateurs que la fumée secondaire l'est pour les non-fumeurs (Blanding et Drexler, 2016).

Devant cette complexité, le décideur politique insistera : « D'accord, mais est-ce que cela signifie que la cigarette électronique est aussi nocive que la cigarette conventionnelle ? » Et un scientifique pourrait très bien répondre : « Cela dépend du composé chimique et de la vulnérabilité de l'utilisateur. Compte tenu des connaissances que nous avons, il est impossible de faire un bilan complet pour le moment. Et si on parle de nocivité pour celui ou celle qui est exposé à la vapeur secondaire, la réponse pourrait être différente. » Déconcerté, le décideur pourrait se reprendre : « D'accord, oublions cette question de nocivité. Mais est-ce que ceux et celles qui se tournent vers la cigarette électronique le font

dans l'objectif de cesser de fumer totalement, et est-ce que cela fonctionne ? — Question ardue, pourrait répondre le scientifique, car elle touche au comportement humain, or celui-ci est plus difficile à prévoir que l'effet d'une substance chimique sur la santé. Nous savons que la majorité des utilisateurs actuels de la cigarette électronique sont d'anciens fumeurs conventionnels qui disent vouloir cesser de fumer entièrement. S'ils y arrivent définitivement est une autre histoire. Et même si plusieurs devaient cesser de fumer avec l'aide de la cigarette électronique aujourd'hui, rien ne nous permet d'affirmer qu'ils demeureront non-fumeurs demain. Une foule de facteurs pourraient aussi amener des non-fumeurs à emprunter le chemin inverse, en adoptant la cigarette électronique avant de se tourner vers le tabac.»

Bref, si les connaissances scientifiques peuvent aider le décideur politique à comprendre la complexité de l'enjeu sur lequel il ou elle doit se prononcer, ces connaissances sont souvent de bien mauvais guides dans la prise de décisions.

Les désaccords scientifiques et la sélection des connaissances

Bien que les connaissances soient, en elles-mêmes, de mauvais guides, certains scientifiques se portent néanmoins volontaires pour guider les décideurs publics. Les scientifiques hostiles à la politique américaine sur la cigarette électronique cités dans le *New York Times* sont de ceux-là. Ils ne se contentent pas de relater l'ensemble complexe des connaissances sur la cigarette électronique, ils se permettent plutôt d'affirmer que les États-Unis font fausse route, et proposent l'approche britannique comme solution de rechange. Sans surprise, les scientifiques qui adoptent une telle attitude sont souvent sévèrement critiqués par leurs pairs. Pourquoi le font-ils, alors ?

D'abord et avant tout parce qu'ils y croient. Certains scientifiques aiment bien dire que leur avis ne repose pas sur des croyances, mais uniquement sur des connaissances factuelles ;

que leurs valeurs personnelles n'ont aucune influence sur leur opinion scientifique. Pourtant, les médias fournissent quotidiennement des exemples de scientifiques qui se positionnent clairement sur des enjeux à propos desquels les connaissances factuelles sont si limitées qu'une attitude prudente devrait encourager plus de nuance et de retenue.

En réalité, les avis des scientifiques sur les enjeux de politiques publiques ne sont pas toujours très différents de ceux des autres citoyens. Il faut d'abord savoir que les scientifiques sont appelés à se prononcer sur des enjeux de politiques publiques surtout lorsque les connaissances ne sont pas concluantes. Les risques du tabac sur la santé sont bien connus : inutile de demander aux scientifiques s'il faut décourager son usage, car cela va de soi. On interpelle plutôt les scientifiques à propos d'enjeux sur lesquels plane l'incertitude, la cigarette électronique n'étant qu'un exemple parmi tant d'autres. Et comme l'incertitude découle du manque de connaissances scientifiques, les avis des scientifiques volontaristes font nécessairement appel à des croyances et à des valeurs (voir le chapitre de Claveau et Voisard du présent ouvrage). Des recherches en science politique montrent que les avis des scientifiques sur des enjeux de politiques publiques très techniques s'expliquent en partie par leurs valeurs politiques (Silva, Jenkins-Smith et Barke, 2007).

Qu'un scientifique qui travaille sur les effets nocifs d'une substance chimique ou d'une particule fine que l'on retrouve dans les cigarettes électroniques soit d'avis qu'il faut les interdire se comprend aisément ; et cet avis se comprend encore plus aisément si le scientifique en question ne craint pas l'intervention étatique, même lorsque celle-ci restreint des libertés individuelles. Si l'avis de ce scientifique repose incontestablement sur des faits quant à la toxicité des substances chimiques, il repose tout aussi incontestablement sur ses croyances et ses valeurs, puisqu'il est trop tôt pour faire un bilan complet des effets de la cigarette

électronique. Les connaissances scientifiques ne nous permettent pas à l'heure actuelle d'exclure la possibilité que celle-ci soit plus dangereuse qu'elle n'est bénéfique, mais on ne peut l'affirmer non plus. Quiconque se prononce sur son interdiction ou non, un scientifique ou un simple citoyen, le fait donc – du moins en partie – sur la base de ses croyances et de ses valeurs. Et le jour où le bilan des effets de la cigarette électronique ne laissera plus aucun doute, les décideurs politiques solliciteront moins l'avis des scientifiques sur la question.

D'ici là, les avis scientifiques quant aux orientations des politiques publiques seront un mélange de faits, de croyances et de valeurs. Et comme les croyances et les valeurs sont multiples dans les sociétés modernes, les avis des scientifiques qui acceptent de se prononcer sur des enjeux de politiques publiques sont susceptibles de diverger. Un scientifique remarquait d'ailleurs à propos de la cigarette électronique: «*It has split tobacco researchers into two groups: those for and against [...] It's horrific to watch – it's almost like a civil war*» (Blanding et Drexler, 2016). Un article du *Guardian* rapportait récemment qu'une étude de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) faisant la promotion de politiques publiques restrictives en matière de vapotage «divise» les spécialistes en santé publique (Boseley, 2016). Bref, les critiques de la politique restrictive des États-Unis cités dans le *New York Times* peuvent bien dire de celle-ci qu'elle ne repose pas sur la science, les spécialistes réagissant à l'étude de l'OMS n'en pensent pas moins de leur position. De telles divisions entre scientifiques ont été observées dans de nombreux domaines de politiques publiques, allant du nucléaire aux biotechnologies.

Dans ce contexte, les décideurs publics ont la possibilité de sélectionner leurs conseillers parmi l'éventail de scientifiques qui se portent volontaires pour offrir leur avis sur les politiques publiques. Les recherches en psychologie politique indiquent qu'il s'opère alors un biais de confirmation, c'est-à-dire que les scienti-

fiques jugés crédibles sont souvent ceux qui sont les plus susceptibles de conforter les croyances et les valeurs préexistantes des décideurs politiques. Dans ce contexte, les scientifiques servent moins à guider les choix de politiques publiques qu'à les légitimer.

Les incitatifs des scientifiques

Si certains scientifiques se portent volontaires pour guider les choix de politiques publiques, plusieurs préfèrent ne pas s'impliquer du tout dans l'arène politique. Ils évitent ainsi les critiques de leurs pairs et leur instrumentalisation par des décideurs politiques en quête de légitimité scientifique. Ils évitent aussi d'être entraînés dans une dynamique politique qui peut leur nuire.

À cet égard, l'histoire de Robert B. Jackson est particulièrement révélatrice. Alors chercheur sur les changements climatiques à l'Université Duke, le professeur Jackson décida vers 2005 d'entreprendre une recherche sur les risques de la fracturation hydraulique, une technologie utilisée pour extraire le gaz naturel de la roche de schiste. À cette époque, très peu d'études existaient sur cette technologie; Jackson souhaitait simplement combler le vide, mais bien évidemment dans l'optique d'informer les décisions dans les processus d'autorisation de forage de puits de gaz naturel. Il entreprend alors une étude sur l'eau potable en Pennsylvanie – là où un grand nombre de puits de gaz de schiste existaient déjà – à la recherche des liquides injectés dans le sol pour fracturer le roc. S'il n'en trouve aucune trace, il trouve cependant dans l'eau potable puisée à proximité des puits de gaz de schiste des quantités anormales de méthane. L'étude suscite la colère de l'industrie, alors dominée par l'un des grands donateurs de l'Université Duke. Bien que les environnementalistes l'aient défendu, le travail de Jackson est discrédité dans une vaste campagne publique financée par l'industrie. Jackson est même menacé de poursuites judiciaires. Devant la possibilité de perdre un don important, son université s'interroge sur ses travaux, quoique très brièvement,

car Duke a rapidement pris le parti de son professeur. Bref, en voulant documenter des décisions de politiques publiques, Jackson a augmenté – et de beaucoup – son stress habituel de scientifique travaillant en laboratoire.

Cette histoire est merveilleusement bien racontée dans un article du *Chronicle of Higher Education* (Voosen, 2015). Aussi, sa fin est à la fois cocasse et révélatrice de la cohabitation difficile du travail scientifique avec le monde politique. Jackson travaille maintenant à l'Université Stanford et ses méthodes pour analyser le méthane dans l'eau potable ont considérablement progressé depuis ses premiers travaux. Grâce à ces progrès, il a pu conclure dans le cadre d'une étude récente que le méthane retrouvé dans l'eau provient souvent de puits de gaz mal conçus plutôt que de la fracturation hydraulique en soi. Ce résultat plaît à l'industrie, puisqu'il légitime l'argument selon lequel la mise en place de réglementations adéquates permettrait de résoudre le problème du méthane. Il sert aussi à dépeindre comme injustement restrictives les interdictions de forer des puits de gaz de schiste qu'ont imposées quelques États américains. L'industrie s'est donc calmée, et ce sont les environnementalistes attachés aux interdictions qui s'élèvent maintenant contre les travaux de Jackson !

Si Jackson connaît une carrière scientifique remarquable, ce n'est pas parce que ses travaux sont utiles aux décideurs publics. C'est plutôt parce qu'il publie ses travaux dans les meilleures revues en science de l'environnement. Et il aurait certainement publié autant, sinon plus, si ses visées n'avaient pas été d'informer des décisions controversées de politiques publiques. D'ailleurs, la plupart des scientifiques préfèrent se pencher sur des questions qui les préservent du débat politique, se tournant même vers d'autres sujets lorsque leurs recherches deviennent politiquement épineuses. En outre, rien ne garantit que les scientifiques qui ne craignent pas le débat politique sont toujours les plus qualifiés

pour se prononcer sur les questions de politiques publiques de l'heure.

Ce désengagement politique des scientifiques dérange dans un contexte où l'on fait grand cas de la nécessité d'appuyer les politiques publiques sur des données probantes. *Nature* incite régulièrement les scientifiques à s'engager davantage dans les processus réglementaires, car, selon la revue, la réglementation gouvernementale entraverait souvent l'innovation technologique. Une association américaine (Engaging Scientists & Engineers in Policy) a même été mise en place pour aider les scientifiques à se prononcer sur les enjeux de politiques publiques. Le défi est de taille puisqu'on valorise peu l'engagement politique dans le monde scientifique, sans compter que le geste peut s'avérer coûteux, comme le montre l'histoire de Robert B. Jackson.

L'univers désorganisé des politiques publiques

Nous avons jusqu'ici fait comme si l'élaboration d'une politique publique n'était que le produit d'une relation unidirectionnelle allant d'un scientifique (parfois plus) qui fournirait un avis vers un décideur politique qui aurait le dernier mot sur des projets, des technologies ou des orientations permettant de résoudre des problèmes de société. Nous savons pourtant que l'élaboration de politiques publiques est un processus désorganisé – certains disent même chaotique – qui rend une telle relation peu probable. Les politiques sont en effet le fruit d'interactions entre acteurs, qui souvent outrepassent leur rôle formel. Aussi, ces interactions ne sont pas que collaboratives, étant régulièrement perturbées par des désaccords politiques. Bref, la réalité de l'élaboration des politiques publiques est loin du monde ordonné que suppose l'image du décideur en attente d'un avis scientifique.

Il n'y a pas qu'un décideur

À la fin novembre 2016, le premier ministre Justin Trudeau a donné son autorisation à deux projets d'oléoducs dans l'Ouest canadien, Trans Mountain et Enbridge Ligne 3. Qui a décidé que ces deux projets pouvaient aller de l'avant ? Officiellement, c'est le gouvernement libéral qui y a donné son accord lors d'une réunion du cabinet dirigé par Trudeau. Cependant, si Trudeau et ses ministres sont les décideurs les plus visibles dans ce dossier, ils ne sont sans doute pas les plus importants. En fait, un travail énorme a précédé la réunion du cabinet, amorcé bien avant l'élection du gouvernement libéral à l'automne 2015. Surtout, les politiciens n'ont pas été les principaux acteurs de ce travail, accompli pour une part importante par des fonctionnaires – de l'Office national de l'énergie, du Bureau du conseil privé et des provinces –, par l'industrie, par des environnementalistes et d'autres groupes d'intérêt, par des scientifiques et par d'autres experts. Le travail accompli comprend des études juridiques, des analyses d'impact environnemental et des recherches économiques ainsi que des consultations publiques et d'autres plus ciblées, notamment avec les Autochtones ; il renferme enfin d'innombrables discussions entre les acteurs, souvent sans aucune implication de la part des politiciens élus. Les petites décisions qui ont été prises successivement dans le cadre de ce travail – tant sur les connaissances à produire que sur les consultations publiques à organiser ou les sujets à aborder avec des groupes particuliers – ont toutes peu à peu orienté la décision avant que celle-ci ne soit entérinée par le cabinet. En d'autres termes, les décideurs ne sont pas que les ministres et le premier ministre, mais l'ensemble des acteurs, incluant des scientifiques, qui ont pris part à ces petites décisions. Et malgré ce travail préparatoire, la décision d'autoriser les deux oléoducs n'est même pas encore définitive, puisque des tribunaux ont été saisis de la question.

Rarement seul face à un décideur politique passif, en attente d'un avis d'expert, le scientifique qui cherche à influencer l'élabo-

ration des politiques publiques est appelé à interagir avec de nombreux acteurs, dans de multiples forums et sur une longue période. Certains acteurs lui seront *a priori* hostiles, alors que d'autres se feront plus accueillants. À terme, le scientifique établira des rapports de collaboration – sinon des alliances – avec certains acteurs non scientifiques, et des rapports de confrontation avec d'autres. Il sera aussi appelé à collaborer avec des collègues scientifiques et à confronter certains d'entre eux, compte tenu du potentiel de désaccord qui existe entre scientifiques sur les enjeux de politiques publiques. À mesure que grandit l'implication du scientifique dans un enjeu de politique publique, se dissout un peu plus son statut de simple fournisseur d'avis. Quelle que soit l'alliance dans laquelle il se retrouve, le scientifique qui s'implique devient chaque jour un peu plus un décideur politique.

La transgression des frontières

Une véritable implication scientifique sur un enjeu de politique publique exige plus que la transmission d'un avis fondé sur des connaissances ; elle exige une participation à la définition des problèmes et au cadrage des débats. Un scientifique peut bien sûr se contenter de transmettre aux décideurs une probabilité de fuite d'un oléoduc construit suivant certaines spécificités techniques (ou une mesure de la toxicité d'un composé chimique contenu dans la vapeur des cigarettes électroniques) et ce genre d'information peut bien sûr être utile lors de l'élaboration de politiques publiques. Cependant, le scientifique qui se contente d'une telle implication pourrait être rapidement renvoyé à son laboratoire universitaire. En effet, les alliés du scientifique auront plus d'attentes et préféreront coopérer avec des scientifiques non seulement capables de fournir de telles informations, mais aussi prêts à défendre une position qui a une valeur politique. C'est ainsi que les acteurs attendent souvent des scientifiques avec lesquels ils s'allient qu'ils participent à la définition des problèmes et au cadrage des débats.

La joute politique entre acteurs consiste souvent à définir des problèmes et donc à délimiter ou à cadrer les débats qui s'ensuivront. Les acteurs qui remporteront la joute seront ceux qui auront réussi à inclure et à rendre prioritaire une dimension particulière du problème qui préoccupe un gouvernement. Et dans cette joute, les scientifiques peuvent avoir un rôle de premier plan. Les promoteurs d'un oléoduc, par exemple, pourraient avoir intérêt à cadrer l'enjeu étroitement autour d'une question technique, telle que la sécurité des infrastructures. Ils s'allieront alors avec des ingénieurs capables de mettre en avant des arguments sur les propriétés des matériaux de construction utilisés ou sur les technologies qui assurent le fonctionnement sécuritaire de l'équipement, des arguments difficiles à réfuter pour quiconque n'est pas un ingénieur hautement spécialisé. Les opposants chercheront alors à s'allier aussi avec des ingénieurs qui possèdent les qualifications nécessaires pour contrer les arguments mis en avant par leurs collègues alliés aux promoteurs. Cependant, une autre possibilité pour les opposants – peut-être plus payante sur le plan politique – consiste à élargir le débat en montrant que réduire le problème à la protection de la nature adjacente à l'oléoduc rend aveugle à des dimensions bien plus importantes sur les plans environnemental et social. Les opposants pourraient insister sur l'impact de la construction d'une telle infrastructure pétrolière sur les changements climatiques ou encore sur les peuples autochtones. Et la crédibilité des opposants qui souhaitent l'élargissement du débat pourrait reposer sur la participation de scientifiques prêts à fournir des estimations de CO₂ attribuables au nouvel oléoduc ou de juristes prêts à affirmer que les Autochtones ont des droits sur les territoires traversés par l'infrastructure.

Surtout, les scientifiques, quelle que soit l'alliance à laquelle ils participent, auront une influence politique d'autant plus grande qu'ils accepteront, à l'occasion, de franchir la frontière de leur champ scientifique respectif. Il est bien entendu utile que des

ingénieurs présentent les spécificités techniques permettant de construire des oléoducs sécuritaires, mais leur discours pourrait ne pas avoir d'influence s'ils n'affirment pas aussi que le pétrole sera extrait du sol et transporté vers les marchés que l'oléoduc soit construit ou non ; que si l'oléoduc ne devait pas être construit, le pétrole serait tout de même transporté, mais de manière moins sécuritaire. Autrement dit, les partisans de l'oléoduc attendront de ces ingénieurs qu'ils affirment que le problème en est un de sécurité dans le transport plus qu'il n'en est un de changement climatique. Inversement, les scientifiques alliés aux opposants seront appelés à affirmer que tout investissement dans des infrastructures pétrolières retardera l'atteinte des objectifs de réduction de CO₂, que l'infrastructure soit sécuritaire ou non ; que la dépendance aux énergies fossiles est ici le problème prioritaire. Les opposants attendront également de leurs alliés juristes qu'ils affirment sans l'ombre d'un doute que l'autorisation des peuples autochtones qui ont des droits sur les territoires traversés par l'oléoduc est un préalable au début des travaux. Le scientifique qui réussit à convaincre qu'il faut traiter la dimension du problème qui le préoccupe de manière prioritaire par rapport aux autres dimensions aura d'autant plus de facilité à faire valoir son autorité sur le débat.

En bref, le scientifique qui reste strictement cantonné à son champ d'expertise perdra rapidement de sa pertinence dans l'univers désorganisé des politiques publiques. Le scientifique pertinent est celui qui est disposé à utiliser sa crédibilité de scientifique non pas pour établir les faits, mais pour définir les termes du débat. Si Robert B. Jackson, dans la première phase de ses travaux, n'avait pas d'une façon ou d'une autre démontré que les fuites de méthane issues de la fracturation hydraulique étaient un problème à considérer de manière prioritaire, il aurait été moins apprécié des environnementalistes... et l'industrie gazière l'aurait sans doute laissé tranquille. Son influence sur cet important enjeu aurait aussi été nulle.



Est-ce que l'élaboration des politiques publiques peut s'imprégner davantage de l'esprit scientifique ? Il serait faux de prétendre que les connaissances scientifiques ne jouent aucun rôle dans l'univers des politiques publiques. Des connaissances scientifiques sur la toxicité des vapeurs de la cigarette électronique et sur le comportement de ses usagers sont au cœur des débats politiques sur la réglementation du vapotage. Des connaissances scientifiques sur les émissions de méthane, sur les produits chimiques utilisés dans la fracturation hydraulique et sur l'économie des énergies de transition contribuent aux débats sur les politiques énergétiques. Des connaissances scientifiques sur la sécurité des oléoducs ont, sans l'ombre d'un doute, participé à la décision du gouvernement Trudeau d'autoriser la construction de deux nouvelles lignes de transport de pétrole dans l'Ouest canadien.

Il faut également préciser qu'on valorise la collaboration des scientifiques dans la mesure où les connaissances scientifiques sur ces enjeux sont incomplètes ou incertaines, et qu'elles ne font donc pas autorité d'office. Si les connaissances étaient incontestables, que le débat devenait futile, les acteurs politiques se laisseraient simplement guider et laisseraient les scientifiques à leurs occupations universitaires. C'est lorsqu'ils ne savent pas ou qu'ils recherchent une confirmation scientifique de leur opinion que les acteurs valorisent une participation directe de scientifiques à l'élaboration de politiques. Et les scientifiques qui se prêtent au jeu deviennent aussi des acteurs politiques qui peuvent espérer influencer le débat et les décisions. Si parfois ils déclarent publiquement que le mariage entre les décideurs et la science est imparfait, que l'éloignement des décideurs fait courir de graves dangers – comme l'indique la déclaration d'un professeur de Harvard au *New York Times* reproduite au début de ce chapitre –, les scientifiques doivent savoir au fond d'eux-mêmes qu'ils parti-

cupent à un jeu politique et qu'à ce jeu la vérité absolue n'existe pas : le compromis est une nécessité.



- Blanding, Michael et Madeline Drexler (2016). « The E-Cig Quandary », *Harvard Public Health : Magazine of the Harvard T. H. Chan School of Public Health*. https://www.hsph.harvard.edu/magazine/magazine_article/the-e-cig-quandary/.
- Boseley, Sarah (2016). « Vaping Does Not Help People Stop Smoking, Says WHO Report », *The Guardian*, 4 novembre.
- Henderson, Mark (2012). *The Geek Manifesto : Why Science Matters*. Londres : Bantam.
- Montpetit, Éric (2016). *In Defense of Pluralism : Policy Disagreement and Its Media Coverage*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Sarkki, Simo *et al.* (2014). « Balancing Credibility, Relevance and Legitimacy : A Critical Assessment of Trade-Offs in Science-Policy Interfaces », *Science and Public Policy*, 41(2), 194-206.
- Silva, Carol L., Hank C. Jenkins-Smith et Richard P. Barke (2007). « Reconciling Scientists' Beliefs about Radiation Risks and Social Norms : Explaining Preferred Radiation Protection Standards », *Risk Analysis*, 27(3), 755-73.
- Tavernise, Sabrina (2016). « Safer to Puff, E-Cigarettes Can't Shake Their Reputation as a Menace », *New York Times*, 1^{er} novembre.
- Voosen, Paul (2015). « Fracking Researchers Under Pressure », *The Chronicle of Higher Education*, 30 janvier.

5 Politiques vs experts ? Le problème de l'indépendance des statistiques officielles

Quentin Wallut et Jean-Guy Prévost

Parler de l'indépendance des statistiques officielles, ou statistiques publiques¹, revient à mettre le doigt sur l'ambiguïté fondatrice des statistiques et sur la relation parfois tendue entre l'expertise statistique, essentielle à la pratique de l'État, et le politique.

On peut définir les statistiques publiques comme des séries d'informations numériques émises par une autorité dépendante de l'État spécifiquement créée à cette fin. Historiquement développées de pair avec ce qu'il est convenu d'appeler les États modernes à partir du XVII^e siècle, afin de procurer à ces gouvernements des outils nouveaux qui leur donnaient une prise inédite sur la réalité, les statistiques reposent aussi sur l'ambition objectiviste de la science, c'est-à-dire l'ambition intellectuelle d'établir un rapport direct et neutre avec la réalité. Les statistiques jumellent ainsi deux intentions : elles doivent *décrire* une situation pour donner au pouvoir politique la possibilité de la *gérer*.

1. En France, on préfère employer l'expression « statistique publique » avec le souci de la distancier de l'idée d'une « information officielle » produite pour satisfaire les besoins de communication du gouvernement, et d'insister sur le statut de « bien public » attribué aux statistiques.

Les codages, les nomenclatures et les catégories constitutifs du travail statistique sont produits avec le concours de l'administration de l'État, au risque parfois qu'il y ait compromission avec le gouvernement et ses impératifs politiques de l'heure. Ce concours prend parfois une forme très crue: en Argentine, sous la présidence de Cristina Kirchner (2007-2015), le gouvernement aurait fait modifier la composition du panier de produits servant à calculer l'indice du coût de la vie, et introduit des conventions «méthodologiques» frisant le grotesque afin de dissimuler l'ampleur de l'inflation². Des interférences aussi directes du pouvoir politique sur les statistiques publiques restent cependant relativement rares dans les pays développés, ne serait-ce que parce que l'intégration toujours plus forte des politiques nationales au sein d'institutions économiques supranationales s'accompagne du développement d'instruments d'examen et de sanction par ces institutions. Le soupçon demeure, pourtant, dans de larges parties de la population, comme le mesurent des enquêtes récurrentes menées par de multiples bureaux de statistique.

C'est précisément pour maintenir, protéger ou rétablir la confiance accordée aux statistiques que nombre de bureaux statistiques nationaux (BSN) ont adopté, depuis une trentaine d'années, des dispositifs qui leur permettent de se distinguer de l'autorité gouvernementale et de garantir la «dépolitisation» de leurs données. Cet effort en faveur de l'autonomie des BSN touche des procédures en amont et en aval de la production des statistiques, notamment la définition du programme statistique, c'est-à-dire la planification des différentes enquêtes, de leurs objets et de leurs méthodologies. Cet effort inclut aussi l'établissement et surtout la diffusion d'un calendrier de publication qui informe les observateurs externes des dates de diffusion de données clés, ce qui laisse

2. En particulier, les taux de croissance des prix de certains produits devaient être systématiquement arrondis à l'entier inférieur: 2,8 devenant 2,0, par exemple.

moins de marge de manœuvre à un gouvernement qui souhaiterait les manipuler. Pour la même raison, l'accès prioritaire aux données, souvent accordé aux gouvernements avant leur publication générale, est parfois limité à quelques heures et soumis à un sévère embargo. Enfin, cet effort peut passer par la réorganisation des BSN eux-mêmes et de leurs structures, afin de garantir leur indépendance du pouvoir politique. Tous ces efforts permettent aux BSN d'offrir des garanties d'autonomie, d'impartialité et de neutralité aux utilisateurs des données, dont la confiance est la clé de voûte de l'efficacité des statistiques publiques.

Si ce travail d'autonomisation de la statistique publique correspond bien aux idéaux que poursuivent les BSN, il ne les soustrait pas, toutefois, aux tensions qui animent le champ politique, et qui caractérisent de manière générale les politiques de l'expertise. La Grande-Bretagne thatchérienne présente un exemple assez remarquable des évolutions d'un BSN et du chemin compliqué vers l'indépendance statistique. Dans les années 1980, en effet, le gouvernement Thatcher veut mettre un terme à une période d'intense développement des statistiques britanniques et réduire leur activité à la production des seules données commandées par le gouvernement. Par la suite, confrontés à une série de problèmes de qualité et de confiance du public, les gouvernements britanniques suivants procèdent à un long travail de réorganisation et de reformulation de l'indépendance statistique, aujourd'hui très solidement affirmée.

Le principal face au développement autonome de l'agent

On peut éclairer le problème de l'indépendance des statistiques publiques en recourant au langage un peu plus formel de la théorie du principal et de l'agent. Envisagée sous cet angle, la situation est la suivante : le gouvernement (le principal) a besoin d'information afin de prendre des décisions, et il délègue à un bureau statistique

(l'agent) la tâche de recueillir et de traiter cette information. Au fur et à mesure, cependant, que le volume, l'étendue et la diversité de l'information à produire croissent et que les compétences techniques indispensables à l'accomplissement de cette tâche se complexifient, une série de conséquences s'ensuivent. D'une part, une asymétrie d'information émerge entre le principal et l'agent : alors que les élus demeurent des généralistes (ou, au mieux, des spécialistes du jeu politique), les statisticiens deviennent des professionnels qui, au moins pour les questions de nature scientifique ou technique, préfèrent se soumettre au jugement de leurs pairs plutôt qu'à celui de leurs supérieurs administratifs. D'autre part, les conditions deviennent mûres pour l'émergence d'un « leadership entrepreneurial bureaucratique » qui cherche à accroître les activités du bureau et à renforcer son autonomie par rapport au politique. Selon Savage, le leadership entrepreneurial se définit par la capacité autonome

des agents d'une unité donnée de l'appareil public de concevoir et d'articuler une vision organisationnelle, de cerner les occasions politiques et organisationnelles, de savoir quand et comment exploiter ces opportunités eu égard aux divers types de contraintes, de mobiliser les ressources politiques, bureaucratiques et organisationnelles et de construire des coalitions et des réseaux d'appui à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation. (2007 : 50 ; notre traduction)

Le cas des statistiques publiques britanniques illustre bien l'émergence d'un leadership entrepreneurial au sein d'une agence au développement rapide.

C'est à la faveur de la Seconde Guerre mondiale que le Royaume-Uni se dote d'un organe, le Central Statistical Office (CSO), chargé de coordonner la production de données par les différentes branches de l'administration, dont l'activité statistique est jusque-là passablement éparpillée. Le CSO, directement rattaché aux services du premier ministre, n'a alors pas pour rôle de produire lui-même des données, mais plutôt d'harmoniser le tra-

vail statistique des ministères. Avec la mise en place d'un système de comptabilité nationale et l'adoption de politiques d'inspiration keynésienne, l'importance des statistiques publiques s'accroît dès l'immédiat après-guerre. On peut alors observer l'émergence d'un leadership entrepreneurial au sein du CSO et, par extension, de l'ensemble des statistiques publiques britanniques.

Ce leadership est porté par des individus comme Claus Moser. En 1967, Moser prend la direction du CSO puis, l'année suivante, du Government Statistical Service (GSS), une structure non hiérarchique qui rassemble les statisticiens disséminés dans les diverses administrations afin d'assurer l'existence d'une culture professionnelle et méthodologique commune. Moser conserve son poste pendant près de douze ans et préside à une expansion sans précédent de l'activité statistique des services de l'État. Pour lui, la présence de la même personne à la tête du CSO et du GSS combine les avantages de la centralisation – cohérence et unité d'action – et de la décentralisation – proximité des usagers et adaptation aux circonstances particulières. Dans le même ordre d'idées, il préside à la création, en 1969 et 1970, de deux unités majeures : le Business Statistics Office (BSO) et l'Office of Population Censuses and Surveys (OPCS), lui-même né de la fusion du General Register Office, chargé jusque-là du recensement, et du Government Social Survey. En sus du recensement, l'OPCS est chargé de mener les nombreuses nouvelles enquêtes sociales dont Moser facilite la mise en œuvre. Moser met aussi en place une unité de planification de l'informatisation des services statistiques, ainsi qu'une unité chargée de planifier les axes de développement de la statistique britannique. Il crée enfin une unité chargée d'assurer la qualité des données pour l'ensemble des services statistiques britanniques, par des contrôles réguliers en amont et en aval des grandes enquêtes. En ce qui concerne la nature des données produites, Moser, en accord avec le premier ministre Harold Wilson (1964-1970 et 1974-1976), favorise le développement des statistiques

sociales de même que leur dissémination. Après l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne, Moser favorise la collaboration avec Eurostat, qui chapeaute la production des statistiques européennes, et dont les demandes ont un impact sur le travail statistique des pays membres tout en offrant aux statisticiens britanniques la possibilité d'interagir avec la communauté épistémique européenne, dans un cadre plus opérationnel que les rencontres scientifiques (congrès et colloques internationaux) auxquelles ils n'ont jamais cessé de participer.

Sans remettre en cause le caractère décentralisé du système, l'action administrative de Moser conduit à une intégration beaucoup plus poussée de celui-ci, de même qu'à une expansion significative de ses effectifs. De 1967 à 1978, le nombre de statisticiens professionnels au sein du CSO passe de 20 à 60, et de 150 à 540 à l'échelle du GSS. Sous sa présidence, le GSS voit aussi son budget augmenter de 250 %. Par-delà cette expansion matérielle, Moser, convaincu de l'utilité des statistiques sociales, développe une vision très nette du rôle essentiel des statistiques publiques, non seulement pour la mise en œuvre des politiques, mais aussi pour éclairer leur élaboration et permettre un débat public informé grâce à la dissémination accrue, et à un prix abordable, d'informations pertinentes auprès des citoyens.

L'activité mise en œuvre durant cette décennie de développement, sous la direction d'un leader énergique et soutenu par le gouvernement, est alors peu contestée. Les critiques portent plus sur la qualité et la ponctualité des données que sur l'expansion des services en elle-même. La notion d'autonomie, elle, n'est guère discutée et ne semble pas faire partie des demandes explicites de la communauté épistémique ou des responsables du GSS. Les bonnes relations de Moser avec le pouvoir politique, en particulier avec Harold Wilson, et la faible politisation de la question du développement du GSS (que Wilson ne considère pas comme une politique marquante de son mandat) lui accordent une large autonomie de

fait, qui facilite la réalisation de son projet. Toutefois, l'alternance gouvernementale et l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en 1979 bouleversent l'équilibre entre l'agent et le principal, en mettant fin à cette période de relative émancipation du GSS et du CSO.

Contrôle et compressions

Ce nouvel épisode du cas britannique illustre un autre volet de l'approche du principal et de l'agent : le mouvement de réaction du principal confronté à un développement trop rapide de l'agent, dont le programme peut alors diverger du sien. Dans les interprétations les plus courantes de l'approche principal-agent en administration publique, l'enjeu le plus important pour le principal est de s'assurer que l'agent remplit ses missions et dépense les fonds qui lui sont alloués d'une manière qui satisfasse aux demandes du principal. Cette approche « contractuelle » de la relation principal-agent met en avant les stratégies à la disposition de l'agent pour échapper au contrôle, comptable et politique, du principal.

Le caractère particulier des bureaux de statistiques infléchit cette relation. Comme l'information que produit le bureau statistique national a un caractère public et peut être utilisée par des parties diverses (et la population) pour juger les décisions et les politiques du gouvernement, celui-ci peut être tenté de rétablir le contrôle sur son agent, que ce soit en limitant ses activités, en imposant un embargo sur des données sensibles, ou encore en offrant sa propre interprétation de ces données. Cette situation peut découler d'un changement des priorités du principal lui-même, à la suite d'une alternance politique, par exemple. Dans de tels cas, le maintien de l'indépendance devient un projet défensif pour l'agent. Ses ressources pour la promouvoir sont toutefois limitées. Au Canada, la relation entre le gouvernement conservateur et Statistique Canada entre 2006 et 2015 témoigne de ce cas de figure : lors de la réforme du recensement canadien en 2010, la

réaction très vive de l'opposition parlementaire, d'une partie de la société civile et de la communauté épistémique canadienne n'a pas suffi à modifier la position du gouvernement Harper. On retrouve une situation analogue, voire plus nette encore, dans le cas britannique, presque immédiatement après la fin du mandat de Moser, avec l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur de Margaret Thatcher.

Au lendemain de son élection, la première ministre demande à Derek Rayner, PDG de Marks & Spencer, de procéder à l'audit complet des services statistiques du gouvernement. L'objectif explicite est de vérifier si les coûts associés à chacune des activités statistiques engendrent des bénéfices nets et, dans les cas où la réponse est positive, si l'on ne pourrait pas accomplir ce travail de manière plus efficiente. L'exercice donne lieu, en raison de la nature décentralisée du système, à 19 rapports distincts, auxquels donne suite, l'année suivante, un livre blanc qui ordonne la mise en œuvre de la plupart de ses recommandations dans le cadre d'un plan quinquennal. L'audit remet directement en question l'expansion des années Moser, concluant à un « excès d'enthousiasme ». Le CSO voit son budget réduit de 33 %, et ses effectifs de 25 %. Pour l'ensemble du GSS, Rayner propose des économies annuelles de l'ordre de 25 millions de livres, notamment par la suppression de près de 2500 postes sur un total de 9000. On peut arguer que ces coupes sévères ne sont pas particulièrement originales dans le contexte des réformes thatchériennes de cette époque. Elles accompagnent néanmoins une conception nouvelle des statistiques publiques, orientée vers une négation de leur autonomie à l'égard du gouvernement. Bien que l'idée d'indépendance des BSN demeure peu discutée à cette date, la volonté explicite de les subordonner directement à l'autorité politique de l'heure n'en est pas moins exceptionnelle.

La formule la plus souvent évoquée dans l'audit est celle de *value for money*, voulant que les travaux du GSS soient soumis à

un calcul systématique des coûts et avantages, même si ceux-ci sont souvent difficiles à quantifier. Suivant cette logique, l'audit recommande l'utilisation accrue de sondages (jugés moins onéreux), la réduction de la fréquence des enquêtes sociales ou de la taille des échantillons, ou même l'annulation du recensement de 1986. Toujours dans cette optique, la valeur des travaux entrepris dans le cadre européen est jugée douteuse, parce que le retour sur investissement n'est pas satisfaisant pour le gouvernement britannique. On vise particulièrement les statistiques sociales : pendant un temps, l'audit envisage même la suppression du *General Household Survey*, la principale enquête sociale mise en œuvre depuis la création de l'OPCS en 1970, utilisée par de nombreux services au sein de l'administration.

Prenant le contrepied de Moser, pour qui la statistique remplit une mission d'information publique cruciale en démocratie, Rayner estime qu'elle doit se cantonner à servir les seuls besoins du gouvernement. C'est là un pilier de ce qu'on appellera la « doctrine Rayner ». On peut ainsi lire dans l'un des rapports produits sous sa gouverne :

Nous ne pensons pas qu'il soit sage d'avoir au sein de la fonction publique des individus consacrant beaucoup de leur temps à des recherches de type universitaire. Si quelqu'un de l'extérieur ne considère pas un sujet comme suffisamment intéressant ou ne parvient pas à obtenir des fonds pour poursuivre ses recherches sur ce sujet, il est probable qu'il ne mérite pas non plus les ressources de l'OPCS (Rayner, 1980 ; notre traduction).

La politique de dissémination accessible et à bas coût est aussi lourdement touchée. Plusieurs séries ne sont plus publicisées : même si elles demeurent disponibles sous forme de microfiches, cela en réduit nettement l'accessibilité. Conformément à cette logique, l'audit considère aussi que les données produites doivent satisfaire aux exigences de qualité requises pour répondre aux besoins pratiques du gouvernement, et non à des exigences maximales.

Cette modulation du niveau de qualité traduit bien l'esprit de la redéfinition des activités du GSS autour des seuls besoins de l'autorité politique. On peut résumer le propos de Rayner à l'idée selon laquelle le GSS, jusque-là trop soucieux de servir directement le « grand public », doit désormais se limiter à satisfaire les demandes du gouvernement. De ce point de vue, par exemple, le développement des statistiques sociales sous Moser répondait à une demande politique qui n'existe pratiquement plus depuis le changement de gouvernement³. Cela, par ailleurs, devrait amener le GSS à s'adapter de lui-même aux nouvelles priorités, Rayner exigeant de lui une plus grande réactivité (*responsiveness*) aux attentes du gouvernement.

Penser l'indépendance pour défendre la qualité et la crédibilité

À cette entreprise de reprise en main des statistiques publiques britanniques par le gouvernement répond cependant un mouvement de longue haleine, de la part d'acteurs qui souhaitent relancer sur de nouvelles bases les relations entre le pouvoir politique et le GSS. Le projet met cette fois en valeur l'idée de l'indépendance des statistiques.

Sur le plan théorique, le meilleur moyen d'éclairer le problème de l'indépendance des statistiques, et plus largement des corps d'expertise en général, est de déborder quelque peu l'approche de la relation principal-agent, et de considérer l'approche de Vibert (2007) sur la « quatrième branche » du gouvernement. Selon Vibert, l'émergence, dans les dernières décennies, de nombreux organismes et agences destinés à établir des informations factuelles constitue une tendance majeure dans les pays démocra-

3. Rayner précise néanmoins dans l'un de ses rapports que le maintien de certaines enquêtes sociales (en particulier le GHS) se justifie par le souci du gouvernement de ne pas être accusé de se désintéresser entièrement des évolutions de la société.

tiques. Certes, certaines institutions caractéristiques de cette tendance ne sont pas à proprement parler nouvelles (c'est le cas, par exemple, du vérificateur général dans les systèmes parlementaires britanniques), mais il reste que plusieurs pays ou organisations supranationales ont vu la prolifération d'« autorités indépendantes » chargées de diverses tâches associées à l'information, comme l'octroi de permis, la surveillance, l'évaluation ou le jugement, dans des domaines variés incluant les communications, le transport, la concurrence, les droits de l'homme ou la conduite des élections. Dans tous ces cas, il existe une tension évidente entre, d'une part, la mission spécifique de ces organismes concernant l'établissement de « faits » à l'abri de l'influence politique (« *at arm's length* » du gouvernement, dit-on souvent) et, d'autre part, le désir naturel du pouvoir exécutif de ne pas voir ses propres préférences politiques fragilisées par des organismes ou des personnes qu'il a lui-même mis en place (parfois en accord avec l'opposition). Il existerait donc un conflit structurel entre deux types de légitimité : celle qui repose sur le droit de la majorité élue de présenter des politiques publiques qui correspondent à ses propres préférences, et celle qui repose sur le respect de normes expertes et de la préséance accordée aux faits et aux connaissances scientifiques, même lorsqu'elles vont à l'encontre des préférences gouvernementales.

L'approche de Vibert a pour objectif de proposer un modèle politique et administratif fondé sur une constellation d'agences exécutives ou pourvoyeuses de services (BSN, banques centrales, etc.), indépendantes du pouvoir politique, et donc, dans l'idéal, largement dégagées du rapport hiérarchique existant entre principal et agent. Dans le cas plus limité des statistiques publiques, l'enjeu d'indépendance n'est toutefois pas exactement le même que pour les agences exécutives sur lesquelles se concentre Vibert : les bureaux de statistiques prennent rarement eux-mêmes des décisions de politique publique. Ils fournissent cependant les

données nécessaires à la mise en place ou à l'évaluation des politiques. La manière dont ces données sont reçues, c'est-à-dire le crédit que leur accordent les acteurs (publics ou privés) qui les mobilisent, est un enjeu majeur, dont dépend directement l'utilité des BSN. L'argument de l'indépendance du bureau est souvent mobilisé pour réduire un déficit de crédibilité, ou pour empêcher une telle situation.

La confiance accordée aux informations statistiques repose, selon les mots de l'ancien statisticien en chef canadien Ivan Fellegi (2004; notre traduction), sur une série de facteurs que l'on peut qualifier respectivement de a) *structurels*, c'est-à-dire « ayant trait aux arrangements juridiques et organisationnels suivant lesquels le bureau statistique opère »; b) *statistiques*, c'est-à-dire « touchant à la manière dont le bureau recueille, traite, publie et gère la qualité de ses données »; et c) *réputationnels*, c'est-à-dire « visant à s'assurer que les usagers – parmi lesquels, notamment, les médias et le public en général – voient et apprécient que les produits de ce bureau méritent leur confiance ». Les désaccords portant sur la confiance à accorder aux statistiques tiennent au fait qu'il s'agit d'informations politiquement pertinentes, pouvant servir à l'élaboration, à l'évaluation, à l'analyse ou au pilotage de politiques publiques. Or, ces opérations politiques mêlent l'usage des données statistiques à d'autres formes de raisonnement, dont des modèles théoriques non statistiques ou des jugements de valeur qui peuvent se révéler contradictoires.

Les cas de figure varient. Parfois, on utilise les statistiques de façon essentiellement procédurale, par exemple, pour le calcul des formules d'indexation ou de péréquation, de la distribution territoriale des représentants dans les systèmes fédéraux, ou dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance en Europe. Dans ces contextes, les données statistiques elles-mêmes sont rarement discutées sur la scène politique. Dans d'autres cas, cependant, les statistiques deviennent des armes politiques, comme dans certains

débats mettant en jeu les chiffres du chômage, de la pauvreté, de la croissance, du coût de la vie ou de la criminalité. On constate alors une tension permanente entre, d'une part, la recherche d'un consensus sur les méthodes utilisées pour produire les statistiques et l'espoir que ce consensus s'étendra à l'interprétation des résultats, et d'autre part, les contextes conflictuels dans lesquels les statistiques peuvent être invoquées.

Dans les dernières décennies, en particulier depuis le tournant néolibéral de la fin des années 1970, la recherche de statistiques plus pertinentes, plus précises et plus ponctuelles, connectées plus étroitement à la décision politique, a soulevé de manière aiguë la question de la confiance accordée aux données et à ceux qui les produisent, et donc la question de l'indépendance professionnelle, technique et scientifique des bureaux statistiques nationaux. Cette reformulation du recours à l'expertise statistique en termes d'indépendance professionnelle, qui n'allait pas de soi jusque-là, pousse divers agents à se mobiliser pour promouvoir une vision qui déborde la vision « principal-agent », essentiellement contractuelle, qui prévalait antérieurement.

Le cas anglais au début des années 1980 illustre éloquemment cette évolution. Dès que les principales recommandations de Rayner sont connues, la communauté épistémique des statisticiens exprime publiquement ses inquiétudes quant à l'impact des coupes sur la confiance accordée aux données du GSS. Dans les discussions de la Royal Statistical Society (RSS), où prévaut une atmosphère qualifiée d'« électrique », les participants expriment leurs appréhensions et conduisent une réflexion plus théorique sur le rôle des statistiques et du GSS dans la démocratie britannique. Plusieurs formulent une inquiétude plus précise quant à la confiance du public, présentée comme la clé de voûte de la légitimité des statistiques publiques. On retrouve les différents facteurs évoqués par Fellegi : le caractère massif des coupes risque de désorganiser les structures du GSS, tandis que l'absence d'intérêt

pour les recherches méthodologiques et les contrôles met en péril la qualité des données, dont la réputation souffrirait auprès des différents utilisateurs.

Dans une large mesure, ces prédictions se réalisent dans les années suivantes, à tel point qu'il ne faut pas très longtemps aux acteurs politiques pour renverser la vapeur et entamer un long processus de réforme, axé cette fois sur la consolidation de l'indépendance statistique. Ce parcours vers l'indépendance du GSS prend la forme d'un processus « semi-incrémental », c'est-à-dire à la fois très progressif et marqué par des avancées brutales. Les premières évolutions du GSS, plutôt lentes, visent surtout l'amélioration de la qualité des données, sans que la notion d'indépendance soit explicitement avancée. Par la suite, à mesure que la question de la qualité se trouve associée plus étroitement à celle de la confiance de la population, le rejet de la doctrine Rayner s'accompagne plus clairement d'une promotion de l'indépendance des statistiques publiques, que le principal parti d'opposition prend alors en charge.

Dans un premier temps, au fil des années 1980, les critiques de la doctrine Rayner s'accompagnent de réflexions ambitieuses sur la réforme des statistiques publiques. C'est le cœur d'un projet de recherche de la RSS auquel participe Moser, publié en 1991 sous un titre programmatique : *Counting with Confidence*. Le document dit constater une confiance défailante du public à l'égard des statistiques publiques. Il propose ensuite une réfutation en règle des divers volets de la doctrine Rayner, qu'il s'agisse de sa vision des rapports entre l'autorité politique et les statistiques publiques, ou des méthodes de calcul de la *value for money* des enquêtes statistiques. Le document offre aussi un patron pour les plans de réformes successifs du GSS, qui vont chercher à corriger puis à dépasser les coupes inspirées par Rayner.

Ces réflexions dégagent plus formellement la notion d'indépendance et en font un pivot de la réforme proposée. Dans ce

discours, l'indépendance revêt une importance largement instrumentale, c'est-à-dire qu'elle semble davantage valorisée à titre de préalable pour rassurer l'opinion publique que pour son apport strictement épistémique. Quoi qu'il en soit, l'indépendance statistique, argue-t-on désormais, devrait être intégrée à une loi pour clarifier les rapports entre gouvernement et statistiques officielles. Suivant l'audit de Rayner, ces réflexions s'accompagnent d'une forte présence médiatique de la RSS et de la communauté épistémique, dans la presse écrite, à la radio et à la télévision, durant plus d'une décennie. Même s'il est difficile d'en mesurer l'effet sur le grand public, la récurrence de ces interventions contribue à faire de l'état des statistiques publiques un objet de débat politique important, dont l'opposition travailliste peut légitimement se saisir.

L'enjeu est d'autant plus prégnant que, dès la seconde moitié des années 1980, la qualité des données produites par le GSS semble effectivement baisser de manière dramatique, forçant le gouvernement à réagir. Au fil d'une succession de nouveaux audits, de rapports et de réformes organisationnelles, surtout après le départ de M. Thatcher en novembre 1990, le gouvernement conservateur revient largement sur les changements introduits par Rayner. Les moyens humains et financiers du GSS sont accrus, et ses structures, relativement centralisées. En 1993, le *White Paper on Open Government* renverse officiellement la doctrine Rayner, insistant sur l'attribution aux statistiques officielles d'une mission d'intérêt public allant au-delà de leur seule utilité pour le gouvernement. Cependant, ces réformes visent davantage à relever la qualité des indicateurs économiques qu'à regagner la confiance du public, qui reste très faible dans les années 1990. Les responsabilités respectives du gouvernement et du GSS sont plus claires, mais ces ajustements sont encore loin de formaliser une véritable protection face aux interférences politiques, et les documents officiels des conservateurs ne parlent toujours pas

d'indépendance ou d'autonomie. C'est plutôt l'opposition travailliste qui reprend cette notion, et le projet de réforme statistique la présente explicitement comme une réponse à la confiance défaillante des utilisateurs.

C'est d'abord à la RSS que les travaillistes proposent leur vision sur la place des statistiques dans la démocratie britannique, avec un discours très remarqué de Jack Straw, membre du « cabinet fantôme », en avril 1995. Straw, qui n'est pas lui-même statisticien, se pique modestement de mieux saisir les enjeux des statistiques que nombre de ses collègues parlementaires. Il offre une nouvelle lecture de la place des services statistiques britanniques dans l'État, et surtout de leurs relations avec le gouvernement, insiste sur le rôle démocratique de la diffusion des données et, finalement, conceptualise la nécessité d'une indépendance pour les praticiens de la statistique publique vis-à-vis du politique. Cette indépendance, dit-il, est indispensable pour relever le degré calamiteux de confiance envers les données du GSS, et cette entreprise est elle-même nécessaire pour rehausser le niveau du débat politique dans le pays. En effet, la faible crédibilité des données du GSS remet en question la mission originelle du CSO, qui était de fournir au gouvernement (et par extension aux citoyens) des jeux de statistiques aptes à nourrir les débats.

Les travaillistes reprennent largement les idées de Straw dans leur manifeste de 1996, dans lequel ils s'engagent à établir un organisme de statistique publique indépendant. Elles constituent aussi la philosophie sous-jacente des livres vert (*Statistics: A Matter of Trust*, 1998) et blanc (*Building Trust in Statistics*, 1999), qui insistent lourdement sur l'importance de rétablir la confiance du public. Ces documents attribuent le nouveau label de « statistique nationale » à une liste de statistiques jugées d'une importance particulière, et dont la qualité doit être irréprochable. D'autres réformes visent à renforcer le cadre dans lequel travaille le GSS et à souligner la distance qu'il entretient avec le gouvernement.

Ces mesures, d'ordre essentiellement administratif, ne semblent pas suffire, cependant, et la confiance à l'endroit des statistiques publiques reste basse. En 2005, une enquête révèle que seuls 37 % des adultes estiment que les statistiques officielles sont précises, que seulement 17 % les croient produites sans interférence politique, et qu'à peine 14 % pensent que le gouvernement les utilise honnêtement. Face à cet échec au moins partiel des efforts pour rétablir la confiance, l'adoption d'une loi semble nécessaire pour formaliser le principe de l'indépendance statistique. Le *Statistics and Registration Service Act*, qui entre en vigueur en 2008, renverse la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvaient les statistiques britanniques. La loi doit rendre impossibles (ou sensiblement plus difficiles) les interférences politiques de la période Thatcher. Le souci de rétablir et d'assurer la confiance du public transparaît tout au long du document. Un nouvel organisme central, la UK Statistical Authority (UKSA) devient la nouvelle structure d'encadrement du GSS, explicitement placée *at arm's length* du gouvernement et des ministres, et prenant la forme d'un département répondant directement du Parlement – et non plus sous la responsabilité du Trésor, perçu comme une source possible de pressions politiques. Outre la gouvernance du GSS, l'UKSA doit s'assurer, au nom du bien public, de la qualité des statistiques officielles (en particulier de leur impartialité et de leur indépendance) et de leur conformité à un nouveau code de pratiques. L'UKSA peut être saisie par le premier ministre, une autre autorité compétente, ou encore se saisir elle-même, afin d'évaluer de manière indépendante une statistique et de lui attribuer, ou non, le label de *National Statistic*, qui confirme sa conformité avec des exigences de qualité élevées. La loi prévoit aussi l'obligation de publiciser ce processus de certification, ainsi que son résultat : en 2014, la « délabellisation » des statistiques de la criminalité par l'UKSA provoque d'importants remous politiques, qui entraînent un audit général des statistiques criminelles que produisent les services de police. L'UKSA est ainsi régulièrement

présentée par la presse comme le « chien de garde » des statistiques publiques, et ses communiqués ont un poids certain.

* * *

Bien que le cas britannique soit unique à de nombreux égards, les enjeux soulevés et les notions employées pour les comprendre éclairent un modèle d'interaction entre les statistiques publiques et l'autorité politique qui est largement partagé par les autres bureaux statistiques nationaux dans le monde. L'évolution du système statistique britannique aboutit pour l'instant à une nouvelle situation d'équilibre, très clairement favorable à l'indépendance administrative, professionnelle et même, en partie, financière des statistiques publiques. Cette trajectoire s'arrime bien au modèle de Vibert, même si celui-ci n'a pas abordé directement la question des statistiques publiques en tant qu'institution.

Si l'objectif immédiat des politiques en faveur de l'indépendance statistique est le plus souvent de garantir la production de données libres d'interférences politiques, leurs responsables mettent souvent en avant l'ambition plus générale d'améliorer la qualité des débats et de la démocratie. On la trouvait déjà dans les propos de Moser à la tête du GSS, et on la retrouve aujourd'hui dans les appels en faveur de politiques fondées sur des preuves. Des statistiques de la meilleure qualité possible et acceptées par tous forment, estime-t-on, un pilier essentiel à la bonne santé d'une démocratie. Des voix, cependant, mettent en garde contre cet optimisme, qu'elles associent à un risque technocratique : Alasdair Roberts (2010) se fait ainsi très critique de ce qu'il appelle une « logique de discipline », qui soumet les institutions élues aux diktats d'agences exécutives indépendantes. D'autres, avec lui, y voient le risque d'une dépolitisation trompeuse d'enjeux, en particulier économiques, par une technique porteuse de renoncement à la démocratie, désormais soumise, sous prétexte de la perfec-

tionner, à des experts dont les savoirs spécifiques et l'excellence technique ne garantissent pourtant pas l'impartialité. Bien que ces critiques ne visent pas précisément la statistique publique, les avantages supposés d'une indépendance justifiée par l'expertise sont loin de faire l'unanimité.

Il reste, cela dit, que la tendance plus spécifique en faveur de l'indépendance des statistiques publiques est, elle, générale, et que les arguments théoriques et politiques pour s'y opposer sont presque inaudibles. Le consensus politique qui a entouré la création de l'UKSA montre la position presque inattaquable dont se sont saisis les travaillistes à cette occasion. Il révèle le glissement significatif survenu depuis Rayner : s'en prendre à l'indépendance des statistiques publiques semble aujourd'hui devenu politiquement indéfendable. Au mieux, cela apparaît comme une déviance, un dysfonctionnement intolérable à sanctionner.

Cependant, le cas britannique appelle aussi à une certaine humilité : de Rayner à l'UKSA, il a fallu près de trente ans pour établir dans les structures ce qui apparaît aujourd'hui comme une évidence. Qui plus est, l'indépendance formelle d'un BSN devrait aussi s'accompagner d'un changement dans les pratiques, bien plus difficile à mesurer.



Desrosières, Alain (2000 [1993]). *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Paris : La Découverte.

Desrosières, Alain (2008). *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I*. Paris : Mines ParisTech.

Fellegi, Ivan (2004). « Maintaining the Credibility of Official Statistics », *Statistical Journal of the United Nations ECE*, 21, 191-8.

Guy, Will et Ruth Levitas (2005). *Interpreting Official Statistics*. Londres : Routledge.

Laux, Richard (2008). « L'indépendance de la statistique britannique. La nouvelle Autorité de la statistique du Royaume-Uni », dans *L'indépendance de la statistique publique, séminaire du 15 décembre 2008*, Société Française de Statistique, 15-28.

Porter, M. Théodore (1995). *Trust in Numbers : The Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*. Princeton : Princeton University Press.

- Rayner, Derek (1980). *Review of Government Statistical Services: Report to the Prime Minister*. Londres: HMSO.
- Rochet, Claude (2011). « Pour une logique de l'indiscipline. Réflexions sur l'éthique de la décision publique, autour du livre d'Alasdair Roberts: *The Logic of Discipline* », *Revue française d'administration publique*, 4(140), 723-737.
- Savage, D. James (2007). *Making the EMU: The Politics of Budgetary Surveillance and the Enforcement of Maastricht*. Oxford: Oxford University Press.
- Vibert, Frank (2007). *The Rise of the Unelected: Democracy and the New Separation of Powers*. Cambridge: Cambridge University Press.

6 Les *think tanks*

Julien Landry

Le terme *think tank* désigne communément des organisations – habituellement indépendantes du gouvernement et des universités – dont les principales fonctions sont de produire, de commander et de diffuser des connaissances, des analyses et des commentaires relatifs aux politiques publiques. En rappelant l'évolution historique de ces organisations aux États-Unis, on indiquera ici ce que l'engagement des *think tanks* a de spécifique, afin d'expliquer l'ambivalence, voire la méfiance, qu'ils suscitent. À la fois laboratoires d'idées et acteurs politiques, les *think tanks* assument en effet un rôle ambigu : tout en cherchant diligemment à bâtir leur crédibilité comme sources d'expertise fiable, objective et indépendante, ils sont fréquemment dénoncés en tant qu'idéologues, générateurs de bruit ou instruments de propagande aux services d'intérêts puissants et variés. Cette ambivalence soulève des questions, apparemment simples mais en réalité complexes, sur la véritable nature de ces organisations. On s'attardera ici à cette énigme, en abordant les enjeux de définition et les diverses figures historiques de ce que l'on nomme aujourd'hui *think tank*.

On situe généralement l'émergence des premiers *think tanks*, ou des premières organisations correspondant plus ou moins à leur définition, au début du XX^e siècle, particulièrement aux États-Unis et en Grande-Bretagne, dans le cadre d'associations

de réforme politique et sociale par rapport auxquelles ils finissent par s'autonomiser (ce qui survient plus tardivement dans d'autres pays, comme le Canada). L'expression *think tank* est utilisée pour décrire ce genre d'organisations à partir des années 1950 et 1960. Selon McGann et Weaver (2000), le terme servait d'abord à décrire les pièces sécurisées consacrées à la planification et à la stratégie militaire pendant la Deuxième Guerre mondiale, avant qu'on le transpose aux instituts de recherche contractuels qui émergent aux États-Unis après la guerre, dont la fameuse RAND Corporation. Vers la fin des années 1950, le Center for Advanced Study in the Behavioral Sciences (une organisation qui, ironiquement, n'est habituellement pas considérée comme un *think tank*) acquiert le sobriquet « the Think Tank », pavant la voie à l'adoption du terme comme nom commun après 1960. Aujourd'hui, l'ensemble des sociétés industrialisées compte des organisations dont les activités peuvent inclure le financement et la publication de recherches et d'analyses ; la synthèse et la diffusion de recherches existantes ; l'exposition d'idées dans les journaux, à la télévision, à la radio et sur Internet ; l'intervention au sein d'instances et de comités gouvernementaux ; et l'organisation de séminaires, ateliers et discussions informelles avec des analystes, des décideurs politiques, des fonctionnaires et d'autres parties intéressées.

Les *think tanks* occupent dans l'écosystème politique et intellectuel des positions variables. Certains arrivent à se bâtir une réputation d'impartialité auprès des décideurs qui partagent leur conception des sujets, problèmes et solutions tant prioritaires que légitimes : ils y parviennent en mobilisant un langage apparemment neutre et objectif, et en rapprochant leur propos des préoccupations du centre politique dominant. D'autres *think tanks* sont soit plus spécialisés (abordant les enjeux et inquiétudes de groupes particuliers), soit clairement engagés dans l'entretien d'un camp idéologique donné. Chaque *think tank* occupe ainsi une niche particulière et dispose d'accès politiques et sociaux qui lui

sont propres. Selon les relations qu'ils entretiennent, les positions qu'ils défendent et les arguments qu'ils mobilisent, ils sont perçus comme des alliés ou des adversaires par les acteurs politiques et jouent un rôle dans les luttes pour définir les politiques publiques et les normes sociales, économiques et politiques qui font les sociétés modernes. À cause de ce rôle, les *think tanks* suscitent chez plusieurs une ambivalence qui frôle la méfiance, voire la condamnation, malgré leurs efforts pour se bâtir une crédibilité qui commande la confiance.

Enjeux de nature et de définition

Qu'est-ce donc qu'un *think tank*? Malheureusement, il n'existe pas de consensus sur cette question élémentaire. Les chercheurs spécialisés sur le sujet rappellent souvent cette difficulté à définir le concept sans ambiguïté. McGann (1995 : 9) concédait, à propos des *think tanks* : « I know one when I see one. » Ce manque de consensus relève en partie de la diversité des organisations qui assument cette étiquette. Celles-ci, en effet, varient considérablement en fonction de leur taille, de leur revenu, de leur degré de spécialisation, de la composition de leur personnel et de leurs dispositions idéologiques. De plus, elles ne se consacrent pas à parts égales aux mêmes types d'activités. Enfin, plusieurs de ces activités, dont la recherche, la diffusion de recommandations et l'intervention dans les médias, sont aussi du ressort d'autres organismes non gouvernementaux, comme des centres de recherche, des maisons d'édition, des organes médiatiques, des firmes de consultants, des groupes d'intérêts, des ONG activistes, etc. Néanmoins, les *think tanks* apparaissent intuitivement comme des créatures différentes. Des auteurs font remarquer, par exemple, qu'à la différence des groupes de pression ou d'intérêts, les *think tanks* n'organisent pas de manifestations publiques, ne s'adressent pas aux décideurs politiques au nom d'une population qu'ils représenteraient, et

ne versent pas de dons à des partis politiques ou à des candidats électoraux.

Les définitions existantes sont en fait surtout pragmatiques et reposent en bonne partie sur ce que les *think tanks* ne sont pas. Ils sont couramment définis par des caractéristiques génériques d'ordre institutionnel et juridique, c'est-à-dire comme des organismes à but non lucratif, relativement indépendants, non partisans et souvent exonérés d'impôts (car on leur attribue une fonction éducative) qui étudient les politiques publiques. Cependant, ces caractéristiques de base se révèlent surtout représentatives des organismes anglo-saxons, s'appliquant parfois difficilement à d'autres pays (où leurs relations avec l'État ou les partis politiques peuvent jouer un rôle plus important). Même dans le contexte américain, leur statut juridique n'est pas toujours uniforme et les occupations des *think tanks* spécifiques oscillent entre deux pôles allant de la recherche originale, d'ordre technique et savant, à des activités plutôt de synthèse, de diffusion, voire d'activisme politique. Les *think tanks* diffèrent aussi par leur degré de participation à une activité de recherche qui peut être libre ou contractuelle.

Les définitions se font plus inclusives dans les études qui considèrent des organisations autres qu'américaines. Ces définitions étendues tendent à reposer sur des caractéristiques fonctionnelles plutôt qu'organisationnelles, intégrant ainsi une variété d'organisations vouées à la production et à la diffusion de connaissances sur l'action publique, indépendamment de leurs traits organisationnels ou de leurs affiliations institutionnelles. Dans cet esprit, des auteurs vont jusqu'à étendre l'étiquette de *think tank* à des centres de recherche universitaires et à des corps gouvernementaux d'analyse de politiques publiques. D'autres, cependant, s'en tiennent à une définition plus restreinte du *think tank* ou préfèrent utiliser le terme (tout aussi ambigu) d'« institut de politiques publiques », ou une autre variante (par exemple: *private, non-profit*

research organization), pour construire l'objet de manière plus ou moins arbitraire en fonction de leurs propres questions.

Enfin, on peut aussi se désintéresser de ces enjeux purement taxonomiques, et faire plutôt le pari de mieux comprendre ces organisations en les resituant dans leurs conditions socio-historiques d'émergence et d'évolution. C'est la suggestion de Thomas Medvetz (2012), qui estime que la tâche d'établir une définition contraignante des *think tanks* est futile, et qu'elle peut être contournée en montrant l'historicité de la catégorie et des relations sociales objectives qui ont rendu possible la formation de tels organismes, lesquels remanient et renégocient d'ailleurs eux-mêmes la signification du terme.

Technocrates et activistes

Les typologies peuvent servir à exprimer la diversité des organisations susceptibles d'appartenir à la catégorie des *think tanks*, mais elles peuvent aussi servir à caractériser leurs différents contextes historiques. Depuis le travail de Weaver (1989) à ce sujet, on insiste généralement sur trois moments clés de l'histoire des *think tanks*, en convenant que ces moments désignent aussi trois types généraux d'organisation. Cette chronologie taxonomique a des limites importantes, mais elle a l'avantage de mettre en évidence l'opposition entre deux grands modes de fonctionnement possibles pour les *think tanks*, soit : a) un modèle de production de connaissance qui cherche à reproduire les standards méthodologiques et les préoccupations à long terme des sciences sociales ; et b) une approche plus axée sur la promotion et le marketing d'idées en fonction des demandes immédiates qu'inspire le contexte politique. Selon Rich (2004), ces deux pôles représentent une tension inhérente aux activités des *think tanks*, entre le maintien de leur crédibilité et leur quête de pertinence, de visibilité et d'influence. Plusieurs auteurs ont cherché à retrouver cette tension dans l'évolution

historique des *think tanks*: Stone (1996) distingue ainsi les *think tanks* de la « vieille garde » (établis avant 1970, plus universitaires que politiques) et les « nouveaux *think tanks* partisans » (apparus surtout depuis 1970, plus entrepreneuriaux, plus spécialisés et parfois plus idéologiques).

La première vague de *think tanks* qu'a décrite Weaver (1989) regroupe les instituts de recherche indépendants voués à l'étude des politiques publiques, qui émergent dans le sillage du mouvement progressiste à la charnière du XIX^e et du XX^e siècle. Décrites par Weaver comme des « universités sans étudiants », ces organisations, qui caractérisent la période de gestation des *think tanks* dans la première moitié du XX^e siècle, sont financées par des groupes et des individus privés, et visent principalement la recherche, la publication de livres et un gain d'influence sur le long terme. Weaver retient comme exemple la Brookings Institution, fondée en 1927. À vrai dire, cette période voit fleurir une diversité d'organisations, toutes nées de la confiance d'alors dans la capacité des sciences sociales à résoudre les défis de l'ère industrielle grâce à une maîtrise technique et scientifique des problèmes sociaux. Ces organisations incluent des « fédérations civiques », des associations savantes, des bureaux de conciliation industrielle et des bureaux d'information statistique. Au début du XX^e siècle, les instituts de recherche en politiques publiques acquièrent une certaine stabilité grâce au soutien des grandes fondations philanthropiques qui émergent à l'époque, dont celles de Russell Sage, Rockefeller et Carnegie. Imaginant une charité scientifique capable d'attaquer les problèmes sociaux à la source, de préserver l'harmonie sociale et de développer des pratiques de gouvernance efficace, les philanthropes de l'époque valorisent l'idéal d'une rationalité technique désintéressée et apolitique. De fait, malgré leur implication dans la décision politique et dans divers projets de modernisation, les cercles de recherches de l'époque

arrivent à maintenir une aura de neutralité, en entretenant une posture techno-scientifique et en s'arrimant au consensus libéral-pragmatique (plus interventionniste) qui émerge à l'époque.

Cette génération de « proto-*think tanks* » prospère jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Pourtant, dès les années 1930, la Grande Dépression et les débats sur le New Deal marquent une rupture dans l'évolution des *think tanks*. Selon Smith (1991), ce contexte transforme le rôle de l'expertise dans l'action publique en lui octroyant une place plus centrale et visible. Les experts et les intellectuels s'exposent davantage à la controverse, en investissant à la fois les coulisses du pouvoir et les débats publics. Les experts gouvernementaux et privés, qu'ils s'opposent ou défendent le New Deal, mobilisent leurs connaissances pour peser dans les polémiques de l'époque. Du coup, ils peinent à maintenir leur réputation d'administrateurs apolitiques. Défaits, des adversaires du New Deal jettent alors les bases d'un contre-mouvement néo-libéral, plus tard associé à la Société du Mont-Pèlerin (fondée en 1947) en Europe. Suivant la Deuxième Guerre mondiale, les défenseurs américains du libéralisme économique prennent ensuite appui sur de nouvelles organisations, comme la Foundation for Economic Education (1946) et l'American Enterprise Association (fondée en 1938, fermée au début de la guerre, relancée en 1943 et renommée l'American Enterprise Institute dans les années 1960). Ayant atteint un degré de reconnaissance inédit, l'expertise en politiques publiques (et plus spécifiquement l'expertise économique) devient une ressource quasi incontournable dans l'espace des débats sur l'action de l'État. La Grande Dépression marque ainsi une première accélération de la mobilisation du discours expert dans les luttes politiques alors même qu'un secteur du lobby en pleine expansion converge sur Washington.

Après la Deuxième Guerre mondiale, le champ politique américain trouve un nouvel équilibre consensuel (toujours relatif)

joignant un libéralisme pragmatique à une gestion technocratique de l'économie, notamment par l'adoption de mesures macro-économiques keynésiennes. Fort de la reconnaissance de leur rôle dans l'effort de guerre, les experts en sciences sociales – et particulièrement les économistes – continuent d'être recrutés dans la fonction publique. Le progressisme, le New Deal, deux guerres mondiales et le consensus politique de l'après-guerre alimentent l'explosion du nombre d'experts en sciences sociales chargés d'administrer l'État et de participer à l'élaboration des politiques publiques. Les craintes face à la capacité scientifique de l'URSS contribuent aussi à ce phénomène. À partir de l'époque Kennedy, cette situation facilite la constitution de réseaux composés de bureaucrates et d'experts employés dans les *think tanks* ou les universités. Les nouvelles sciences de la décision, conçues au carrefour des mathématiques, de l'ingénierie et des sciences économiques, deviennent le langage privilégié de cette nouvelle élite technocratique, à cheval entre l'appareil d'État et un marché bourgeonnant d'organisations consacrées à la recherche contractuelle qui, suivant l'exemple de la RAND Corporation, cherchent à se rendre indispensables à la prise de décision.

Cette nouvelle vague d'instituts correspond au deuxième type de *think tanks* que définit Weaver (1989), soit les « organisations de recherche contractuelle ». Ces *think tanks* préparent des rapports pour des agences gouvernementales et se consacrent aux thèmes délimités par leurs clients. Ils lancent des programmes de recherche sophistiqués et font valoir leur autonomie, mais demeurent vulnérables aux décisions budgétaires des gouvernements et développent, pour cette raison, des tactiques marchandes et des stratégies de réseautage agressives pour obtenir des contrats. Le mouvement, qualifié par Minstrom (2007) de « mouvement d'analyse de politiques publiques », recouvre des efforts sans précédent pour imposer une rationalité évaluative systématique dans l'élaboration des politiques d'État. C'est ainsi

en jumelant sa propre capacité d'analyse à celle d'organisations de recherche indépendantes ou contractuelles que le gouvernement américain se dote d'un appareillage technocratique sophistiqué, chargé non seulement d'élaborer et d'administrer ses programmes, mais aussi de les évaluer à l'aide de méthodes spécialisées. Dans les années 1960, notamment, les programmes de la « guerre contre la pauvreté » et de la « Grande Société » font émerger un terrain privilégié pour le déploiement de l'évaluation de programmes.

Ironiquement, cette capacité de recherche contribue à faire apparaître des brèches dans l'État-providence qu'elle a contribué à édifier : les constats d'échec ou d'incertitude qui découlent de l'évaluation des programmes alimentent un scepticisme croissant face à la capacité des sciences sociales à résoudre les problèmes sociaux. Ces constats servent bien les adversaires du centre politique, qui décrivent ces sciences comme des instruments de l'ordre bureaucratique (selon la gauche) ou de l'*establishment* progressiste (selon la droite). Pendant les années 1960 et 1970, alors que la guerre contre la pauvreté reçoit des diagnostics mitigés, d'autres facteurs comme les controverses sur les risques environnementaux, la course aux armements, la guerre du Vietnam, le scandale du Watergate de même que les chocs pétroliers et économiques motivent une remise en question de la légitimité des élites politiques, tout comme celle de leurs gestionnaires et de leurs conseillers. Le consensus libéral pragmatique de l'après-guerre est aussi pris d'assaut par le mouvement conservateur, qui prend de l'expansion alors que convergent des courants comme la radicalisation des économistes néolibéraux, l'émergence d'intellectuels néoconservateurs, l'activation de la philanthropie conservatrice, l'organisation des chrétiens fondamentalistes et le glissement graduel des politiques keynésiennes au profit de théories monétaristes. Dans ce contexte, une nouvelle vague « d'activistes-experts » (Medvetz, 2012) fonde ses propres organisations de recherche pour asseoir sa crédibilité et se confronter aux technocrates dans le champ de l'expertise.

Ces développements correspondent à la troisième vague de la typologie de Weaver, avec l'émergence de « *think tanks* activistes » (*advocacy tanks*) caractérisés par un penchant idéologique évident, une attitude partisane et une stratégie de diffusion axée sur l'accessibilité et le marketing des idées. La majorité des nouveaux *think tanks* viennent du mouvement conservateur et du développement d'organes de recherche néolibéraux, mais on assiste aussi à la création de *think tanks* de gauche. Plus largement, la prolifération des *think tanks* à partir des années 1970 fait émerger un marché des idées très compétitif, dans lequel même les *think tanks* réputés « neutres » ou « non alignés » doivent adopter des tactiques de diffusion plus actives. Progressivement, ces organisations se moulent à un environnement médiatique et à un contexte subventionnaire qui offrent de nouvelles possibilités de diffusion et un éventail élargi de partenariats, mais qui incitent en retour à produire des analyses courtes, incisives et polémiques pour répondre aux attentes de niches particulières.

Un champ interstitiel

De leur émergence au début du XX^e siècle à leur généralisation après 1970, les *think tanks* américains prennent ainsi différentes formes, variant selon des prédilections changeantes pour la recherche libre, la recherche sous contrat ou l'activisme politique, chaque époque encourageant un certain type d'activité. À terme, les *think tanks* en viennent aujourd'hui à converger vers des formes d'intervention plus rapides et s'adressant souvent à des publics particuliers.

Depuis 2000, les grilles de classification des *think tanks* se multiplient, en partie sous l'effet, comme on l'a dit, de définitions assouplies. On parle ainsi de « *think tanks* de parti politique » pour désigner des instituts voués à soutenir la relève ou la plateforme d'un parti politique donné. Les degrés d'affiliation peuvent varier en fonction de la culture politique et des règles électorales des

différents pays. Au Canada, par exemple, ce genre d'arrangement est plus difficile qu'il ne l'est en Allemagne ou en Grande-Bretagne, quoique la création récente du Centre Manning (fondé en 2005) et de l'Institut Broadbent (2011) indique un glissement dans cette direction. Abelson (2009) ajoute à cette taxonomie les « *think tanks* testamentaires » (*legacy*), créés par des politiciens sortants pour promouvoir leur vision politique, ou encore les *think tanks* de « vanité », institués par des candidats ambitieux pour dorer leur image ou mousser leurs idées. La prolifération des types ne s'arrête pas là : McGann (2007), qui prétend affiner la classification de Weaver, en propose plus de neuf !

De manière générale, ces catégories reposent sur le mode d'opération des *think tanks*, ainsi que sur leur degré ou sur leur forme d'indépendance vis-à-vis d'autres institutions. Souvent appropriées aux études de cas particuliers, ces catégories restent difficiles à manier, notamment parce que chaque organisation tend à brouiller les frontières érigées par les typologies. La plupart des études sur les *think tanks* mettent d'ailleurs en garde contre la difficulté de définir et de classer ces organisations nébuleuses. Ces études, et leurs définitions concurrentes, sont utiles, mais elles contribuent à une certaine confusion conceptuelle. Cette confusion est aussi aggravée par le fait que plusieurs auteurs continuent de traiter ces organisations comme une classe d'objets naturels et stables, que l'on peut découvrir et nommer. Pourtant, la catégorie *think tank* est elle-même un outil performatif, utilisé par les organisations elles-mêmes pour se mettre en scène. Se désigner soi-même comme *think tank* revient en effet à adopter et à revendiquer une identité sociale. Cela complique les débats entre définitions concurrentes, car les acteurs de l'univers des *think tanks* et ceux qui les étudient participent ainsi à une lutte définitionnelle qui n'est pas seulement universitaire, mais aussi politique.

Définir les *think tanks* est donc un geste performatif. Bien souvent, d'ailleurs, les discussions portent moins sur la définition

de ce qu'est un *think tank* que sur la définition de ce qu'est un « bon » *think tank*. On veut alors accoler à l'étiquette certains critères idéalisés : liberté de recherche, autonomie critique, diffusion publique plutôt que privée, etc. Définir signifie alors défendre l'intégrité des « vrais » *think tanks* ou encore proposer une hiérarchisation entre ceux-ci. Il en va souvent ainsi de l'opposition parfois proposée entre les organisations qui reçoivent des fonds gouvernementaux et celles qui sont financées par des intérêts privés, les unes accusant les autres de se compromettre à leur manière. D'autres se positionnent plutôt en réaction à la suspicion populaire croissante à l'endroit des *think tanks* en général : le Pew Research Center, une organisation réputée de Washington qui produit des statistiques sociales et des sondages d'opinion, choisit ainsi de se présenter comme un « *fact tank* », pour bien se distinguer de ses confrères.

Le sociologue américain Thomas Medvetz (2012) est probablement le premier à prendre au sérieux cet aspect performatif de la définition des *think tanks*. À cet égard, il montre que le terme ne renvoie pas à une réalité claire et naturelle, mais plutôt à un réseau bien imprécis d'organisations qui entretiennent des relations variables avec les institutions des champs universitaire, politique, économique et médiatique. Selon Medvetz, ce réseau constitue un espace interstitiel aux points de jonction de ces champs. L'usage performatif des définitions est ainsi inévitable, car c'est lui qui permet à un *think tank* d'adopter une position particulière vis-à-vis de ces champs institutionnels et, partant, des autres *think tanks*. Envisagés sous cet angle, les *think tanks* ne deviennent reconnaissables comme type d'organisation que lorsqu'ils établissent des relations entre eux et développent des hiérarchies, des normes et des conventions propres aux luttes qu'ils se livrent. Au lieu de dresser une typologie, Medvetz préfère donc décrire de façon ponctuelle la proximité relative de chaque *think tank* spécifique aux champs universitaire, politique,

économique et médiatique. Plus globalement, les positions des *think tanks* à la jonction de ces quatre champs leur octroient un rôle important dans la circulation des connaissances et des gens entre ces espaces; cependant, elles alimentent en retour des rapports de dépendance à l'égard de ces champs et de leurs capitaux spécifiques, limitant la capacité des *think tanks* à contrevenir aux intérêts des acteurs qui leur confèrent ressources monétaires, reconnaissance politique, préséance médiatique et crédibilité savante. Si on veut étudier le fonctionnement interne d'un *think tank*, on peut étendre cette structuration relationnelle à ses différents services et aux membres de son personnel.

Cette caractérisation capte un aspect central du fonctionnement des *think tanks*. Pour réconcilier crédibilité intellectuelle, accès politique, visibilité publique et soutien financier, les *think tanks* doivent jouer un jeu constant de distanciation et de rapprochement avec les divers champs sociaux. Même si leur proximité relative vis-à-vis de tel ou tel espace reste généralement inégale, les membres des *think tanks* cherchent à équilibrer et à assembler les ressources venant des différents pôles. Les experts qui œuvrent dans un *think tank* doivent, collectivement, recourir à une panoplie de compétences, telles que des aptitudes intellectuelles, un savoir-faire politique, une capacité d'autopromotion et un tonus entrepreneurial. Parfois, ils doivent émuler les codes du champ universitaire pour démontrer leur autonomie cognitive; à d'autres moments, toutefois, ils doivent signaler des formes de dépendances ou de complicités pour s'assurer le soutien de « clients » politiques, économiques ou médiatiques. Cet environnement ne transforme pas les membres des *think tanks* en mercenaires, mais il leur fournit plutôt les ressources matérielles et symboliques pour faire des interventions et entretenir le sens de leur engagement. Il va sans dire, néanmoins, que les vicissitudes entourant l'accès aux différentes ressources limitent les formes que peut prendre cet engagement.

Cette conceptualisation des *think tanks* comme un réseau d'organisations constitué historiquement à la rencontre des institutions politiques, universitaires, économiques et médiatiques illustre l'imbrication de ces organisations aux sociétés modernes. Cette approche aide aussi à analyser d'autres facettes des *think tanks*. McLevey (2015), par exemple, l'utilise pour rendre compte des manières par lesquelles les *think tanks* produisent et mobilisent des connaissances en fonction de principes de justification concurrents. Or, en examinant de près les origines historiques de ces organisations, il devient clair que la structuration des activités des *think tanks* ne relève pas que des luttes qu'ils se livrent entre eux : d'une part, leur position par rapport aux champs qui les entourent structure aussi leurs luttes et leurs modes d'intervention, de manière variable selon chacun ; d'autre part, cela implique que les *think tanks* doivent composer avec les oppositions et les rapports de force qui gouvernent les champs environnants. Un *think tank* qui serait à proximité du champ politique, par exemple, devrait se positionner au regard des clivages qui le traversent.

La généralisation de l'expertise

Parce que les *think tanks* se situent à l'interface du monde des idées et du monde de la décision, leur histoire offre de riches indications sur la structuration des rapports entre la production intellectuelle et la politique, celle-ci étant comprise autant comme pratique de gouvernance que comme concurrence entre groupes.

Issus d'alliances entre élites intellectuelles, économiques et politiques, les premiers instituts de politiques publiques apparus au début du XX^e siècle relèvent à ce titre de la formation d'une coalition « technocratique libérale », relativement interventionniste et liée à une conception particulière de l'expertise en sciences sociales. Cette structuration des rapports entre les forces politiques et intellectuelles dominantes est ensuite reconduite dans le

« technocratie keynésienne » qui se consolide dans l'après-guerre. Ce mouvement tire ses racines d'un processus plus ancien, que l'on retrouve dans la plupart des États modernes à la charnière du XIX^e et du XX^e siècle, soit la réorganisation des registres de sens mobilisés pour aborder les problèmes sociaux, au profit de discours relevant de l'expertise scientifique. Dans plusieurs pays, cette autonomisation des sciences sociales vis-à-vis de la religion et des mouvements de réforme amateurs est plus tardive qu'aux États-Unis et prend des formes organisationnelles moins caractéristiques de la figure du *think tank*; l'évolution des sensibilités est toutefois similaire, les sciences sociales solidifiant leur statut comme registres de sens légitimes.

Après 1970, la multiplication des *think tanks* d'« activistes-experts » coïncide également avec la fragilisation du consensus libéral pragmatique dans la plupart des pays européens et nord-américains. On assiste à un pic mondial dans le rythme de création de nouveaux *think tanks* dans les années 1980 et 1990. L'épuisement du consensus de l'après-guerre transforme aussi le climat politique et intellectuel dans lequel ils baignent. Tant en Amérique du Nord qu'en Europe, les laboratoires d'idées à l'attitude plus centriste et technocratique suivent l'évolution du centre politique dominant vers des positions économiques plus à droite.

Cet essor suppose que l'expertise devienne le langage courant de l'élaboration des politiques publiques, incitant divers groupes à se donner une capacité de production de discours experts – surtout lorsque le besoin de mobilisation politique se fait pressant. Les *think tanks* procèdent ainsi d'une histoire plus générale de l'expertise en sciences sociales, dès le départ mobilisée face aux incertitudes de la vie moderne. Investi désormais d'une autorité importante, le discours expert devient une ressource politique que prisent de plus en plus les acteurs politiques. L'emploi de langages experts tend donc à se répandre chez une grande variété d'intervenants dans l'espace des débats publics (voir le texte de Giry et

Landry sur l'expert et l'intellectuel public). Ce contexte, on le voit, explique à la fois la multiplication des *think tanks*, leur rapport plus étroit au politique et des stratégies de communication qui témoignent du caractère concurrentiel de l'espace médiatique.

* * *

Pour penser l'« énigme » ou le double visage des *think tanks*, qui revendiquent à la fois leur autonomie intellectuelle et leur inscription dans la politique, il paraît ainsi utile de recourir à l'histoire. Qu'il s'agisse des associations de réforme du début du XX^e siècle, de l'État-providence ou des mouvements politiques de l'ère néolibérale, les appareils qui ont bâti l'écosystème dans lequel apparaissent et agissent les *think tanks* ont fortement influencé la capacité de ces derniers à trouver leur place au carrefour des mondes politique, économique, médiatique et pédagogique. À chacun de ces moments, par ailleurs, et donc dans chacune de ces configurations différentes, les *think tanks* ne sont que des acteurs parmi d'autres d'une transformation plus large des registres de sens dans les sociétés modernes, marquée par l'ascension et la consolidation du discours expert dans la vie publique. À cet égard, leur multiplication depuis 1970 témoigne d'une généralisation du recours au langage expert par les acteurs politiques, dont les *think tanks* eux-mêmes ne sont pas la seule manifestation.

Dans ce contexte, les *think tanks* doivent assurer leurs positions particulières à la jonction des champs universitaire, politique, économique et médiatique. En effet, même s'ils ne sont pas forcément des mercenaires, les membres des différents *think tanks* restent tenus de chercher un équilibre entre ces mondes afin d'accéder aux différentes ressources qui y circulent. Force est d'admettre que le marché des idées politiques favorise les *think tanks* dont les perspectives s'arriment à celles des acteurs les mieux pourvus en ressources matérielles et symboliques, soit

les membres de la communauté entrepreneuriale, les plus grands partis politiques et l'État.

Cet état de fait explique l'ambivalence que suscitent les *think tanks*. Cette ambivalence est aussi complexifiée par la concurrence que se livrent les *think tanks* entre eux. Ces luttes opposent des définitions concurrentes de ce qu'est un « bon » *think tank* et de ce que devrait être l'analyse des politiques publiques : doit-on valoriser l'autonomie institutionnelle ou la recherche de pertinence et d'imputabilité ? La proximité d'un laboratoire d'idées avec des acteurs politiques a-t-elle des conséquences différentes selon que cet acteur est un gouvernement, un groupe de citoyens ou un groupe d'intérêt économique ?

Enfin, dans un monde où le recours aux langages de l'expertise est de plus en plus répandu, les *think tanks*, en raison de leur position à la croisée de divers mondes, assument un rôle privilégié d'animation intellectuelle au sein de certaines communautés d'idées politiques. À la manière de concierges ou de courtiers, les laboratoires d'idées facilitent la circulation de gens et d'idées au sein de ces communautés, offrant des occasions de rencontre, des conférences, des contrats de recherche et plusieurs autres activités d'échange, de réseautage, de diffusion et d'apprentissage. Il est probable que les *think tanks* contribuent en ce sens à la consolidation des communautés politiques et au durcissement des frontières qui les séparent.



Abelson, Donald E. (2009). *Do Think Tanks Matter? Assessing the Impact of Public Policy Institutes*, 2^e éd. Montréal : McGill-Queen's University Press.

McGann, James G. (1995). *The Competition for Dollars, Scholars and Influence in the Public Policy Research Industry*. Lanham : University Press of America.

McGann, James G. (2007). *Think Tanks and Policy Advice in the United States Academics, Advisors and Advocates*. Abingdon : Routledge.

McGann, James G. et R. Kent Weaver (2000). *Think Tanks and Civil Societies : Catalysts for Ideas and Action*. Nouveau-Brunswick : Transaction Publishers.

- McLevey, John (2015). « Understanding Policy Research in Liminal Spaces: Think Tank Responses to Diverging Principles of Legitimacy », *Social Studies of Science*, 45(2), 270-293.
- Medvetz, Thomas (2012). *Think tanks in America*. Chicago : University of Chicago Press.
- Mintrom, Michael (2007). « The Policy Analysis Movement », dans Laurent Dobuzinskis, David Laycock et Michael Howlett (dir.), *Policy Analysis in Canada : The State of the Art*. Toronto et Buffalo : University of Toronto Press, 218-243.
- Rich, Andrew (2004). *Think Tanks, Public Policy, and the Politics of Expertise*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Smith, James A. (1991). *The Idea Brokers : Think Tanks and the Rise of the New Policy Elite*. New York et Toronto : The Free Press, Collier Macmillan Canada et Maxwell Macmillan International.
- Stone, Diane (1996). *Capturing the Political Imagination : Think Tanks and the Policy Process*. Londres et Portland : Frank Cass.
- Weaver, R. Kent (1989). « The Changing World of Think Tanks », *PS : Political Science and Politics*, 22(3), 563-578.

7 Les experts « psy » en justice ou la mise en cause de la fonction judiciaire

Emmanuelle Bernheim

Le développement de champs de connaissance toujours plus spécialisés se traduit par la multiplication des expertises à convoquer pour dénouer la moindre conjoncture. En corollaire, cette complexification des savoirs implique pour les profanes, d'une part, l'impossibilité d'accéder à la connaissance de manière autonome et, d'autre part, une dépendance aux experts et donc une perte de contrôle quant à la manière de qualifier un problème et aux moyens à prendre pour le résoudre. À cet égard, l'institution judiciaire est un espace privilégié d'étude alors que juristes et experts dans différents champs de la connaissance doivent composer avec des barrières communicationnelles et épistémiques mutuelles, issues de leurs domaines d'expertise respectifs. Juges et experts judiciaires étant à la fois spécialistes dans leur champ et profanes dans le champ de l'autre, ils sont amenés à jouer simultanément deux rôles antagonistes : le rôle de celui qui sait et de celui qui ignore.

L'intervention d'un expert en cour doit permettre d'éclairer le tribunal et le jury, le cas échéant, sur des enjeux pour lesquels ils ne possèdent pas les connaissances requises. Pour lui permettre de jouer ce rôle unique, et contrairement aux autres témoins,

l'expert est autorisé à donner son opinion et à fonder cette opinion sur le ouï-dire. Afin d'éviter toute « mystification¹ » due au caractère inaccessible de la preuve scientifique, le tribunal se doit d'apprécier la force probante du témoignage de l'expert, en tenant compte notamment de son effet potentiellement préjudiciable sur le processus de recherche de la vérité. En 1994, les décisions *R. c. Burns* et *R. c. Mohan* de la Cour suprême du Canada précisent que la pertinence et la nécessité de l'expertise doivent être systématiquement démontrées. De plus, le mandat donné à l'expert doit être précis (par exemple : évaluer le risque de récidive, l'état mental de l'accusé au moment des faits, la capacité des parents à s'occuper de leurs enfants, etc.) de manière à préserver l'intégrité du rôle judiciaire. Si les fondements d'un système de justice contradictoire comme celui du Québec reposent sur la capacité des parties à faire valoir leurs arguments, étayés par la preuve dont une ou plusieurs expertises peuvent faire partie, il revient invariablement au tribunal de trancher.

Parmi la myriade d'experts appelés à témoigner en cour, le cas des experts « psy », qu'ils ou elles soient psychiatres, psychologues, travailleuses sociales ou criminologues, présente un intérêt particulier pour qui s'intéresse aux effets de l'expertise sur l'institution judiciaire. Dans les dernières décennies, le développement des sciences du comportement, sous le vocable indéfini de « santé mentale », a entraîné un phénomène de pathologisation du social qui se manifeste par la multiplication des situations susceptibles de faire l'objet d'évaluations cliniques et d'interventions multiples. Parallèlement, des débats sur l'utilité et le rôle des experts psy, qui sont de plus en plus présents dans tous les champs de la pratique judiciaire, sont régulièrement relancés à la lumière de l'actualité. Dernier scandale en date au Québec, l'affaire Turcotte a

1. Le terme est emprunté à la Cour suprême du Canada dans *R. c. Béland*, [1987] 2 RCS 398 : 434.

provoqué la constitution par le Collège des médecins et le Barreau du Québec d'un groupe de travail sur la médecine d'expertise qui a déposé son rapport en 2014. En plus d'un encadrement plus rigoureux de la médecine d'expertise, les auteurs du rapport proposent d'explorer d'autres modèles d'utilisation des médecins experts comme l'expert unique ou le panel d'experts. À cet égard, le nouveau Code de procédure civile entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 prévoit que, dorénavant, à moins de situations exceptionnelles, les parties à un litige civil ne pourront se prévaloir que d'une expertise par discipline, peu importe qu'elle soit commune ou non (article 232). Le tribunal lui-même peut également ordonner le recours à l'expert selon ses propres instructions quant à sa désignation, à sa mission et au paiement de ses honoraires (article 234).

Outre la question des rôles respectifs des experts et du tribunal, l'objet de l'expertise psy présente des caractéristiques particulières qui compliquent le travail judiciaire : absence de preuves objectives, comme des imageries médicales ; multiples méthodes de travail et d'évaluation ; écoles de pensée non dévoilées ; etc. Les études de la littérature scientifique, de la jurisprudence et de terrain mettent en lumière différentes difficultés relatives à l'utilisation de l'expertise psy par les tribunaux : le recours à des concepts juridico-cliniques flous, des experts aux formations diverses se prononçant sur les mêmes questions, des experts donnant leur opinion au-delà des questions posées, l'absence de compétence méthodologique des juges, la centralité de l'expertise dans le dénouement du litige, etc. (St-Germain, 2014 ; Bernheim et Lebeke 2014 ; Bernheim 2008 ; Gatowski *et al.*, 2001).

Ainsi, malgré les balises fixées par les tribunaux eux-mêmes, le recours de plus en plus courant à l'expertise psy va jusqu'à mettre en question la capacité pour l'institution judiciaire d'exercer son pouvoir décisionnel. Nous le démontrerons en trois temps. D'abord, nous exposerons le contexte d'émergence de la discipline psychiatrique. Ensuite, nous montrerons comment la reconnaissance

politique et judiciaire de l'expertise psychiatrique a participé à légitimer et à rendre crédible le discours psychiatrique. Finalement, à l'aide d'exemples concrets, nous mettrons en évidence la mise en cause de la fonction judiciaire que provoque l'intervention de plus en plus courante des experts psy en justice.

L'émergence de la discipline psychiatrique

La discipline psychiatrique s'est développée à l'interface de deux finalités antagonistes que les travaux de Michel Foucault mettent au jour de façon très claire. La première est scientifique et concerne la place de la psychiatrie au sein du corps médical : d'abord science du cerveau et du système nerveux, son insistance méthodologique lui a longtemps valu d'être considérée comme un art. Son objet, la folie, difficile à définir, correspond mal aux paramètres diagnostiques de la maladie, et les remèdes qu'elle propose ne permettent pas la guérison. La seconde finalité est de nature politique et vise la gestion des risques par l'intervention auprès des groupes marginaux. L'asile, plutôt que d'être pensé comme un lieu de soins, a longtemps servi à garder, à exclure et à discipliner, ce qui en fait un « lieu éminemment politique », pour reprendre les mots de Marcel Gauchet. La première finalité a longtemps été subordonnée à la seconde : ainsi, alors que les asiles constituaient essentiellement des lieux d'enfermement, les psychiatres agissaient plutôt comme des geôliers que comme des soignants ou des scientifiques.

La convergence paradoxale de ces deux finalités – scientifique et politique – a contribué à mettre en cause de façon persistante le phénomène de la folie en tant que fait objectif et objectivable, et la compétence des psychiatres à diagnostiquer et à soigner. Jusque dans les années 1970, en dépit de la publication des deux premières versions du *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Diseases* (DSM) par l'Association américaine de psychiatrie (APA) en 1952

et 1968², plusieurs prétendent que les psychiatres produisent ou provoquent des phénomènes comportementaux qu'ils présentent ensuite comme des pathologies.

Deux stratégies sont alors mises en œuvre par les associations de psychiatres, et plus particulièrement l'APA, pour rendre le discours psychiatrique crédible et légitime. La première est de l'inscrire et de l'appuyer par des justifications scientifiques dont la neutralité et l'exactitude sont peu contestables. La seconde est de diffuser le discours psychiatrique appuyé de sa justification scientifique, ainsi que ses porteurs, dans l'arène politique et judiciaire.

Publiée en 1980, la troisième version du DSM, dont le principal contributeur, Robert Spitzer, affirme en entrevue en 1999, qu'elle a permis à la psychiatrie de « s'éloigner de l'art pour devenir une science », est la base fondamentale de cette stratégie. Cette nouvelle nosologie propose une classification et des procédures diagnostiques dont la forme s'apparente en tous points à la pratique médicale. En même temps, le développement d'une industrie pharmacologique florissante offre aux psychiatres les mêmes outils de travail que les médecins. Nosologie et médication constituent les fondements scientifiques par lesquels le fou peut être qualifié de malade et en corollaire le psychiatre de médecin. Cette situation est renforcée par les prescriptions des différentes lois médicales nationales selon lesquelles les médecins sont les seuls à pouvoir diagnostiquer et prescrire.

Malgré de nombreuses critiques sur l'objectivité de la démarche – prolifération des diagnostics cadrant mal avec le modèle traditionnel de développement scientifique et liens financiers étroits entre les contributeurs aux travaux menant aux révisions

2. Il existe deux principaux systèmes de classification des troubles mentaux : le DSM et le chapitre V de la Classification internationale des maladies (CIM), établie par l'Organisation mondiale de la Santé. La CIM en est à sa dixième édition ; le chapitre sur les troubles mentaux et du comportement a été publié pour la première fois dans la sixième version de la CIM, en 1949.

du DSM et l'industrie pharmaceutique –, le DSM 3 et ses versions subséquentes ont connu une importante diffusion structurelle dans une variété de milieux professionnels tels que le réseau de la santé, les compagnies d'assurance, les milieux d'enseignement et de recherche et les tribunaux. Cette diffusion est soutenue entre autres par le pouvoir politique. On peut citer comme exemple l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec en 2009 de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Ce processus législatif avait débuté en 1999 avec la formation d'un groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines composé de huit membres choisis en fonction de la pertinence de leur expérience; de ces huit membres, trois étaient médecins. À l'issue de ce processus, la loi prévoit que les travailleuses sociales, les infirmières, les conseillers en orientation, les psychologues et les psychoéducateurs peuvent dorénavant « évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ». Selon le *Guide explicatif* de la loi conçu par l'Office des professions en 2013, l'évaluation des troubles mentaux « s'effectue selon une classification reconnue [...], notamment [...] le DSM » (p. 34).

Si l'uniformisation des outils diagnostiques et thérapeutiques peut paraître réductrice tant sur les plans épistémologique que pratique, la lecture des débats parlementaires montre clairement la volonté de faire travailler tous les professionnels de la santé dans une même perspective clinique sous l'égide des médecins. C'est certainement ce que laisse entendre le D^r Yves Lamontagne, psychiatre et alors président du Collège des médecins du Québec, lors des discussions sur le projet de loi en commission parlementaire, lorsqu'il affirme qu'« il n'y a pas de danger que le docteur perde de pouvoir, puis ils ne perdront pas d'argent non plus [*sic*] ».

La lutte politique et judiciaire pour la reconnaissance

L'alliance entre psychiatrie et pouvoir politique n'est pas nouvelle et s'est d'abord construite sur un métissage d'intérêts mutuels dès le XIX^e siècle, le plus souvent à la faveur de la promiscuité de certains psychiatres avec des hommes d'État. L'exemple le plus frappant concerne certainement les législations sur l'internement psychiatrique que Robert Castel (1991 : 181, 182) décrit comme une « heureuse coïncidence » : « il est positivement nécessaire d'isoler un malade en vertu de son état de malade, et il est sociopolitiquement nécessaire de le séquestrer en vertu de la dangerosité qu'il exhibe ». Alors que le discours psychiatrique sert de caution scientifique à l'édiction de politiques publiques, il acquiert par le fait même crédibilité et légitimité.

Parallèlement à cette alliance avec le pouvoir politique, les spécialistes de la psyché ont tenté de faire reconnaître l'intérêt de leur expertise pour l'institution judiciaire dès le Moyen Âge, en Europe, dans le cadre des procès de sorcellerie. Les magistrats ont cependant refusé de les entendre, estimant leur propre expérience suffisante. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, on peut éventuellement invoquer la folie d'un accusé, mais l'intervention des experts reste exceptionnelle et non nécessaire. Cette situation n'évoluera que grâce à l'intervention du pouvoir politique.

À partir du siècle suivant en effet, la présence des experts psychiatres devant les tribunaux est favorisée par des changements législatifs d'abord en matière criminelle, puis dans tous les domaines de droit. L'introduction, relativement à la responsabilité criminelle, d'exceptions telles que « l'aberration mentale » (article 11(2) du Code criminel canadien de 1892) impose l'expertise psychiatrique comme un élément de preuve nécessaire. Cependant, principalement en raison de scandales judiciaires impliquant des psychiatres, les experts ont à cette période peu d'influence sur l'issue des procès, notamment en raison de la réticence des jurés.

Dès cette époque néanmoins, l'idée selon laquelle l'alliance entre les sciences psychiatriques, juridiques et sociales permettrait de combattre la criminalité fait son chemin, si bien que, par exemple, en Angleterre, les psychiatres obtiennent par voie législative le statut de conseillers médicaux auprès des tribunaux en 1938. À l'époque, certains juristes considèrent que le statut spécifique reconnu aux psychiatres met en cause le pouvoir décisionnel de l'institution judiciaire.

Les tribunaux civils restent généralement à l'abri de ce mouvement jusqu'à ce que, principalement à partir des années 1970, de nouveaux mandats de nature sociale leur soient confiés. En matière de protection de la jeunesse, d'internement et de soins imposés ou de régimes de protection, par exemple, ils ont à déterminer la capacité, l'intérêt, la dangerosité ou l'aptitude. Ces enjeux, qui sont au cœur des litiges, ne sont pas juridiques à proprement parler et nécessitent l'intervention d'experts. Dans certains cas, ces experts doivent être des psychiatres ; dans d'autres, il s'agit de travailleuses sociales ou de psychologues. Soulignons la création, au Québec, de l'Ordre des travailleurs sociaux et de l'Ordre des psychologues au début des années 1960.

Ces nouveaux mécanismes juridiques représentent, en raison de l'expertise des juristes et des spécificités du processus judiciaire, une forme de garantie contre des décisions cliniques arbitraires ou abusives. Si plusieurs les considèrent comme utiles, voire avant-gardistes, ils suscitent néanmoins de nombreux débats entre juristes et experts psy. D'une part, certains juristes voient d'un mauvais œil le rôle central dévolu à l'expert psy dont l'opinion constitue parfois la seule preuve présentée au tribunal. Ils contestent alors la capacité réelle des tribunaux d'apprécier la force probante de cette preuve, ce qui met en cause l'indépendance et la pertinence d'un processus judiciaire qui serait subordonné à l'expertise. D'autre part, pour certains experts psy, notamment des psychiatres, l'intervention judiciaire dans des

décisions de nature clinique est inadéquate et intolérable. Ils mettent en question la pertinence des enjeux juridiques dans les matières cliniques, et donc l'expertise des juristes, et estiment préjudiciable pour leurs patients le fait que des juges, profanes, puissent rejeter des demandes d'intervention sociale ou médicale sur la base d'arguments de droits ou de procédure.

Le point culminant de ce débat international est la publication en 1986 d'un article intitulé « Social authority: obtaining, evaluating, and establishing social science in law ». Dans cet article, les auteurs Jonh Mohanan et Laurens Walker, tous deux professeurs de droit de l'Université de Virginie, suggèrent de traiter la preuve issue des sciences sociales comme des faits objectifs. L'expertise en science sociale ferait alors « autorité ». Pour eux, ce changement de perspective sur l'expertise issue des sciences sociales permettrait la valorisation de travaux de recherche de qualité ainsi que l'élaboration, dans la jurisprudence, de règles de droit fondées sur des données empiriques. En 1994, dans l'affaire *Willick c. Willick*, la Cour suprême du Canada, s'appuyant sur la doctrine des auteurs Mohanan et Walker, reconnaît l'importance d'un « cadre social » qui peut non seulement éclairer les faits en litige, mais qui est également « constituti[f] de la règle de droit qu'[il] contribue à étayer » (paragraphes 16 et 17).

Concernant plus précisément les expertises psy, la Cour suprême du Canada rend à cette époque deux décisions qui marquent un tournant décisif. En 1987, dans *R. c. Lyons*, alors qu'elle est saisie d'une demande de déclaration de délinquant dangereux, la cour conclut que la preuve psychiatrique établissant un pronostic de dangerosité est admissible malgré l'incapacité des psychiatres de « prédire exactement les événements futurs » (paragraphe 96). Tout en reconnaissant son « caractère peu fiable » – la cour cite des études sur la prédiction de la violence démontrant une proportion d'erreurs variant entre 54 et 99,7 % –, elle considère l'expertise psychiatrique comme « probablement

relativement supérieure [...] aux témoignages d'autres cliniciens et de profanes » (paragraphe 97 et 99). Trois ans plus tard, dans l'affaire *R. c. Lavallée*, la cour se prononce sur l'utilité d'une preuve psychologique pour établir les effets de la violence conjugale sur une femme accusée d'avoir tué son conjoint et pour contrer la « mythologie populaire relative à la violence domestique » (p. 873). La cour considère la preuve pertinente et nécessaire en raison de la complexité des enjeux, mais également des stéréotypes qui pourraient induire en erreur le tribunal et les jurés.

Ces deux décisions ont été reprises des centaines de fois par tous les tribunaux canadiens et sont à l'origine d'un important courant jurisprudentiel sur l'utilité de l'expertise psy dans une multitude de domaines.

La mise en cause de la fonction judiciaire

Pour qu'une expertise psy soit admise en preuve, la partie qui souhaite la soumettre doit, comme pour toute autre expertise, en démontrer la nécessité et la pertinence qui doivent être qualitativement plus importantes que l'effet préjudiciable qui pourrait en découler. *A contrario*, si, en raison de son apparence d'infailibilité, une preuve experte nécessaire et pertinente risque de mystifier un juge ou un jury, elle doit être rejetée.

Dans le cas particulier de l'expertise psy, différents éléments compliquent, voire rendent presque impossible, le rejet des expertises, à commencer par les questions sur lesquelles se prononcent les experts. Dans l'affaire Lyons, il s'agissait de l'évaluation de la dangerosité, l'enjeu central en matière de déclaration de délinquant dangereux. Dans l'affaire Lavallée, la preuve psychologique servait à établir que l'accusée, qui avait tué son conjoint, agissait sous l'effet du syndrome de la femme battue, ce qui constituait le principal argument au soutien de sa défense de légitime défense. Dans les deux cas, l'expertise psy répondait indirectement aux

questions au cœur du litige, empiétant nécessairement sur le rôle judiciaire.

Il en va de même pour un ensemble de régimes juridiques : en matière de non-responsabilité criminelle de l'accusé pour cause de troubles mentaux et d'incapacité à subir son procès, l'expert psychiatre évalue la responsabilité et l'aptitude ; en matière de régime de protection, l'incapacité légale est démontrée grâce à une évaluation psychosociale ; en matière de protection de la jeunesse, la capacité parentale est évaluée par une travailleuse sociale, un psychologue ou un psychiatre ; etc. De la même manière, dans un ensemble de procédures où le recours à l'expertise psy n'est pas prévu législativement, il peut s'avérer déterminant. C'est le cas par exemple en matière familiale, lorsqu'une expertise psychologique ou psychiatrique peut être produite pour démontrer l'aptitude d'un des parents à s'occuper de ses enfants.

La propulsion des experts psy à se prononcer sur les questions au cœur du litige soumis à la cour, parfois au-delà du mandat qu'on leur confie initialement, a été contestée à quelques reprises. En 1994, dans l'affaire *R. c. Burns*, la « règle du point crucial de l'affaire » est invoquée pour contester l'admission d'une preuve psychiatrique concernant le comportement des enfants victimes d'abus sexuels. Pour la Cour suprême, l'expert peut « sugg[é]re[r] des réponses aux questions qui sont au cœur du litige soumis au tribunal », mais ne peut en aucun cas y répondre directement. Il revient en effet au juge ou au jury, et non à l'expert, de prendre une « décision définitive sur toutes les questions en litige » (p. 661). Elle rejette les arguments selon lesquels, par ce genre d'intervention, les experts psy se substituent au tribunal dans la prise de décision.

En réalité, l'équilibre fragile entre l'opinion experte nécessaire pour éclairer le tribunal et l'opinion experte déterminante pour l'issue du litige dépend de la qualité de l'ensemble de la preuve dans un dossier. Dans un système contradictoire, en effet, les deux parties sont responsables de la preuve présentée au soutien de

leurs prétentions. Or, à moins que les deux parties aient les moyens de se payer les services d'un expert – bien qu'aucune grille tarifaire officielle ne soit disponible, il semble qu'un psychiatre demande 2 500 \$ pour produire un rapport et 5 000 \$ s'il doit se déplacer à la cour pour témoigner –, le tribunal ne dispose de l'opinion d'un professionnel qu'en faveur d'une des parties. C'est bien souvent le cas dans des affaires où l'État ou des institutions publiques sont parties et où la législation impose le recours aux évaluations, comme en protection de la jeunesse et dans les matières administratives (par exemple, rentes ou indemnités à la suite d'un accident de la route), criminelles (responsabilité criminelle ou aptitude à subir son procès) ou d'intégrité de la personne (soins imposés ou internement). Dans de nombreux dossiers, l'État présente plusieurs expertises pour soutenir ses arguments; la contre-expertise reste exceptionnelle. Les tribunaux se trouvent alors, selon l'état du dossier dans son ensemble, dans la situation où ils n'ont pas nécessairement les éléments permettant de rejeter la preuve experte et s'en trouvent donc captifs. Si le dossier est étoffé, constitué d'un ensemble d'autres types de preuve, ils peuvent s'en servir pour se former une opinion à l'aune de laquelle ils pourront évaluer l'expertise et éventuellement la rejeter. Si le dossier est peu fourni, la preuve scientifique apparaît souvent comme une vérité difficile à écarter.

Dans la situation particulière qui prévaut en matière d'intégrité de la personne (internement psychiatrique et soins imposés), les psychiatres font office non seulement d'experts, mais sont surtout demandeurs: ils lancent, en tant que médecins traitants, les requêtes pour soigner ou hospitaliser les patients contre leur gré. Les patients, de leur côté, n'ont le plus souvent que leur propre témoignage à présenter au tribunal. Les tribunaux se trouvent donc dans la situation où la partie demanderesse dispose de l'expertise d'un médecin traitant pour établir la dangerosité ou l'incapacité au cœur du litige, alors que le patient défendeur n'a que ses

propres arguments pour réfuter cette preuve. Dans ces cas, en plus du déséquilibre évident concernant la preuve, le statut de médecin traitant ajoute à la crédibilité de l'expertise : alors que l'expert est généralement perçu comme corruptible, son opinion pouvant être modulée en fonction des intérêts de la partie qui le paye, le médecin traitant n'a au contraire pas d'intérêt financier en jeu et entreprend les démarches judiciaires uniquement dans l'intérêt clinique de son patient (Dodier, 1993). Il s'avère dans ce contexte encore plus difficile pour les tribunaux d'écarter l'expertise pour éventuellement rejeter les requêtes.

Les cas où les deux parties sont en mesure d'engager des experts soulèvent d'autres difficultés importantes. D'abord, il y a la question de la corruptibilité des experts, soit le fait que leurs intérêts financiers personnels puissent influencer l'opinion qu'ils présenteront à la cour. Étant donné qu'ils sont engagés et rémunérés par les parties, leur expertise doit servir leur théorie et leurs arguments : les avocats « magasinent » donc leur expert pour trouver celui dont le témoignage sera utile. Par ailleurs, certains experts sont notoirement connus pour ne travailler que pour un type de partie, peu importe le dossier, par exemple uniquement pour la couronne ou la Direction de la protection de la jeunesse. Ensuite, les écoles de pensée des experts permettent aux acteurs du système judiciaire d'anticiper leur position par rapport aux dossiers qu'ils ont à évaluer. Cette situation permet aux avocats de choisir leur expert en fonction du résultat attendu, mais remet également en question la réelle objectivité du travail d'expertise. Cette situation est d'autant plus problématique dans les cas où le nombre d'experts œuvrant dans un domaine est limité. Les évaluations de l'aptitude à subir son procès et de la responsabilité criminelle, par exemple, ont lieu dans des départements ou des instituts de psychiatrie légale. Les psychiatres qui y travaillent sont peu nombreux : les juges les connaissent et connaissent leur école de pensée, d'autant plus qu'ils ont eu pour certains à les

côtoyer lorsqu'ils pratiquaient comme avocat. La crédibilité de l'expert peut alors être mise en question. Finalement, l'intervention d'experts pour les deux parties au litige peut facilement se solder par une bataille peu utile pour l'avancement du débat judiciaire.

Cette situation est d'autant plus compliquée que les tribunaux sont dans l'incapacité d'évaluer la validité de l'opinion experte. C'est par la reconnaissance du statut d'expert que les tribunaux canadiens permettent ou non aux parties de présenter l'opinion d'experts pressentis : cette reconnaissance est fondée sur le curriculum vitae, en fonction de la formation et de l'expérience dans un domaine donné³. Cette reconnaissance ne permet théoriquement aux experts de se prononcer que dans des champs précis liés aux compétences qui leur sont reconnues ; dans les faits, il arrive qu'ils excèdent ce champ de compétences. Or les tribunaux n'ont généralement pas les connaissances permettant d'évaluer la fiabilité et la qualité du travail scientifique et ne différencient pas la qualification de l'expert de la qualité de son expertise. Plus l'expert est âgé et renommé, moins son expertise est contestée : la question de la crédibilité concerne donc la personne de l'expert plutôt que son travail. Si cette difficulté concerne les expertises dans tous les domaines, les expertises psy présentent des spécificités l'amplifiant substantiellement : allégeance à des écoles de

3. Notons que la reconnaissance du statut d'expert sur la base des qualifications n'est pas la seule approche en la matière. Aux États-Unis, par exemple, l'admissibilité de la preuve experte est plutôt fondée sur la validité et la fiabilité scientifique des méthodes employées par l'expert. Depuis l'affaire *Daubert c. Merrell Dow Pharmaceuticals, Inc.*, entendue par la Cour suprême en 1993, les tribunaux sont tenus d'évaluer la fiabilité des faits, des prémisses et des méthodes auxquels ont recours les experts, y compris lorsqu'il s'agit de connaissances scientifiques nouvelles ou ne faisant pas consensus dans la communauté scientifique. L'admissibilité de la preuve d'expert sur cette base suppose que les juges ont les connaissances scientifiques nécessaires pour faire cette évaluation. Or seulement 5 % des juges américains comprennent ce que sont la falsifiabilité et la marge d'erreur (Gatowski *et al.*, 2001).

pensée, formations et méthodes de travail multiples, absence de preuves objectives, opinion largement fondée sur le ouï-dire, etc. (St-Germain, 2014).

Ces constats vont jusqu'à remettre en question l'utilité du processus judiciaire alors que l'expertise psy s'avère souvent décisive. Concepts juridico-cliniques, nécessité de l'expertise psy pour répondre aux questions en litige, procédure de reconnaissance de l'expert peu adéquate, etc. : l'expertise psy semble avoir supplanté progressivement l'expertise juridique, et judiciaire plus particulièrement, au sein même des tribunaux. Se pose alors la question de la fonction judiciaire qui, dans certains cas, s'apparente davantage à un processus d'entérinement que de décision à proprement parler. Cette affirmation est évidemment à nuancer en fonction de la qualité de l'ensemble de la preuve dans les dossiers présentés à la cour.

Dans tous les cas, l'interface justice-expertise psy vise, du moins théoriquement, à assurer la mise en œuvre des droits des personnes souffrant de troubles mentaux. En matière criminelle, il s'agit de ne pas condamner injustement des personnes qui ne sont pas soit en mesure de comprendre les tenants et aboutissants d'une accusation, et donc d'assurer leur défense, soit responsables des gestes qu'elles ont commis. En matière civile, il s'agit de ne pas laisser entre les mains d'intervenants sociaux ou de médecins des décisions portant atteinte à la liberté et à l'intégrité, telles que des mesures de protection, des soins ou des internements. La subordination des décisions judiciaires à l'expertise psy a donc comme conséquence d'inféoder l'exercice des droits des accusés ou des défendeurs à leur état ou à leur intérêt clinique, ce qui va à l'encontre des principes fondamentaux en matière de droits et libertés et qui n'est pas sans rappeler des dérapages asilaires passés.

Une reconfiguration de l'interface justice-expertise psy

Depuis les années 1970, alors que les expertises psy se multiplient devant les tribunaux, émerge simultanément un sentiment d'incompétence judiciaire à l'égard des problématiques sociales, psychologiques et psychiatriques de plus en plus nombreuses à la cour. Rappelons que dans les mêmes années, la publication du DSM 3 a pour effet de rendre plus visibles et de légitimer le discours, les diagnostics et la médication psychiatriques. En même temps, la désinstitutionnalisation récente, l'insuffisance des ressources dans la communauté et les mandats sociaux confiés aux tribunaux créent un contexte favorable à l'apparition de questions et de préoccupations psy.

La multiplication de ces questions et préoccupations et l'incapacité des tribunaux d'y répondre se concrétisent par la mise en place de dispositifs d'adaptation judiciaire visant à aménager le processus et sa finalité. La justice, qui répond dorénavant aux besoins de clientèles diverses, se doit d'être souple et individualisée. En 1980, la première cour de la santé mentale est fondée en Indiana, à l'initiative d'un juge qui choisit d'aller siéger directement dans les établissements de santé. Depuis, les tribunaux et programmes spécialisés (*problem-solving courts*) se multiplient dans une diversité de domaines : toxicomanie, violence conjugale, itinérance, femmes, etc. La cour municipale de Montréal, par exemple, compte actuellement sept « programmes sociaux ».

Cette transformation judiciaire est soutenue par la théorie controversée de la « jurisprudence thérapeutique » élaborée par David D. Wexler à partir des années 1990. Selon cette théorie, le droit et les juristes seraient des « agents thérapeutiques » dont le potentiel bénéfique ne peut s'exprimer qu'en arrimant l'action judiciaire aux besoins cliniques de chaque individu. Les considérations de nature clinique doivent donc façonner le développement et l'interprétation du droit dans l'objectif de produire des

effets thérapeutiques, voire d'améliorer le bien-être de groupes sociaux ciblés.

Pour atteindre cet objectif, les équipes de travail judiciaire sont interdisciplinaires et des professionnels psy – psychiatres, psychologues, criminologues, travailleuses sociales – y sont intégrés aux côtés des procureurs et des juges. Ils n'agissent plus comme experts, ponctuellement et sur des questions précises, mais collaborent plutôt au processus du début à la fin : ils sont chargés non seulement des évaluations, mais également d'aiguiller le tribunal vers la bonne solution thérapeutique. L'interface justice-expertise psy se veut donc ici entièrement hybride. Dans ce contexte, étonnamment, le processus judiciaire est considéré comme une mesure de déjudiciarisation et la sanction judiciaire comme un soin.

La jurisprudence thérapeutique sonne-t-elle le glas de l'expertise ? Dans le cadre de ces initiatives, juristes et cliniciens poursuivent la même finalité, de nature thérapeutique. Alors que les professionnels psy ne sont plus des experts judiciaires dans l'acception traditionnelle du terme, l'expertise des juristes est essentiellement instrumentalisée, au service du soin ; c'est du moins ce que semblent montrer les recherches empiriques. La question des droits des personnes concernées par ces processus se pose donc ici avec plus d'acuité encore (Moore, 2007).

Reste la question centrale de savoir qui est concerné par l'expertise psy. Alors que, selon l'Organisation mondiale de la Santé, les troubles mentaux touchent la population dans son ensemble sans égard au revenu ou au niveau de scolarité, les recherches concernant l'expertise psy, tant en matières civiles que pénales, montrent sans équivoque la surreprésentation de personnes vivant dans la pauvreté ou en situation d'itinérance. Depuis une dizaine d'années, en effet, plusieurs études menées dans plusieurs tribunaux civils et programmes spécialisés du district judiciaire de Montréal arrivent toutes à cette conclusion.

Les tribunaux comme portes d'entrée d'un système de santé inaccessible, comme leviers pour forcer ceux qui refusent des soins à les recevoir, comme modalités d'intervention auprès de groupes marginaux ou précaires : alors que les frontières entre ce qui relève des expertises psy et juridique sont brouillées, la « judiciarisation de la pauvreté », pour reprendre les mots de Céline Bellot, professeure à l'École de travail social de l'UdeM, ne se contente pas de mettre en cause la fonction décisionnelle des tribunaux. Au-delà des décisions rendues dans chacun des dossiers, la justice a en effet un rôle politique primordial de contre-pouvoir qu'elle doit prendre au sérieux.



- Bernheim, Emmanuelle (2008). « Le psychiatre devant le juge. Entre pragmatisme et captivité, une communication aléatoire », *Revue canadienne droit et société*, 23(1-2), 39.
- Bernheim, Emmanuelle et Claire Lebeke (2014). « De la mère "normale" : normes, expertises et justice en protection de la jeunesse », *Enfances Familles Générations*, 20, 109.
- Castel, Robert (1991). « Savoirs d'expertise et production de normes », dans François Chazel et Jacques Commaille (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*. Paris : LGDJ, 177-188.
- Dodier, Nicolas (1993). *L'expertise médicale. Essais de sociologie sur l'exercice du jugement*. Paris : Éditions Métailié.
- Gatowski, Sophia et al. (2001). « Asking the Gatekeepers : A National Survey of Judges on Judging Expert Evidence in a Post-Daubert World », *Law and Human Behavior*, 25(5), 433.
- Mohanan, John et Laurens Walker (1986). « Social Authority : Obtaining, Evaluating, and Establishing Social Science in Law », *University of Pennsylvania Law Review*, 134(3), 477.
- Moore, Dawn (2007). « Translating Justice and Therapy : The Drug Treatment Court Network », *British Journal of Criminology*, 47(1), 42.
- St-Germain, Christian (2014). *Le nouveau sujet du droit criminel. Effets secondaires de la psychiatrie sur la responsabilité pénale*. Montréal : Liber.

8 Les reconfigurations sociales de l'expertise sur Internet

Florence Millerand, Lorna Heaton et David Myles

La multiplication sur le web des plateformes collaboratives consacrées à des savoirs spécialisés, comme la médecine ou la botanique, suscite de nombreux débats sur la place des spécialistes et des profanes dans chacun de ces domaines. Ces débats mettent en lumière des asymétries concernant la production de savoirs qui peuvent être destinés ou non à guider l'action publique¹.

Les controverses récurrentes sur la légitimité de Wikipédia, la véracité de ses contenus et la compétence de ses contributeurs en constituent des exemples frappants. En favorisant la circulation de l'information et la mise en lien des personnes par l'usage de dispositifs participatifs (wikis, blogues, plateformes de *crowdsourcing*), Internet favorise l'émergence de collectifs autour de préoccupations épistémiques, c'est-à-dire visant la production ou la mise en circulation de connaissances. Ce faisant, Internet encourage la participation des profanes, amateurs et autres non-experts à des processus de production et de circulation des savoirs. Dans les dernières années, on a vu se multiplier les plateformes collaboratives au service de

1. Le propos dans ce chapitre se concentre donc sur les deux caractéristiques qui sont partagées par l'expert et le spécialiste réputé (voir l'introduction de l'ouvrage ; pour un autre type d'association entre ces deux personnages, voir le chapitre de Bouchard et Montminy).

projets de science participative où des contributions d'amateurs s'additionnent à des savoirs experts. On a également observé des processus plus collaboratifs de construction de l'expertise, comme sur Wikipédia. Dans certains cas, ces collectifs peuvent occasionner la remise en cause des expertises traditionnelles, comme on l'a constaté au sein de forums de discussion spécialisés, en santé par exemple, qui tablent sur d'autres types de savoirs que les seuls savoirs experts (par exemple, les savoirs de patients et d'associations de parents). Au-delà de la question centrale de la légitimité des savoirs et des connaissances qui sont produits sur Internet, ces transformations donnent à voir une réarticulation des espaces de circulation et de reconnaissance de l'expertise et posent la question du statut du savoir dans un univers numérique qui semble permettre à un nombre croissant d'individus l'accès aux connaissances les plus diverses, des plus générales aux plus pointues.

Ces changements s'inscrivent dans un tournant participatif survenu à l'aube du XXI^e siècle, en lien avec un processus plus profond de démocratisation de la science. Ce tournant suggère une nouvelle façon d'envisager la production de la connaissance, qui interviendrait en dehors de la seule sphère scientifique et dans le cadre de processus de coconstruction impliquant une plus grande diversité d'acteurs, y compris des non-scientifiques. En science, technologie et société (STS), les travaux sur le renouvellement des catégories de l'expertise et sur ses manifestations en ligne incitent à revisiter conceptuellement la démarcation entre connaissances scientifiques et autres connaissances. Comment penser l'expertise à partir de ses manifestations sur Internet ? Comment s'y manifeste-t-elle et comment se construit-elle ? Plus largement, comment, dans le contexte numérique, se modifient les configurations sociales de l'expertise² ?

2. Ce chapitre n'aborde pas la question de l'expertise dans le contexte des communautés de développement de logiciel libre ou de la critique culturelle ; il se limite aux contextes liés à la production ou à la circulation de connaissances scientifiques.

Ce chapitre présente une synthèse des principales connaissances sur le sujet en quatre parties. La première porte sur la construction collaborative de l'expertise sur le web d'après le cas de Wikipédia. La deuxième traite de la question de la remise en cause des experts et expertises traditionnels dans le contexte des forums de discussion, en santé notamment. La troisième aborde la question des différents registres de l'expertise émergeant des plateformes de sciences participatives. La quatrième évoque les nouveaux experts de la communication scientifique sur Internet.

Wikipédia et la « fin de l'expertise »

L'encyclopédie en ligne Wikipédia marquerait-elle la « fin de l'expertise³ » ? Plusieurs sont d'avis qu'elle signale au moins un changement radical dans la façon dont l'expertise se construit et est reconnue dans le contexte de la production de savoirs encyclopédiques. Comme d'autres projets sur Internet, Wikipédia s'est constituée en grande partie en marge des détenteurs traditionnels de l'autorité épistémique, puisqu'elle se voulait la première encyclopédie gratuite en ligne rédigée entièrement par ses utilisateurs. La reconnaissance des compétences des contributeurs ne se fait pas en fonction d'une identité professionnelle ou universitaire légitimée par une institution mais, à l'instar du mode de fonctionnement des collectifs de développeurs de logiciels libres, elle repose d'abord et avant tout sur le travail accompli, en l'occurrence sur les contributions aux articles. Les contributeurs sont identifiés et classés en fonction de critères quantitatifs (nombre de contributions, types d'articles, etc.) et c'est en grande partie sur ces évaluations quantitatives que repose l'évaluation de la qualité des textes produits. Toute personne peut créer un article

3. L'expression vient d'un article de Mathieu O'Neil paru en 2009 dans *Le Monde Diplomatique*.

et modifier ceux existants. *Wiki* signifie «rapide» en hawaïien, un terme que Wikipédia a traduit en principe opératoire: publier d'abord, corriger ensuite, et tabler sur la force et la sagesse du grand nombre pour apporter (rapidement) les corrections nécessaires. Ce modèle de production collective par les pairs couplé à un modèle de production de masse s'oppose à la figure de l'expert dont les lettres de créance lui garantissent d'emblée un accès privilégié et une autorité reconnue comme légitime sur un domaine de connaissances.

Cas emblématique, Wikipédia a suscité nombre de travaux sur les formes d'expertise contemporaines qui se déploient en ligne, en plus d'avoir alimenté son lot de controverses⁴. C'est que Wikipédia reste encore un «objet scientifique non identifié» (Barbe *et al.*, 2015). L'expertise y est essentiellement «dialogique» (Hartelius, 2010), c'est-à-dire qu'elle se manifeste sous la forme d'énoncés provenant de différentes sources, dans un dialogue continu, en rupture avec le modèle d'expression classique (monologue) de l'expert traditionnel. Ce faisant, Wikipédia contribue à mettre en avant une expertise centrée sur le respect de règles spécifiques de rédaction et de règlement des conflits. Parce qu'il est en partie détaché du domaine de la connaissance lui-même, ce modèle procédural est susceptible de favoriser la participation du grand nombre, l'idée étant que l'agrégation d'informations issues d'une multiplicité de sources favorise la production d'articles de qualité. Naturellement, l'expert d'un domaine peut participer à la rédaction d'un article sur le sujet. Toutefois, on ne peut recourir à son statut d'expert comme métacritère afin d'évaluer la qualité de l'information qu'il rédige (voir le texte de Bouchard et Montminy), même si, en pratique, ce statut joue évidemment un rôle dans

4. Sur les controverses entourant Wikipédia, voir Auray, Nicolas *et al.* (2009), «La négociation des points de vue: une cartographie sociale des controverses dans Wikipedia francophone», *Réseaux*, 2(154): 15-50.

l'évaluation des contributions : il suffit d'examiner les historiques de contribution pour voir que la confiance (ou la méfiance) et l'autorité façonnent les subjectivités individuelles (Willaime dans Barbe *et al.*, 2015). Néanmoins, ce sont surtout des critères comme le recours à la source externe et la diversité des contributions qui feront d'un article une contribution de qualité aux yeux des contributeurs. Plus les propos seront soutenus par des sources fiables, plus ils seront tenus pour vrais. Ainsi, si les faits divers et la compréhension populaire ne font pas bonne figure au sein de Wikipédia, la connaissance de source première est également très peu mobilisée. Le recours à l'accréditation, à l'expérience et aux antécédents est aussi inadmissible, marquant une rupture claire avec l'organisation encyclopédique traditionnelle de la connaissance. L'évaluation de la qualité de la contribution se fait donc essentiellement à l'extérieur des frontières du domaine d'expertise, ce qui fait des usagers Wikipédia des experts... de la citation.

À ce titre, Wikipédia est parfois taxée d'encyclopédie « d'ignorants », non pas au sens péjoratif du terme, mais au sens où l'expertise de ses contributeurs repose moins sur leur maîtrise du domaine de connaissance lui-même que sur leur maîtrise des règles d'organisation de la plateforme (Cardon et Levrel, 2009; Willaime dans Barbe *et al.*, 2015). L'expert Wikipédia n'est donc pas celui qui maîtrise le sujet de l'article, mais celui qui, d'un article à l'autre, peut juger de la concordance de l'organisation du contenu aux normes procédurales préétablies.

La grande nouveauté de Wikipédia est d'offrir à ses usagers un espace permettant la métacommunication, c'est-à-dire qu'elle offre un espace de discussion où se négocient les prises de décision sur le bien-fondé d'un énoncé ou d'une référence dans un article. Cette communication de plusieurs à plusieurs (« *many-to-many communication* ») contribue à produire un modèle d'expertise « en réseau » (Pfister, 2011) qui invite à reconsidérer la distinction entre expert et expertise au profit d'une conception de l'expertise

comme étant toujours une production relationnelle (Collins et Evans, 2007). Ainsi, en cas de litige, la norme procédurale prévoit une accommodation : deux visions contradictoires pourront figurer dans l'article et en occuperont la même proportion (quantitativement). Cette norme est perçue de deux manières. D'un point de vue optimiste (comme celui de Pfister, 2011), elle relève du multiperspectivisme, en ce sens où Wikipédia considère que la connaissance est en perpétuelle construction et ne constitue jamais un produit terminé. D'un point de vue critique, cette même règle est perçue comme du relativisme scientifique qui, dans une visée utopiste de démocratie collaborative, favorise la norme procédurale et met de côté la recherche d'un consensus. Au sein de Wikipédia, la vérité définitive n'existe pas et l'article n'est jamais réellement terminé.

La reconnaissance de l'expertise sur Wikipédia apparaît à première vue plus participative, mais une analyse poussée révèle toutefois des hiérarchies. D'une part, la grande majorité des contributeurs est extrêmement homogène, puisqu'elle se constitue de jeunes hommes éduqués, blancs et anglophones. D'autre part, contribuer exige de maîtriser les règles et les procédures en place, et d'avoir une certaine expertise technologique, ce qui n'est pas donné à tout le monde. Figure forte de la culture participative associée à Internet, Wikipédia représente pour certains une belle occasion de faire circuler des discours parallèles fondés sur d'autres formes d'expertise que la seule expertise professionnelle accréditée. Cependant, l'attrait principal de Wikipédia n'est pas d'inclure le public dans l'organisation de la connaissance, mais plutôt de reproduire des lexiques préexistants des domaines d'expertise qu'elle intègre. Étant donné le refus d'accorder aux contributeurs tout statut d'expert en matière de contenu et par l'imposition d'une norme de citation de sources externes préalablement reconnues, la principale mécanique épistémique de Wikipédia est plus « duplicative » que collaborative. En d'autres

termes, les « amateurs » reproduiraient les connaissances éprouvées d'experts traditionnellement reconnus. L'expertise procédurale développée par les usagers apparaît dès lors comme un produit résiduel de cette entreprise.

Les forums de discussion en santé

Depuis ses débuts, Internet favorise le développement de réseaux de discussion (sous la forme de listes ou de forums par exemple) permettant des échanges interpersonnels asynchrones qui, archivés et disponibles en ligne, restent visibles et consultables pour une durée indéterminée. Dans le domaine de la santé en particulier, les communautés de patients en ligne (comme Doctissimo et PatientsLikeMe) constituent des sources d'information privilégiées sur des maladies ou des problématiques de santé particulières, où les réseaux de discussion jouent un rôle important. Les participants y sont généralement très engagés, et souvent directement concernés par les enjeux abordés. En réunissant des personnes aux prises avec des problèmes similaires, ces réseaux permettent le partage d'information et la mise en commun des expériences, ce qui constitue une des principales motivations pour y participer. Dans quelles mesures ces espaces de discussion en ligne favorisent-ils la coconstruction de connaissances ? En quoi ces processus collectifs peuvent-ils aboutir à des formes de contestation des expertises en place ?

Dans les forums de discussion, les savoirs médicaux côtoient les savoirs profanes et les récits d'expérience sur la maladie ou ses traitements. Si les échanges privés autour d'expériences entre patients sur des questions de santé existent depuis longtemps, les plateformes web accroissent leur visibilité et en favorisent l'accès en les agrégeant et en les rendant disponibles à la recherche. Différents travaux sur les communautés de patients en ligne montrent que la discussion et la confrontation des points de vue

sur les expériences vécues facilitent non seulement la diffusion de savoirs et le soutien social, mais aussi le développement de nouvelles connaissances et compétences en santé. Ce faisant, les forums de discussion jouent un rôle important dans la mobilisation collective des patients et de leurs proches. Des études menées dans des contextes aussi variés que la nutrition, la perte de poids ou le détournement de médicaments prescrits à des fins récréatives, sur le lien entre l'autisme et les vaccins ou sur les maladies orphelines ont montré en quoi ces espaces d'échanges participaient à la construction, à la négociation et à la contestation d'expertises.

Selon les sujets et les questions abordés, il est parfois nécessaire de faire des recherches et d'opérer certaines traductions afin de rendre compréhensible le langage des spécialistes en fonction des expériences et des interrogations des non-spécialistes. Ce travail de collecte et de réinterprétation de l'information ne saurait se réduire à une activité de vulgarisation de savoirs scientifiques. En effet, ces traductions et interprétations peuvent acquérir leur propre autonomie et se présenter sous des formats spécifiques. Ainsi, on observe une grande diversité de forums centrés sur l'articulation d'expériences de patients à l'expertise médicale, sur l'échange d'expériences, sur le partage d'informations médicales, et surtout sur le soutien social (Akrich et Méadel, 2009). À cela s'ajoute une diversité de services et de contenus en ligne, tels que des bases de données épidémiologiques, des bibliographies argumentées, des logiciels de suivi de la médication ou encore des compilations de photos d'anomalies rendues disponibles pour faciliter le diagnostic, et autour desquelles se greffent des espaces de discussion.

Comme dans les articles Wikipédia, les références scientifiques et les liens vers des sites web externes abondent dans les forums de discussion en santé. Des usagers habitués de ces forums et qui détiennent une expertise particulière (aussi appelés « experts de

proximité») y jouent un rôle clé de médiateurs, que ce soit pour favoriser l'appropriation des connaissances biomédicales par les usagers ou pour gérer les situations de désaccord, en cas d'absence de consensus ou en présence de savoirs contradictoires. Ces derniers peuvent aussi jouer un rôle important dans des démarches de constitution d'une expertise collective, en proposant par exemple aux participants d'effectuer des synthèses des échanges. Ce faisant, l'appropriation par les patients des connaissances biomédicales produites dans les échanges peut faciliter les discussions avec le médecin traitant, permettre de mieux s'approprier ou de réévaluer un traitement prescrit (Akrich et Méadel, 2009), voire de renégocier le rapport avec le milieu médical.

Les récits d'expériences occupent une place importante dans les forums de discussion. L'expertise d'un usager est le plus souvent issue de l'expérience vécue d'une maladie, et les stratégies quotidiennes pour faire face aux défis de la maladie sont généralement le résultat d'essais et d'erreurs. Ces connaissances durement acquises sont mises à la disposition des autres, parfois à des fins de valorisation de son expérience propre, mais aussi dans l'espoir de faciliter la vie des autres, de leur faire gagner du temps, de leur épargner des efforts ou de la souffrance. La juxtaposition de multiples récits d'expérience et leur agrégation à grande échelle permettent d'élaborer des connaissances qui vont au-delà de l'anecdote, pour produire une véritable expertise collective profane, ancrée dans l'expérience. Ce type d'expertise, qui paraît complémentaire à celle des cliniciens, peut parfois enrichir les connaissances des professionnels de la santé.

Les dispositifs du web 2.0, qui combinent outils collaboratifs, bases de données, réseaux sociaux et forums de discussion, brouillent les distinctions entre collecte et diffusion d'information, expression et production d'expertise. On en trouve un exemple dans le réseau socionumérique PatientsLikeMe, réunissant des communautés établies autour d'une maladie ou d'un

trouble de santé particulier. Chaque nouvel usager (ici appelé patient) est invité à remplir un questionnaire sur l'état d'avancement de sa maladie (symptômes et sévérité, traitements, etc.). Une vaste base de données (38 millions d'entrées pour plus de 500 000 membres en 2017) permet de produire des comptes rendus diversifiés. On peut, par exemple, suivre son propre parcours de recherche à l'aide de graphiques ou visualiser des statistiques sur un traitement ou un symptôme particulier. Au-delà du partage d'expériences entre patients, cette plateforme vise à produire un bassin de connaissances susceptibles d'être mobilisées par les chercheurs, le gouvernement et l'industrie pharmaceutique. À ce titre, et notamment en ce qui concerne les maladies peu connues, l'émergence de sites comme PatientsLikeMe laisse présager des processus de production de connaissances plus étroits entre patients, chercheurs et cliniciens (sur un éventail plus étendu de relations entre amateurs et experts, voir le texte de Bérard).

Les expertises que développent les profanes vont parfois jusqu'à remettre en question des savoirs existants. Citons par exemple le travail d'épidémiologie populaire de Phil Brown qui a établi des liens entre des facteurs environnementaux et le cancer. On trouve plusieurs autres travaux qui soulignent l'apport significatif des expertises profanes aux débats publics, comme ceux portant sur les revendications des personnes atteintes du VIH/sida auprès du domaine biomédical. Une étude sur un forum de discussion de parents d'enfants autistes a montré en quoi ceux-ci ont remis en cause certains savoirs établis sur la maladie et, par extension, l'institution de la psychiatrie elle-même (Méadel, 2006). En l'occurrence, les discussions des parents visaient à modifier l'organisation des soins, la définition de la maladie et les politiques publiques de l'autisme. Reprochant aux professionnels de la santé d'adopter une approche ne prenant pas suffisamment en compte le caractère multidimensionnel de la maladie, l'argumentaire construit sur le forum de discussion favorisait notamment une prise en charge

éducative des enfants. Ce faisant, le forum a contribué à rendre la position de la psychanalyse insoutenable, d'abord au regard de ses résultats, puis au vu des conséquences désastreuses pour les familles. Autrement dit, les parents ont mené, par cette suite de discussions, une quête de légitimité d'une expertise non reconnue en déconstruisant les processus de l'expertise médicale traditionnelle. Qui plus est, ces derniers ont produit des contre-expertises documentées. En effet, le forum a fourni aux parents des connaissances et des arguments qu'ils ont utilisés pour revendiquer d'autres soins pour leurs enfants et instaurer un nouveau modèle de relation avec les psychiatres, notamment pour que ces derniers reconnaissent la compétence du parent et l'associent à toutes les décisions entourant le traitement de l'enfant.

Les plateformes de science participative et la revalorisation des savoirs amateurs

Les plateformes en ligne de science participative offrent des terrains particulièrement intéressants pour étudier la réarticulation des espaces de circulation et de reconnaissance de l'expertise. Associant des non-scientifiques – amateurs éclairés ou simples citoyens – à des programmes de recherche, les initiatives de science participative se sont multipliées sur Internet jusqu'à devenir une stratégie de recherche en tant que telle (Nielsen, 2012). C'est notamment le cas dans le domaine naturaliste, où la recherche requiert l'accumulation de grands volumes de données et d'observations sur le terrain. En tant que nouveaux espaces de construction de la connaissance scientifique, ces plateformes en ligne donnent à observer la cohabitation de différents registres de savoirs qui mettent les amateurs sur le devant de la scène. Les transformations des formes de l'expertise au sein de ces collectifs indiquent-elles une revalorisation du statut des amateurs dans la construction de la connaissance scientifique ? Comment les relations entre ama-

teurs et experts se reconfigurent-elles dans la coproduction des savoirs en ligne ? Et quelle place tiennent les dispositifs eux-mêmes dans la construction de l'expertise ?

Qu'il s'agisse de projets en astronomie (ex. : Galaxy Zoo), en botanique (ex. : Tela Botanica) ou en biochimie (ex. : Foldit), les initiatives de science participative en ligne ont attiré l'attention sur les savoirs existants dans la culture profane, ainsi que sur leur possible concurrence avec ceux construits et reconnus par les professionnels. Tela Botanica, un réseau de botanistes francophones fondé en 1999 autour d'une plateforme en ligne et réunissant en 2017 plus de 38 000 membres (amateurs et professionnels de la botanique), constitue un cas exemplaire des transformations actuelles de l'expertise au sein des collectifs en ligne de production des connaissances scientifiques. Tela Botanica fonctionne sur un modèle de type Wikipédia, c'est-à-dire que la reconnaissance de l'expertise s'y fait moins à partir du statut qu'en fonction des contributions sur la plateforme. Concrètement, professionnels et amateurs participent conjointement à la production de données (ex. : observation de la flore dans une région donnée), à l'élaboration de projets et à l'animation d'activités botaniques qui génèrent une juxtaposition de registres de connaissances différenciés. Des savoirs de terrain et des savoirs locaux (plus présents chez les amateurs) côtoient des savoirs théoriques (plus présents chez les professionnels ou universitaires) d'une façon inédite et, surtout, d'une façon qui serait autrement impossible. Certes, cette juxtaposition suscite parfois des tensions entre les participants, même si leur complémentarité est généralement reconnue.

On observe un déplacement de l'expertise des professionnels ou des universitaires vers les méthodologies, c'est-à-dire l'organisation des projets et des démarches scientifiques. Même s'ils restent encore garants de la validité scientifique, ils ne sont pas toujours les seuls à en assumer la responsabilité – certains amateurs « experts » étant parfois plus à même de la garantir. Les

amateurs, quant à eux, gagnent en visibilité et en reconnaissance au fil de leurs contributions sur la plateforme. Au terme de ses dix-huit années d'existence, Tela Botanica semble avoir largement redéfini la contribution des amateurs aux savoirs botaniques et aidé à revitaliser la botanique en tant que science naturaliste.

Toujours dans ce domaine, l'herbier en ligne Les herbonautes constitue un autre terrain d'observation des reconfigurations actuelles de l'expertise dans le contexte des plateformes en ligne. Cette initiative du Muséum national d'histoire naturelle à Paris table sur la participation citoyenne pour créer une base de données scientifique à partir des millions de photos de plantes de l'herbier de Paris, en demandant aux participants de déterminer, à partir de l'examen des images et de leurs étiquettes, quand et où les plantes ont été récoltées. Sur la plateforme, on retrouve à la fois des manifestations classiques de l'expertise et des formes inédites. En l'occurrence, l'expertise s'exprime soit par la référence à une source d'autorité externe (un texte de référence, par exemple), soit dans le cadre d'une coconstruction des connaissances (résultant d'une négociation de points de vue), soit encore par l'affirmation d'une opinion d'expert imposant son interprétation. Cependant, dans ce dernier cas, c'est essentiellement dans l'historique de l'activité sur le site que le statut d'expert se révèle, non seulement par un système de badges et le nombre de contributions, mais aussi en fonction des négociations « gagnées » dans les discussions (semblables aux discussions que l'on observe sur les pages internes de Wikipédia). Autrement dit, le statut d'expert apparaît coconstruit par la communauté des participants et par le dispositif technique même. Dans tous les cas, l'expertise apparaît d'abord comme une construction performative.

Le recours à l'expertise d'amateurs marque-t-il ainsi la reconnaissance d'un savoir « profane » ? Dans quelle mesure cette expertise est-elle effectivement une « expertise profane » et à quelles conditions peut-elle remettre en cause le monopole des professionnels ? D'une part, tous les contributeurs aux plateformes de

science participative ne sont pas des profanes, puisque certains d'entre eux disposent de connaissances hautement spécialisées. D'autre part, la reconnaissance de la valeur d'autres registres de savoirs que ceux purement scientifiques (universitaires) contribue à accentuer encore le brouillage des frontières entre profane-amateur et expert-professionnel. Par comparaison avec Wikipédia et les forums de discussion en santé, la reconfiguration de l'expertise sur les plateformes de science participative intervient à un autre niveau. Dans le domaine des sciences naturalistes, les connaissances sont peu controversées et l'expérience est généralement un critère suffisant pour trancher. En botanique en particulier, l'expertise s'acquiert d'abord et avant tout avec le temps, et les experts qui font autorité ont nécessairement une pratique de plusieurs années (Heaton *et al.*, 2011). À ce titre, l'observation des transformations de l'expertise au sein des plateformes de science participative requiert de dépasser l'antagonisme entre amateurs et experts pour se pencher plutôt sur les différents registres de connaissance qu'ils mettent en œuvre et contribuent à construire. Le mode de fonctionnement à la Wikipédia fondé sur une expertise de type procédural trouve ici ses limites pour expliquer les formes de l'expertise dans ce contexte. Il arrive que des amateurs soient des experts de contenu, et les subjectivités jouent un rôle important dans l'évaluation de l'expertise de celui ou de celle qui contribue en face (ou à côté) de soi.

Les nouveaux experts de la communication scientifique en ligne

La production de connaissances par des collectifs en ligne n'est pas la seule sphère où s'articulent des formes d'expertise. Le domaine de la diffusion de la connaissance scientifique, ou communication scientifique, constitue une autre arène où se construisent de nouvelles figures de l'expertise. On a assisté ces dernières années à une prolifération de blogues, sites et chaînes de vulgarisation

sur la science, sur la plateforme YouTube notamment. Animés par des amateurs passionnés, des adeptes du journalisme scientifique, des spécialistes de la vulgarisation ou des scientifiques reconnus, ces nouveaux espaces de communication au service d'une « science 2.0 » surprennent par l'importance des audiences qu'ils réussissent à attirer. En français, la chaîne E-Penser sur YouTube en constitue un bel exemple, avec ses 836 000 abonnés et près de 60 millions de vues (en mars 2017). Plus modeste et sur un créneau différent, la chaîne Avide de recherche du magazine *Mondes Sociaux* vise la circulation des connaissances en sciences humaines et sociales en dehors du champ universitaire. Quant à lui, le Café des sciences est un site web qui agrège des contenus de vulgarisation scientifique et qui rassemble une importante communauté de vulgarisateurs amateurs. Quelles sont les formes et figures de l'expertise qui se déploient en ligne au service de la vulgarisation et de la communication de la science ? Dans quelle mesure voit-on émerger de nouveaux experts de la communication scientifique ?

Il importe de distinguer deux cas de figure : d'un côté, le cas du communicateur ou vulgarisateur « amateur », dont l'expertise n'est pas certifiée bien qu'elle soit reconnue (un animateur de blogue scientifique, par exemple), et, de l'autre, le scientifique accrédité, engagé dans des activités de communication de la science (un chercheur contribuant à la rédaction d'un article sur son sujet d'expertise dans Wikipédia, par exemple).

Le premier fait référence à la figure du « professionnel amateur » (*pro-am*⁵), ou de l'amateurisme professionnel, une expression pour désigner celui ou celle qui est parvenu à s'approprier une activité sociale traditionnellement dévolue à des professionnels.

5. Le terme a été proposé en 2004 par Charles Leadbeater et Paul Miller dans leur ouvrage *The Pro-Am Revolution: How Enthusiasts are Changing our Economy and Society*, Londres : Demos.

Intimement associée au contexte du web 2.0, cette figure renvoie à un individu ayant des connaissances ou des compétences reconnues, de niveau professionnel, sans que celles-ci reposent sur une certification institutionnelle (couronnant un parcours universitaire ou professionnel). Ainsi, les nouveaux « pros » de la communication scientifique sur Internet sont généralement formés dans d'autres domaines que la communication scientifique, alors que leur expertise réside précisément dans leur capacité à transmettre un savoir plus ou moins complexe et éventuellement, mais pas forcément, dans leur maîtrise du domaine de science. C'est par ailleurs essentiellement dans ses interactions avec le public que le professionnel amateur de la communication scientifique va construire et légitimer son statut d'expert en la matière. En effet, le blogue scientifique ou la chaîne YouTube sont utilisés comme des espaces de diffusion d'information scientifique, mais aussi de discussion avec les internautes qui peuvent poser des questions, commenter, critiquer, voire contester les contenus. Lorsque les réseaux socionumériques comme Facebook et Twitter prennent le relais, l'échange est presque permanent. On voit ainsi des réputations se construire et, dans certains cas, une forme d'autorité émerger.

Une étude de la chaîne E-Penser montre que l'expertise de son animateur, formé en informatique, s'est construite progressivement dans ses interactions avec son public (Adenot, 2015). En l'occurrence, l'animateur invite les auditeurs à commenter ses vidéos et à vérifier par eux-mêmes les faits présentés, refusant de fait de s'afficher comme un expert dont on ne peut remettre en cause les connaissances. Le dispositif technique contribue par ailleurs à actualiser son statut d'expert de la vulgarisation scientifique par l'affichage du nombre d'abonnés et de visionnements en tant que marqueurs de popularité, et possiblement d'autorité. Sur ce plan, l'autorité de la chaîne E-Penser dans le domaine de la communication des sciences semble résider aussi et surtout dans le réseau

de vulgarisateurs et autres communicateurs scientifiques dans lequel elle s'inscrit. La force de ces liens symboliques contribue à asseoir sa légitimité.

Les blogueurs ou réseaux de blogueurs professionnels offrent un autre exemple intéressant. Professionnels certifiés et reconnus dans un domaine, mais s'exprimant en tant que blogueurs hors de leurs contextes professionnels respectifs, ils se forgent en ligne une identité de blogueurs experts. L'exemple de la blogosphère en information-documentation en France est en un bon exemple. Ces blogueurs occupent des fonctions de bibliothécaires, documentalistes, éditeurs, archivistes ou encore de chercheurs en sciences de l'information, mais bloguent en dehors des positions qu'ils occupent dans leur environnement professionnel. Le cas de cette blogosphère non institutionnelle est d'autant plus intéressant qu'elle est désormais reconnue comme un espace légitime de diffusion d'information et de connaissances dans le domaine de l'information et de la documentation. Il reste que la figure d'expertise qu'incarnent ces nouveaux professionnels de la communication scientifique sur Internet contribue à brouiller encore davantage les frontières. Le parcours de ces amateurs/passionnés de science devenus des professionnels révèle une figure ambiguë à mi-chemin entre expert et amateur; amateur parce que non certifié au regard des mécanismes de reconnaissance institutionnels, et expert parce que détenteur de savoirs spécialisés et d'une certaine autorité épistémique.

Les scientifiques eux-mêmes sont de plus en plus nombreux à s'engager dans des activités de communication scientifique sur Internet (Nentwich et König, 2012). D'une part, les réseaux socionumériques comme Facebook et Twitter contribuent à court-circuiter les canaux traditionnels de la diffusion scientifique. D'autre part, les plateformes collaboratives comme Wikipédia ou les blogs favorisent la production d'écrits hors de la sphère universitaire. Ce faisant, on observe une prise en charge par des

chercheurs de l'activité de transfert des connaissances qui les situe sur le terrain des communicateurs de science. La contribution des chercheurs sur Wikipédia en particulier, même si elle reste minoritaire, constitue en soi une activité de communication scientifique. Mais écrire sur Wikipédia en tant que chercheur n'est pas sans difficulté, le type d'article attendu du wikipédien étant distinct de l'article scientifique canonique. Alors que l'article scientifique se démarque par un contenu original et inédit, l'article type sur Wikipédia est un texte de synthèse s'appuyant sur des sources secondaires (contenus déjà publiés), sans référence à des travaux inédits. Une fois publié, l'article scientifique ne peut être modifié, alors que l'article sur Wikipédia ne cesse d'évoluer. Le premier est signé, tandis qu'on ne peut utiliser le deuxième pour valoriser un *curriculum vitæ* universitaire.

* * *

De nouvelles pratiques de production et de circulation des connaissances émergent en ligne au sein desquelles s'articulent de nouvelles formes et figures de l'expertise. Concept clé du champ STS, l'expertise en tant qu'objet de recherche suscite de nouveaux questionnements pour qui s'intéresse à la façon dont elle se redéfinit sur Internet et aux transformations que ces nouveaux contextes sociaux induisent sur ses manifestations.

Les environnements en ligne ont des caractéristiques propres. Du fait de leur facilité d'usage, ils favorisent la participation. Reposant essentiellement sur l'écrit, ils tablent sur la permanence des traces. Les technologies collaboratives en ligne et les collectifs épistémiques qui se forment par leurs usages portent la marque de l'idéologie fondatrice d'Internet, à savoir l'ouverture à toute participation, peu importe les compétences et les identités, tout en préconisant un modèle de fonctionnement basé sur l'auto-organisation. Ces systèmes sociotechniques contribuent à

façonner les formes d'expertise qui y circulent. Pensons aux mécanismes de vote collectif, à la présence ou non d'un modérateur, aux algorithmes de calcul de la contribution, aux fonctionnalités de cartographie associant les données à leurs contributeurs, au classement des participants selon leur performance (« top contributeur »), etc. Si les plateformes participatives mettent *a priori* les experts et les amateurs au même niveau dans une catégorie unique (« contributeur »), elles créent aussi de nouvelles hiérarchies qui participent à la production de nouveaux marqueurs de reconnaissance et de légitimité. Sur Internet, les dispositifs prennent aussi en charge, du moins partiellement, les diverses manifestations de l'expertise.

Les modes de production de l'expertise semblent plus collaboratifs. Ils vont parfois jusqu'à remettre en question des modèles d'expertise dominants. Les relations entre amateurs et professionnels sont reconfigurées dans des processus de coproduction. Les nouveaux experts de la communication scientifique sur Internet court-circuitent les mécanismes de reconnaissance fondés sur les diplômes ou la validation des travaux par les pairs. Ce faisant, on observe à la fois la remise en cause de l'autorité des experts traditionnels, l'émergence de nouvelles configurations sociales où se réagencent des registres de connaissance auparavant rarement juxtaposés et la production de nouveaux experts dont l'autorité s'exerce dans le contexte spécifique d'Internet.

L'expertise paraît ainsi résulter de processus de coconstruction auxquels contribuent autant les plateformes que les protocoles et les subjectivités des acteurs. Plus généralement, les plateformes web marquent l'extension des lieux où se manifeste et se construit l'expertise, dépassant la seule sphère scientifique. Si les amateurs participent depuis toujours à l'activité scientifique, le web constitue désormais un nouveau territoire de construction et de légitimation de la connaissance, et donc de l'expertise.

Peut-on parler pour autant de démocratisation de l'expertise, dans le contexte des transformations actuelles ? Sans conteste, les changements en cours ouvrent la voie à de nouvelles recherches sur le renouvellement des configurations sociales de l'expertise. Cependant, la prégnance des modalités de reconnaissance propres aux institutions de recherche dans la circulation des publications, y compris sur Wikipédia, commande de rester prudent sur le potentiel démocratisant de l'environnement numérique. Sans doute les hiérarchies dans les différents types de savoirs sont-elles plus bouleversées que réellement contestées. Les conceptions traditionnelles de l'expertise ont subi des adaptations, mais il apparaît nécessaire de créer de nouvelles représentations de l'expertise à l'ère du numérique, à commencer par des dénominations qui envisagent les non-scientifiques autrement qu'en les définissant par la négative, dans une conception qui va au-delà de l'antagonisme expert-amateur. Avec l'évolution rapide d'Internet, de nouvelles articulations de l'expertise apparaîtront sûrement, qu'il importera de comprendre pour mieux en cerner le potentiel émancipateur.



- Adenot, Pauline (2016). « Les pro-am de la vulgarisation scientifique. De la co-construction de l'ethos de l'expert en régime numérique », *Itinéraires*, 2015-3.
- Akrich, Madeleine et Cécile Méadel (2009). « Les échanges entre patients sur l'Internet », *La Presse Médicale*, 38(10), 1484-1490.
- Barbe, Lionel et al. (dir.) (2015). *Wikipédia, objet scientifique non identifié*. Presses universitaires de Paris Nanterre.
- Cardon, Dominique et Julien Levrel (2009). « La vigilance participative. Une interprétation de la gouvernance de Wikipédia », *Réseaux*, 2(154), 51-89.
- Collins, Harry et Robert Evans (2007). *Rethinking Expertise*. Chicago : University of Chicago Press.
- Hartelius, E. Johanna (2010). « Wikipedia and the Emergence of Dialogic Expertise », *Southern Communication Journal*, 75(5), 505-526.
- Heaton, Lorna et al. (2011). « L'extension de la botanique aux non spécialistes : le collectif en ligne Tela Botanica », *Terrains & Travaux*, 1(18), 155-173.

- Méadel, Cécile (2006). « Le spectre "psy" réordonné par des parents d'enfant autiste. L'étude d'un cercle de discussion électronique », *Politix*, 1(73), 57-82.
- Nentwich, Michael et René König (2012). *Cyberscience 2.0: Research in the Age of Digital Social Networks*. Francfort et New York: Campus Verlag.
- Nielsen, Micheal (2012). *Reinventing Discovery: The New Era of Networked Science*. Princeton: Princeton University Press.
- Pfister, D. Smith (2011). « Networked Expertise in the Era of Many-to-many Communication: On Wikipedia and Invention », *Social Epistemology*, 3(25), 217-231.

9 Les « professionnels », ces experts

Julien Prud'homme

La sociologie des professions et la sociologie de l'expertise sont deux choses distinctes. La sociologie des professions diffère de la seconde en ce qu'elle n'offre ni une sociologie de la décision politique (c'est-à-dire des agents qui influencent directement les décisions d'intérêt public) ni une sociologie de la technocratie (c'est-à-dire des spécialistes anonymes qui façonnent le visage épistémique des administrations). Elle étudie plutôt les groupes dits « professionnels », c'est-à-dire une certaine catégorie de corps de métier, à qui la maîtrise de savoirs peu répandus assure un statut social privilégié – comme les médecins, les ingénieurs ou les avocats, qui ont longtemps constitué les exemples typiques de la « profession ».

Cette considération sociale pour les professionnels se double souvent de privilèges juridiques. Dans la plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord, les groupes reconnus comme professionnels obtiennent de l'État deux privilèges importants, soit a) le monopole légal sur leurs principales tâches (seul un médecin peut prescrire des médicaments, par exemple); b) le droit collectif de s'autoréguler et de définir eux-mêmes le contenu de leur champ de compétence (par l'entremise d'un ordre professionnel). Ces privilèges confèrent aux professionnels reconnus un avantage économique décisif et une grande autonomie de pratique. À la

suite des médecins, des avocats et d'autres groupes ayant obtenu un tel statut au XIX^e siècle, une catégorie de corps de métier tirant de leurs savoirs particuliers une position sociale et juridique privilégiée est apparue, sans néanmoins intervenir de manière directe dans l'action publique ou la délibération collective, comme le font les experts plus conventionnels.

L'étude des professions est pourtant importante pour qui s'intéresse à l'expertise. Les « professionnels », en effet, sont au cœur de l'expérience la plus commune d'une relation d'inégalité épistémique, à savoir l'asymétrie de connaissance qui survient dans les relations interpersonnelles, « de proximité », qui s'établissent, par exemple, entre le médecin et son patient, entre l'avocat et son client, etc. Les divers professionnels (de la santé, de l'éducation, de la gestion) bénéficient ainsi le plus souvent d'un statut d'expert, non pas auprès des décideurs, mais auprès des particuliers, que ce soit dans leur vie privée ou dans leur expérience de travail (on peut transiger avec un ingénieur ou un chimiste dans le cadre de son travail et y vivre le même genre d'inégalité épistémique que dans le cabinet de son médecin ou de son avocat personnel). Personnages de la vie ordinaire, les professionnels n'en animent ainsi pas moins une expérience répandue de l'inégalité épistémique. Erving Goffman, parmi d'autres, a reconnu il y a longtemps le rôle de telles asymétries de connaissance dans la construction, au quotidien, de relations d'autorité de proximité propres à la vie moderne. Même si des membres d'ordres professionnels peuvent jouer un rôle d'expert plus classique au sens de la sociologie de l'expertise, comme les urbanistes auprès des municipalités ou les psychiatres qui témoignent au tribunal (voir la contribution de Bernheim), la sociologie des professions se concentre sur les professionnels qui assument ce rôle d'expert de proximité auprès des particuliers.

L'expérience de cette inégalité épistémique « de proximité » est de plus en plus commune. Depuis 1870, et surtout depuis 1940,

les « professions » se multiplient et conquièrent des positions dominantes sur le marché des services, touchant tant la vie privée des individus que le fonctionnement des organisations publiques ou privées, sur un spectre d'activités qui s'étend des soins de santé (orthophonie, psychoéducation) à la production économique (génie, chimie), à l'aménagement du territoire (foresterie, agronomie) et à la gouvernance des organisations (droit, comptabilité). Au Québec, pour prendre cet exemple, les ordres professionnels reconnus regroupent en 2016 pas moins de 385 000 de ces travailleurs qualifiés, soit près de 10 % de toute la main-d'œuvre active de la province. Qui plus est, ces professions reconnues, jouissant de privilèges garantis par la loi, servent aussi de modèle, au fil des années, à une variété d'autres corps de métier allant des « comp-teurs de bois » aux orthopédagogues, qui aspirent eux aussi au statut de professionnel, et qui s'organisent et se comportent en conséquence.

Ce chapitre présente en trois étapes la sociologie des professions et ses liens avec la question de l'expertise. La première partie est historique et décrit l'évolution des professions elles-mêmes. La seconde porte sur l'étude sociologique de ces professions : elle montre l'évolution générale de la sociologie des professions, et ses rapprochements récents avec la sociologie de l'expertise. La troisième partie présente trois sous-thèmes jetant des ponts plus directs entre professions et expertise, à savoir : les rapports entre les professionnels et la science ; l'intégration des professionnels aux vastes bureaucraties modernes ; le caractère changeant des compétences de chaque profession, l'extension des prétentions professionnelles, et leur contribution aux phénomènes actuels de médicalisation, de judiciarisation ou de managérialisation du social, dont les contrecoups sur l'action publique, quoiqu'indirects, se révèlent finalement aussi lourds de conséquences que l'intervention des experts en titre.

L'histoire des professions ou des régimes professionnels

La « profession » au sens strict repose sur une délégation de pouvoir : l'État délègue à un corps de métier un monopole sur un segment du marché des services (soins médicaux, tenue de livres comptables, etc.), ainsi que le droit collectif de s'autoréglementer par l'intermédiaire d'un ordre professionnel dominé par des membres de la profession elle-même (le Collège des médecins, le Barreau, l'Ordre des ingénieurs, etc.). En principe, cette délégation est justifiée par le caractère exclusif et rare des savoirs en cause : on présume que seuls les membres de la profession savent juger, entre pairs, des conditions de bonne pratique. Seuls des médecins, par exemple, seraient aptes à évaluer les interventions de leurs collègues. On présume aussi que le savoir en cause est assez abstrait pour guider la prise de décision dans des cas complexes, non normalisés (trouble de santé multifactoriel, comptabilité à plusieurs volets) – bref, qu'il introduit une supériorité épistémique effective applicable à des cas variés et de conséquence. Historiquement, cependant, on constate que la relation réelle qui s'institue entre savoir et statut professionnel varie dans le temps, changeant de nature et d'intensité selon les périodes.

On peut raconter cette histoire en quatre temps. La chronologie reste approximative, car elle varie d'un pays à l'autre. De même, les institutions qui encadrent les professions varient : alors que les pays anglo-saxons (États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Australie) multiplient les ordres professionnels et leur confèrent une grande autonomie, les pays d'Europe continentale tendent plutôt à enchâsser les monopoles professionnels dans les structures d'emploi de l'appareil public ou dans le cadre plus général des lois du travail. Qui plus est, dans les fédérations étasunienne et canadienne, la régulation des professions relève des États fédérés (comme le Québec ou la Californie), tandis que les régimes européens sont plus centralisés. Cela dit, toutes ces autorités ont en

commun de mettre en place, depuis le XIX^e siècle, des monopoles légaux qui établissent une différence entre de « vraies » professions, dotées d'un statut social, économique et juridique privilégié basé sur un savoir spécial, et les autres corps de métier.

La première période, une espèce de préhistoire, pourrait-on dire, s'étend de 1780 à 1870. Elle voit « la fin des corporations » (selon les termes de Kaplan, 2007), c'est-à-dire le recul d'anciens modèles de régulation des métiers, comme les guildes artisanales, monopoles locaux devenus pléthoriques et largement coutumiers, calibrés pour favoriser la reproduction familiale. En contrepartie émerge le modèle nouveau des ordres professionnels (ou « corporations professionnelles »). Ces ordres, aux formes variables selon les pays, ont en commun de réserver les monopoles économiques à un nombre de métiers plus petit, en préférant le savoir au savoir-faire et la compétence aux liens familiaux. Ils ont aussi en commun de s'appuyer non sur des droits acquis remontant au Moyen Âge, mais sur la décision de l'État moderne de déléguer aux groupes professionnels une part de sa puissance publique.

Le monde anglo-saxon confère aux professionnels un statut particulièrement distinctif. On y formalise clairement le droit des professions à s'autoréguler, à définir seules les conditions d'accès au marché, et à fixer seules l'étendue de leur champ de compétence. En Europe continentale, les privilèges sont moins complets et plus dépendants de l'État, mais ils attribuent aussi à un plus petit nombre de métiers, dont la médecine, des monopoles économiques et des pouvoirs d'autorégulation justifiés par la seule compétence. Cela dit, il n'est pas clair pour tous, à l'époque, que la compétence repose uniquement, ou même principalement, sur un savoir. Comme l'a montré Adams (2010), les privilèges consentis alors reposent, en fait, en bonne part sur des critères essentiellement moraux liés à la respectabilité sociale. Historiquement, donc, l'asymétrie justifiant les premiers privilèges professionnels modernes n'est pas exclusivement une asymétrie de connaissance.

Ce n'est qu'au cours de la seconde période (de 1870 à 1920) qu'il devient clair pour tous que les privilèges légaux de la profession reposent sur la prémisse d'un savoir non partagé. Les professionnels, suivant l'exemple des médecins et d'autres métiers de la santé (dentistes, pharmaciens), insistent plus qu'avant sur le caractère prétendument exclusif de leurs savoirs. Ils se rapprochent des universités et de la science moderne, consolidant leur position face à la concurrence d'autres corps de métier, comme (pour reprendre le cas de la santé) les sages-femmes, les rebouteux ou les homéopathes. L'inscription dans l'université permet aussi aux médecins, aux avocats et aux ingénieurs de faire inscrire dans la loi des critères d'admission plus précis, avec l'exigence de diplômes reconnus par leur corporation. Ce n'est vraiment qu'à ce moment que la « profession fermée » s'impose de façon claire comme une forme supérieure de monopole épistémique, par opposition à des groupes plus informels (comme les sages-femmes) ou à d'autres types de certification (comme celles dont jouissent les courtiers immobiliers ou les détectives privés), qui s'en trouvent dévalués.

Le statut de professionnel est alors un privilège rare, qui est l'apanage d'un petit nombre de métiers masculins, associés à la respectabilité bourgeoise et travaillant en cabinet privé (on parle de « professions libérales »). La situation change durant la troisième période, qui s'étend de 1920 à 1990. Au fil du XX^e siècle, la montée de classes moyennes plus instruites accompagne l'essor de métiers spécialisés orientés vers les services, notamment en santé (diététistes) ou pour le travail de bureau (comptables). Ces groupes, dont l'idéal d'ascension sociale se calque sur le modèle bourgeois, revendiquent des monopoles analogues à ceux des professions libérales. La profession fermée devient ainsi une aspiration commune. Dans les pays de tradition britannique, ces demandes prennent la forme de projets de loi privés déposés au Parlement, tandis qu'en France elles s'inscrivent dans les réformes sectorielles de l'appareil public. L'État, de manière géné-

rale, répond tout d'abord au cas par cas : il tend alors à consentir aux demandes, octroyant des privilèges à divers groupes, comme les infirmières, les agronomes ou les hygiénistes dentaires. Après 1960, cependant, les gouvernements s'inquiètent de la multiplication des monopoles, qui s'accumulent en une législation touffue et dont plusieurs se chevauchent, créant des rigidités sur le marché du travail. Qui plus est, les États s'engagent, depuis 1940, dans l'étatisation complète ou partielle de leurs réseaux de santé, d'aide sociale et d'éducation : les États-providence se transforment ainsi en États employeurs, désormais soucieux de contrôler les salaires et redoutant le coût économique des monopoles professionnels.

Le Québec offre un exemple clair. L'État québécois attribue entre 1945 et 1965 divers monopoles légaux, qui commencent ensuite à le préoccuper – il craint une explosion des coûts de l'éducation et de la santé, dont il devient maître d'œuvre après 1960. De 1970 à 1973, le législateur fait donc table rase des lois professionnelles existantes. Il les remplace par un régime unique, jugé plus cohérent, réunissant un total de 38 corporations sous la houlette d'un organisme régulateur (appelé l'Office des professions). Cet exemple d'un régime unique intégrant toutes les règles professionnelles n'est pas suivi par toutes les autorités : d'autres optent pour une approche sectorielle, comme l'Ontario voisine qui adopte en 1971 le *Health Disciplines Act*, limité au secteur de la santé. Dans tous les cas, l'objectif poursuivi est de simplifier la législation afin d'augmenter le contrôle de l'État et de réduire l'emprise des corporations sur le marché. Les réformes combinent plusieurs stratégies. D'une part, l'État élimine ou réduit la portée des monopoles des professions les plus jeunes, moins bien assurées politiquement. Il s'agit souvent de professions féminines : au Québec, plusieurs professions composées majoritairement de femmes (physiothérapeutes, travailleuses sociales) perdent des plumes et n'obtiennent un monopole que sur leur titre d'emploi, et non plus sur le contenu réel du travail. Leurs postes demeurent donc ouverts au tout-venant, ce qui réduit leur

pouvoir économique. D'autre part, les États attribuent aux corporations une mission officielle de « protection du public », plutôt que de défense de leurs membres. Cela doit limiter, en principe, leurs tendances corporatistes. Enfin, les législateurs se mettent à refuser les nouvelles demandes de monopoles : après 1965, le Québec refuse ainsi en bloc les nombreuses revendications de monopoles professionnels émanant des métiers de l'éducation ou de la production industrielle. Par ces mesures variées, les États entendent garder la main haute sur l'organisation du travail, mais aussi sur la définition des contenus de travail, des offres de service et des champs d'autorité de chacun, même dans le cas de professions dont la supériorité épistémique est légalement reconnue.

La quatrième période, qui s'ouvre en 1990, renverse en partie la vapeur. Les États changent d'attitude et deviennent plus prompts à déléguer aux professions une part de la puissance publique. Les professions elles-mêmes se font plus agressives et mobilisent des ressources accrues pour étendre leurs champs d'autorité. Les ressources mobilisées sont démographiques et cognitives. Sur le plan démographique, les professions voient leur effectif grossir, sous l'effet de la démocratisation de l'enseignement supérieur (notamment au bénéfice des femmes) et de la croissance des marchés du travail qualifié. Au Québec, par exemple, le nombre de psychologues passe de 3200 à 8700 entre 1985 et 2015. Plus nombreux, les professionnels occupent plus d'espace, assument plus de fonctions, influencent plus de gens ; ils doivent aussi coloniser de nouveaux segments du marché de l'emploi pour ne pas se retrouver au chômage. À cette fin, ils mobilisent, individuellement et collectivement, des ressources cognitives. Les professions plus jeunes, notamment, commencent tout juste, après 1980, à s'appuyer sur une recherche universitaire mature, apte à produire des savoirs et des vocabulaires théoriques originaux. Elles se donnent alors des cadres conceptuels et des outils de pratique neufs qui les aident à étendre leurs compétences et à revendiquer

une autorité cognitive sur de nouveaux domaines d'intervention. Dans les années 2000, par exemple, les neuropsychologues se mêlent davantage de difficultés scolaires, les chimistes de sécurité publique, et les comptables de stratégie financière.

Or, les États encouragent cette inflation. D'une part, ils recommandent à attribuer des monopoles : criminologues et sexologues au Québec, naturopathes et enseignants en Ontario, etc. D'autre part, ils acceptent plus facilement d'étendre les monopoles existants, en octroyant de nouveaux « actes réservés » qui peuvent concerner, par exemple, le diagnostic des difficultés scolaires ou la gestion de patrimoine.

Cette attitude s'articule à l'horizon néolibéral. Dans les années 1970, les freins imposés aux monopoles professionnels devaient permettre à l'État de garder la mainmise sur l'offre de service de secteurs clés, comme la santé, et d'en assumer la responsabilité par l'entremise de services publics. Après 1990, au contraire, l'attribution aux professions de monopoles plus étendus permet à l'État de promettre la viabilité (qualité, sécurité) de services offerts sur le marché privé et qu'il ne souhaite pas prendre en charge lui-même. En octroyant à des professionnels des monopoles ou des emprises privilégiées sur, par exemple, la psychothérapie, la gestion des retraites ou le diagnostic des élèves en difficulté, l'État consolide et normalise le recours au privé pour combler des besoins qui prennent une importance croissante dans le discours public. Sur cette base, on postule désormais que la supériorité épistémique reconnue aux professionnels constitue un motif suffisant pour soustraire leur champ d'activité à toute gouvernance étatique directe. La délégation de la puissance publique à des professions chargées de s'autoréguler sert dès lors, en quelque sorte, à valider la privatisation active ou passive de certains services.

La sociologie des professions : des corporations au « travail expert »

La sociologie des professions est née avec les professions elles-mêmes et a évolué avec elles. Cherchant à rendre raison du statut social particulier consenti aux professionnels, elle n'accorde pas toujours la même importance à la question des inégalités épistémiques. Au début du XX^e siècle, l'existence de professions fermées est ainsi relevée par Émile Durkheim et Herbert Spencer qui, comme leurs contemporains, n'ont pas une idée claire de ce qui rend ces métiers si spéciaux. Il n'est pas net, pour eux, que l'autorité particulière des professions ait une source principalement épistémique : Durkheim, par exemple, y associe surtout une forme d'éthique.

Dans l'entre-deux-guerres, sous l'influence de Talcott Parsons et des fonctionnalistes étasuniens, la figure du professionnel prend de l'importance en sociologie. Parsons écrit que l'essor des professions est probablement le changement le plus important qui soit survenu dans le système du travail (*occupational system*). La sociologie fonctionnaliste veut surtout distinguer le « vrai » professionnel de celui qui ne l'est pas dans le but, notamment, d'aider les États à répondre de manière avisée aux demandes de reconnaissance qui se multiplient après la Deuxième Guerre mondiale. Jusqu'aux années 1960, l'entreprise sociologique reste ainsi surtout taxonomique, visant à définir les traits qui fondent l'autorité épistémique, mais aussi morale, des professions (savoir abstrait, utilité publique, éthique et autonomie au travail) afin de classer les divers métiers selon qu'ils constituent ou non de « vraies professions », des « semi-professions » ou rien de tout cela.

À mesure que le statut professionnel devient une aspiration commune, cependant, cette quête taxonomique paraît, aux yeux de plusieurs, vaine et empiriquement infondée. Après 1960, plusieurs n'y voient qu'une tentative idéologique de « mythifier » les

professions traditionnelles, comme celles du droit ou de la médecine, pour reproduire des inégalités de classe. Des sociologues de la nouvelle vague s'en prennent aussi, parfois durement, aux professions elles-mêmes, afin d'en révéler les origines politiques. Leur objectif est alors de décrire le statut de professionnel non comme une position naturelle, mais comme la conquête, conjoncturelle et politique, d'un pouvoir. Des études retracent par exemple la manière brutale dont les médecins ont marginalisé leurs concurrents, comme les sages-femmes.

On commence dès lors à percevoir la profession non comme un statut naturel, mais comme une action collective (la « professionnalisation »), située dans le temps. Cette idée inspire plusieurs approches dans les années 1970 et 1980. La plupart, à la suite de Magali S. Larson, qui a écrit en 1977 *The Rise of Professionalism*, relèvent que les traits d'une profession donnée n'ont rien de fixe, sinon qu'ils servent à établir les frontières du champ d'autorité du groupe. Elles abandonnent le concept de profession pour proposer plutôt une sociologie des « projets professionnels », qui peuvent ou non réussir selon les circonstances. L'objet d'étude a alors bien évolué : comme le note Paradeise, il ne s'agit plus de « départager le bon grain de l'ivraie » en classifiant les professions, mais de passer à l'étude de la « professionnalisation des marchés du travail » (1988 : 12). Cette vision est bien adaptée pour décrire la multiplication des projets professionnels issus des classes moyennes. Dès lors, l'objectif des sociologues est d'anticiper l'effet (sur l'emploi, la démocratie, le quotidien) de la multiplication des groupes revendiquant un monopole épistémique sur tel ou tel aspect de la vie individuelle, économique ou sociale. L'arsenal conceptuel évolue en conséquence, de trois manières particulières.

D'abord, l'analyse devient relationnelle, en partant du principe que le statut de professionnel se mérite en bâtissant des relations d'autorité avec d'autres personnes. De ce fait, la professionnalisation est non seulement un projet politique (un corps de métier se

mobilise pour revendiquer le contrôle d'un créneau donné), mais elle implique que le groupe professionnel bâtit des relations d'autorité avec ses clients (qu'il faut arriver à prendre en charge), avec les administrations (desquelles obtenir la latitude voulue) et avec des corps de métier concurrents (qu'il faut écarter). Bref, le fait qu'un corps de métier adopte l'idéal professionnel comme horizon modifie son comportement à l'égard des autres acteurs sociaux. Mais comment ? Cette question est systématisée dans le célèbre *System of Professions* d'Andrew Abbott (1988), dont le titre insiste justement sur le caractère relationnel des projets professionnels.

Ensuite, les sociologues insistent plus sur le caractère épistémique, fondé sur une asymétrie de connaissance, de l'autorité revendiquée par les professionnels. Étonnamment, il a fallu du temps pour que cette asymétrie de connaissance trouve réellement sa place au cœur des analyses sociologiques. Bien sûr, l'idée que les professions ou les projets professionnels s'appuient sur des savoirs non partagés et « abstraits » est nommée depuis longtemps. Malgré cela, tant Larson que Abbott (en dépit de leurs prétentions théoriques) continuent de centrer leurs études empiriques sur les luttes strictement politico-juridiques entre les corporations professionnelles, ou encore sur leurs rapports avec l'État ou les marchés économiques. Or, à cette échelle, le savoir ne joue qu'un rôle mineur ou peu apparent ; souvent, il apparaît comme une donnée, un argument de vente peu problématisé. Il faut attendre la diffusion d'autres approches, axées davantage sur l'étude des rapports humains concrets et inspirées d'Eliot Freidson (*Profession of Medicine*, 1970), pour que les sociologues abordent de manière frontale l'expérience des inégalités épistémiques instituées par les privilèges professionnels, et l'usage concret que les professionnels font de cette inégalité dans leurs relations avec leurs clients, leurs collaborateurs et leurs concurrents. Cette approche se répand surtout après 1990, alors que les professionnels interagissent de

plus en plus avec les particuliers dans des cadres relativement dérégulés, notamment sur le marché privé.

En troisième lieu, ce glissement aide les sociologues à décloisonner leur objet pour y inclure l'étude de métiers qui ne jouissent pas de monopoles professionnels, mais qui cherchent néanmoins à bâtir les rapports d'autorité épistémique qui justifient la revendication d'un monopole légal, ou d'un état de fait qui s'en approche. Cet angle n'était pas totalement ignoré : il était suggéré dès les années 1960 par le sociologue Howard Becker, qui montrait chez les musiciens de jazz des attitudes analogues à celles des médecins pour affirmer leur supériorité épistémique sur d'autres acteurs. La sociologie française, soucieuse d'intégrer la sociologie des professions à une sociologie plus étendue du travail et des marchés de l'emploi, a aussi beaucoup exploré cette voie. Il reste que l'étude de l'influence de l'idéal professionnel sur des groupes et dans des contextes variés n'a réellement explosé que depuis quelques années sur la scène anglo-saxonne et internationale. Cette veine de recherche a permis aux sociologues de se décentrer des cas classiques (médecine, etc.) pour aborder des velléités émergentes de recours à l'inégalité épistémique dans les univers de la gestion, du design informatique, de la publicité et de la finance, parmi bien d'autres. Elle inclut aussi l'étude des tensions internes au sein de groupes où tous ne s'entendent pas sur la nécessité ou non de se « professionnaliser » et d'épouser les stratégies du monopole professionnel (une situation commune chez les infirmières ou les travailleuses sociales, par exemple) – y compris dans leur rapport au savoir.

Des passerelles vers la sociologie de l'expertise

Ces transformations récentes ont fait du concept de profession (ou de projet professionnel) un outil plus souple pour scruter l'usage que divers acteurs font de savoirs non partagés pour bâtir des rapports concrets d'autorité.

Contrairement à la sociologie de l'expertise, la sociologie des professions se concentre sur la construction d'inégalités épistémiques « de proximité » par des acteurs agissant en tant que membres d'un corps de métier identifiable – sexologues, comptables, notaires, etc. Elle n'intègre donc pas à ses cadres conceptuels les cas du témoin expert, de l'expert médiatique, du conseiller du prince ou du *think tank*, au cœur de la sociologie de l'expertise. Pourtant, en s'ouvrant à un florilège de métiers à col blanc qui se réclament de savoirs non partagés, la sociologie des professions est devenue ce que plusieurs appellent une science des *expert occupations* ou des *new forms of knowledge-based work*. À ce titre, elle explore des pistes de recherche qui jettent autant de passerelles vers la sociologie de l'expertise. J'évoquerai ici trois de ces passerelles.

Les professionnels et la science

La sociologie des professions partage avec la sociologie de l'expertise une réflexion très active sur l'utilisation située, contextualisée, des savoirs scientifiques. Les sociologues des professions s'emploient à recenser les facteurs qui influencent l'usage de savoirs scientifiques dans le cadre de relations de proximité.

Il est généralement admis que le statut social du « professionnel » repose sur le recours à des savoirs « abstraits » (les métiers de techniciens, même les plus indispensables, n'accèdent pas, par définition, à la considération et aux privilèges du statut professionnel). Il est aussi admis que ce niveau d'abstraction est essentiel, car il permet au professionnel non seulement de se dire compétent face à tel ou tel problème, mais surtout de recourir à ses ressources cognitives propres pour définir une situation donnée dans les termes de sa profession – par exemple, de déclarer tel enfant « dyslexique » plutôt que « faible en français ». La profession se caractérise par cette revendication du pouvoir de définir ses propres problèmes par l'usage d'un langage scientifique.

Plusieurs études montrent cependant un fort écart entre les savoirs mobilisés sur le terrain et les concepts issus de la science. Freidson a posé le problème de façon carrée, avançant que les pratiques courantes des professionnels ne présentent « que de très lointains rapports avec leur formation » et, en fait, « tiennent moins à la formation qu'au milieu social dans lequel l'individu travaille une fois ses études achevées » (1986 : xi ; notre traduction). Cet écart concernerait tout particulièrement l'exercice des savoirs, suffisamment pour que Freidson conclue, dans une discussion portant sur les professionnels, que « la substance véritable des savoirs mobilisés pour influencer les activités humaines diffère des savoirs formels validés par la recherche et les autres autorités savantes » (*ibid.*). Cet écart entre le savoir formel et ses usages pragmatiques par les professionnels est aujourd'hui largement reconnu. On l'interprète de diverses manières.

Plusieurs, comme Abbott, insistent sur la visée stratégique des professionnels. Leur priorité serait d'utiliser leur savoir spécifique pour s'appropriier les problèmes qui se présentent à eux, afin d'y étendre leur autorité épistémique et de la faire reconnaître par autrui. Dans ce cadre, le langage de la science ne structure pas directement la pratique, mais fournit au professionnel un stock de ressources cognitives dans lequel puiser, selon les exigences du contexte. Face à cela, il devient hasardeux de caractériser une profession en ne se fiant qu'aux corpus de savoirs formels revendiqués explicitement par les professionnels. C'est pourquoi des chercheurs, comme Rabier (2016) en France, jugent plus sûr de caractériser l'action des professionnels en observant plutôt leurs pratiques quotidiennes, qu'il s'agisse de leur usage pragmatique des langages spécialisés (l'emploi de tel ou tel diagnostic pour orienter les patients, par exemple) ou de l'instrumentation matérielle et des savoirs tacites qui y sont rattachés.

D'autres chercheurs ont nuancé cette analyse « stratégique », en montrant que l'utilisation concrète des catégories scientifiques

est mue par d'autres variables contextuelles qui influencent l'interaction entre le professionnel et son vis-à-vis – comme la différence de sexe, d'ethnicité ou de classe sociale, les modalités économiques de la transaction (le professionnel est-il salarié, payé à la pièce... ?) ou son cadre spatial (en ville, en campagne, à distance, etc.).

Enfin, certains théoriciens des professions rejettent en bloc ces différentes formes de remises en contexte, de même que l'élargissement du questionnaire à des métiers parfois très éloignés des professions classiques. En Europe, les propositions récentes de Champy (2011) et Sciulli (2005) réaffirment toutes deux l'importance d'étudier les formes cognitives et institutionnelles propres aux « vraies » professions et de souligner leur stabilité dans le temps long, afin de mieux caractériser ce qui fait le propre des marchés modernes de la compétence.

Les professionnels et la grande organisation

Depuis le milieu du XX^e siècle, les professionnels et les experts ont en commun de devoir trouver leur place au sein, ou auprès, des vastes organisations bureaucratiques qui régulent désormais l'action publique et de larges pans des marchés privés. Or, la place de l'expertise dans les grandes organisations suscite le débat.

Dans le cas des professions, l'entrée dans l'orbite des grandes organisations s'est d'emblée présentée comme un problème. Selon les définitions classiques, si un professionnel est le seul à détenir le savoir propre à son domaine et à pouvoir juger de son bon usage, il va de soi qu'il devrait exercer de manière autonome, sans rendre de comptes à quiconque sinon à ses pairs. L'autonomie professionnelle était ainsi un attribut cardinal à la grande époque des professions libérales, quand l'ingénieur, le notaire ou le pharmacien était le propriétaire de son cabinet et son seul maître économique. Elle est toutefois mise à mal depuis que les professions, anciennes ou nouvelles, se convertissent au salariat ou prennent place dans

les vastes organisations bureaucratiques que sont les grandes entreprises, les appareils publics ou les marchés régulés par des tiers-payeurs, comme les compagnies d'assurance sur le marché étasunien de la santé.

Les bureaucraties, qui écrasent les acteurs de leurs directives, sonnent-elles le glas du professionnel ? La question de la « déprofessionnalisation » s'est posée à de multiples reprises depuis 1950. Elle prend aujourd'hui la forme d'une évaluation empirique des diverses tentatives managériales pour uniformiser les pratiques professionnelles, allant de l'introduction du New Public Management dans les secteurs publics à la fin du XX^e siècle à la multiplication actuelle des guides de pratiques et des données probantes dans des secteurs comme la santé, le droit, l'éducation et la comptabilité. Ces tentatives expriment la volonté des bureaucraties d'imposer des contenus d'expertise normalisés et prédéfinis. Le sort réservé aux professionnels devrait permettre d'évaluer la réussite ou non de cette entreprise, et donc d'anticiper l'avenir des usages discrétionnaires du savoir (et des inégalités épistémiques de proximité) dans un monde régi par la grande organisation. Formulée aux États-Unis, cette question de recherche fait maintenant florès en Europe, comme en témoigne la fondation du *Journal of Professions and Organization* en 2014.

La recherche actuelle suggère que l'effet des tentatives bureaucratiques pour brider l'autonomie des professionnels est somme toute limité. Certes, l'action de grandes organisations, jointe aux politiques néolibérales, a transformé le marché des services professionnels (en estompant les divergences entre les contextes étatiques et non étatiques, ainsi qu'entre les pays anglo-saxons et d'Europe continentale), mais leur effet sur l'indépendance professionnelle elle-même reste faible. Les raisons à cela sont variées. D'une part, la volonté bien réelle de certaines organisations de réduire l'autonomie des professionnels et d'uniformiser leur prise de décision est le plus souvent contrée de manière efficace

par les stratégies, les valeurs et les intérêts des professionnels eux-mêmes. D'autre part, la résilience des professionnels – par exemple, des médecins confrontés aux normes d'assureurs privés – s'explique par la variabilité des situations concrètes d'exercice, qui ouvre un large espace pour interpréter de manière autonome (ou simplement ignorer) les différentes normes, comme l'a montré Timmermans (2009).

Enfin, les prescriptions managériales, malgré leurs objectifs de départ, en viennent souvent à ne porter que sur l'organisation des conditions de travail, et non sur le contenu véritable des tâches. Cette réalité bureaucratique peut contrarier un professionnel, mais elle laisse intact l'espace d'autonomie nécessaire à une prise de décision discrétionnaire sur son domaine de compétence – le diagnostic et le traitement d'un patient, le design d'un projet d'architecture, etc. (ce que Evetts [2011] appelle le « *discretionary decision-making* »). À ce titre, les professionnels n'occupent pas qu'une bonne position défensive : ils peuvent utiliser leur avantage épistémique afin de modeler, à leur échelle, les grandes organisations propres au XXI^e siècle et même s'y imposer comme d'importants agents de changement. Cette conclusion, qui montre l'aptitude persistante des professionnels à jouer leur rôle d'experts de proximité (en comptabilité, en droit, en génie, etc.) à différents échelons des grandes organisations, complète les travaux en sociologie de l'expertise sur la place des experts ou des technocrates dans la gouverne des bureaucraties. Cette convergence, ajouterait-on, devrait être mieux mise à profit dans l'étude de l'expertise managériale, dont le statut reste encore mal conceptualisé.

L'élargissement des domaines d'autorité professionnelle

Les professionnels se font plus nombreux à prétendre exercer un monopole épistémique sur tel ou tel segment du réel. Même en se limitant aux professions légalement reconnues, leur nombre augmente, de même que l'étendue de leurs champs d'autorité.

Ce phénomène, appréhendé depuis longtemps en sociologie des professions, fait aujourd'hui l'objet d'études plus systématiques alors qu'il s'intensifie depuis les années 1990. Comme l'indique Eyal (2013), la sociologie des professions rejoint alors l'étude plus générale des asymétries épistémiques ayant des conséquences politiques.

On aborde parfois la question sous l'angle des conflits inter-professionnels. En 2011, par exemple, le Québec a connu un conflit lourd de conséquences : l'Ordre des psychologues tentait une manœuvre audacieuse, décrochant un nouveau monopole sur l'identification des « troubles mentaux » (un concept assez élastique) et tentant, en parallèle, de faire reconnaître l'entière catégorie des « troubles d'apprentissage » comme un « trouble mental » dans la réglementation québécoise. Or depuis 1990, une part croissante des difficultés scolaires se voit étiquetée comme trouble d'apprentissage : le gouvernement s'appropriait donc à réserver aux psychologues le privilège exclusif d'interpréter ces difficultés scolaires. Cet épisode a suscité la mobilisation du monde de l'éducation contre le projet et indigné d'autres professionnels, comme les orthophonistes, qui craignaient de voir reculer leurs propres territoires d'expertise. La dimension politique des monopoles épistémiques n'échappait alors à personne. La capacité des psychologues à revendiquer une telle autorité sur l'évaluation des enfants, pourtant, ne sortait pas de nulle part : elle s'était bâtie au préalable, de manière informelle, par l'action de psychologues sur le terrain scolaire où, en évaluant les enfants, en disséminant les diagnostics et en implantant leur vocabulaire, ils avaient conquis *de facto* un rôle pivot qu'ils n'avaient pas vingt ans plus tôt.

L'épisode illustre les conséquences de ce phénomène de dissémination informelle des relations d'inégalité épistémique de proximité qu'engagent les professionnels auprès des particuliers et qui, quoiqu'apolitiques en principe, créent par leur cumul des situations de fait – l'apparition de populations identifiées comme

dyslexiques ou autistes, par exemple. Ce phénomène a plusieurs visages : on peut parler de la « médicalisation » de divers problèmes (c'est-à-dire la transformation d'une condition, comme l'anxiété ou l'échec scolaire, en une pathologie réclamant l'intervention d'un professionnel de la santé), de la « juridicisation » des rapports sociaux (le recours accru aux normes du droit dans les interactions ordinaires et à un personnel formé à ces normes pour arbitrer ou prévenir les conflits), de la « managérialisation » des institutions (l'uniformisation, dans tous les secteurs, des modalités de gouvernance autour d'usages identiques qui suggèrent l'emploi de spécialistes de la gestion), ou d'autres tendances du même acabit.

La sociologie des professions envisage ces tendances comme un phénomène général, d'ampleur croissante. Ce phénomène a des ressorts multiples. Il pose néanmoins un objet clair : la généralisation, à l'échelle des particuliers et au sein des organisations, de la relation asymétrique entre l'expert et le non-expert, avec toutes les implications que cela comporte. Cette question de recherche révèle le rôle politique négligé, car informel, des professionnels en tant qu'experts de proximité qui interprètent et nomment les problèmes sociaux en amont des politiques. Ce faisant, la sociologie des professions interprète à sa manière le problème des asymétries de connaissance en les situant à échelle humaine et, pour reprendre les mots de Rabier (2016 : 339), « à l'interface des populations et des gouvernements ».



Adams, Tracey L. (2010). « Profession : A Useful Concept for Sociological Analysis? », *Canadian Review of Sociology*, 47(1), 49-70.

Becker, Howard S. (2002 [1962]). « La nature d'une profession », dans *Le Travail sociologique. Méthode et substance*. Fribourg : Academic Press Fribourg/Ed. Saint Paul.

Champy, Florent (2011). *Nouvelle théorie sociologique des professions*. Paris : PUF.

Evetts, Julia (2011). « Sociological Analysis of Professionalism : Past, Present and Future », *Comparative Sociology*, 10, 1-37.

- Eyal, Gil (2013). « For a Sociology of Expertise: The Social Origins of the Autism Epidemic », *American Journal of Sociology*, 118(4), 863-907.
- Freidson, Eliot (1986). *Professional Powers. A Study of the Institutionalization of Formal Knowledge*. Chicago: University of Chicago Press.
- Gorman, Elizabeth et Rebecca Sandefur (2011). « "Golden Age", Quiescence, and Revival: How the Sociology of Professions Became the Study of Knowledge-Based Work », *Work and Occupations*, 38(3), 275-302.
- Kaplan, Steven L. (2007). *La fin des corporations*. Paris: Fayard.
- Paradeise, Catherine (1988). « Les professions comme marchés du travail fermés », *Sociologie et société*, 20(2), 9-21.
- Rabier, Christelle (2016). « *The System of Professions*, entre sociologie et histoire. Retour sur une recherche », dans Didier Demazière, Morgan Jouvenet et Andrew Abbott (dir.), *Andrew Abbott et l'héritage de l'École de Chicago*, vol. 2. Paris: Éditions de l'EHESS, 320-339.
- Sciulli, David (2005). « Continental Sociology of Professions Today: Conceptual Contributions », *Current Sociology*, 53(6), 915-942.
- Timmermans, Stefan (2009). « Objectification, Standardization, and Commodification in Health Care: A Conceptual Readjustment », *Social Science and Medicine*, 69, 21-27.

PARTIE III

Évaluer l'expertise

10 « Vivre au grand jour » : structure normative de la science et régulation morale des savants chez Auguste Comte

Vincent Guillin

Pourquoi croire en la science et en l'autorité qu'elle confère à ceux qui en sont les représentants ? Bien évidemment, certes, parce qu'elle s'ordonne tout à la fois à un ensemble de valeurs épistémiques (objectivité, clarté, précision, etc.) et à une exigence de confrontation avec le réel qu'elle entend décrire. Mais cette confiance découle aussi des normes éthiques qui gouvernent l'activité scientifique : le dire « vrai » de la science est aussi un dire « véridique » qui tient en partie à l'intériorisation, par ses praticiens, d'un certain nombre de règles morales et à la capacité de la communauté scientifique de les faire respecter. Mais que faire quand la structure normative de la science n'arrive pas à assurer la régulation morale des savants ? Les rappeler à leurs obligations, comme s'y emploie le discours contemporain sur la « gouvernance de la science ». On se tromperait à voir dans cette injonction morale une revendication neuve. Elle est déjà en effet à l'œuvre dans les récriminations qu'Auguste Comte, le père du positivisme, adresse à la communauté des savants de son temps, preuve s'il en était que la prise en compte des dimensions éthiques propres à

l'activité scientifique n'a rien d'une innovation philosophique ou sociologique récente, mais qu'elle se trouve déjà au cœur d'épisodes jugés aujourd'hui constitutifs de la naissance de la science et de l'expertise modernes.

Réorganiser scientifiquement la société

Passant en revue les idées qu'expose Auguste Comte dans le *Système de politique positive*, Mill y déplorait « le système le plus complet de despotisme spirituel et temporel qui sortît jamais d'un cerveau humain, à l'exception peut-être de celui d'Ignace de Loyola » (1993 [1873] : 182). À la lecture des quatre lourds volumes du *Système*, on ne peut s'empêcher de partager l'avis, et l'effroi, de Mill devant le tour que prennent les ultimes spéculations de Comte : non content de proclamer l'avènement d'une « Religion de l'Humanité » dont il se déclarait aussitôt le « Grand Pontife » et qui prendrait bientôt ses quartiers à la cathédrale Notre-Dame, Comte entendait faire primer le bien-être général sur la liberté individuelle en exaltant l'altruisme comme le seul penchant proprement moral – « chacun faisant du bien d'autrui son seul objet » et ne « se permettant nuls plaisirs personnels qui ne soient indispensables à la conservation de ses facultés » (Mill, 1999 [1865] : 150) –, tout en se lançant dans une régulation maniaque de tous les aspects de la vie des individus, du droit de tester à la grandeur des appartements des familles positivistes, du choix de son conjoint aux lectures appropriées pour l'éducation des jeunes esprits, l'adjonction finale de la « Morale, ou science individuelle de l'homme » (1966 [1852] : 94), au sommet de la classification encyclopédique des sciences attestant de l'obsession pathologique du Comte de la maturité.

Cette dimension proprement totalitaire du projet comtien explique en grande partie pourquoi l'histoire du positivisme après Comte a largement consisté en une tentative de « scinder » (Litttré, 1864) le positivisme en, d'une part, une entreprise épistémolo-

giquement sensée – une philosophie des sciences rationnelle et empiriquement fondée – et, d'autre part, un programme politique autoritaire, idéologiquement biaisé et moralement oppressif. On s'en doutera, une telle approche n'est pas sans poser certaines difficultés, d'ordre à la fois conceptuel et historiographique. Elle empêche notamment de saisir la spécificité caractéristique du projet philosophique de Comte, à savoir le rôle crucial dévolu au savoir scientifique dans la réorganisation de la société, en particulier par l'élaboration d'une connaissance scientifique des phénomènes sociaux – l'entreprise baptisée par le néologisme de « sociologie » dans le *Cours de philosophie positive* (1975 [1830-1842], II : 88).

Cette ambition politique pour la science, et la tâche qu'elle attribue aux savants, rend en partie raison de la désillusion de Comte et de la virulence de ses attaques au fur et à mesure que ses espoirs de reconnaissance institutionnelle (à l'École polytechnique et à l'Académie des sciences) ont été déçus l'un après l'autre. Loin de se réduire à des manifestations déplacées d'un orgueil blessé, les jugements que Comte porte sur lui-même et les savants qu'il a côtoyés peuvent être considérés comme autant d'illustrations ou de corroborations de certaines thèses caractéristiques de la sociologie comtienne – qui, à bien des titres, préfigurent des thèmes mertonienens – concernant la nature et le fonctionnement de la communauté scientifique, à la fois dans son état présent et dans son état positif et final. Ce qui est marquant dans l'analyse sociologique qui guide la polémique institutionnelle qu'entretient Comte, c'est la place qu'y occupent les considérations éthiques. Encore une fois, Mill n'avait pas tort de voir dans Comte « un homme enivré de morale » (1999 [1865] : 148). Ce qui est plus surprenant, c'est de voir comment cette obsession axiologique opère au cœur même de ce qu'un positivisme infidèle à Comte a consacré comme royaume du fait, à savoir l'activité scientifique.

Sociologie de l'ethos scientifique

Comte, fondateur de la sociologie, ne pouvait faire l'économie d'une sociologie des sciences, et donc d'une sociologie des savants : si la réorganisation temporelle d'un monde occidental en crise passait par l'élaboration d'une nouvelle doctrine sociale, et si l'on devait produire cette nouvelle doctrine sociale conformément aux exigences de l'esprit positif, alors cet esprit positif ne se pouvait mieux saisir que par l'étude des réalisations de la classe en laquelle il s'incarnait, à savoir la classe savante. Cette approche fonctionnelle de la science apparaît de manière tout à fait caractéristique dans les premiers écrits de Comte, notamment le *Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société* et les *Considérations philosophiques sur les sciences et les savants*. Dans le premier de ces opuscules, après avoir rappelé que « toutes les fois que dans une direction particulière quelconque, la société a besoin de travaux théoriques, il est reconnu que c'est à la classe de savants correspondante qu'elle doit s'adresser », Comte conclut que « c'est donc l'ensemble du corps scientifique qui est appelé à diriger les travaux théoriques généraux » (1978a [1822] : 119-120) nécessaires à la réorganisation sociale. Ménageant un rôle spécifique aux sociologues dans ce nouveau pouvoir spirituel, Comte précise que ces savants d'un nouveau genre, « sans consacrer leur vie à la culture spéciale d'aucune science d'observation, possèdent la capacité scientifique, et ont fait de l'ensemble des connaissances positives une étude assez approfondie pour s'être pénétrés de leur esprit, et s'être familiarisés avec les principales lois des phénomènes naturels », description dans laquelle on reconnaît sans mal le portrait de Comte lui-même (*ibid.* : 120). S'instaure aussi une division du travail spécifique à l'intérieur de ce pouvoir spirituel, le sociologue, familier des méthodes positives et doté d'un esprit d'ensemble, se chargeant de développer la science politique, tandis que les autres savants, « trop absorbés par leurs occupa-

tions particulières, et même trop affectés encore de certaines habitudes intellectuelles vicieuses, qui résultent aujourd'hui de cette spécialité» occuperont «dans cette grande fondation une fonction très importante, quoique passive, celle de juges naturels des travaux. Les résultats obtenus par les hommes qui suivront la nouvelle direction philosophique n'auront de valeur et d'influence qu'autant qu'ils seront adoptés par les savants spéciaux comme ayant le même caractère que leurs travaux habituels» (*ibid.* : 120). Comte accorde une importance cruciale à cette «sanction directe et continue du corps scientifique existant» (1978 [1825-1826] : 270) dans la mesure où elle lui semble fonder «l'autorité morale nécessaire [...] pour déterminer l'adoption de la nouvelle doctrine organique, lorsqu'elle sera formée» (1978 [1822] : 124), autorité dont seraient dépourvus les tenants de la politique théologique ou métaphysique. Autrement dit, opère ici pour Comte comme un principe de transivité qui transmue la «capacité théorique» (*ibid.* : 122) des savants, entendue comme disposition épistémologique fondamentale, en une «force morale» (*ibid.* : 121), propriété politique et sociale dérivée.

Pour expliquer ce glissement, on pourrait certes insister, comme Comte lui-même pour rendre raison de l'ascendant moral et politique de la caste sacerdotale en régime théocratique, sur le fait que les doctrines sociales positives offrent un système de croyances qui répondrait de manière appropriée aux besoins «organiques» des populations concernées. Mais une telle explication n'est certainement pas suffisante pour légitimer «positivement» la domination spirituelle propre aux savants, qui entend reposer sur une «foi» rationnelle, démontrée et non pas révélée. Qu'est-ce qui pourrait alors justifier que «l'habitude contractée peu à peu par la société, depuis la fondation des sciences positives, de se soumettre aux décisions des savants pour toutes les idées particulières» – c'est-à-dire toutes les questions relatives aux sciences de la nature – soit étendue par les savants «aux idées

théoriques générales» – c'est-à-dire aux questions sociologiques théoriques et pratiques (*ibid.*: 122) ?

Il semble que, pour Comte, l'assentiment collectif des profanes aux conceptions sociales et aux prescriptions politiques des savants procède d'un mécanisme à double détente: l'homme du commun constate que la méthode positive, telle qu'elle est employée dans les sciences naturelles, a été en mesure de produire des théories épistémologiquement plus robustes et pragmatiquement plus utiles que les explications théologiques et métaphysiques (comme ce fut le cas avec l'adoption du mouvement terrestre; 1975 [1830-1842], II: 561). Ce constat, qui présuppose en droit une certaine continuité entre sens commun et esprit positif (2003 [1842]: 126-128), tout en maintenant l'incapacité de fait du profane à se prononcer directement sur des questions scientifiques concrètes, s'accompagne de la reconnaissance de certaines vertus épistémiques (impartialité, objectivité, etc.) dont on va alors faire le fondement et la garantie de l'« autorité morale » – comprise au sens large – des savants quand ils vont en venir à s'occuper des questions sociales, questions encore plus complexes que celles que traitent habituellement les sciences de la nature et au sujet desquelles l'incapacité théorique du profane est encore plus patente. Autrement dit, la confiance du profane dans le verdict savant, même si elle dérive en partie d'une communauté de démarche cognitive empiriquement fondée (puisque, du point de vue positif, « chaque prolétaire constitue, à beaucoup d'égards, un philosophe spontané, comme tout philosophe représente, sous divers aspects, un prolétaire systématique »; 1998 [1848]: 165), dérive principalement sa force du crédit accordé aux valeurs intellectuelles et morales nécessaires à la mise en pratique de la méthode scientifique.

Il est frappant de noter que l'on retrouve ici les termes de l'analyse mertonienne selon laquelle il y a bien un « ethos de la science » (Merton, 1973 [1942]), c'est-à-dire un ensemble de valeurs et de normes, exprimées sous forme de prescriptions, de proscriptions,

de préférences ou de permissions, légitimées institutionnellement, transmises par l'exemple et renforcées par la sanction, qui vont façonner la conscience des savants et guider leur conduite. Et c'est la prégnance de cet ethos qui, chez Comte, va légitimer le passage de la « capacité théorique » de la classe savante à son « autorité morale ».

À vrai dire, la description de la « structure normative de la science » que propose Merton rejoint à bien des égards la conception comtienne de la science positive. L'impératif d'universalité que définit Merton – c'est-à-dire l'exigence que l'évaluation des énoncés scientifiques s'opère en fonction de critères impersonnels tels que la compatibilité avec l'observation et avec les connaissances préalablement établies – se retrouve dans l'insistance positiviste à confronter la théorie aux faits observables et dans le souci comtien de constituer un système des sciences ordonné et cohérent (Comte, 2003 [1842]). De la même manière, Comte souscrit pleinement au « communisme » caractéristique de l'ethos scientifique que décrit Merton, au sens où lui aussi affirme que les découvertes scientifiques sont bien le produit d'une coopération sociale (en science comme en économie, la « séparation des offices » va de pair avec la « combinaison des efforts »; 1929 [1851-1854], II: 281), à la fois diachroniquement – par l'approfondissement historique graduel des connaissances propres à chaque science fondamentale (1978a [1822]: 147) – et synchroniquement – grâce à l'organisation collaborative du travail scientifique, dont les Académies ont, pour un temps, donné le modèle (voir, par exemple, 1974 [1830-1842], II: 567). Le désintéressement propre à la vocation scientifique que met en lumière Merton fait aussi écho chez Comte à sa volonté de transformer les savants en une classe spéculative au service du bien commun de l'Humanité, leur absence de responsabilités temporelles garantissant la pérennité de leur autorité morale. Finalement, le scepticisme organisé dont Merton fait un élément structurel de l'activité et de l'institution

scientifique, même s'il emporte avec lui des relents d'anarchie spirituelle, semble bien aussi correspondre au projet comtien de passer au crible de l'analyse positive les différentes explications, aussi vénérables et respectées soient-elles, pour en évaluer les prétentions, fondées ou illusoires, à organiser positivement l'existence humaine.

Mais pour que cette « structure normative de la science » fonctionne, c'est-à-dire pour que s'accomplisse la production d'énoncés scientifiques légitimes, les principes invoqués doivent s'appuyer sur un certain nombre de corollaires fonctionnels qui en garantissent l'effectivité. Là aussi, les analyses de Merton retrouvent les prescriptions de Comte. Ainsi, l'impératif d'universalité implique, entre autres, l'ouverture des carrières scientifiques aux talents et l'adoption de la compétence comme critère primordial de sélection, exigences auxquelles fait écho chez Comte la volonté d'instaurer un système public d'éducation et d'enseignement dont les établissements attireraient, à la manière d'une École polytechnique sublimée, les plus grandes capacités didactiques et scientifiques. De la même manière, le « communisme » scientifique doit utiliser comme ressort motivationnel un système de récompenses symboliques attribuant reconnaissance et estime en fonction de l'importance des contributions effectuées au fonds commun de la connaissance, le culte commémoratif propre à la Religion de l'Humanité (notamment le Calendrier positiviste) jouant en partie ce rôle dans l'édifice comtien (1929 [1851-1854]). Dans le cadre de cette compétition légitime, le désintéressement du savant doit s'attester par une intégrité morale proscrivant toute inclination au mandarinisme, toute tentative de former « clique » ou « coterie », intégrité dont les pairs seront, en dernier ressort, les garants, ce qui se retrouve chez Comte dans la fonction de « juges naturels » qu'exerceront les « spécialistes » à l'égard des travaux des « sociologues », par exemple. Finalement, et c'est peut-être la condition de tout ce qui précède, la vie de l'institution scienti-

fique doit se faire dans la plus grande transparence, la publicité entourant ses procédures et ses résultats étant le seul milieu où l'ensemble des dispositions propres à l'éthos de la science pourront se développer adéquatement. Or, c'est justement au nom de cette exigence de publicité et de transparence qu'Auguste Comte, qui fera de l'impératif de « Vivre au grand jour » une des obligations des philosophes positifs, va dénoncer les manquements à l'éthos scientifique qu'il constate chez la majorité des savants qui lui sont contemporains, et dont il s'estime être victime au premier chef.

Les savants et le philosophe

Chez Comte, l'intrication de la pensée et de la vie, de l'œuvre et de la carrière est elle-même philosophiquement significative. Comme le résumait élégamment Henri Gouhier, « [l]e philosophe raconte sa vie parce que sa philosophie est dans sa vie. Mais sa vie est aussi dans sa philosophie » (1997 : 190). À ce titre, Comte interprète les échecs à répétition de ses différentes candidatures à des postes d'enseignement supérieur (au Collège de France ou à l'École polytechnique) et la perte successive des diverses fonctions qu'il occupait dans cette dernière institution (celle d'examinateur d'admission en 1844, qu'il exerçait depuis 1837 ; puis celle de répétiteur en 1851, poste auquel il avait été nommé en 1832) comme autant de signes de la résistance théorique farouche que rencontre le positivisme chez ceux-là mêmes qui en auraient dû être les premiers partisans (résistance qui poussera d'ailleurs Comte à chercher l'appui populaire du positivisme auprès des femmes et des prolétaires, et plus largement du public européen ; voir 1998 [1848], chap. 3, 4 et post-scriptum). On sait aussi quelle part ont pu jouer dans cette histoire l'orgueil, l'inflexibilité et l'irascibilité de Comte, ainsi qu'une tendance à la paranoïa et un délire de grandeur s'aggravant avec les années. Reste qu'on sous-estime d'ordinaire, dans l'analyse des démêlés de Comte avec la « pédantocratie »

(1973-1990, II: 350, 37, 47; voir aussi 1975 [1830-1842], II: 656, n.*) – pour reprendre l'heureuse expression qu'il emprunte à John Stuart Mill – la dimension morale, au sens mertonien du terme, que Comte associe à ses échecs à répétition et le cadre sociologique dans lequel elle s'inscrit, notamment dans la fameuse «Préface personnelle» du sixième volume du *Cours de philosophie positive*, la cause proximale de son procès avec l'éditeur Bachelier et une des causes distales de sa mise au ban progressive de la communauté polytechnicienne et savante.

Comte a beaucoup demandé philosophiquement à la science; et il a aussi beaucoup exigé professionnellement et matériellement de l'institution scientifique. D'où l'ampleur de sa déception et la virulence de ses attaques quand ses espoirs de reconnaissance institutionnelle ont été déçus, les uns après les autres. Que Guizot, ministre de l'Instruction publique, ne donne pas suite au projet de chaire d'histoire générale des sciences physiques et mathématiques au Collège de France (Pickering, 1993-2009), voilà juste un symptôme de son arriération théorique: il ne faut pas s'étonner, déclare Comte dans une note publiée par le *National* en 1833, que «même avec une organisation très distinguée et avec un sentiment réel de la nécessité de l'esprit positif, on reste inévitablement sous le joug de la métaphysique, quand on est malheureusement, pour l'ensemble de son éducation, entièrement étranger à toute espèce de méthodes scientifiques et de connaissances exactes» (1973-1990, I: 409). Mais Comte s'attendait à tout autre chose d'une véritable institution savante, l'Académie des sciences, et de l'École polytechnique, «premier germe d'une vraie corporation spéculative» (*ibid.*, II: 58) en France. D'autant plus grand sera son désarroi quand lui sera refusé, en 1831, 1836, 1840 et 1848, ce qu'il estimait lui être dû, à savoir une chaire à l'École polytechnique.

En un sens, si enseigner, c'est répéter, on peut dire que Comte aura fait preuve, dans ses tentatives successives pour se faire nommer à la Chaire d'analyse et de mécanique rationnelle de

Polytechnique, d'une pédagogie toute particulière: les différentes lettres (*ibid.*, I: 221, 222-224, 263-266; 345-350), destinées à être lues publiquement en séance, adressées au président de l'Académie des sciences qui, comme le conseil d'instruction de l'École, devait soumettre une liste de candidats parmi lesquels le ministre de la Guerre devait choisir l'impétrant, exposent, année après année, les mêmes arguments: nécessité pour les élections de professeurs de faire primer la «capacité didactique» sur la «capacité scientifique»; urgence de réformer l'enseignement mathématique à l'École polytechnique pour y insuffler un «esprit d'ensemble» qui corrige les abus de l'«esprit de spécialité», particulièrement puissant chez les «algébristes» et les «géomètres»; adéquation optimale de la candidature d'un penseur qui non seulement témoigne d'une expérience longue et approfondie de l'enseignement, sous toutes ses formes et à tous les niveaux (précepteur privé, maître de mathématiques à l'Institut Laville, répétiteur de la chaire même qu'il convoite), mais qui a aussi fait, comme en atteste le premier volume du *Cours de philosophie positive*, de la philosophie mathématique «le principal sujet de [ses] méditations et de [ses] essais» (*ibid.*: 221). Or, c'est sûrement dans la conception même que Comte se faisait de la chaire à laquelle il aspirait, à «[sa] Chaire» (*ibid.*: 357), comme il en viendra à la désigner, que réside sans doute en partie la raison de son échec: indifférent à la description de tâches engendrées par la nouvelle division scientifique du travail, Comte imaginait un philosophe qui systématise la science positive faite là où l'on attendait un mathématicien qui contribue positivement à la science se faisant. À cette ambition architectonique, Navier lui avait opposé la réalité des recrutements polytechniques et la nouvelle logique de la reconnaissance savante:

il s'agit d'une fonction à donner à un géomètre et [...] celui qui est reconnu pour avoir donné les marques les plus évidentes de talent pour la géométrie et le plus contribué à son progrès a, par cela seul, droit [aux suffrages], les avantages dont le gouvernement dispose

étant regardés comme un encouragement et une récompense qui doivent être accordés à ceux qui contribuent au progrès des sciences par des recherches nouvelles dans lesquelles on verra toujours un progrès plus évident que dans des spéculations générales ou philosophiques (*ibid.*: 411).

Pressentant certainement que Comte dénoncerait publiquement l'oppression des véritables penseurs par les « gens à mémoires », Navier l'engageait « à n'écrire contre personne, et surtout contre les corps » (*ibid.*).

Manifestement embarrassé qu'on puisse le soupçonner d'une quelconque tendance à l'anarchie spirituelle, Comte avait clairement signifié à Navier qu'il n'entendait nullement entrer dans une polémique personnelle. Pourtant, il le prévenait aussi, comme s'il sentait que la lutte ne faisait que commencer, que si d'aventure il devait, du fait de l'iniquité des savants, se lancer dans une telle entreprise, la polémique serait d'intérêt public, Comte y jouant le rôle de la conscience d'une communauté scientifique manquant à son propre ethos :

J'ai déjà beaucoup écrit, sans me permettre jamais une seule personnalité; et je crois que les corps ou les hommes que je serais conduit à attaquer auraient peu de prétextes à m'imputer un sentiment d'envie ou un génie tracassier. Je crois connaître le fort et le faible de la science et des savants mieux que personne aujourd'hui; et mes attaques pourraient porter d'autant mieux que je rendrais à tout et à tous une pleine justice. Les jugements de celui qui s'est voué à élever, pour ainsi dire malgré elle, la condition sociale de cette classe, pourraient avoir un plus grave retentissement qu'on n'imagine (*ibid.*: 251).

Comte avait l'habitude de dire que, pour être autorisé à prendre part aux débats entourant la réorganisation sociale, il fallait nécessairement être « au niveau de son siècle » (1929 [1851-1854], IV: 217), sous-entendant que seule la « capacité théorique » positive y donnait titre. Ce qu'il entend rappeler ici, c'est que cette

prérogative, naturellement investie dans la corporation spéculative, engageait aussi des obligations auxquelles Comte entendait bien rappeler les savants, en l'occurrence « le principe des hommes pour les fonctions importantes, au lieu des places pour les hommes », qu'il entendait faire « respecter à tout prix » (1973-1990, I: 252). Si l'on dépasse la dimension proprement personnelle du cas Comte, on voit bien qu'il est convaincu que sa critique « organique » de l'institution scientifique n'est que le corollaire fonctionnel des principes mertonniens de l'ouverture des carrières aux talents et du système de reconnaissance propre à l'activité scientifique. *A fortiori*, si cet ethos n'est pas respecté, l'autorité morale des savants, dont dépend la réorganisation sociale, est menacée. Or, c'est justement dans le cadre de cette critique que l'analyse sociologique va se muer en polémique institutionnelle.

Lors de sa candidature de 1836, Comte adresse à nouveau une lettre « toute de principe » (1973-1990, I: 259) à l'Académie des sciences, qui reprend et développe les arguments de sa candidature de 1831, et dont il demande à Flourens et à Poinsoot d'exiger la lecture en séance. Or, dans cette lettre, qui servira de modèle à ses adresses publiques à venir, trois éléments notables de la stratégie de Comte dans ses démêlés avec la « tourbe spéculative » (*ibid.*: 47) s'accusent: d'une part, la radicalisation de l'exigence de publicité qui, ne se limitant plus à la sphère de l'institution scientifique, va instaurer le public profane comme arbitre impartial du traitement infligé à Comte, ce dernier contestant ainsi l'autonomie relative que revendique la communauté des savants; ensuite, l'instauration d'une sorte de « lutte des classes dans la théorie », en essayant de faire comprendre, comme il le dira à Blainville, « aux membres non-géomètres que leur participation [aux élections didactiques] est partout destinée à neutraliser les préjugés professionnels des mathématiciens, dont ils constitueraient autrement de simples instruments passifs » (*ibid.*: 271); finalement, une personnalisation plus ou moins transparente de la distinction entre capacité

scientifique et capacité didactique, dont, rappelle-t-il, « l'histoire de l'École polytechnique a présenté plusieurs exemples mémorables [Comte, comme sa correspondance l'indique, pense à Cauchy] », que Comte dit vouloir « [s'abstenir] de citer » (*ibid.*: 264). Ce qu'on voit donc ici s'accuser chez Comte, c'est à la fois le constat amer de l'absence d'appui de la communauté savante (ce qu'il avait commencé à réaliser dès 1838-1839; voir 1975 [1830-1842], II: 75-76) et la tentation d'exporter hors de la sphère scientifique le différend qui l'oppose à elle pour le mettre sur la place publique, opérant ainsi une radicalisation de sa critique en montrant, par la personnalisation de l'affaire, que la régulation éthique fonctionnelle de la corporation scientifique ne fonctionne plus.

En 1840, pour sa troisième tentative, renonçant aux « tripotages » des visites à rendre aux académiciens et conforté dans ses prétentions par le soutien spontané des élèves qui avaient démarché les professeurs de l'École, Comte se met à croire à une issue heureuse, même s'il pressent que l'opposition sera vive. Il se prépare donc à la « guerre scientifique » que redoute Navier, suggérant même dans sa correspondance avec son ami Valat les possibles menées anarchiques dont il s'était défendu précédemment.

J'ai été jusqu'ici fort pacifique, étant trop préoccupé de la vie mentale pour penser à lutter, si ce n'est par la force spontanée des conceptions; mais, si on me forçait à la guerre, on finirait par sentir un peu trop tard que je puis la faire bien rude [...]. Borné jusqu'ici à l'action écrite, je crois pourtant être propre aussi à l'action orale; mes ennemis devraient prendre garde de me pousser à m'y lancer par des voies illégales, quoique pleinement légitimes. [...] Du point de vue vraiment philosophique, la science est une bien grande chose; mais les savants, surtout actuels, sont en général de pauvres personnages; qu'ils ne me forcent pas à le trop démontrer (*ibid.*: 343-344).

Malheureusement pour elle, l'Académie des sciences allait ignorer une telle mise en garde, quand elle supprima, à la suggestion de Thenard secondé par Brongniart, la lecture publique de

la lettre que lui avait envoyée Comte. Ce fut là « l'impertinence » de trop qui allait, entre autres choses, pousser Comte à rédiger la fameuse préface du sixième volume du *Cours de philosophie positive*.

Rappel à l'ordre

Cette préface « personnelle » et « exceptionnelle » se voulait à la fois, dans l'esprit de Comte, une mise au point, une mise en cause et une mise en garde. Mise au point sur le retard pris dans l'accomplissement du projet de systématisation intellectuelle que constitue le *Cours*; mise en cause de ceux qui se sont sciemment employés à en entraver la réalisation; mise en garde à l'adresse de ceux qui voudraient s'opposer à la rénovation spirituelle et temporelle qui en découle naturellement. Pour étrange qu'elle puisse paraître, l'omniprésence de la dimension biographique dans ce texte, qui se retrouve à la fois dans la présentation qu'il donne de la vie de Comte et de son œuvre et dans la dénonciation – explicite ou implicite – des individus ou des groupes qu'il juge responsables de sa situation, doit constamment se lire et s'interpréter à la lumière d'une analyse proprement sociologique de l'institution scientifique contemporaine, développée principalement dans la 57^e Leçon du *Cours*, parce que, nous dit Comte, on ne peut comprendre « les graves obstacles inhérents à [sa] situation personnelle [...] qu'en intime connexité avec l'état général de la raison humaine au XIX^e siècle » (1975 [1830-1842]: 465-466).

C'est surtout dans le registre de la mise en cause éthique que cette analyse biographico-sociologique s'exerce contre la corporation savante. Ainsi, évoquant les incertitudes récurrentes relatives à sa réélection comme répétiteur et examinateur à Polytechnique, Comte n'hésite pas à attribuer, dans la préface, « les dispositions irrationnelles et oppressives adoptées depuis dix ans » dans cet établissement à « la désastreuse influence exercée par M. Arago,

fidèle organe spontané des passions et des aberrations propres à la classe qu'il domine si déplorablement aujourd'hui» (*ibid.*: 470) et à dénoncer publiquement les « machinations, auxquelles recourut vainement, en 1838, pour satisfaire envers moi d'ignobles ressentiments privés, un puissant personnage scientifique, dont le nom doit ici figurer enfin, en digne punition unique d'une telle conduite, le fameux géomètre Poisson» (*ibid.*: 468). Mais, en un sens, nous suggère la 57^e Leçon, Arago ou Poisson ne font que représenter les vices caractéristiques des savants contemporains, incapables de « généralité rationnelle» parce qu'esclaves de leur « spécialité dispersive» et donc victimes de « rétrécissement intellectuel», mais néanmoins coupables d'une « stupide résistance académique» (*ibid.*: 627-629), qui vont de pair, nous dit Comte, avec un empirisme et un égoïsme qui les érigent en ennemis instinctifs de la philosophie positive, rationnelle et synthétique (voir aussi *ibid.*: 76, n. **, 78).

Cette corruption mentale et morale du corps scientifique, et surtout des géomètres, est, pour Comte, au cœur de l'épisode « décisif» de la candidature de 1840 et de la suppression de la lettre à l'Académie des sciences, rapporté à la fois dans la « Préface personnelle» (*ibid.*: 474-476) et dans la 57^e Leçon, et que Comte considère comme un « symptôme réel de l'esprit dominant» (*ibid.*: 631). On y a manqué à toutes les obligations de cet ethos de la science dont il se veut le défenseur: non-respect des règles formelles, manquement à la bienséance, indifférence aux titres et prérogatives légitimes des parties en présence, favoritisme, voire prévarication. Parfaite illustration d'une « classe spéculative ou l'actif sentiment du devoir a dû s'affaiblir au même degré que l'esprit d'ensemble» (*ibid.*: 633), le pauvre Poinsot, qui, pourtant, « entre les géomètres français vivants est assurément le moins éloigné du véritable esprit philosophique», « qui était personnellement convaincu», affirme Comte, « de la supériorité de ses droits», à tel point qu'il lui « avait expressément écrit qu'il soutiendrait, en cas

de contestation, la lecture officielle de [sa lettre] », « préféra donc violer un engagement formel pour s'associer, par un lâche silence, à cette turpitude académique, plutôt que de paraître blâmer [...] le funeste monopole maintenant usurpé par sa compagnie au préjudice de toute capacité extérieure », conduite, conclut Comte, qui témoigne du profond enracinement de « la dangereuse aberration, à la fois morale et mentale, inhérente à une prolongation exagérée de l'anarchie philosophique » (*ibid.*: 632; voir la « lettre de rupture » adressée à Poinso, II: 69-70).

Bien sûr, Comte évoque aussi d'« éminentes exceptions individuelles » (1975 [1830-1842]: 625), à commencer par ce « géomètre fort recommandable » qu'était Navier, dont « la rare élévation morale honorait notre monde scientifique et dont l'esprit, quoique trop exclusivement mathématique, avait pourtant su discerner, à un certain degré, [sa] valeur caractéristique » (*ibid.*: 469); mais on peut aussi penser à l'« illustre Dulong », « rare combinaison d'une haute capacité avec une moralité équivalente », qui avait honoré Comte de « sa consciencieuse estime, malgré sa disposition antérieure à partager involontairement [...] les préventions routinières des coteries scientifiques » (*ibid.*: 474); et il y a bien sûr l'éminent Blainville, qui s'efforce de « fonder la saine philosophie biologique » contre le « matérialisme » des géomètres, et dont « la voix loyale et courageuse [...] fut la seule [au sein de l'Académie] qui réclamât à la fois au nom de l'équité, de la convenance et de la vraie dignité » (*ibid.*: 632). Mais Navier et Dulong sont morts, et Blainville est seul à lutter contre les innombrables Liouville, Sturm, Coriolis et Mathieu, ces « demi-portées intellectuelles » (*ibid.*: 629), « si souvent envieuses de toute élévation philosophique dont elles se sentent incapables », et que produit une corporation savante où la « prépondérance spirituelle » appartient « à ceux qui se font un facile mérite d'une restriction systématique de vues et de travaux le plus souvent due à leur infériorité personnelle ou à l'insuffisance de leur éducation » (*ibid.*: 627; voir aussi 77, n.**). Par

un retournement étonnant, un esprit analytique laissé à lui-même sans supervision synthétique devient le principal obstacle « à une réorganisation spirituelle dont la science, convenablement systématisée, peut seule fournir enfin la base rationnelle ». On en viendrait même, nous dit Comte, à regretter le « système théologique, surtout dans sa perfection catholique », dans lequel « le clergé était [...] réellement supérieur à la religion ; or, la science moderne nous présente un contraste exactement inverse ; car, jusqu'ici les docteurs y sont d'ordinaire très inférieurs à la doctrine » (*ibid.* : 625).

Ainsi donc, pour rappeler les savants à leur obligation fondamentale, celle de promouvoir l'avènement final et complet de l'esprit positif, et à leur devoir accessoire, celui d'assurer à son principal organe une position qui lui permette de mener à bien cette tâche, il importait à Comte et « à la morale publique que l'actif accomplissement volontaire des mauvaises actions, individuelles et collectives [commises à son encontre], ne puisse, en aucun cas, éluder une inflexible responsabilité » (*ibid.* : 479), et donc que « les luttes jusqu'ici contenues dans l'ombre des conciliabules scientifiques » soient « transport[ées] [...] sous les yeux du public » (*ibid.* : 479). À cet égard, le *naming and shaming*, la dénonciation individuelle et collective, la mise sur la place publique, tout cet éventail de procédés accusatoires qui reposent sur l'imputabilité personnelle, et qui passent donc par une critique *ad hominem*, loin d'être les outils d'une vindicte privée, sont bien, pour Comte, les auxiliaires sociologiques de la régulation morale de la communauté scientifique.

* * *

Si la réorganisation sociale nécessite la caution morale de la classe savante, alors il faudra bien, en un sens, que les savants eux aussi vivent au grand jour. À défaut d'une telle transparence, leur autorité sociale perdrait toute légitimité. Dans son délire de persé-

cution, c'est ce mécanisme général que Comte avait malgré tout parfaitement saisi, ce qui le conduisit, une fois sa rupture avec le monde scientifique consommée, à réclamer le « remplacement définitif » des « académies scientifiques » par des « académies vraiment philosophiques » (*ibid.*: 634), à revendiquer une pleine liberté d'enseignement (1998 [1848]: 156-158), et à se mettre sous la protection du public européen. Moins radicalement, pourrait-on aussi voir dans les différentes modalités de ce que l'on nomme aujourd'hui la « gouvernance » de la science (contrôle déontologique de l'activité scientifique, encadrement éthique de ses travaux, implication citoyenne dans la détermination de ses objectifs et de ses applications) l'écho d'une telle exigence ? En quoi nous serions peut-être toujours, sans le savoir, positivistes.



- Comte, Auguste (1929 [1851-1954]). *Système de politique positive*. Paris: Au siège de la Société Positiviste, 4 vol.
- Comte, Auguste (1966 [1852]). *Catéchisme positiviste*, chronologie. Introduction et notes par Pierre Arnaud. Paris: Garnier-Flammarion.
- Comte, Auguste (1973-1990). *Correspondance générale et confessions*. Paris: Éditions de l'EHESS et Vrin, 8 vol.
- Comte, Auguste (1975 [1830-1842]). *Cours de philosophie positive*. Présentation et notes par Michel Serres et al. Paris: Hermann, 2 vol.
- Comte, Auguste (1978 [1825-1826]). « Considérations philosophiques sur les sciences et les savants », dans *Du pouvoir spirituel*. Choix de textes établi, présenté et annoté par Pierre Arnaud. Paris: Librairie Générale Française.
- Comte, Auguste (1978 [1822]). « Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société », dans *Du pouvoir spirituel*. Choix de textes établi, présenté et annoté par Pierre Arnaud. Paris: Librairie Générale Française.
- Comte, Auguste (1998 [1848]). *Discours sur l'ensemble du positivisme*. Présentation, notes et chronologie par Anne Petit. Paris: Gallimard.
- Comte, Auguste (2003 [1842]). *Discours sur l'esprit positif*, nouvelle édition avec chronologie. Introduction et notes par Anne Petit. Paris: Vrin.
- Gouhier, Henri (1997). *La vie d'Auguste Comte*, 2^e éd. Préface de Anne Petit. Paris: Vrin.
- Littre, Émile (1864). *Auguste Comte et la philosophie positive*, 2^e éd. Paris: Hachette.
- Merton, Robert K. (1973 [1942]). « The Normative Structure of Science », dans *The Sociology of Science*. Chicago: The University of Chicago Press, 267-278.

Mill, John Stuart (1993 [1873]). *Autobiographie*. Introduction et notes par John M. Robson, traduction par Guillaume Villeneuve. Paris: Aubier.

Mill, John Stuart (1999 [1865]). *Auguste Comte et le positivisme*. Texte revu et présenté par Michel Bourdeau, traduction de Georges Clemenceau. Paris: L'Harmattan.

Pickering, Mary (1993-2009). *Auguste Comte: An Intellectual Biography*. Cambridge: Cambridge University Press, 3 vol.

11 Pourquoi et comment déférer aux experts scientifiques ?

Frédéric Bouchard et David Montminy

En 2016, l'expression « post-vérité » fut sacrée expression de l'année par les dictionnaires Oxford¹. Le référendum sur le « Brexit » au Royaume-Uni et la course électorale qui mena Donald Trump à la présidence des États-Unis remirent en cause de multiples manières le rôle des experts dans le débat public ; Michael Gove, ministre britannique, affirma même avec fracas : « *People in this country have had enough of experts* ». Ce populisme épistémique, aussi néfaste soit-il, nous oblige à réfléchir au rôle des experts dans le débat public. La diversité, la complexité et l'interdépendance de plusieurs enjeux sociétaux contemporains incitent souvent les citoyens et les décideurs publics à se tourner vers de soi-disant experts pour recueillir des avis éclairés – une dépendance épistémique qui découle du fait qu'une personne individuelle n'est pas en mesure de tout connaître. Du coup, considérant le pouvoir conféré à ces personnes, il semble judicieux de chercher à savoir ce qui justifie un tel recours à l'expertise.

1. Le texte présenté reprend l'argument détaillé dans Frédéric Bouchard (2016), « The Roles of Institutional Trust and Distrust in Grounding Rational Deference to Scientific Expertise », *Perspectives on Science*, vol. 24 (5) : 582-608.

Ce chapitre offre une analyse philosophique de la justification épistémique du recours à l'expertise « scientifique », celle qu'on associe à des chercheurs, généralement universitaires, engagés dans la production de savoirs de pointe. Nous nous concentrons sur l'expertise scientifique car nous croyons que, en tant que sous-ensemble de l'expertise en général, elle présente des caractéristiques spécifiques permettant une justification forte de la déférence épistémique. Ces caractéristiques sont au centre de différentes théories qui visent à fournir des bases rationnelles pouvant justifier cette déférence. Notre démarche permettra aussi d'évaluer en quoi ces tentatives peuvent contribuer à la mise sur pied d'une théorie philosophique sur l'expertise des scientifiques, à l'égard de qui les profanes ont souvent (avec raison) une plus forte relation de dépendance épistémique qu'avec les autres types d'experts.

On peut se demander quels seraient les desiderata minimaux d'une théorie philosophique de l'expertise scientifique. Nous en identifions cinq. D'abord, 1) une telle théorie devrait pouvoir rendre compte de la totalité des relations expert-profane. Cela implique qu'elle devrait s'attarder à la relation individuelle entre un profane et un expert, mais également entre un collectif d'individus et un expert ou un collectif d'experts. De plus, 2) cette théorie devrait pouvoir prendre en compte la totalité des sciences, pas uniquement celles qui revêtent à première vue une importance sociétale plus importante, comme l'écotoxicologie ou l'économie, mais aussi des sciences apparemment moins appliquées, comme la paléobotanique et l'astrophysique. Cette exigence permet de ne pas préjuger de la capacité d'une discipline donnée à orienter l'action publique, et de faire porter notre analyse sur des caractéristiques épistémiques propres à l'activité scientifique. Si elle se veut philosophique, 3) une telle théorie devrait aussi maintenir les considérations épistémiques au cœur de ces préoccupations, de manière à justifier rationnellement la déférence aux experts,

en se demandant uniquement s'il est épistémiquement justifié (ou non) de se référer aux avis des experts. 4) Elle devrait également permettre de gérer les désaccords entre experts, de façon à ce qu'un non-expert soit apte à assurer un arbitrage raisonnable entre deux avis d'expertise contradictoires, sans recourir à ses propres biais de confirmation. Enfin, 5) elle devrait pouvoir tenir compte du scepticisme justifié des profanes en général, ou de certains groupes en particulier, envers l'expertise scientifique ou envers la déférence à ces experts. Nous nous proposons dans les pages qui suivent d'observer quatre théories philosophiques de l'expertise et d'examiner en quoi elles rencontrent ces desiderata, afin d'identifier les forces et limites de chacune.

Il existe diverses théories sur l'expertise et la relation entre les profanes et les experts. Certaines l'abordent sous un angle principalement social (quelles dynamiques sociales ou politiques établissent une personne ou un groupe comme experts ?) et d'autres, sous un angle principalement épistémique (qu'est-ce qui justifie que nous déferions à l'opinion experte dans notre quête de connaissances ?).

L'analyse sociale de l'expertise

Plusieurs travaux en sociologie des sciences ont montré, à juste titre, l'insuffisance d'une approche strictement épistémique pour tenter de comprendre la relation profane-expert. L'effet de ces travaux, dont plusieurs émanent d'un courant appelé « sociologie du savoir scientifique » (*sociology of scientific knowledge*, SSK), a été d'introduire un certain relativisme, et donc une certaine suspicion, quant à la supériorité épistémique alléguée de l'expert. En suggérant que l'expert doit sa situation privilégiée à des facteurs sociaux ou politiques, c'est-à-dire indépendants de sa seule compétence, ces travaux, en effet, remettent en cause l'idée que le profane peut se fier à l'expert en présumant que celui-ci a un accès

privilegié à la réalité. Ces sociologues promeuvent au contraire un « relativisme méthodologique », c'est-à-dire qu'ils présument, au moins de manière temporaire, qu'aucun individu ne peut prétendre à un accès épistémique privilégié. Ce faisant, ils choisissent de traiter le savoir scientifique comme n'étant pas d'une nature fondamentalement différente des autres formes de savoir : on ne peut donc pas justifier le statut privilégié des experts ou des scientifiques par la supériorité ou les particularités épistémiques de leur savoir. À la rigueur, ce relativisme peut remettre en cause jusqu'à la possibilité même de reconnaître à qui que ce soit une autorité légitime par rapport à des énoncés de connaissance.

Devant un tel relativisme, Collins et Evans (2002 : 239 ; notre traduction) posent une question d'une urgence certaine : « s'il est vrai que les scientifiques et les technologues n'ont pas un accès privilégié à la vérité, pourquoi alors leur avis devrait-il avoir une valeur particulière ? » Selon eux, cette sociologie du savoir scientifique nous rendrait incapables de distinguer un expert d'un profane. Si toutes les formes de savoir sont de même valeur, alors le savoir scientifique n'a qu'une valeur relative et toute prétention à un accès privilégié au réel n'est que vantardise. Si l'expertise n'est qu'une question de dynamique sociale, pourquoi privilégier les avis d'experts ?

Le problème est le suivant : comment concilier ce relativisme – qui traite toutes les théories et tous les acteurs sociaux sur un pied d'égalité épistémique, sans égard au fait que l'on puisse démontrer la vérité ou la fausseté de leurs thèses – avec l'existence, effective et justifiable, de nombreuses situations de dépendance épistémique ?

Collins et Evans (2002, 2007) suggèrent une réponse. D'une part, ils s'opposent à une conception uniquement sociale ou « relationnelle » de l'expertise, dans laquelle l'expertise ne serait qu'une attribution découlant d'un régime de relations sociales. Selon eux, il existe bel et bien des experts qui « savent de quoi ils parlent »,

et jouissent d'une réelle supériorité épistémique avérée dans leur domaine d'expertise. D'autre part, Collins et Evans admettent que la crédibilité reconnue à certaines personnes (y compris aux « vrais » experts) ne repose pas tant sur des critères épistémiques (que nous sommes souvent incapables de reconnaître) que sur des marqueurs purement sociaux. Pour surmonter ce paradoxe, ils proposent la définition de critères sociologiquement reconnaissables qui permettent de distinguer les « véritables experts » – des critères comme l'adhésion à des « valeurs scientifiques », qui seraient propres à la science, et le partage d'expériences et de savoirs tacites propres aux groupes qui entretiennent ces valeurs.

Dans le cadre d'une discussion publique sur un problème qui requiert de l'expertise (les changements climatiques, par exemple), de tels critères aideraient aussi à distinguer les éléments de la discussion qui relèvent principalement de l'expertise technique et scientifique des éléments qui relèvent de critères politiques. Ces distinctions devraient favoriser un certain équilibre dans la décision publique, car, comme l'indiquent Collins et Evans : « La démocratie ne peut pas dominer en tout – ce qui serait la fin de l'expertise – et l'expertise ne peut pas dominer en tout – ce qui serait la fin de la démocratie » (Collins et Evans, 2007 : 8 ; notre traduction. Voir le texte de Montpetit).

On peut arguer, cependant, que cette position a d'importantes limites et que les critères proposés demeurent vagues. Plusieurs estiment ainsi que les propositions inspirées de Collins et Evans n'ont guère contribué, concrètement, à stabiliser les relations entre expertise scientifique et expertise citoyenne (voir le texte de Bérard), ou entre débat scientifique et populisme. Ces critères n'apportent pas non plus de réponses définitives aux questions que soulèvent les sociologies plus relativistes. Il reste ainsi possible de soutenir que les scientifiques ne sont pas les seuls experts possibles et, en valorisant les connaissances expérientielles ou de proximité, d'étirer le concept d'expert jusqu'à le rendre futile

en englobant quiconque possède une connaissance « intime » de son sujet. La position de Collins et Evans soulève une question supplémentaire : qui peut déterminer si une personne donnée est un expert ? En guise de réponse, Collins et Evans attribuent parfois cette tâche à des « experts sur l'expertise », issus des sciences sociales, ce qui ne fait que reporter le problème de l'attribution des rôles d'experts – et contrevient à notre quatrième desideratum.

Enfin, quoique cette approche tente de réconcilier considérations sociales et autorité épistémique, elle ne permet pas de justifier pleinement l'expertise sur le plan épistémique. C'est-à-dire qu'elle ne permet pas de justifier une déférence rationnelle envers un expert, comme nous l'exigeons dans nos desiderata. Quoique Collins et Evans mentionnent des critères comme l'expérience, l'utilité et la crédibilité, ces critères ne sont souvent pas définis de façon précise et, surtout, ne suffisent pas à constituer des marqueurs solides d'autorité épistémique. Comment s'y fier, alors, pour identifier le bon expert dans la bonne situation, tout en maintenant le relativisme méthodologique commun tant aux SSK qu'à l'approche de Collins et Evans ?

Le fait est que le paradoxe soulevé par le relativisme méthodologique de ces sociologies est très difficile à surmonter. C'est pourquoi la majorité des approches se concentrent plutôt dans une autre voie, celle d'un « réalisme modéré », intégrant l'idée que si la réalité naturelle existe et si certaines personnes y ont un meilleur accès que d'autres, alors ces personnes peuvent être identifiées en vertu de critères spécifiquement épistémiques. Ainsi, sans que soit nié en bloc le poids de facteurs sociaux, ceux-ci se trouvent relégués au second rang, au profit des fondements rationnels de la déférence envers les experts.

L'attrait du réalisme : confiance ou évaluation

Les approches dites « réalistes » considèrent que le propre de la relation entre profane et expert repose sur l'existence d'un accès réellement inégal à la nature de la réalité. Nous pouvons distinguer deux grandes familles d'approches « réalistes » : les approches axées sur la confiance (*trust-based accounts*) et les approches axées sur l'évaluation (*assessment-based accounts*). Par souci de concision, nous présenterons chacune de ces approches à l'aide de leurs représentants les plus notoires en philosophie, respectivement John Hardwig et Alvin I. Goldman.

Hardwig (1985) développe une théorie qui prend pour objet la situation de l'individu engagé dans une relation d'expertise, c'est-à-dire une relation d'asymétrie épistémique. Cette théorie défend une forme d'anti-individualisme épistémique : puisqu'il est impossible pour un individu donné de tout savoir, soutient Hardwig, il serait irrationnel de refuser la déférence à l'expertise. Mais comment s'assurer que la prétendue expertise est véritable ? Cette situation génère un paradoxe : si un profane est en mesure d'évaluer l'expertise d'une personne réputée experte, c'est qu'il en connaît autant que celle-ci et ne requiert donc pas son expertise. Comme il ne semble pas possible de s'extirper de ce paradoxe, Hardwig soutient que la confiance « naïve » (une confiance non fondée sur la connaissance) semble justifiée.

Mais pourquoi le profane devrait-il faire confiance à un expert ? Hardwig propose une réponse éthique : il prétend qu'il est possible d'imaginer une éthique de l'expertise. Une telle approche normative accorde une responsabilité morale aux experts en société. Prenant la forme d'une éthique de la vertu (selon le modèle aristotélien), cette approche maintient que les scientifiques doivent se rendre dignes de confiance, à la mesure de l'importance de leur fonction sociale. Hardwig soutient donc que la fiabilité d'un avis d'expertise dépend de la fiabilité du caractère moral de

l'expert qui émet cet avis. La moralité de l'expert vertueux inclurait notamment l'intégrité (« *truthfulness* »), la compétence, un travail méticuleux et une autoévaluation de ses connaissances. Quoique la compétence ne soit pas directement un trait de caractère, Hardwig y voit la manifestation indirecte de traits vertueux comme la discipline, la détermination et la persévérance.

Malgré le fait qu'Hardwig dresse un profil utile de l'expert idéal, son approche axée sur la confiance pose trois problèmes sérieux, qui contreviennent tous à l'un ou l'autre de nos desiderata.

Premièrement, la confiance semble une fondation extrêmement fragile sur laquelle échafauder une théorie philosophique de l'expertise scientifique. La confiance doit se mériter, elle est longue à acquérir et s'envole rapidement. Ces considérations importent, car certains individus ou groupes sociaux ont de très bonnes raisons, historiques ou autres, de ne pas avoir confiance envers les soi-disant experts scientifiques. Comment une approche qui fonde rationnellement la déférence à l'expertise sur une relation de confiance pourrait-elle donc s'appliquer à des groupes qui ont, justement, des motifs rationnels de ne pas se fier à des experts qui, par le passé, auraient abusé de leur confiance, les auraient ignorés, ou auraient omis de prendre en compte leur avis sur des enjeux qui les touchaient directement ? Il apparaît primordial d'admettre la possibilité qu'il existe des formes de scepticisme et de méfiance tout à fait raisonnables envers la communauté scientifique.

Deuxièmement, une approche axée sur la confiance prête le flanc au biais de confirmation. Nous avons en effet tendance à faire confiance à ceux qui ont des opinions semblables aux nôtres, au risque de nous conforter dans nos préjugés pour des motifs qui n'ont rien de rationnel. Ce phénomène se fait plus prégnant à l'heure des médias sociaux, qui tendent à nous placer dans des chambres de réverbération qui confortent nos *a priori* politiques. Certes, un réalisme modéré qui reconnaît la capacité des experts à accéder à une vérité qui diffère de nos préjugés pourrait, en

théorie, nous aider à surmonter nos biais. Toutefois, l'approche axée sur la confiance ne nous fournit pas d'outils pour favoriser une telle ouverture.

Troisièmement, comment un principe de confiance peut-il aider le profane à départager entre deux expertises contraires, ou divergentes, entre deux experts également dignes de confiance ? La nécessité de tels arbitrages s'impose surtout dans les cas où les avis d'expertise prennent un sens politique fort. Or, dans de tels cas, il semble qu'augmenter la confiance des parties prenantes envers les experts requiert d'intégrer ces parties prenantes aux instances délibératives, ce qui risque en retour d'augmenter les désaccords sur les expertises fournies. Il existe donc une tension difficile à atténuer entre la diversité de points de vue que requièrent les cas sensibles et l'assise rationnelle de l'expertise censée justifier l'adhésion. L'approche axée sur la confiance ne fournit pas de moyens pour gérer cette tension de façon adéquate.

Comment, dès lors, fonder rationnellement le recours à l'expertise sur des bases strictement épistémiques ? À la confiance, Goldman (2001) propose de substituer des indicateurs empiriques qui permettent d'évaluer les experts. Son approche vise à permettre aux profanes d'identifier les experts qu'il est raisonnable de suivre. Pour ce faire, il propose cinq critères, manifestant diverses vertus épistémiques et rendant possible la collecte d'indicateurs empiriques qui permettent au profane d'évaluer l'expertise d'un soi-disant expert.

Ces cinq critères sont les suivants : a) l'expert formule des arguments pour soutenir ses avis d'expertise ; b) ces arguments sont en accord avec ceux qu'emploient ses « pairs-experts » ; c) il a gagné la reconnaissance de métaexperts et l'attestation de certaines institutions (diplômes, prix) ; d) il fait preuve de transparence à l'égard d'éventuels biais (intérêts personnels, etc.) ; e) il a une expérience avérée sur l'enjeu sur lequel on le sollicite. Même si certains de ces critères ont un caractère social (comme la reconnaissance),

Goldman ne les envisage que comme des manifestations de vertus épistémiques. Plus spécifiquement, ils permettent selon Goldman de fonctionner par procuration (« *proxy* »), c'est-à-dire qu'ils permettent une évaluation de l'expert sans avoir de connaissances directes sur l'objet d'expertise (évacuant ainsi le paradoxe de l'expertise). Ils permettraient donc au profane d'établir rationnellement s'il est raisonnable ou non de se référer à un expert donné.

Cette approche est prometteuse, notamment du fait qu'elle permet de départager entre divers experts potentiels en recourant à d'autres critères que la seule confiance. Toutefois, elle ne permet toujours pas de résoudre le problème que soulève Douglas (2012) du scepticisme rationnel des groupes marginalisés envers les experts et la communauté scientifique en général.

Elle ne résout pas non plus le problème du biais de confirmation – tant de la part des profanes, qui doivent choisir entre divers experts aux profils analogues, que de la part des experts eux-mêmes, pour qui l'exigence de transparence reste bien insuffisante. Qui plus est, les troisième et cinquième critères s'avèrent moins épistémiques que sociaux, et peuvent encourager de nouveaux biais de confirmation liés à l'importance démesurée qu'on accorde à la réputation des experts et à l'influence induite des « gros noms ».

L'approche hybride : le rôle de la méfiance dans la justification épistémique de la déférence à l'expertise

Ces deux approches réalistes, malgré leurs points forts, demeurent minées par divers problèmes et ne répondent pas à tous nos desiderata. Quoiqu'elles fournissent des outils pour éliminer certains candidats au titre d'experts, elles n'endiguent pas les biais de confirmation et ne règlent pas les difficultés que soulève la suspicion rationnellement fondée.

Notre réflexion (Bouchard, 2016) se veut justement une tentative de placer la question du scepticisme rationnel au centre d'une

théorie de l'expertise. Axée sur le cas des experts scientifiques en milieu universitaire, une telle réflexion permet une forme de gestion du scepticisme suffisamment solide pour servir d'exemple à une théorie plus générale de l'expertise. Cette tentative vise trois objectifs : a) améliorer l'approche évaluative de Goldman par une compréhension sociologique des institutions scientifiques ; b) cerner, dans la dynamique interpersonnelle qui structure l'activité des chercheurs universitaires, la nature du système de récompenses et de punitions duquel émergent les vertus épistémiques qu'a recensées Goldman ; c) identifier les normes qui régissent le terrain de jeu sur lequel agit cette dynamique, ces normes étant celles mises de l'avant par les travaux pionniers de Robert K. Merton (1938).

L'approche proposée consiste à intégrer une analyse des mécanismes institutionnels de l'université à l'approche évaluative de Goldman. En s'inspirant des travaux de Blais (1987) sur la théorie des jeux, il est possible de montrer que s'il est rationnel de suivre l'avis des experts scientifiques, c'est en partie parce qu'ils font eux-mêmes partie d'institutions qui entretiennent un scepticisme critique à leur égard. Cette approche évaluative renouvelée permet de voir en quoi, en raison de sa dynamique collaborative, incarnée notamment dans l'évaluation par les pairs, la structure des institutions universitaires fait en sorte que le non-respect des standards épistémiques entraîne un énorme coût pour l'individu fautif et pour sa communauté de collaborateurs. On peut donc dire que si cette approche se fonde sur un scepticisme à l'endroit des individus, elle suppose aussi une confiance envers les institutions chargées d'entretenir ce scepticisme organisé.

L'objectif général de cette approche hybride est l'intégration, et donc le dépassement, des approches strictement sociales ou épistémiques mentionnées jusqu'ici. En effet, il s'agit de renforcer l'approche de Goldman à l'aide d'une compréhension sociologique des institutions – qui fait écho à Collins et Evans, mais en mobilisant plutôt Blais et Merton –, tout en répondant aux soucis soulevés

par l'approche axée sur la confiance de Hardwig. Blais justifie les intuitions goldmaniennes voulant que les crédits professionnels et la corroboration des pairs soient source de crédibilité. Il utilise à cette fin l'exemple du dilemme du prisonnier répété. Cette expérience de pensée suppose que deux joueurs auraient chacun avantage à ne pas collaborer avec l'autre lorsque celui-ci, au contraire, collabore ; par contre, si un joueur punit ponctuellement la non-collaboration (par l'emploi d'une stratégie disponible dans ce jeu), alors il devient plus profitable pour l'autre joueur de collaborer. Dans cette veine, Blais explique que la forme de la relation entre profanes et experts scientifiques rend avantageux (ou moins pire) pour chacune des deux communautés (scientifiques et profanes) que les experts soient des sources fiables de déférence épistémique.

L'argument théorique de Blais attire ainsi l'attention sur les motifs stratégiques de la déférence à l'expert. Il ne précise toutefois pas quels sont les mécanismes concrets de rétribution réellement mis en œuvre dans la pratique effective de la science. Les travaux de Merton sur la spécificité de la science telle qu'elle se pratique dans le cadre universitaire apportent des précisions sur ces mécanismes.

Selon Merton, le monde de la recherche scientifique est guidé, normé, par un « ethos » de la science, qui rend plus probable le respect des vertus qu'a définies Goldman : il s'agit du communalisme, de l'universalisme, du désintéressement, du scepticisme organisé et de l'originalité. Ces normes, soutient Merton, prennent la forme de prescriptions et d'interdictions, ou encore de préférences et de permissions. Il ne prétend pas qu'il s'agisse là de conditions nécessaires et suffisantes, mais que les institutions et communautés qui partagent ces valeurs ont cependant plus de chances de fournir un savoir de qualité. De fait, le respect de ces normes a pour effet de promouvoir la testabilité, de réduire les idiosyncrasies qui biaisent les chercheurs individuels, de réduire les conflits d'intérêts et

de valoriser la corroboration et la falsification : elles structurent ainsi une pratique scientifique apte à fournir une connaissance de premier plan.

On pourrait critiquer la position de Merton en soulignant que les individus n'incarnent pas toujours pleinement ces valeurs, mais une telle critique rate la cible. Merton ne parle pas de l'incorruptibilité des chercheuses et chercheurs, mais tente plutôt de qualifier l'éthos de la communauté scientifique. Ces normes ont pour but de représenter un idéal régulateur qui guide les structures de récompenses et de punitions de l'entreprise scientifique. Ainsi considérées, les normes mertonniennes, et plus particulièrement le « scepticisme organisé », donnent corps à la dynamique générale qu'évoque Blais. C'est-à-dire que nous avons des raisons de croire que les normes mertonniennes sont à l'œuvre dans les institutions scientifiques, et qu'elles régissent les agents en les incitant à agir de façon à mériter la déférence épistémique que leur attribuent leurs pairs ou les profanes.

L'intégration des normes mertonniennes au sein des universités passe au premier chef par l'évaluation par les pairs. Quelle que soit leur forme, les méthodes d'évaluation par les pairs ont pour but de contrôler à la fois la qualité du contenu et les intérêts des participants. Des transgressions, comme la publication de faux résultats ou le rejet d'une publication pour des motifs non épistémiques, entraînent une perte de confiance envers les coupables, qui s'accompagne d'une perte de respectabilité et de capital symbolique. Cela peut avoir comme conséquence la perte de subventions, d'une promotion ou d'autres bénéfices. C'est cette surveillance de tous par tous qui maintient la dynamique évoquée par Blais et qui, par conséquent, justifie la déférence épistémique envers les experts concernés, qui sont ici les membres de la communauté universitaire.

Cette conception mertonienne des valeurs scientifiques, comme un idéal implanté au sein des institutions et non des individus,

montre la voie par laquelle les experts scientifiques peuvent mériter une déférence rationnellement justifiée de la part des profanes, et qui déborde la simple confiance « naïve ». Cette déférence n'est pas justifiée parce que les individus sont particulièrement dignes de confiance, mais parce que les institutions scientifiques régissent l'autorité épistémique de leurs membres plus rigoureusement (ou plus vigoureusement) que d'autres institutions. Mises ensemble, l'idée de confiance stratégique de Blais et la conception mertonienne de la science permettent d'expliquer pourquoi les critères de Goldman se manifestent de façon plus prégnante dans les contextes scientifiques que dans d'autres.

Cette position n'implique pas que seuls les experts scientifiques soient dignes d'une déférence épistémique, mais plutôt que les cadres institutionnels dans lesquels évoluent les agents influent sur leurs pratiques proprement épistémiques : les scientifiques ne sont pas dignes de confiance parce qu'ils sont naturellement objectifs ou détenteurs d'une vérité plus profonde sur la nature, mais parce qu'ils évoluent dans un monde mertonien.

Quoiqu'on puisse qualifier de cynique cette approche de l'expertise, elle a l'avantage de donner un rôle positif à la méfiance rationnelle à l'égard des experts scientifiques. Elle rend même cette méfiance compatible avec la construction d'un rapport de confiance qui serait lui aussi rationnel. Elle offre donc des pistes pour bâtir des ponts avec des groupes sociaux dont la méfiance face aux experts paraît rationnelle, eu égard à des abus historiques ou actuels. À lui seul, le scepticisme mertonien ne suffit évidemment pas à relever ce défi, puisqu'il est le fruit d'une dynamique interne aux institutions scientifiques, et qui apparaîtra donc unilatérale aux communautés sceptiques. Il suggère toutefois que la méfiance rationnelle de certains groupes ne rend pas illégitime tout appel à la confiance, et qu'elle peut même en être la pierre d'assise, à tout le moins sur le plan formel. L'approche présentée ici reconnaît d'autres formes de relations de confiance, qui pour-

raient, dans certains cas, s'avérer plus efficaces pour surmonter le scepticisme de certains groupes ; on peut penser par exemple à la construction d'une relation réciproque de confiance plus personnalisée entre un expert donné et un groupe particulier.

Par ailleurs, le scepticisme organisé semble en mesure de contrer les biais de confirmation, à tout le moins celui des experts eux-mêmes, au moyen de l'évaluation par les pairs, un mécanisme inspiré du falsificationnisme poppérien. Si les évaluateurs représentent une diversité significative, tant sur le plan théorique que méthodologique, alors les chances de former des chambres de réverbération des biais s'en trouvent considérablement diminuées. Le filtre de ce scepticisme organisé rend les énoncés qui y survivent plus dignes de considération que d'autres qui n'y sont pas soumis. Par extension, nous pouvons supposer que les individus dont les énoncés subissent ce filtre à répétition sont aussi plus dignes de considération sur le plan épistémique. Malgré ses désavantages (effet de filière, autocensure due au conservatisme des comités de pairs, etc.), l'évaluation par les pairs s'est avérée un processus stable et efficace pour assurer l'humilité épistémique des participants.

L'avantage de ce régime est qu'il autorise le profane à n'accorder sa confiance que par procuration, c'est-à-dire qu'il ne l'accorde pas seulement à des experts individuels, ce qui serait hasardeux, mais plutôt à une institution, elle-même relativement sceptique quant à l'autorité épistémique de ses membres. C'est en cela que l'université, en tant qu'institution qui régit les stratégies de confiance sur la base de valeurs comme l'humilité épistémique et le scepticisme organisé, est une organisation apte à fournir des experts dont l'avis jouit d'une autorité épistémique souvent supérieure à celle d'experts non scientifiques. Un autre avantage du scepticisme organisé est de limiter le poids des intérêts et préjugés individuels des experts. Les travaux de Longino (1990) ont notamment montré qu'on peut mieux contrôler ce genre de biais

en augmentant la diversité des gens qui participent au processus d'évaluation. Cette diversité joue alors deux rôles conjoints: un rôle moral et politique, car elle permet d'améliorer la confiance entre diverses communautés, et un rôle épistémique, car elle atténue le poids des biais attribuables à un individu ou à un groupe donné, y compris en rendant plus difficile le détournement du processus en faveur d'une minorité puissante ou d'une majorité homogène et intransigeante.

Cette approche hybride répond-elle aux desiderata fixés pour une théorie philosophique de l'expertise scientifique? Elle répond au premier critère en indiquant pourquoi la déférence envers les experts scientifiques est rationnelle, autant pour les individus isolés que pour les communautés. Elle répond également au second en étant applicable à l'ensemble des disciplines scientifiques, et pas uniquement à celles qui semblent plus immédiatement susceptibles d'avoir un effet sur la société. Elle met clairement les considérations épistémiques au centre de ses préoccupations, satisfaisant ainsi au troisième desideratum. Quatrièmement, en s'appuyant sur une dynamique interne à la science pour l'attribution de la confiance, et sur des normes mertonniennes qui augmentent la chance que les vertus épistémiques définies par Goldman soient présentes, elle s'assure de gérer les désaccords entre experts de façon à sauvegarder la valeur épistémique des avis d'expertise. Finalement, la diversité jumelée au scepticisme organisé répond au dernier desideratum, qui est de tenir compte du scepticisme légitime des profanes et de certains groupes envers l'expertise scientifique. Si cette approche a le mérite de pallier certaines faiblesses des théories antérieures, il faut cependant noter qu'elle s'appuie presque entièrement sur le bon fonctionnement de certaines pratiques institutionnelles, comme l'évaluation par les pairs.

* * *

Notre analyse a permis d'identifier des caractéristiques spécifiques de l'expertise scientifique (les vertus hardwigiennes, les indicateurs goldmanniens et les processus mertonniens) qui peuvent potentiellement justifier la déférence épistémique des profanes envers les experts en général. Par ailleurs, ce survol nous mène à conclure que l'ensemble de la société devrait se préoccuper de la bonne santé des institutions universitaires, siège principal de l'expertise scientifique. La compréhension par le grand public des idéaux scientifiques et de leur réalisation dans des mécanismes d'évaluation des prétentions expertes semble une condition nécessaire pour préserver et même solidifier la base rationnelle d'une déférence à l'avis des experts.



- Blais, Michel J. (1987). « Epistemic Tit for Tat », *The Journal of Philosophy*, 84(7), 363-375.
- Bouchard, Frédéric (2016). « The Roles of Institutional Trust and Distrust in Grounding Rational Deference to Scientific Expertise », *Perspectives on Science*, 24(5), 582-608.
- Collins, Harry et Robert Evans (2002). « The Third Wave of Science Studies: Studies of Expertise and Experience », *Social Studies of Science*, 32(2), 235-296.
- Collins, Harry et Robert Evans (2007). *Rethinking Expertise*. Chicago : Chicago University Press.
- Douglas, Heather (2012). « Weighing Complex Evidence in a Democratic Society », *Kennedy Institute of Ethics Journal*, 22(2), 139-162.
- Goldman, Alvin I. (2001). « Experts: Which Ones Should You Trust? », *Philosophy and Phenomenological Research*, 63(1), 85-110.
- Hardwig, John (1985). « Epistemic Dependence », *The Journal of Philosophy*, 82(7), 335-349.
- Longino, Helen E. (1990). *Science as Social Knowledge*. Princeton : Princeton University Press.
- Merton, Robert K. (1938). « Science and the Social Order », *Philosophy of Science*, 5(3), 321-337.

12 Experts et valeurs : usages (il)légitimes ?

François Claveau et Anthony Voisard

Pour les opposants à l'installation de compteurs dits « intelligents » par les firmes de distribution d'électricité, les discours rassurants des experts à propos des effets des ondes électromagnétiques sur la santé ne sont pas crédibles. Ces experts seraient, selon eux, « vendus » aux compagnies tirant profit de cette technologie avec qui ils partagent des intérêts et, peut-être surtout, des valeurs et des représentations communes. Influencés par des valeurs commerciales, ils offriraient une représentation biaisée des risques technologiques.

Cette forme de critique est très répandue dans les débats socio-techniques : on met en doute l'opinion experte majoritaire, car elle serait infectée par des valeurs qui l'éloignent des faits. Ce doute se fonde parfois sur une pure théorie du complot : selon certains interprètes du *Climategate*, les scientifiques experts du climat auraient trafiqué les données de façon concertée, puisque leur carrière se fonde sur la croyance que les changements climatiques sont bien réels. Dans d'autres cas, les mécanismes invoqués ne relèvent pas de l'action concertée : on entend souvent dire que les économistes auraient tendance à accepter des hypothèses sur l'inefficacité d'un bon nombre d'interventions étatiques à cause de leurs convictions morales à tendance libertarienne.

On pourrait croire que ces critiques sont sous-tendues par l'idéal de la neutralité axiologique (du grec *axios*, « qui vaut »), voulant que les valeurs n'aient pas leur place en science. Cet idéal demande aux experts de mettre de côté leurs valeurs afin d'éviter les erreurs scientifiques, les risques de conflits d'intérêts et la politisation de la science. On peut toutefois interpréter différemment ces critiques. Peut-être que l'enjeu porte plutôt sur l'influence de « mauvaises valeurs » : on ne veut pas que les experts soient soucieux du profit des grandes entreprises, mais plutôt de la sécurité du grand public (ce qui n'est évidemment pas toujours le cas, voir Oreskes et Conway, 2010). Il est aussi possible que ce soient certains rôles des valeurs que l'on trouve inacceptables : on accepterait que les valeurs libertariennes d'un économiste influencent son choix d'étudier les effets des interventions étatiques, mais pas que ces mêmes valeurs influencent à l'avance ses conclusions.

Comment peut-on distinguer les usages légitimes des usages illégitimes des valeurs dans le processus d'expertise ? Notre pré-tention dans ce chapitre n'est pas d'avancer un idéal, mais d'offrir une recension critique et structurée des positions contemporaines dans la riche littérature sur le sujet. Après une présentation de l'idéal de neutralité axiologique en science, nous présentons une série d'arguments ouvrant la porte à des usages légitimes des valeurs dans le processus d'expertise. Nous présenterons enfin une version « raffinée » de la neutralité axiologique qui tente de concilier l'exigence de neutralité avec certains arguments favorables à l'influence des valeurs dans les jugements experts.

Considérations préliminaires : valeurs et neutralité

La notion de « valeur » a plusieurs significations. Dans ce chapitre, le terme fait référence à un critère évaluatif jugé positif par un agent. Quelques précisions sont de mise.

Premièrement, précisons que la valeur entendue ici constitue un critère évaluatif, sachant qu'un critère peut aussi servir d'outil d'identification ou de classification visant la description. Par exemple, on pourra recenser et classer les professeurs d'un département universitaire selon des critères de sexe, d'âge et d'ethnicité, et peut-être conclure (jugement de fait), entre autres, que ces professeurs sont majoritairement des hommes. La valeur de diversité du corps professoral, comme critère évaluatif, peut par la suite nous amener à conclure qu'une évolution de la composition des embauches est souhaitable (jugement de valeur).

Deuxièmement, notre définition de la « valeur » sous-tend que le critère est « jugé positif » pour la simple raison que l'atteinte du critère par un objet est une raison d'évaluer à la hausse et non à la baisse cet objet. Dans notre exemple, la valeur promeut la diversité et non l'uniformité du corps professoral, puisque davantage d'uniformité produit une dépréciation de l'objet (le corps professoral).

Finalement, l'agent de notre définition n'est pas nécessairement individuel. Il peut être un collectif dont les valeurs s'expriment par des normes sociales. Selon nous, cette assise sociale ne signifie pas que les valeurs sont arbitraires : on peut débattre des valeurs et nous ne souhaitons pas exclure la possibilité qu'un critère de validité des valeurs existe indépendamment des préférences des agents. Ici, nous demeurons agnostiques par rapport au caractère prétendument arbitraire des valeurs.

Notre exemple de la diversité au sein d'un corps professoral illustre une évaluation de type moral. Une évaluation peut être d'un autre type. Par exemple, on peut évaluer un objet du point de vue esthétique. De façon plus pertinente pour nous ici, on peut évaluer certains objets comme un énoncé ou une pratique sociale du point de vue épistémique, c'est-à-dire selon la valeur de la vérité. Un énoncé sera évalué positivement s'il est vrai. Une pratique sociale, quant à elle, sera perçue de façon favorable si elle produit des énoncés vrais de façon fiable.

On oppose communément les jugements de valeur aux jugements de fait: les premiers soulignent ce qui *devrait* être tandis que les seconds traduisent une position sur ce qui a été, est ou sera. Intuitivement, on peut penser que l'expert a comme rôle de fournir des informations en émettant uniquement des jugements de fait. Nous ne voulons pas entendre cet informateur sur ce qui devrait être, mais plutôt sur ce qui est, à la lumière de ses connaissances. Il peut sembler irrésistible à partir de cette représentation de son mandat de conclure que les valeurs n'ont pas de place dans l'expertise scientifique, puisqu'elles pourraient compromettre la fiabilité de la démarche de recherche. Cette conclusion est parfois véhiculée dans le système d'éducation et dans les médias.

L'exclusion de toute valeur du processus d'expertise est bien sûr perçue comme un idéal qui ne se concrétise pas forcément. C'est l'idéal de neutralité axiologique, qui présente l'objectivité comme un détachement. Les scientifiques sont des sujets visant à décrire et à comprendre des objets qui existent indépendamment d'eux. Dans leur processus de recherche, on attend d'eux qu'ils se concentrent sur les indices laissés par les objets, un effort perçu comme incompatible avec l'influence de leurs désirs et intérêts. On attend donc des scientifiques qu'ils se détachent le plus possible de ces influences pour viser de façon efficace une représentation adéquate de leurs objets.

L'idéal de neutralité axiologique se fonde sur une distinction nette des rôles entre expert et décideur: l'expert fournit l'information, et la décision revient à d'autres. Une façon de comprendre cette division des tâches est de partir d'un modèle standard de prise de décision. Dans une première phase, le décideur doit déterminer ses actions possibles et leurs conséquences probables. C'est seulement dans une deuxième phase qu'il évalue ces actions et leurs conséquences pour déterminer l'action la plus avantageuse de toutes. Lorsque le décideur fait appel à un expert, il lui délègue une partie du travail qui se fait dans la première phase, celle de la

cueillette d'information. Si, par un manque de détachement, l'expert manquait d'objectivité, on estimerait alors qu'il empiète sur la deuxième phase du processus décisionnel, la phase d'évaluation.

Cet idéal de neutralité axiologique offre une balise simple indiquant pourquoi le public devrait faire confiance aux experts. Il rend aussi un verdict clair et adéquat dans le cas où l'influence d'une valeur donnée serait inacceptable. Prenons le cas d'une entreprise pharmaceutique qui est motivée par la valeur du profit, c'est-à-dire qu'elle évalue ses actions possibles en fonction de la marge de profit qu'elle en espère. Si cette valeur pousse l'entreprise à falsifier les résultats d'un test clinique pour un médicament qu'elle met au point, l'idéal de neutralité axiologique rendra le bon verdict : la pratique sera condamnée. De même, on accepterait mal qu'un économiste ajuste ses calculs en fonction de ses convictions sociales et politiques. Comme nous le verrons, cependant, plusieurs estiment que l'idéal de neutralité axiologique va trop loin lorsqu'il interdit tout recours aux valeurs dans le processus d'expertise.

Un territoire en expansion : des arguments pour un usage légitime des valeurs

Pour plusieurs, la position voulant qu'un expert ne puisse être légitime qu'à la condition que ses valeurs n'influencent pas ses actions serait en fait intenable, les valeurs jouant un rôle légitime dans le travail des experts. Les deux premiers arguments à l'appui de ce point de vue paraissent difficilement contestables. Les arguments suivants sont, par contre, plus controversés.

Valeurs épistémiques et cognitives

Le travail d'un expert est constitué d'un ensemble de décisions. L'expert décide ainsi de croire, ou d'accepter pour vrai, un énoncé tel que « cette tumeur est cancéreuse » ou « ce résultat expérimental infirme ma théorie ». Qu'est-ce qui empêche le médecin,

qui ne tire pas plaisir à communiquer de mauvaises nouvelles, de fermer les yeux devant l'évidence pour se permettre de croire que la tumeur n'est probablement pas cancéreuse ? De façon similaire, qu'est-ce qui retient le théoricien de balayer du revers de la main le résultat expérimental pour persister avec sa théorie chérie ?

La réponse à ces questions semble être que, dans les deux cas, les agents contreviendraient de façon patente à leur responsabilité d'être une source d'information fiable pour autrui. Cette réponse indique une visée que les experts doivent avoir : ils doivent être guidés par l'atteinte de la vérité et l'évitement de l'erreur. Voilà donc une valeur, la fiabilité, dont les experts *doivent* (et pas simplement peuvent) se servir dans l'exercice de leur travail.

Dans la littérature, cette valeur est dite « épistémique », puisqu'on l'associe au bien qu'est la vérité ou la connaissance (Steel, 2010). La fiabilité n'est pas la seule valeur proprement épistémique. On peut citer aussi la cohérence : les énoncés d'un ensemble incohérent ne peuvent pas tous être vrais. En évitant les incohérences, on évite la certitude d'être au moins partiellement dans l'erreur.

Les valeurs épistémiques entrent potentiellement en concurrence avec d'autres valeurs. Ainsi, recourir à une valeur épistémique n'est pas compatible avec la thèse de la neutralité axiologique : viser la vérité, c'est la hiérarchiser au-dessus d'autres objectifs potentiels. Par exemple, si le médecin privilégiait les nouvelles encourageantes au détriment de la recherche de l'énoncé vrai, fermer les yeux sur la nature de la tumeur serait l'option à préconiser. Au contraire, nous voulons, pour qu'il serve bien sa fonction sociale, qu'il soit biaisé en faveur de la fiabilité.

Admettre la légitimité des valeurs épistémiques nous entraîne toutefois vers un terrain plus difficile. Thomas Kuhn (1977), dans un texte où il explique en quoi sa théorie des révolutions scientifiques n'est pas aussi naïvement relativiste que certains critiques le prétendent, énumère d'autres valeurs qui entretiennent un lien

étroit avec l'objectif général de connaître. Selon lui, une théorie est meilleure si elle explique un grand nombre de phénomènes, si elle est simple et si elle est fertile en nouvelles découvertes. Ces valeurs sont dites « cognitives », puisqu'on peut croire qu'elles favorisent dans un bon nombre de circonstances l'atteinte de connaissances et l'évitement d'erreurs, sans pour autant en être des conditions nécessaires (Douglas, 2009). Par exemple, la simplicité d'une théorie n'empêche bien sûr pas qu'elle puisse impliquer des énoncés faux, mais cette simplicité facilite l'utilisation de cette théorie.

La difficulté apparaît dès lors que nous suivons Kuhn en reconnaissant, premièrement, que ces valeurs sont dans une certaine mesure floues et, deuxièmement, qu'elles entrent en compétition. Ces deux caractéristiques impliquent qu'une liste de valeurs épistémiques et cognitives n'est pas suffisante pour déterminer pleinement ce qui constitue l'action légitime de l'expert dans des situations concrètes. Il faudrait encore s'entendre sur l'interprétation des valeurs en situation et sur la règle de hiérarchisation de ces valeurs. Or, il faut reconnaître avec Kuhn qu'il n'y a pas d'entente sur des points aussi précis dans les différentes communautés scientifiques. La conclusion de Kuhn, qui crée un malaise chez plusieurs, est donc que « chaque choix individuel entre des théories concurrentes dépend d'un mélange de facteurs objectifs et subjectifs, ou de critères communs et individuels » (Kuhn, 1977 : 325; notre traduction).

Les moments du processus de l'expertise scientifique

L'argument précédent avait comme point focal un moment dans le travail d'expertise : le processus d'inférence. Le deuxième argument élargit le panorama : les actions d'un expert ne sont pas seulement du type inférentiel. Bien qu'il faille éviter de penser le processus scientifique comme une suite linéaire d'étapes, il demeure toutefois qu'il se forme de moments distincts. Pour trois de ces moments, il est communément admis que l'intervention de

valeurs morales et sociales (donc pas seulement épistémiques et cognitives) est tout à fait légitime et même bienvenue.

Le premier de ces moments est le choix des questions de recherche. Les ressources étant limitées, la recherche ne peut pas porter sur toutes les questions possibles avec une intensité uniforme. Or, les valeurs cognitives et épistémiques sont loin d'être suffisantes pour établir la priorisation des questions. Des considérations par rapport à ce qui pourrait être bénéfique à l'humanité, à court ou à long terme, sont souvent explicitement évoquées à ce moment et de façon tout à fait légitime. Ce processus de priorisation implique que l'expert pourra fournir les réponses les plus fouillées au sujet des problèmes qui auront été préalablement jugés les plus socialement pertinents.

Deuxièmement, certaines valeurs morales et sociales peuvent influencer positivement le moment du choix des méthodes de recherche. Le cas le plus évident est lorsque la recherche a recours à des êtres vivants comme sujets. Des normes éthiques existent pour baliser cette recherche en mettant en balance, par exemple, le bien-être des sujets et la quête de connaissances. Mais même lorsque la recherche n'implique pas le recours à des êtres envers lesquels nous avons des responsabilités morales, il s'avère impératif de respecter certaines valeurs sociales, comme la sécurité du public. Maintenant que nous connaissons le caractère dangereux de la radioactivité, l'enrichissement d'uranium ne devrait se faire que dans des conditions très contrôlées, même si cela contraint la recherche.

Troisièmement, le moment de l'utilisation des résultats de la recherche est obligatoirement influencé par des valeurs non cognitives et non épistémiques. On pense en particulier au développement technologique qui peut être poussé ou freiné par divers intérêts. Lorsque l'expert contribue à construire quelque chose (du pont de l'ingénieur à la réforme pénale du criminologue en passant par l'enchère de l'économiste), des valeurs sociales et morales interviennent nécessairement.

Découper le monde selon ses intérêts

Si l'on accepte généralement les deux arguments présentés, les suivants suscitent plus de débats. Le premier porte sur notre choix de cadre conceptuel. Nous comprenons le monde à partir de catégories : nous distinguons les mammifères des reptiles, les femmes des hommes, les cols blancs des cols bleus. D'où nous viennent ces catégories ? Une réponse potentielle est que le monde a une structure à laquelle notre langage tente de se conformer. Peut-être n'y réussit-il pas complètement, mais la conformité totale est un idéal auquel on peut aspirer.

On peut aussi considérer que nos intérêts influencent inexorablement notre découpage en catégories. Même si le monde a une structure, cette structure est probablement multidimensionnelle et complexe. Notre découpage met l'accent sur certaines dimensions et réduit la complexité du réel en traçant des frontières strictes entre les teintes de gris. La dichotomie entre femmes et hommes omet ainsi les individus intersexués. Par le choix d'un découpage conceptuel, les valeurs de l'expert ont une influence souvent implicite sur tout son travail.

En ce qui a trait au choix des catégories, un argument moins général pointe du doigt celles qui mélangent l'identification d'une propriété factuelle à l'évaluation. Un cas évident est la catégorie de personne ou nation « violente » – une catégorie qui indique la présence de certains comportements, associée en outre à un jugement négatif. Un autre cas est l'hésitation à accepter le terme de « perturbateur endocrinien », certains chercheurs lui préférant celui d'« agent hormono-actif ». Plus subtilement, des catégories statistiques comme le produit intérieur brut (PIB) et le taux de chômage requièrent pour leur définition opérationnelle un ensemble de décisions sur ce que l'on doit compter et avec quelle pondération. Par exemple, le taux de chômage requiert de décider si un emploi à temps partiel ou un sous-emploi (demandant moins

que les qualifications de l'employé) sont des emplois proprement dits, et ce qu'il faut que l'individu sans emploi fasse pour être classé « actif » sur le marché du travail.

Le risque inductif

Un autre moment du processus scientifique est celui où l'expert choisit ce qu'il va rapporter comme résultat. Ce moment fait l'objet d'un argument, dit du « risque inductif », dont les tenants décident à démontrer que l'expert fait une évaluation morale et sociale des conséquences de la conclusion choisie, et notamment de ce qui adviendra si la conclusion est, en fait, erronée.

L'argument note au départ que le spécialiste doit comprimer l'information qu'il détient sur le sujet pour permettre une communication efficace. Dans sa version classique, que l'on doit à Rudner (1953), cet argument prend appui sur le cas où l'expert doit choisir d'affirmer ou de nier ce qu'il défend comme hypothèse. Dans ce cas de figure, le chercheur n'est pas certain de la véracité de son hypothèse, mais la transmission d'une opinion nuancée n'est pas une option.

L'argument se poursuit en disant qu'un rapport qui affirme (ou nie) une hypothèse peut avoir des conséquences dommageables si le rapport est, en fait, erroné et que les décideurs se fondent sur celui-ci pour agir. Affirmer qu'une hausse modeste du salaire minimum n'augmentera pas le chômage chez les jeunes pourrait avoir des conséquences malheureuses si l'énoncé est faux. Les conséquences peuvent être encore plus tragiques si la conclusion porte, par exemple, sur l'innocuité d'un médicament.

L'expert qui doit déterminer si les données probantes sont assez fortes pour conclure en faveur de l'hypothèse devra prendre en compte ces conséquences et fixer un seuil de décision plus élevé lorsque celles-ci sembleront moralement plus graves. Dans des cas extrêmes où des vies sont en jeu, il serait condamnable d'opter

pour un seuil de décision autorisant à choisir des hypothèses ayant une probabilité non négligeable d'être fausses.

Le choix dans le contexte général de la sous-détermination

Le dernier argument défendant la présence légitime de valeurs dans le travail d'expertise table sur une caractéristique générale des situations où le spécialiste doit faire des inférences à partir de contenus empiriques. De par sa généralité, on peut même considérer que la majorité des arguments antérieurs ne sont que des variantes de l'argument qui suit (Biddle, 2013).

La caractéristique générale est que les données probantes disponibles ne déterminent pas pleinement la conclusion de l'inférence. Dans un tel contexte de sous-détermination, il est tout aussi justifiable du point de vue de la logique déductive que de la conformité aux observations d'atteindre deux conclusions incompatibles. Par exemple, si les individus avec un certain comportement sont surreprésentés parmi les personnes atteintes d'une maladie particulière, la conclusion pourrait être que le comportement est une cause de la maladie. Sans plus d'information, on pourrait tout aussi bien conclure qu'il y a un tiers facteur (génétique ou environnemental) qui cause le comportement et la maladie (comme certains le supposaient dans le débat sur la cancérogénicité du tabac). La même caractéristique de sous-détermination est présente dans le choix d'une théorie plus vaste (p. ex. : à propos de l'organisation sociale des premiers humains à la lumière de fouilles archéologiques). Si l'on retient une théorie (ou un cadre conceptuel) malgré la sous-détermination, cela aura typiquement des répercussions complexes sur les inférences subséquentes, puisque la théorie sert de filtre interprétatif.

Compte tenu de cette caractéristique générale, deux options s'offrent aux spécialistes : soit ils bloquent l'inférence jusqu'à ce que le flux des données probantes départage les interprétations concurrentes, soit ils choisissent une interprétation malgré

tout. Face à ces options, il y a certainement des situations qui demandent de privilégier la patience, mais il semble aussi que la deuxième option doit être fréquemment choisie. Sans quoi, trop prudents, les experts ne pourront que rarement informer un décideur dans sa prise de décision : même pertinentes, leurs hypothèses n'atteindront pas l'étape de l'évaluation (voir le chapitre de Montpetit).

Or dans ces situations, des facteurs autres que la force probante devront entrer en jeu. Nous pensons ici aux valeurs non épistémiques, aussi nommées facteurs contextuels, qui doivent parfois remplir l'espace vacant entre les données probantes disponibles et le choix d'une conclusion. Attendre la totalité des données probantes avant de passer à l'action peut parfois poser de sérieux problèmes, notamment dans des situations où l'inaction entraînerait des dommages irréversibles, ou pire encore, des pertes de vies humaines. Dans tous les cas, il peut être difficile de déterminer l'hypothèse à choisir si les données probantes sont manquantes. Pour sortir de cette impasse, il devient nécessaire de mobiliser des valeurs non épistémiques pour choisir la meilleure option en contexte.

Restreindre l'expansion : arguments visant à limiter les usages légitimes des valeurs

Nous avons vu dans la section précédente une série d'arguments rejetant la thèse de la neutralité axiologique : la nécessité de la présence de valeurs épistémiques et cognitives ; l'acceptabilité de l'influence de valeurs morales et sociales à certains moments du processus d'expertise scientifique ; le rôle des valeurs dans les choix conceptuels ; les implications sociales du risque inductif et la fréquente nécessité de choisir dans un contexte de sous-détermination. Tous, cependant, ne sont pas prêts à abandonner l'idéal de la neutralité axiologique. Dans cette partie, nous verrons

les réponses des partisans d'une thèse raffinée de la neutralité axiologique tout en indiquant certaines faiblesses de ces réponses.

Rien de grave dans bien des cas

On peut distinguer, parmi les arguments qui rejettent la neutralité axiologique, entre les thèses bénignes et les thèses plus radicales. Accepter les thèses radicales mènerait certes à son rejet complet. Par contre, une approche plus raffinée pourrait accommoder les thèses plus bénignes tout en préservant l'esprit de la thèse de la neutralité axiologique.

Premièrement, cette neutralité « raffinée » distinguerait une phase proprement épistémique du processus de recherche. Cette phase correspond à la collecte des données et à la séquence d'inférences. C'est lors de cette phase que les spécialistes doivent maintenir une neutralité axiologique. À l'inverse, des valeurs peuvent influencer le choix de la question, les contraintes éthiques sur la méthode et le déploiement des résultats.

Deuxièmement, cette neutralité raffinée aménagerait une place aux valeurs épistémiques et cognitives à toutes les phases. En effet, les défenseurs de la neutralité axiologique ne veulent pas renoncer à leur objectif de vérité. Pour éviter que leur position implique un tel renoncement, certains présentent des valeurs épistémiques telles la cohérence et la fiabilité comme des « critères cognitifs » et non de véritables valeurs. Cette stratégie semble toutefois se réduire à jouer sur les mots. Pour cette raison, d'autres préfèrent avancer que la neutralité recherchée se définit en opposition aux valeurs « contextuelles » et non aux valeurs épistémiques, jugées constitutives de la science. Les valeurs contextuelles seraient tous les critères évaluatifs qui ne sont pas directement liés à la quête de connaissances (p. ex. : égalité des chances, non-violence). La neutralité dans sa version raffinée ne serait donc neutre que par rapport aux valeurs contextuelles.

Finalement, une neutralité raffinée pourrait accepter que, si l'on sonde suffisamment l'inconscient des chercheurs, il soit possible de montrer que des choix théoriques et conceptuels sont faits sous l'influence de valeurs non épistémiques. Le défenseur de la neutralité pourrait même accepter que cette influence soit positive dans certains cas de sous-détermination, puisqu'elle propulse la recherche en avant. Mais il rétorquerait que cette influence de certaines valeurs est habituellement inoffensive, trop distante du moment où l'expert est consulté pour produire un biais systématique. Par exemple, il semble y avoir une grande différence entre, d'un côté, la falsification intentionnelle de résultats et, de l'autre, l'influence marginale et inconsciente d'une vision du monde dans le choix d'un cadre conceptuel.

Ces pistes de réflexion sont intéressantes, mais il n'est pas évident que ce raffinement de la neutralité axiologique survive à un examen attentif. On pourra se demander si cette neutralité n'a de neutralité que de nom. De plus, on trouve des arguments contre chacune des restrictions : la phase dite « proprement épistémique » ne semble pas si « propre » que cela compte tenu du choix du cadre conceptuel et du problème de la sous-détermination ; ensuite, même si on accepte la distinction entre valeurs constitutives et contextuelles (ce qui n'est pas nécessaire), il ne va pas de soi que les experts doivent et même puissent se limiter aux valeurs constitutives ; finalement, les influences implicites ne sont pas nécessairement bénignes, surtout si la même influence agit dans un grand nombre de recherches (p. ex. : un biais masculiniste dans l'étude des comportements humains).

Restreindre les décisions des experts

La deuxième réaction contre le recours aux valeurs est que les arguments favorables à l'usage légitime des valeurs ne délimitent pas de façon appropriée le travail de l'expert. Si on maintenait l'expert strictement à l'intérieur de ce qui constitue son territoire

d'action légitime, l'irruption dans son travail de valeurs indésirables pourrait être jugulée ou contrôlée. Trois types de contrôle sont envisagés.

Premièrement, on peut accepter que des valeurs non cognitives influencent le choix de la question de recherche, de la sélection des méthodes et de l'utilisation des résultats, sans pour autant conclure que l'expert doit être laissé à lui-même pour faire ces choix. Selon cet argument, il faudrait transférer à autrui le pouvoir de décision. Ce transfert est déjà commun en ce qui concerne les méthodes de recherche : le chercheur doit respecter les règles d'un comité d'éthique qui lui-même se fonde sur des valeurs largement admises. Concernant les questions de recherche, les organismes subventionnaires peuvent exercer une pression plus ou moins forte pour diriger la recherche vers des priorités sociétales. Enfin, l'utilisation des résultats par le chercheur peut aussi être contrainte de diverses manières.

Deuxièmement, les partisans d'une neutralité axiologique raffinée rejettent une prémisse de l'argument du risque inductif : il ne reviendrait pas aux experts d'accepter ou de rejeter des hypothèses. Ces derniers devraient plutôt communiquer les incertitudes en termes probabilistes, affirmant, par exemple, que « nous sommes certains à 95 % que les changements climatiques sont de nature anthropique ». Cette manière de communiquer éliminerait le besoin pour l'expert de faire une évaluation morale des risques.

Dans la même veine, certains avancent que les experts ne devraient pas accepter ou rejeter des hypothèses en fonction de leurs conséquences sociétales, tout simplement parce qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes ces conséquences. En effet, il ne suffirait pas pour l'expert d'évaluer uniquement les conséquences d'une hypothèse sur les décideurs proches de lui, et il lui est virtuellement impossible de le faire pour les décideurs plus distants. Comme à l'impossible, nul n'est tenu, les experts ne devraient donc pas faire le calcul présupposé par l'argument du risque inductif.

Troisièmement, une forme raffinée de la neutralité axiologique pourrait être envisagée pour les cas, potentiellement atypiques, où les conséquences sociétales d'une décision d'experts sont en fait suffisamment prévisibles. Le principe ici serait que l'expert prenne ses décisions à la lumière non pas de ses propres valeurs, mais de celles de la société dans son ensemble. Il s'agirait d'un cas de « neutralité » dans l'esprit de Max Weber, c'est-à-dire de non-imposition par l'expert de ses valeurs. Il y a sûrement diverses façons de traduire cette proposition dans la pratique. On peut penser au cas des banques centrales et des autres organes de régulation (p. ex. : l'Agence canadienne d'inspection des aliments) qui se voient confier un mandat avec des objectifs relativement précis. Ces organisations expertes agissent en fonction de valeurs, mais ces valeurs leur viennent, selon cet argument, d'objectifs prédéterminés par des représentants élus.

Là encore, tous ces arguments en faveur de la neutralité axiologique raffinée ne font pas consensus. D'abord, l'imposition systématique à l'expert des questions de recherche et des méthodes à utiliser met à mal l'autonomie intellectuelle des scientifiques. Si les profanes en venaient à déterminer complètement les orientations de recherche, on pourrait craindre que des pistes de recherche pertinentes (p. ex. : en recherche fondamentale) ne soient abandonnées à cause d'une mauvaise estimation de leur potentiel. En second lieu, l'impératif de toujours quantifier l'incertitude ne semble pas prendre au sérieux la division du travail épistémique de notre système d'expertise : alors qu'on demande à l'expert de vulgariser sa science pour réduire la charge cognitive des décideurs, il faudrait exiger de lui une mise en forme probabiliste qui accroîtrait cette charge. Finalement, l'idée générale que l'expert devrait utiliser, si nécessaire, les valeurs « fournies par la société » est généralement attrayante, mais se bute à de sérieuses difficultés. Est-ce que l'expert qui vit dans une société intolérante devrait néanmoins respecter cet impératif, quitte à se rendre complice

d'un système oppressif? Même dans le cas de sociétés vertueuses, pouvons-nous sérieusement maintenir que les « valeurs de la société » sont assez claires et précises pour guider l'action de l'expert de façon précise et sans flou interprétatif?

Des choix collectifs plutôt qu'individuels

Ceux qui veulent limiter l'extension des usages légitimes des valeurs ont une dernière réponse à leur portée: il faut faire une distinction entre les valeurs que soutient un expert en particulier et les valeurs qui s'affirment par les normes propres aux communautés d'experts (et possiblement à la communauté scientifique en général). Ce que l'idéal de neutralité pourrait exiger est que les valeurs influençant le travail d'expertise ne soient pas à la discrétion de l'expert individuel. Celui-ci ne devrait pas être libre d'influer sur le processus en fonction de ses propres intérêts. Il devrait plutôt être guidé uniquement par les normes de sa communauté.

Un exemple peut aider à voir la distinction. Le seuil de signification à utiliser dans les tests d'hypothèse en statistique fait l'objet de normes dans les champs de recherche: un seuil de 0,05 ou de 0,01 signifie que lorsque l'hypothèse nulle est vraie, on est prêt à accepter l'erreur de la rejeter avec une probabilité de 5 % ou de 1 % respectivement. Ce seuil encode l'attitude du chercheur par rapport au risque inductif: le choix d'un seuil plus strict signifie que l'on souhaite plus ardemment éviter de commettre cette erreur. Si cette erreur correspond, par exemple, à donner son aval à la commercialisation d'un produit qui est en fait toxique, la valeur morale de la protection du public justifiera un seuil particulièrement strict. Or, ce seuil n'est pas à la discrétion du chercheur individuel ou d'une seule équipe de chercheurs.

Bien d'autres moments du processus d'expertise sont régis par des normes disciplinaires souvent implicites: le choix des cadres conceptuel et théorique, la sélection des méthodes expérimentales, la façon d'obtenir une accréditation de ses résultats (comme

par une publication évaluée par les pairs) avant de faire un usage public de ceux-ci, et le degré de retenue dans la publicisation de sa recherche sur des sujets controversés. L'idéal de neutralité raffinée demanderait simplement que ces normes soient plus claires, plus exhaustives, mieux suivies et davantage défendues.

Il y a un avantage purement épistémique à avoir ces normes : elles favorisent un effort coordonné des chercheurs d'une discipline en diminuant les sources d'incompréhension mutuelle. Il y a aussi un avantage pour la légitimité des sciences comme institutions sociales : les normes, une fois explicitées, peuvent être présentées et expliquées au public. Les sciences apparaissent ainsi comme des institutions « bien ordonnées » (Kitcher, 2010) où le jeu des intérêts est contrôlé et les jeux de pouvoir mieux compris. Elles peuvent aussi être appelées à se transformer sous le coup de critiques externes (p. ex. : à propos du traitement des animaux de laboratoire). Toutefois, elles garderaient un degré d'autogestion élevé comparativement à la position présentée précédemment selon laquelle « la société » dicterait directement les valeurs à suivre.

Pour que la communication des communautés scientifiques avec le public favorise la confiance envers les experts, une métanorme est nécessaire (mais probablement pas suffisante) : celle de la transparence quant aux déterminants du processus de recherche et d'expertise. Cette transparence doit s'appliquer à deux niveaux. Premièrement, les chercheurs doivent dans leurs travaux et interventions faire une utilisation explicite des normes auxquelles ils sont assujettis. Par exemple, ils doivent faire part, comme le veulent les standards scientifiques aujourd'hui, des conflits d'intérêts dans lesquels ils pourraient se trouver. Deuxièmement, les institutions scientifiques doivent faire un effort de publicisation des normes pour que des non-initiés puissent les comprendre et, potentiellement, les remettre en question.

La métanorme de transparence a fait beaucoup de chemin dans les dernières décennies. Il faut toutefois reconnaître que les normes en place dans les communautés scientifiques ne sont pas suffisamment exhaustives pour gouverner intégralement le processus d'expertise. L'individualité des experts n'est pas complètement inopérante. On est de plus en droit de se demander si les normes scientifiques pourraient atteindre cette exhaustivité et même si cela serait souhaitable. Un processus d'expertise complètement bouloigné par des normes n'aurait probablement pas la flexibilité et la créativité qui ont caractérisé la dynamique scientifique moderne.

* * *

Au terme de cette exploration du débat sur la frontière entre usages légitimes et illégitimes des valeurs dans les processus d'expertise, nous souhaitons tirer deux conclusions générales.

Premièrement, l'idéal de neutralité axiologique ne peut être plausible qu'à condition de faire des concessions sur la rigidité de cette « neutralité ». Certaines concessions sont largement admises. D'abord, on doit reconnaître les usages légitimes des valeurs épistémiques et cognitives. Ensuite, il faut accepter que des valeurs contextuelles (sociales et politiques) influencent et doivent influencer certaines phases du processus d'expertise : choix du sujet, contraintes éthiques sur les méthodes, utilisation des résultats.

Deuxièmement, un type de réponse prometteuse pour les cas difficiles passe par une distinction plus claire entre ce que l'on peut laisser à la discrétion de l'expert individuel et ce qui doit faire l'objet de normes que l'expert se doit de respecter. Cette distinction peut nous aider dans le choix du cadre conceptuel, la gestion du risque inductif et, plus généralement, la prise de décision en contexte de sous-détermination. Dans chacune de ces opérations,

en effet, il semble problématique de laisser une large place à l'arbitraire de l'expert. On peut donc demander que les normes viennent de la société dans son ensemble ou des communautés scientifiques en particulier, et ce, dans une perspective d'intégration démocratique de valeurs légitimes en science (Intemann, 2015). Cette réponse demeure cependant incomplète, puisqu'il reste à préciser la teneur des processus démocratiques à mettre en place et la dose d'autonomie accordée aux parties (individu, communauté d'experts, société).

L'état de la discussion sur les usages légitimes des valeurs dans les processus d'expertise indique donc l'importance d'une réflexion systématique portant sur la coordination entre l'individu expert, la communauté d'experts et la société dans son ensemble.



- Biddle, Justin (2013). « State of the Field: Transient Underdetermination and Values in Science », *Studies in History and Philosophy of Science Part A*, 44(1), 124-133.
- Douglas, Heather (2009). *Science, Policy, and the Value-free Ideal*. Pittsburgh : University of Pittsburgh Press.
- Intemann, Kristen (2015). « Distinguishing between Legitimate and Illegitimate Values in Climate Modeling », *European Journal for Philosophy of Science*, 5(2), 217-232.
- Kitcher, Philip (2010). *Science, vérité et démocratie*, traduction de Stéphanie Ruphy. Paris : Presses universitaires de France.
- Kuhn, Thomas S. (1977). « Objectivity, Value Judgment, and Theory Choice », dans *The Essential Tension : Selected Studies in Scientific Tradition and Change*. Chicago : Chicago University Press.
- Oreskes, Naomi et Erik M. Conway (2010). *Merchants of Doubt : How a Handful of Scientists Obscured the Truth on Issues from Tobacco Smoke to Global Warming*. New York : Bloomsbury Press.
- Rudner, Richard (1953). « The Scientist Qua Scientist Makes Value Judgments », *Philosophy of Science*, 20(1), 16.
- Steel, Daniel (2010). « Epistemic Values and the Argument from Inductive Risk », *Philosophy of Science*, 77(1), 14-34.

13 Expertise et biais cognitifs : quels pièges de l'esprit guettent l'expert ?

Gilles Beauchamp et Jean-François Dubé

Commençons par un petit problème visant à illustrer notre propos. Donnez la première réponse qui vous vient à l'esprit :

1. Une batte et une balle coûtent ensemble 1,10 \$.
2. La batte coûte 1 \$ de plus que la balle.
3. Combien coûte la balle ?

Il y a de fortes chances que votre première réponse soit 10 ¢. Pourtant, bien que celle-ci semble intuitive pour plusieurs, elle est fausse. La bonne réponse est 5 ¢, et nous vous laissons en faire la preuve en guise d'exercice.

Si vous avez répondu 10 ¢, il ne faut pas vous inquiéter, environ 80 % des universitaires testés par Daniel Kahneman tombent aussi dans le panneau ; il s'agit du résultat d'un phénomène bien documenté que l'on appelle un *biais cognitif*. Un biais cognitif est une erreur de raisonnement, mais ce ne sont pas toutes les erreurs qui constituent des biais. La définition qu'en donne Kahneman est actuellement la plus répandue : un biais est une erreur *systématique* de raisonnement qui provient d'heuristiques simplifiant la réalité. Les humains possèdent des stratégies communes de raisonnement (les heuristiques) leur permettant de faire face à leur environnement. Toutefois, ces stratégies ne sont pas parfaites :

pour certains types de problèmes, elles mènent la plupart du temps à l'erreur – c'est cette insuffisance systématique que l'on appelle un biais cognitif. Or, selon certains chercheurs, et c'est ce qu'il y a de plus déroutant, ces biais sont présents à différents degrés chez *tous* les humains.

Si tous les humains présentent des biais cognitifs et que les experts sont des humains (ce qui est le cas!), alors que penser de leurs jugements? Il n'est pas raisonnable de poser comme condition de l'expertise une capacité de jugement exempte d'erreurs. L'expert, dans son champ de compétence, doit pouvoir décrire le monde nettement mieux que le profane, mais il reste que le monde possède une part de contingence qui ne peut être prévue ni contrôlée. Par contre, il semble tout à fait raisonnable d'exiger du jugement de l'expert qu'il ne soit pas *systématiquement erroné*, c'est-à-dire biaisé. Nous dresserons ici un panorama des réflexions sur cette question. Après un survol de la littérature sur les biais cognitifs des experts, nous explorerons certains contextes de décision et présenterons certaines propositions destinées à améliorer la qualité des jugements selon le contexte.

Issue principalement de la psychologie expérimentale et de l'épistémologie appliquée, la littérature couverte ici se limite aux biais cognitifs et individuels des experts, à l'exclusion, donc, des biais de groupe, d'une partie de la littérature en neurologie, en neuropsychologie et en sociologie, des biais idéologiques – plutôt liés à la question de l'usage illégitime de valeurs à certains moments de la pratique scientifique (voir à ce sujet le chapitre de Claveau et Voisard) – et, finalement, pour une raison d'espace, des biais affectifs, malgré les liens qu'ils peuvent avoir avec la cognition.

Les biais cognitifs compromettent-ils le jugement des experts?

Comment est-il possible que des gens intelligents et hautement instruits prennent parfois de mauvaises décisions? Longtemps, le

seul « coupable » désigné fut l'émotivité. Si l'influence des émotions n'est pas à rejeter, le modèle dominant actuellement en sciences cognitives quant à la prise de décision, celui des théories à processus duaux (TPD), s'intéresse plutôt aux processus de notre raisonnement. Selon ce modèle, l'esprit humain comporte deux types de processus : les processus de type 1 qui sont rapides, peu coûteux en énergie et intuitifs, et les processus de type 2 qui sont lents, coûteux en énergie et qui demandent une réflexion analytique. Votre réponse intuitive à la question ouvrant le chapitre était probablement le résultat d'un processus de type 1 tandis que l'exercice d'en faire la preuve, si vous l'avez faite, était plutôt de type 2.

De cela, s'ensuit-il que, pour éviter les biais cognitifs, il suffit de prendre toutes nos décisions grâce à des processus de type 2 ? Ce n'est pas si simple, car les décisions prises avec les processus de type 1 ne sont pas synonymes de décisions biaisées, bien au contraire ! En fait, la majorité de nos décisions quotidiennes passent par ce type de processus sans que notre vie en soit perturbée. Se lever, prendre un petit déjeuner et se brosser les dents avant d'aller travailler ne sont pas des décisions demandant une réflexion intense. Ce sont plutôt des décisions prises rapidement et intuitivement qui sont de type 1. En vérité, il est tout simplement impossible que chacune de nos décisions soit le résultat d'un processus conscient et analytique de type 2, et ce, parce que la capacité cognitive d'un individu est toujours limitée.

On appelle cette limitation cognitive qui nous empêche de constamment utiliser des processus de type 2 la rationalité limitée. Ce concept, qu'a proposé le polymathe Herbert Simon, stipule qu'il est le plus souvent impossible d'optimiser un processus de décision à cause des limites biologiques de notre système cognitif face à un environnement complexe. À strictement parler, une décision optimalement rationnelle demanderait de prendre en compte tous les facteurs relatifs à celle-ci, mais la plupart du temps, notre mémoire, notre capacité d'inférence ou notre attention ne

le permettent pas. Au cours du temps, l'humain a donc développé des stratégies devant lui permettre malgré tout de décider : les heuristiques¹.

Dès lors, les processus de type 1 et 2 ainsi que la rationalité limitée constituent un cadre utile à notre réflexion quant à l'examen de la valeur du jugement de l'expert.

L'expert est biaisé, fiez-vous aux algorithmes

Pour plusieurs chercheurs, les biais existent aussi bien chez les profanes que chez les experts. Depuis les années 1970, Kahneman élabore une approche, maintenant reconnue, différente du modèle classique de la décision rationnelle. Selon ce modèle, l'humain décide grâce à un processus d'optimisation visant à calculer la valeur des différentes possibilités entre lesquelles il doit choisir. Compte tenu de la rationalité limitée, cela est impossible, car l'humain n'a souvent pas la capacité cognitive nécessaire à ce processus. Par conséquent, lorsqu'un individu prend une décision, il est plus juste de dire qu'il utilise des heuristiques. Et bien que ces stratégies permettent à l'humain de survivre dans un monde complexe malgré ses ressources limitées, elles mènent parfois à des erreurs systématiques.

Marqués par les travaux de Paul E. Meehl, qui présentent de nombreuses situations empiriquement observées pour lesquelles une prédiction clinique d'un expert est moins précise que celle obtenue par une règle de prédiction statistique, Kahneman et son collègue Tversky (1974) ont mené des expériences sur les heuristiques. De leurs travaux est née l'approche «heuristique et biais» (HB) dont l'objectif est de recenser les heuristiques communes à tous les humains et qui produisent des biais cognitifs relative-

1. Dans cette littérature, la définition d'«heuristique» diffère de la définition généralement admise comme *méthode heuristique* qui est associée à une démarche réflexive ou analytique. Ici, «heuristique» doit plutôt être compris en termes computationnels et fait référence à une règle de décision rapide de type 1.

ment à certaines questions. Voici quelques exemples de biais qui peuvent toucher tous les humains, mais auxquels les experts sont plus sensibles à cause de la nature de leur travail :

- L'excès de confiance : tendance d'un individu à surestimer sa capacité réelle. Chez les experts, ce biais émerge lorsque leur confiance croît plus rapidement que leur expertise réelle et les mène à se sentir sûrs de leurs jugements. Un sentiment de confiance n'est simplement pas un bon indicateur de validité d'un jugement.
- Le biais rétrospectif : évaluation rétrospective laissant croire qu'un événement passé était inévitable et donc prédictible. Lorsque le résultat de quelque chose devient connu, plusieurs auront tendance à surestimer la probabilité d'occurrence qu'ils avaient accordée à l'événement avant qu'il n'arrive (en disant par exemple : « Je le savais depuis le début ! »). Ce biais est particulièrement présent chez les analystes politiques.
- Le biais de confirmation : action d'un individu qui cherche de manière préférentielle des preuves appuyant son jugement, en évitant la confrontation. Chez l'expert, ce biais peut se traduire par des efforts pour confirmer une intuition initiale sans considérer d'autres options. Ce biais est étroitement lié à celui du double standard d'évaluation pour lequel un expert accepte sans les contester des preuves appuyant son jugement, mais n'hésite pas à soulever la moindre erreur potentielle de méthodologie des preuves qui le contrarient.
- La négligence du taux de base : il ne semble pas intuitif pour la plupart des individus de respecter les règles formelles de la théorie des probabilités (par exemple, l'importance de prendre en compte le taux de base). Ce qu'il faut en retenir, c'est que bien souvent, l'expert ne possède pas, malgré sa formation, un bon jugement « intuitif » des statistiques.

Ces biais découlent pour l'essentiel de processus de type 1 (rapides, intuitifs, peu coûteux en énergie). Par conséquent, l'expert qui utilise l'intuition pour prendre une décision court le risque de commettre ces erreurs. De plus, même lorsque l'expert réfléchit de manière lente et consciente, il se peut qu'il soit trompé par des heuristiques agissant subtilement à certains moments de sa

réflexion, l'exposant ainsi constamment aux biais cognitifs. C'est pourquoi les tenants du programme HB préfèrent accorder leur confiance à des résultats obtenus sur la base de prédictions statistiques plutôt qu'à partir d'une évaluation « subjective » d'expert. En d'autres mots, un *bon* jugement devrait être le fait d'un usage strict de théories formelles tirées de la logique et des probabilités.

Malgré tout, est-il vraiment possible et souhaitable en toute circonstance d'adopter une approche favorisant le rejet de l'expert au profit de l'algorithme ?

Dans l'urgence, priorité à l'algorithme ou au pompier ?

Le feu fait rage dans une petite maison de banlieue, un capitaine mène son équipe à l'intérieur du bâtiment. En entrant dans la cuisine, ce dernier sent que quelque chose ne va pas. Avant même de réfléchir plus longuement, il ordonne à ses hommes d'évacuer l'endroit immédiatement. À peine sortie, l'équipe entend s'effondrer le plancher sur lequel elle était l'instant d'avant. Le chef ne sait pas expliquer la raison de son ordre, il n'a fait que suivre son intuition.

Cette histoire est tirée d'une étude célèbre du psychologue Gary Klein, fondateur de l'approche de la prise de décision naturaliste (PDN). Depuis les années 1980, Klein observe sur le terrain des spécialistes de la gestion de crise (pompiers, militaires, infirmiers, etc.). Son verdict est clair et empiriquement appuyé : les biais cognitifs existent chez le profane, mais l'expérience réduit voire annule ceux-ci chez le spécialiste lorsqu'il agit dans son domaine de compétence. Il ajoute qu'en situation d'urgence, l'intuition est un élément central de la prise de décision et que tenter de forcer les spécialistes à n'utiliser que les processus de type 2 réduirait leur efficacité.

La PDN critique l'approche HB quant à sa façon de qualifier l'expertise. Rappelez-vous l'expérience de la batte et de la balle évoquée dans l'introduction, typique de l'approche HB. La tâche

proposée en est une que peu d'entre nous doivent accomplir au quotidien et dont la réponse s'obtient par un calcul algébrique. Dans ce cas, la bonne réponse provient d'une théorie formelle, et l'on s'attend à ce qu'un jugement d'expert fasse usage de ce genre d'outil afin d'éviter un risque de biais cognitif. Par contre, la PDN fait remarquer que le critère pour qualifier une décision de *bonne* pour le pompier est plutôt le succès ou l'échec dans l'atteinte d'un objectif (par exemple, sauver des vies) dans un contexte réel et que l'expert connaît bien. Avant de parler de biais, il est donc important de sonder le contexte de la prise de décision.

Un autre psychologue, Gerd Gigerenzer, arrive à la même conclusion par ses recherches portant sur les heuristiques qu'a développées l'espèce humaine au cours de son évolution, et devant lui permettre de prendre de bonnes décisions face à la complexité du monde malgré sa rationalité limitée. Gigerenzer et son collègue Todd (2003) nomment cette approche la rationalité écologique. Cette idée transforme complètement la notion d'erreur de jugement et critique la définition qu'en donne le programme HB. Comme dans le cas de Klein, ce qui permet de qualifier un jugement n'est pas seulement le respect des règles formelles de la logique ou des statistiques, mais plutôt l'atteinte ou non d'un objectif propre à un contexte.

Outre qu'il remet en question la notion de biais, Gigerenzer démontre empiriquement qu'en formulant différemment certains problèmes pour lesquels Kahneman et Tversky observent des biais cognitifs, il est possible d'éliminer ceux-ci. En termes simples, on pourrait dire que la faute du programme HB est de présenter des questions à résoudre dans une forme qui ne convient pas au jugement « naturel » de l'humain et d'attribuer la faute au raisonnement, alors qu'il aurait plutôt fallu pointer du doigt la forme du problème elle-même.

Au fond, Gigerenzer pose la question de la rationalité en refusant d'en lier la définition aux seules théories formelles, comme

la logique formelle ou les règles du calcul des probabilités. Que retenir de son apport pour notre questionnement sur l'expertise ? Qu'une définition étroite de la décision rationnelle est à proscrire, et que qualifier un *bon* jugement demande de prendre en compte plusieurs aspects, dont le contexte.

Le cœur du problème se précise donc, grâce à l'opposition entre ces deux approches : le jugement de l'expert doit-il n'être que le fruit de processus de type 2 encadrés par des théories formelles, ou doit-il au contraire faire advenir des processus de type 1, moyennant certaines conditions ? Afin de répondre, revenons à Klein et voyons comment il définit l'intuition de l'expert en tant que reconnaissance, un autre concept de Simon. D'abord, il affirme qu'il ne s'agit pas de quelque chose d'inné. Autrement dit, le chef pompier n'a pas un mystérieux « sixième sens » : son intuition est plutôt une capacité à reconnaître certaines situations sans le savoir consciemment. C'est ce que nous appellerons dans la section suivante « l'intuition d'expérience » : grâce à l'expérience, l'individu acquiert une connaissance de son domaine, à la manière du joueur d'échecs professionnel. Face à l'adversaire, le joueur ne calcule pas toutes les possibilités de jeu, de toute façon sa rationalité limitée l'en empêche. Toutefois, grâce à ses nombreuses expériences, il apprend à reconnaître les voies vers la victoire. En d'autres termes, suivant un usage intensif des processus de type 2 (réflexion consciente) appliqués à de nombreuses expériences, ceux-ci finissent par être « assimilés » en des processus de type 1 (rapides et intuitifs). Par conséquent, l'intuition peut se développer et devenir un appui fiable au jugement de l'expert.

Cela ne veut pas dire que l'expert ne commettra pas d'erreurs, mais que celles-ci sont plus souvent le fait d'un manque d'information ou d'expérience que de biais cognitifs. La PDN ne rejette pas la pensée analytique en affirmant que notre intuition a un pouvoir supérieur : elle reconnaît entre autres l'utilité des processus de type 2 quant aux tâches qui ne nous sont pas familières.

Mais à l'inverse du programme HB, la PDN ne croit pas que le recours systématique à des règles de prédiction statistique soit le meilleur moyen d'améliorer le jugement de l'expert. Au contraire, l'automatisation des décisions risque de réduire les situations où l'expert doit utiliser des processus de type 2, l'empêchant ainsi de développer son intuition en tant que reconnaissance.

Voir le problème sous un autre angle : le gist et le verbatim

Depuis plus d'une quarantaine d'années, l'ordinateur sert de métaphore de l'esprit humain pour en comprendre le fonctionnement. C'est cette conception de l'esprit qui est derrière la notion de rationalité limitée : un ordinateur reçoit de l'information précise dans un ordre sériel et s'il manque de mémoire ou de ressources, il ne peut pas la traiter. Or, selon Valery Reyna et Charles Brainerd, développeurs de la théorie de la représentation floue ou TRF (*Fuzzy-Trace Theory*), le cerveau ne fonctionne pas comme un ordinateur. Le traitement de l'information se fait plutôt de façon floue et a comme élément central le sens. Le sens de l'information n'est pas nécessairement littéral et peut être au second degré, ce qu'un ordinateur ne peut pas saisir. La TRF est aussi une théorie à processus duaux, mais elle n'est pas une compétitrice directe du modèle des processus de types 1 et 2. Elle se veut plutôt une théorie englobante pour rendre compte, mieux que l'approche HB, d'un volume important de données expérimentales.

La TRF reconnaît l'existence empirique des biais évoqués dans l'approche HB, mais affirme que l'explication des mécanismes sous-tendant ces processus est inadéquate. En réalité, il est nécessaire, selon la TRF, de distinguer entre deux modes de représentation : le *gist*² et le *verbatim*. Le *gist* et le *verbatim* sont les extrêmes d'un

2. Afin d'éviter d'introduire un nouveau terme technique, nous utilisons ici le terme anglais *gist*, qui fait référence en français à l'« essentiel » ou au « sens profond de l'information » (*bottom-line meaning*).

continuum sur lequel se positionne chaque représentation, et le cerveau enregistre en parallèle diverses représentations d'une même situation. Une représentation verbatim contient les détails de l'information de surface, la structure exacte des mots, les chiffres, etc. Il s'agit d'une représentation détaillée dont il est possible de faire l'analyse; par contre, la rétention du verbatim par la mémoire n'est pas très bonne et se détériore avec l'âge. Une représentation gist est, quant à elle, floue, qualitative, intuitionniste, et capture le sens profond de l'information. Il s'agit d'une «interprétation subjective de l'information fondée sur les émotions, l'éducation, la culture, l'expérience, la vision du monde et le niveau de développement» (Reyna 2008 : 850-851 ; notre traduction).

Contrairement à l'approche HB, la TRF considère le mode intuitif, le gist, comme avancé et supérieur, puisqu'il implique le sens. Dans le processus développemental, le gist prend de plus en plus de place. Par conséquent, la plupart des adultes s'y fient pour prendre des décisions, et les experts sont en tête de liste quant à son utilisation. Selon la TRF, les experts atteignent de meilleurs résultats en traitant moins d'information; se fier au gist permet une constance dans la prise de décision dans des situations semblables, mais différentes en surface.

Qu'en est-il donc des biais cognitifs ? Les experts sont-ils biaisés ? Oui. Le paradoxe est que le même gist qui permet aux experts de prendre de meilleures décisions les rend aussi très sensibles, entre autres, aux biais de formulation (*framing effect*) caractérisés par le fait qu'un individu donne des réponses différentes à une même question en fonction de sa formulation.

La TRF reconnaît les données expérimentales sur les biais, mais offre une explication différente des processus à l'œuvre; il ne s'agit pas du raccourci des processus de type 1 ni de l'échec de ceux du type 2. En ce qui concerne les biais liés aux probabilités (comme dans le cas de la négligence du taux de base), il s'agit d'une disposition à l'erreur qui demeure robuste malgré le déve-

loppement de l'expertise. Les recherches de Reyna montrent ainsi que le cardiologue n'est pas meilleur en probabilité que l'étudiant en médecine. En fait, les classes qui se chevauchent et les ratios de ratios (par exemple, 23 % de 80 %) créent de la confusion chez l'expert comme chez le profane, et occasionnent de l'interférence dans le processus cognitif.

Ainsi, il apparaît évident qu'il est impossible de donner une réponse simple et bien fondée à la question : « Les experts sont-ils biaisés ? » Il est beaucoup trop radical d'affirmer que *tous* les jugements d'expert sont *toujours* biaisés (ou l'inverse). Premièrement, parce que l'expert peut prendre différents types de décisions (intuitives, issues d'une réflexion analytique, fondée sur une règle de prédiction statistique, etc.). Ensuite, il semble que le contexte dans lequel la décision est prise fait peser des contraintes sur le type de décision possible.

Contexte, type de tâche et jugement

Après des années de débat, Kahneman et Klein (2009) ont décidé de s'associer afin de réfléchir à l'intuition de l'expert. Ils se sont accordés sur deux points cruciaux : premièrement, il existe des situations où les experts sont exposés aux biais cognitifs et, deuxièmement, ces situations sont liées au fait qu'il existe deux formes d'intuitions dans les processus de type 1.

Lorsque l'expert utilise des processus intuitifs pour juger d'une situation, il a accès soit à l'intuition comme résultat de l'expérience, que l'on peut appeler l'intuition d'expérience (*skilled intuition*), soit à l'intuition comme résultat d'heuristiques simplifiant la réalité. La première forme renvoie à la performance du chef pompier et la seconde aux biais cognitifs. Suffit-il donc de suivre l'intuition provenant de l'expérience ? En vérité, il est impossible de « ressentir » la distinction entre ces deux sources, et

le sentiment de confiance par rapport à un jugement n'est pas un indicateur fiable de la provenance de l'intuition.

Néanmoins, il existe des conditions au développement de l'intuition d'expérience qui sont liées au contexte et au type de tâche à accomplir. On peut distinguer deux types de situations: celles où le jugement intuitif de l'expert devient fiable à certaines conditions, et celles qui ne se prêtent pas spontanément au perfectionnement du jugement intuitif, mais où il est quand même possible d'obtenir un jugement d'expert fiable à certaines conditions, qui sont propres à ce deuxième type de situations.

Les conditions du jugement intuitif de l'expert

Deux conditions liées au contexte sont nécessaires au développement de l'intuition d'expérience, selon Klein et Kahneman.

Premièrement, l'environnement doit fournir des signaux valides sur la situation, c'est-à-dire des signaux permettant de saisir la structure causale et statistique du contexte en question. Le développement de l'intuition d'expérience dépend de la régularité des signaux fournis par l'environnement. Par exemple, si A cause B et que l'événement survient assez fréquemment, l'agent pourra reconnaître le lien causal et s'attendre à voir B en présence de A. Ainsi, la structure causale d'un environnement permet d'en évaluer la prédictibilité.

Deuxièmement, il faut que l'expert ait suffisamment d'occasions de perfectionner cette capacité: développer l'intuition d'expérience prend du temps. On estime qu'un maître aux échecs doit consacrer près de 10 000 heures au jeu pour atteindre ce niveau. C'est aussi pour cela que le capitaine des pompiers prendra probablement *plus souvent* de meilleures décisions que le jeune pompier, car il possède plus d'expérience. Cette deuxième condition dépend néanmoins de la première, c'est-à-dire que même en passant beaucoup de temps dans un environnement, si celui-ci

n'envoie pas de signaux valides, il est impossible de développer une intuition d'expérience.

Les cardiologues sont de bons exemples de spécialistes qui travaillent dans un environnement à haute validité duquel il est possible d'apprendre. Un environnement riche en signaux valides et une expérience suffisante dans cet environnement leur permettent d'y développer un excellent jugement intuitif. Par contre, dans les expériences menées par Reyna, malgré une discrimination très efficace et précise des patients devant être admis à l'urgence (jugement intuitif découlant d'expériences réelles), ces mêmes cardiologues montrent des biais lorsqu'on leur demande d'évaluer des probabilités disjonctives, c'est-à-dire la probabilité d'avoir une maladie « x » *ou* une maladie « y ».

Alors que Klein et Kahneman mettent l'accent sur les conditions de développement de l'intuition d'expérience liées au contexte, la TRF, de son côté, nous informe quant aux types de tâches que les individus, étant donné le fonctionnement même de la cognition, ne sont pas en mesure de faire intuitivement. Les jugements de probabilités, l'évaluation du risque, les probabilités conditionnelles et plusieurs autres tâches cognitives qui demandent l'application de théories formelles sont cognitivement difficiles, et ce, peu importe l'environnement et les possibilités d'apprentissage. Selon la TRF, le cerveau fonctionne de plus en plus intuitivement en se développant. C'est ainsi que l'adulte (et encore plus l'expert) se fie de manière préférentielle aux représentations « gist » de l'information. Le cerveau est un travailleur de sens, et il est difficile de tirer un sens des théories formelles. Donc, malgré le développement de l'expertise devant mener à de meilleures décisions intuitives, les biais relatifs aux probabilités perdurent tout au long du développement humain : on ne peut simplement pas formuler intuitivement des calculs de probabilités exacts.

Il existe néanmoins des stratégies pour rendre intelligibles les théories formelles et ainsi éviter les biais qui y sont associés.

Par exemple, représenter les probabilités dans un diagramme de Venn permet de représenter l'information en gist. Dès lors, si l'expert parvient à donner un sens aux théories formelles, les risques que son jugement soit biaisé réduiront grandement. Pour cela, il faut reconnaître les forces et les limites du cerveau humain, afin d'apprendre à présenter l'information dans un format plus susceptible d'avoir du sens.

Ainsi, lorsqu'il est question d'évaluer la fiabilité d'un jugement intuitif, l'individu doit prêter attention à au moins trois conditions nécessaires au développement et à l'exercice de l'intuition d'expérience: il doit y avoir présence de signaux valides dans l'environnement, l'individu doit avoir eu des contacts répétés (plusieurs expériences) avec ces signaux afin d'apprendre à les reconnaître, et l'individu doit pouvoir tirer un sens de la tâche liée au jugement.

Stratégies pour un bon jugement non intuitif

Récapitulons: dans un contexte offrant des signaux valides, avec assez d'expérience, l'expert peut développer une intuition d'expertise quant à certaines tâches. Est-ce à dire qu'en dehors de cet espace, le jugement de l'expert ne sera jamais supérieur à ce que pourrait produire le hasard? Non, car si le jugement *intuitif* doit se limiter aux situations décrites ci-dessus, il semble que les jugements faisant correctement usage des processus de type 1 et 2 permettent d'élargir considérablement le nombre de situations dans lesquelles il est possible d'obtenir un jugement fiable de l'expert. Lorsque les conditions relatives aux intuitions d'expérience ne sont pas *toutes* réunies, il faut exiger du jugement qu'il ne s'appuie pas uniquement sur la première réponse venant à l'esprit. C'est donc dire que des processus du type 2, associés à la pensée analytique, doivent se mettre en action, et ce, d'une certaine manière. En effet, les processus de type 2 ne sont pas infaillibles, notamment parce qu'ils peuvent parfois être compromis par des processus de type 1 inconscients et rapides. C'est pourquoi la pensée analytique

favorable à un jugement (non intuitif) fiable doit se développer de manière à réduire les biais cognitifs agissant à notre insu.

Pour ce faire, voyons quelques stratégies possibles de réduction des biais selon les catégories de Croskerry *et al.* (2013) : l'éducation, le travail sur l'environnement, et le recours systématique à des procédures standards (*educational strategies; workplace strategies; forcing functions*).

Premièrement, les stratégies relatives à l'éducation visent à former l'individu à l'utilisation des outils de la logique et des probabilités et à le sensibiliser aux mécanismes de sa propre pensée. À cela s'ajoutent différentes approches visant à développer la reconnaissance de situations pour lesquelles il est nécessaire de découpler les processus de types 1 et 2. Toutefois, l'efficacité des stratégies relatives à l'éducation semble limitée pour trois raisons. D'abord, il y a la difficulté (pour l'expert ou le profane) de distinguer entre les intuitions liées à l'expérience et celles liées aux heuristiques simplifiant la réalité. Ensuite, les processus de type 1 sont rapides et le plus souvent inconscients ; ils peuvent intervenir à différents moments dans le processus de réflexion analytique, et en percevoir la présence représente un défi important. Finalement, la plupart des études empiriques montrent que les humains en général (experts comme profanes) ont une grande difficulté à appliquer, sans un appui externe, les théories formelles. Cela dit, les stratégies éducationnelles ne sont pas pour autant à rejeter et fonctionnent efficacement dans certains contextes.

Deuxièmement, un lot de stratégies vise à travailler sur l'environnement de la décision. En voici trois, particulièrement aptes à améliorer la performance de l'expert, que peut mettre en place l'individu ou son institution. La première stratégie est de structurer l'acquisition de données relatives au jugement. Pour faire face à un contexte complexe, il importe de mettre en place une stratégie rigoureuse de collecte de données dont l'objectif sera de capter les signaux valides de l'environnement en faisant notamment appel à

des moyens autres que la seule perception humaine. La deuxième stratégie est de travailler en groupe. Le processus discursif permet de regrouper l'apport de plusieurs points de vue et tempère les excès de confiance (Klein, 2009). À cette fin, Klein propose la technique du *premortem* dans laquelle un groupe d'experts se réunit et se projette par l'imagination dans un futur où le projet sur lequel ils travaillent actuellement a échoué. S'ensuit alors une discussion sur les raisons de l'échec, visant à générer une critique utile au projet en cours. Néanmoins, il importe de savoir que l'usage des groupes n'est pas une panacée, car il est aussi source de biais spécifiques (les biais de groupe) qui ne sont pas traités ici. La troisième stratégie consiste à responsabiliser les experts quant à leurs jugements. Philip E. Tetlock croit que l'on devrait garder un historique de la réalisation et de l'échec des prédictions des experts, qui conditionnerait leur réputation et leur crédibilité. À son avis, cette pression agirait positivement sur la fiabilité des jugements de l'expert.

Troisièmement, il est possible d'avoir recours à des procédures standards, telles que des listes de vérification ou l'automatisation d'une partie des jugements. Par exemple, il pourrait s'agir de mettre en place une procédure obligeant l'expert à suivre les conclusions d'une règle de prédiction statistique dont la robustesse est empiriquement démontrée. Ces stratégies pourraient se révéler particulièrement utiles dans des environnements aux signaux faiblement valides ou, au contraire, dans des environnements fortement prévisibles (à cause des effets de plafonnement de l'attention) (Kahneman et Klein, 2009).

Les stratégies présentées sont-elles empiriquement robustes ? C'est le cas pour certaines, comme le montrent notamment les recherches de Tetlock visant à recenser les méthodes et attitudes contribuant au bon jugement des experts politiques et à la qualité des prédictions dans un domaine aussi complexe que celui du politique. Ces découvertes ont été mises à l'épreuve lors d'un tour-

noi de prédiction organisé par l'*Intelligence Advanced Research Projects Activity*. Le *Good Judgment Project* (équipe de Tetlock et ses collègues) et quatre autres équipes participèrent à ce tournoi de quatre ans où, chaque jour, les équipes durent fournir des prédictions sur de nombreux sujets. Le *Good Judgment Project* fut si performant qu'après seulement deux ans, les quatre autres équipes furent disqualifiées.

Dans le cadre de ce projet, certaines personnes atteignirent des niveaux de précision vraiment étonnants dans leurs prédictions ; Tetlock et son collègue Gardner (2015) les appellent les « superprédicteurs » (*superforecasters*). Ceux-ci se distinguent par leur attitude et par l'usage rigoureux de certaines méthodes qui les rendent meilleurs que le hasard lorsqu'il est question de prédire le futur. Comme dans le cas des jugements intuitifs, il ne s'agit pas d'une capacité innée, mais plutôt du résultat de l'expérience et de la pratique informée. Il faut aussi que l'agent soit disposé à apprendre de ses erreurs. Les superprédicteurs accueillent les signaux de l'environnement et formulent leurs prédictions selon des manières qui favorisent un apprentissage permanent : ils font des prédictions précises et testables (il est impossible de vérifier une affirmation vague) afin d'en évaluer la précision, et, en cherchant les causes de leurs erreurs, ils apprennent de celles-ci.

Aussi, les superprédicteurs travaillent beaucoup avec les statistiques et les probabilités. Ils traduisent leur intuition (type 1) en probabilité et font ensuite un travail analytique sur ces données (type 2). Ils savent bien ajuster ces probabilités à de nouvelles informations (probabilités bayésiennes). Outre qu'ils maîtrisent ces outils, ce sont de bons psychologues intuitifs : conscients des biais cognitifs et émotionnels, ils sont humbles devant la complexité de la réalité et ils connaissent l'importance de ne pas rester cramponné aux premières intuitions. Les recherches de Tetlock montrent aussi qu'une équipe diversifiée peut être plus performante qu'un individu (même si les groupes ont leurs propres problèmes).

Les résultats de ce programme de recherche montrent empiriquement qu'il est possible de faire des prédictions dans un domaine aussi complexe que le politique. Cette compétence est le fruit d'un travail cognitif rigoureux, de l'utilisation d'outils statistiques et probabilistes et de plusieurs années d'apprentissage. En d'autres mots, malgré l'existence des biais cognitifs et de leur influence potentielle, il est possible pour des experts d'émettre des jugements fiables dans des situations pourtant défavorables au jugement intuitif, et ce, à l'aide d'outils dont font partie la pensée analytique, les théories formelles et les stratégies de réduction des biais cognitifs. Pour cela, il importe de bien savoir caractériser une situation afin d'évaluer si le jugement intuitif y est le bienvenu, ou s'il faut plutôt exiger un jugement qui serait le résultat d'un travail analytique.

* * *

Dans un monde du travail de plus en plus spécialisé, nous nous trouvons fréquemment dans des situations d'asymétrie épistémique où un expert nous fournit des conseils relativement à un domaine que nous connaissons peu (voir le chapitre de Bouchard et Montminy). De quels moyens le profane dispose-t-il dans de telles situations pour évaluer la crédibilité du jugement des experts? Nous croyons que la littérature présentée ici peut lui fournir des outils pertinents.

D'abord, connaissant les conditions relatives au jugement intuitif fiable, il peut évaluer si l'environnement dans lequel l'expert travaille envoie des signaux valides. Il peut ensuite se demander si le chercheur a eu suffisamment d'expérience pour apprendre à reconnaître intuitivement les structures causales d'un contexte. De plus, le profane doit s'intéresser aux tâches accomplies par l'expert afin d'y détecter les risques potentiels de biais cognitifs liés au type de tâche.

Ensuite, il ne lui faut pas perdre de vue qu'il est empiriquement démontré que des experts peuvent parfois juger d'une situation même lorsqu'elle présente un environnement envoyant peu de signaux valides. Le profane pourrait alors demander à l'expert s'il croit qu'il est face à ce genre d'environnement et si tel est le cas, s'il s'est donné la peine de mettre en place des moyens de réduction des biais grâce à des stratégies dont l'efficacité a été empiriquement démontrée. Ces stratégies comprennent, entre autres, l'éducation, un travail sur l'environnement ou un recours systématique à des procédures standards pour appuyer la cognition quant à certaines tâches.

Cette façon d'utiliser les concepts vus peut ressembler à une recette simple et universelle permettant de passer au crible un témoignage d'expert. Toutefois, il importe de rester prudent, car de nombreux autres facteurs sont à prendre en compte pour évaluer la crédibilité d'un témoignage (par exemple, la présence de valeurs dans le travail de l'expert). De plus, il ne faudrait pas se rendre coupable d'un double standard d'évaluation en cherchant systématiquement les biais cognitifs chez les experts qui ne partagent pas notre opinion ! En terminant, bien que de nombreuses recherches soient encore nécessaires à une meilleure compréhension de la cognition humaine, nous croyons que les notions présentées ici offrent dès maintenant, et de façon abordable pour tous, des outils permettant de détecter la présence des biais cognitifs dans les jugements. Nous espérons que la participation du profane dans cette évaluation pourra susciter un plus grand engagement citoyen ainsi qu'un meilleur dialogue entre expert et profane.



Croskerry, Pat, Geeta Singhal et Silvia Mamede (2013). « Cognitive Debiasing 2: Impediments to and Strategies for Change », *BMJ Quality & Safety*.

Gigerenzer, Gerd et Peter M. Todd (2003). *Simple Heuristics That Make Us Smart*. ABC Research Group. New York: Oxford University Press.

- Kahneman, Daniel (2011). *Thinking, Fast and Slow*. Macmillan.
- Kahneman, Daniel et Gary A. Klein (2009). « Conditions for Intuitive Expertise : A Failure to Disagree », *American Psychologist*, 64(6), 515-526.
- Klein, Gary A. (2009). *Streetlights and Shadows : Searching for the Keys to Adaptive Decision-Making*. Cambridge : MIT Press.
- Reyna, Valerie F. (2008). « A Theory of Medical Decision Making and Health : Fuzzy Trace Theory », *Medical Decision Making*, 28(6), 850-865.
- Reyna, Valerie F., Farrell J. Lloyd et Charles J. Brainerd (2003). « Memory, Development, and Rationality : An Integrative Theory of Judgment and Decision Making », dans *Emerging Perspectives on Judgment and Decision Research*. Cambridge University Press, 201-245.
- Tetlock, Philip E. et Dan Gardner (2015). *Superforecasting : The Art and Science of Prediction*. New York : Crown Publishers.

Collaborateurs

Gilles Beauchamp Université de Sherbrooke

Yann Bérard Université des Antilles

Emmanuelle Bernheim Université du Québec à Montréal

Frédéric Bouchard Université de Montréal

François Claveau Université de Sherbrooke

Jean-François Dubé Université de Sherbrooke

Till Düppe Université du Québec à Montréal

Johan Giry Université de Strasbourg

Vincent Guillin Université du Québec à Montréal

Lorna Heaton Université de Montréal

Julien Landry Université du Québec à Montréal

Florence Millerand Université du Québec à Montréal

David Montminy Université de Montréal

Éric Montpetit Université de Montréal

David Myles Université du Québec à Montréal

Jean-Guy Prévost Université du Québec à Montréal

Julien Prud'homme Université du Québec à Trois-Rivières

Anthony Voisard Université de Sherbrooke

Quentin Wallut Université du Québec à Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	7
---------------	---

Introduction	9
--------------	---

François Claveau et Julien Prud'homme

PARTIE I

Qu'est-ce qu'un expert? Genèse et frontière

1 Les origines historiques de l'expertise	23
---	----

Till Düppe

2 L'expert et l'intellectuel public	39
-------------------------------------	----

Johan Giry et Julien Landry

3 L'expertise citoyenne	59
-------------------------	----

Yann Bérard

PARTIE II

L'organisation sociale de l'expertise

4 Les scientifiques et les politiques publiques	79
---	----

Éric Montpetit

5 Politiques vs experts? Le problème de l'indépendance des statistiques officielles	97
--	----

Quentin Wallut et Jean-Guy Prévost

6 Les <i>think tanks</i>	117
--------------------------	-----

Julien Landry

7 Les experts « psy » en justice ou la mise en cause de la fonction judiciaire	135
---	-----

Emmanuelle Bernheim

8 Les reconfigurations sociales de l'expertise sur Internet	153
<i>Florence Millerand, Lorna Heaton et David Myles</i>	
9 Les « professionnels », ces experts	175
<i>Julien Prud'homme</i>	

PARTIE III

Évaluer l'expertise

10 « Vivre au grand jour » : structure normative de la science et régulation morale des savants chez Auguste Comte	199
<i>Vincent Guillin</i>	
11 Pourquoi et comment déférer aux experts scientifiques ?	219
<i>Frédéric Bouchard et David Montminy</i>	
12 Experts et valeurs : usages (il)légitimes ?	237
<i>François Claveau et Anthony Voisard</i>	
13 Expertise et biais cognitifs : quels pièges de l'esprit guettent l'expert ?	257
<i>Gilles Beauchamp et Jean-François Dubé</i>	
Collaborateurs	277

Autres titres en libre accès aux Presses de l'Université de Montréal

Aménagement du paysage urbain. École d'architecture du paysage, 2003-2013 • Nicole Valois (dir.)

L'économie circulaire. Une transition incontournable • Sébastien Sauvé, Daniel Normandin et Mélanie McDonald

Guy Rocher. Le savant et le politique • Violaine Lemay et Karim Benyekhlef (dir.)

L'idée d'université. Anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970 • Claude Corbo avec la collaboration de Marie Ouellon

L'interculturel au Québec. Rencontres historiques et enjeux politiques • Lomomba Emongo et Bob W. White (dir.)

Montréal en paysages • Philippe Poullaouec-Gonidec et Sylvain Paquette

Monuments intellectuels de la Nouvelle-France et du Québec ancien. Aux origines d'une tradition culturelle • Claude Corbo (dir.)

Un nouvel ordre mondial made in China ? • Mamoudou Gazibo et Roromme Chantal

Petit guide de survie des étudiants • Marie Lambert-Chan

Pratiques de l'édition numérique • Marcello Vitali-Rosati, Michaël Eberle-Sinatra (dir.)

Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis • Gérard Daigle et Guy Rocher (dir.)

Le savoir des livres • Benoît Melançon (dir.)

Sciences, technologies et sociétés de A à Z • Julien Prud'homme, Pierre Doray et Frédéric Bouchard (dir.)

Les scientifiques et la paix. La communauté scientifique internationale au cours des années 20 • Brigitte Schroeder-Gudehus

Les visages de la police. Pratiques et perceptions • Jean-Paul Brodeur

Au vu de la place dominante qu'occupent les experts dans notre société, le citoyen peut être amené à se demander ce qu'est un expert et sur quel socle repose son autorité. Comment peut-il évaluer sa crédibilité, et à qui se vouer dans les cas (fréquents) où plusieurs experts divergent d'opinion ?

Fruit du travail de dix-neuf chercheurs, cet ouvrage collectif présente le personnage social de l'expert, les usages sociopolitiques de son travail ainsi que les manières d'arbitrer ses prétentions dans notre société. Une des grandes forces de ce livre tient à son caractère multidisciplinaire, qui accorde une place importante à la philosophie, à la science politique, à l'histoire, à la sociologie et aux sciences de la communication. Chaque texte offre un état de la question sur un volet précis et donne des clés d'explication à des problèmes actuels : contestation de la statistique publique, place des valeurs et des citoyens dans les décisions publiques, rôle social de la science, régulation des groupes professionnels ou rapports de pouvoir dans les espaces numériques. Les auteurs rendent ainsi compte des acquis de la recherche et des débats en cours, et offrent un outil de référence qui s'adresse au grand public comme aux spécialistes et aux étudiants en sciences humaines et sociales.

François Claveau est professeur adjoint au Département de philosophie et éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en épistémologie pratique et membre régulier du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et du Centre de recherche en éthique (CRÉ).

Julien Prud'homme, historien, est professeur au Département des sciences humaines à l'Université du Québec à Trois-Rivières, chercheur associé au Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et membre régulier du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ).

27,95 \$ • 25€

Illustration: © Myriam Van Neste

Disponible en version numérique
www.pum.umontreal.ca

ISBN 978-2-7606-3846-4

